



HAL
open science

**(85) Maillezais. Abbaye Saint-Pierre de Maillezais.
L'occupation du front ouest du XIe au XVIIe siècle**

Jocelyn Martineau, Jérôme Tourneur, Fabien Sanz-Pascual, Frédéric Boumier,
Thierry Cornec, Nicolas Faucherre, J.-H. Yvinec, Farid Sellami, Emmanuel
Barbier

► **To cite this version:**

Jocelyn Martineau, Jérôme Tourneur, Fabien Sanz-Pascual, Frédéric Boumier, Thierry Cornec, et al..
(85) Maillezais. Abbaye Saint-Pierre de Maillezais. L'occupation du front ouest du XIe au XVIIe
siècle. Inrap GO. 2005. hal-04209376

HAL Id: hal-04209376

<https://hal.science/hal-04209376>

Submitted on 17 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ABBAYE SAINT-PIERRE DE MAILLEZAIS (Vendée)

L'occupation du front ouest du Xe au XVIe siècle



Sous la direction de Jocelyn Martineau

Avec la collaboration de :

Jérôme Tourneur

Thierry Cornec

Emmanuel Barbier

Nicolas Faucherre

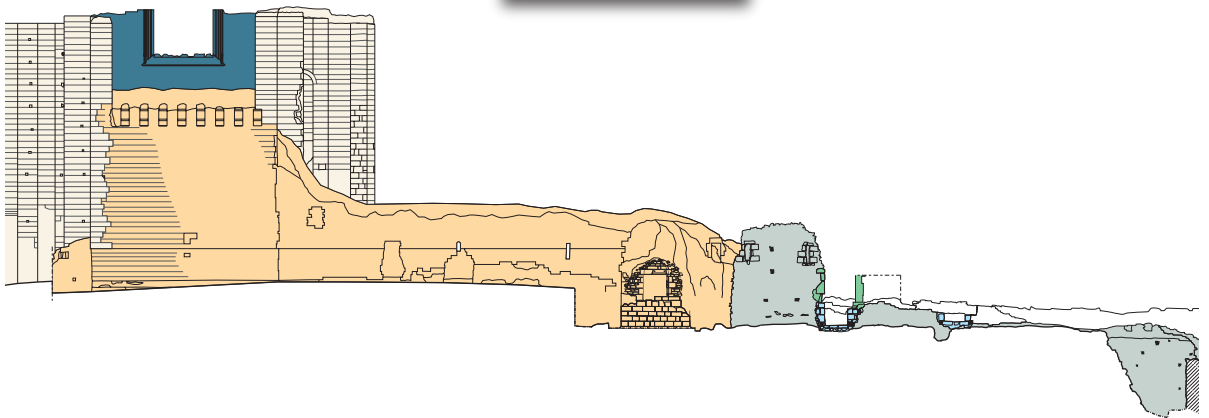
Fabien Sanz-Pascual

Frédéric Boumier

Pierrick Leblanc

Jean-Hervé Yvinec

Farid Sellami



TABLES DES MATIERES

RESUME	4
FICHE SIGNALETIQUE	6
GENERIQUE	7
I - LE CADRE D'INTERVENTION	8
1 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL, HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	8
2 - LE PROGRAMME DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE	19
II - RESULTATS DE LA RECHERCHE	24
1 - DESCRIPTION GENERALE	24
2 - LA PHASE D'OCCUPATION PRIMITIVE	25
3 - LA PREMIERE PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LE HAUT MOYEN AGE	26
4 - LA DEUXIEME PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LA PERIODE ROMANE	48
5 - LA TROISIEME PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LE BAS MOYEN AGE	62
6 - LA QUATRIEME PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LA FORTIFICATION	94
7 - LES PUIITS, UNE PHASE DE CREUSEMENT ET D'AMENAGEMENT INDETERMINEE	105
8 - LA CINQUIEME PHASE : L'ABANDON	106
III - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES	107
IV - ANNEXES	110
RAPPORT D'ANALYSE MICROMORPHOLOGIQUE	110
RAPPORT D'EVALUATION ARCHEOZOOLOGIQUE	120
DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE	123
V - SOURCES	124
RAPPORT DE FOUILLES	126
ÉTUDES DOCUMENTAIRES	127

Nous tenons à remercier toutes les personnes, organismes et institutions qui nous ont aidé dans ce travail de recherche et en premier lieu les étudiants bénévoles sans lesquels cette fouille n'aurait pu avoir lieu.

RESUME

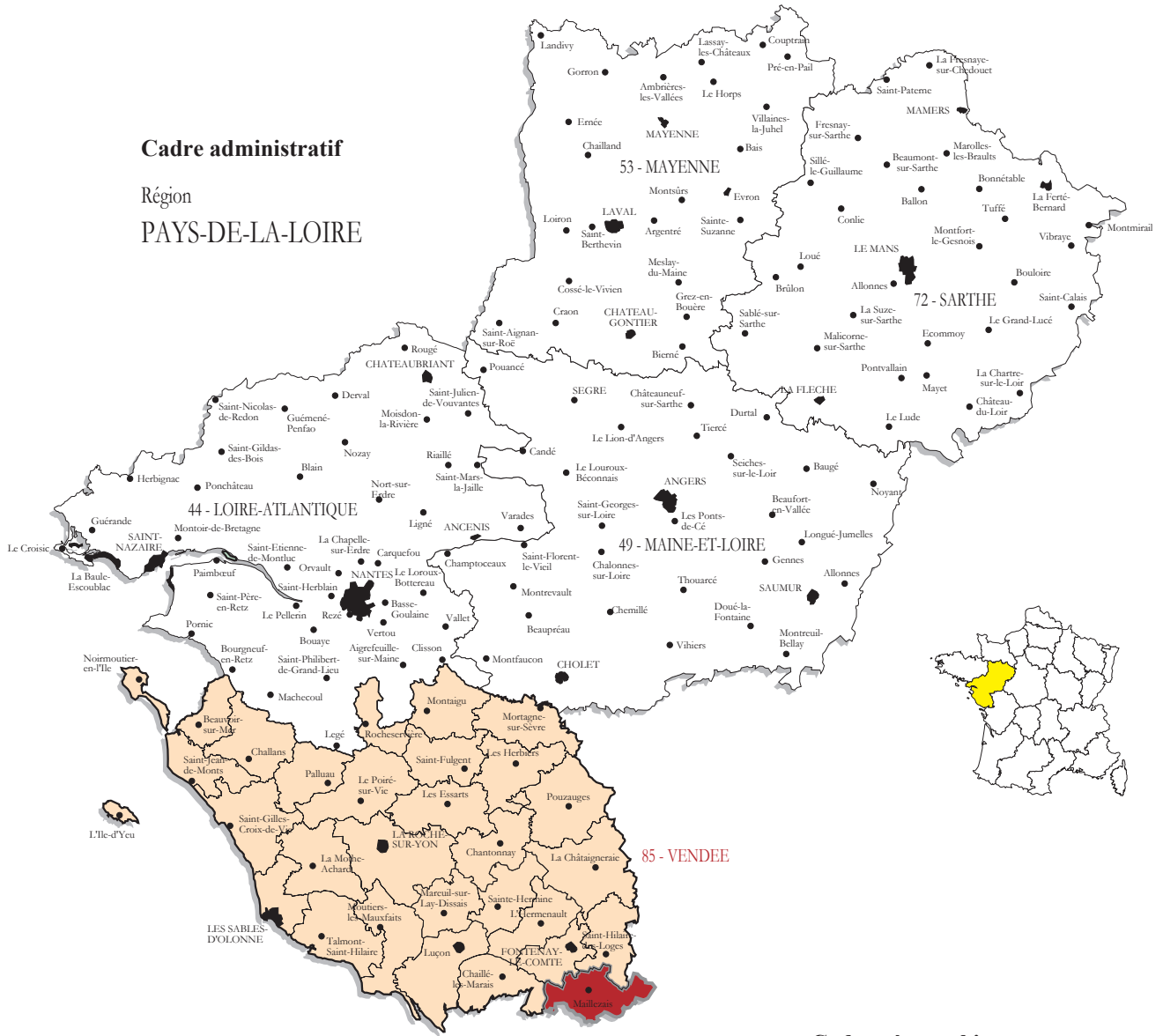
La localisation de la zone de fouille au sud-ouest de l'abbaye a été déterminée par la présence de vestiges maçonnés interprétés jusqu'alors comme un élément d'une fortification plus vaste élevée par les comtes du Poitou au Xe siècle. La fouille a en fait révélé un contexte archéologique beaucoup plus complexe. Des vestiges d'habitat se répartissent de manière inégale sur quatre grandes périodes d'occupation du Xe au XVe siècle. La première phase est repérable par une série de trous de poteaux et de fosses creusées sur les hauteurs du plateau rocheux. L'occupation est liée à une période de remblaiement massif des pentes rocheuses dans un horizon chronologique situé entre la seconde moitié du Xe siècle et le début du XIe siècle. Le nombre et le taux de conservation des structures archéologiques excavées restent malheureusement insuffisants pour les interpréter correctement. En revanche, l'étude en cours du mobilier céramique et non céramique rejeté dans le dépotoir devrait permettre d'identifier au mieux les coutumes alimentaires et les modes de vie des habitants du lieu, avec l'espoir de caractériser leur statut exact. Les deuxième et troisième phases d'occupation concernent la construction et la rénovation complète de la clôture de l'abbaye entre le XIe et le XIVe siècle. Un premier bâtiment est construit au niveau du marais à l'angle sud-ouest du cloître roman, contre la paroi rocheuse, dans un fourchette chronologique située entre le XIe et le XIIIe siècle. Ce dernier est arasé et remplacé par un bâtiment à contrefort similaire à l'hôtellerie dans le courant du XIIIe siècle. Enfin, le développement progressif d'un dépotoir sur le parvis de l'abbatiale entre le XIVe et le XVe siècle précède de peu la fortification de l'abbaye à la fin du Moyen Age. Le repli défensif de l'occupation monastique à l'intérieur des bâtiments conventuels est marqué sur le terrain par le creusement d'un fossé périphérique très important, qui recoupe toutes les structures des phases précédentes, remblayées sous le talus de contrescarpe. L'ensemble du front ouest est finalement remblayé sous un apport massif de remblai entre le XVIe et le XVIIe siècle.



Roman de Mélusine par Coudrette
Raimondin laisse son fils Fromont devenir moine à l'abbaye de Maillezais (Bibliothèque de France, ms Fr. 12575, fol. 58). page entière
Exposition « Le roman de Mélusine, un manuscrit enluminé du XVe siècle. », Parthenay, 2002.

Cadre administratif

Région
PAYS-DE-LA-LOIRE



Cadre géographique



Fig. 01 : localisation géographique

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITE DU SITE

N° de site : 85 133 001 AH
Département : Vendée
Commune : MAILLEZAIS
Lieu-dit : Abbaye Saint-Pierre

Propriétaire(s) du terrain : Conseil Général de Vendée
Protection juridique : Classé MH 1923

LOCALISATION DU SITE

Coordonnées cadastrales
Année : 1980
Section(s) : D
Parcelle(s) : 225, 230

Coordonnées Lambert
Zone : II
Coordonnées : X : 362,800 Y : 157,200
Altitude : 11m

OPERATION ARCHEOLOGIQUE

Autorisations n° : 2000 065, 2001 071, 2002 054
Valables du : 2000 à 2002

Titulaire : Jocelyn MARTINEAU
Organisme de rattachement : I.N.R.A.P.

Type d'opération : Fouille programmée pluriannuelle
Maître d'ouvrage : Institut National de Recherche en Archéologie Préventive
Contraintes techniques : Parcours public aménagé à proximité de la zone de fouille
Surface estimée du site : 5 ha
Emprise fouillée : 1700m²
Fouille menée jusqu'au substrat : Oui
Emprise du bâti : 280m²

RESULTATS

Chronologie : Moyen-Age
Vestiges mobiliers : Céramiques, fer, cuivres, verre, monnaies
Arases de maçonneries, sols aménagés, élévations

GENERIQUE

PARTENAIRES

MINISTERE DE LA CULTURE DRAC Pays de la Loire Service Régional de l'Archéologie B. MANDY, P. LENOBLE	1, rue Stanislas Baudry 44035 NANTES Tél. : 02.40.14.23.30
CONSEIL GENERAL DE VENDEE R. LEVEQUE	40, rue du Maréchal Foch 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9 Tel : 02.51.44.26.00
I.N.R.A.P. - Direction Interrégionale Grand-Ouest Gilbert AGUESSE	37, rue du Bignon, CS 67737, 35 577 CESSON-SEVIGNE Tél. : 02.23.36.00.40
I.N.R.A.P. - Direction scientifique et technique	7, rue de Madrid 75008 PARIS Tél : 01.40.08.40.00

Equipe archéologique et réalisation du DFS

Responsable d'opération / PAO :	Jocelyn MARTINEAU, INRAP
Responsable de secteur 2001, 2002 :	Jérôme TOURNEUR, INRAP
Responsable de secteur 2000 :	Thierry CORNEC, INRAP
Dessin archéologique / DAO :	Fabien SANZ-PASCUAL, INRAP
Topographie - Photoplan - 3D :	Frédéric BOUMIER, Pierrick LEBLANC, INRAP
Photos aériennes :	Hervé PAITIER, INRAP
Archivage :	Sylvie LERAY, INRAP
Etude micromorphologique :	Farid SELAMI, Laboratoire des sciences des sols, Grignon
Consolidation des fers et métaux :	Laboratoire d'analyse ARC'ANTIQUE, Nantes
Traitement et inventaire du mobilier :	Jérôme TOURNEUR, INRAP
Etude documentaire :	Emmanuel BARBIER, Université de Poitiers

Stagiaires :

Etudiants en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie,
Universités de Paris IV, Poitiers, Nantes, Rennes, Aix-en-Provence :

2000	2001	2002
Cyril YOVITCHITCH	Mathieu BARBARIT	Elodie LAURE
Emmanuel BARBIER	Teddy BETHUS	Teddy BETHUS
Nicolas PROUTEAU	Yasmine BOUDEAU	Caroline CHAUVEAU
Anne JEGOUZO	Séverine CHAUDRILLER	Axel LEVILLAYER
Sonia SERVAN	Caroline CHAUVEAU	Emmanuel BARBIER
Diane GRALEPOIS	Emilie CHARRIER	Aude LEVAILLANT
Sebastien MICHAUD	Claire DELALANDE	Edith RIVOIRE
Mélinée RATURAT	Vincent GIL	Florence TILMANT
Benjamin MICHAUDEL	Yohann GOURDON	Caroline FOURNIER
Sydney REBEAU	Sylvie HILLAIREAU	Claire DELALANDE
Gilles BLEROT	Perle LESIMPLE	Virginie CUSSONNEAU
	Axel LEVILLAYER	Agnieska WILUSZ

Remerciements

L'équipe de stagiaires, Nicolas Faucherre, Cécile Treffort, Vincent Gil

Maude BEURTHEURET
Violaine BRESSON
Louis-Marie ALLAIS
Alban FOURCADE
Julie MOUSSET

I - LE CADRE D'INTERVENTION

1 - L'ENVIRONNEMENT NATUREL, HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

1.1 - Le contexte géographique

La commune de Maillezais est le chef-lieu d'un canton situé dans le Marais Poitevin, au sud du département de la Vendée (région Pays-de-la-Loire, préf. La Roche-sur-Yon, sous-préf. Fontenay-le-Comte), à proximité immédiate des départements des Deux-Sèvres (79) et de la Charente-Maritime (17). Le nom du bourg désigne également un îlot calcaire de 8 km de long sur 6 km de large, détaché de la plaine de Fontenay-le-Comte par un environnement marécageux et quadrillé par un réseau hydraulique destiné à réguler les crues de la Vendée, de l'Autize et de la Sèvre Niortaise. L'abbaye est implantée à l'ouest de l'île, à l'extrémité occidentale du bourg et d'un éperon rocheux face au marais asséché.

1.2 – Le contexte géologique

L'évolution du paysage du golfe des Pictons, ou Marais Poitevin, des périodes géologiques aux périodes historiques, a fait l'objet d'un ouvrage de synthèse paru sous la direction de Roger Jousseume en 1998¹. Nous en reprenons ici les grandes lignes. Le substrat marno-calcaire du socle ancien du marais, daté du Callovien et Oxfordien, subit une importante érosion liée aux variations climatiques du Quaternaire, érosions qui forment les limites actuelles du golfe des Pictons au début de l'Holocène (vers 8000 avant JC)². Les îles qui dominent le golfe sur une moyenne de 11 m à

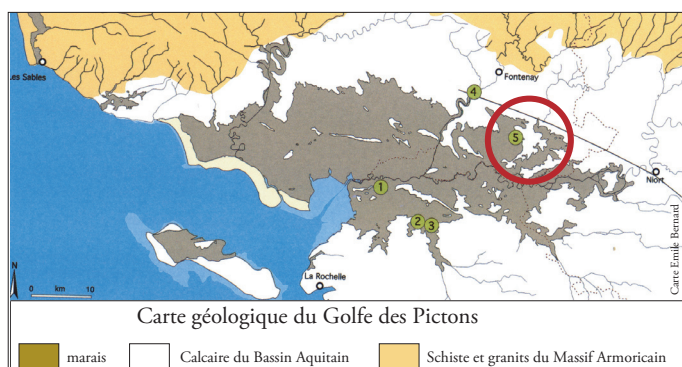


Fig. 02 : carte géologique (d'après Emile Bernard)

13 m NGF, sont des vestiges fossiles du substrat calcaire, plus résistant à certains endroits³. Les résultats de l'étude environnementale réalisée par Lionel Visset permettent de restituer les grandes lignes de l'évolution du paysage de l'île de Maillezais, des périodes préhistoriques (5940 avant JC) aux périodes médiévales et modernes (1490 à 1650 après JC)⁴. Comblé par une forte remontée marine au cours de l'Holocène, il y a



Fig. 03 : carte IGN

un peu moins de 10 000 ans, le golfe des Pictons commence à s'envaser de 915 à 530 avant JC, le recul de la ligne de rivage permettant à la tourbe de se déposer sur le sol argileux de la lagune. Le niveau des plus hautes mers se situe alors à + 1,97 m NGF. Les marécages se développent entre 560 et 880 après JC avec la sédimentation d'origine continentale (Sèvres, Vendée, Autize), qui diminue la salinité des eaux et permet l'installation de plantes halophiles. La fin de l'épisode de tourbe est datée de 1490 à 1650 après JC, avec un niveau de vives eaux qui remonte à une hauteur maximum de + 2,47 m NGF.

(Les notes de bas de pages sont situées en fin de chapitre, p.16-18)

1.3 - Le contexte historique

1.3.1 – Les données historiques⁵

1.3.1.1 – La fondation

Selon le récit de fondation du moine Pierre, rédigé vers 1070, le comte du Poitou, Guillaume tête d'Étoupe, construit au milieu du Xe siècle une résidence (*aula*), à proximité d'une église dédiée à Saint-Hilaire⁶. Son fils Guillaume Fier-à-Bras, craignant le retour des Normands, y fait élever entre 970 et 977 "une forteresse très puissante, dotée de fossés, de machines et d'instruments de défense", tandis que son épouse Emma fait ériger à l'écart un monastère dédié à Saint-Pierre-le-Vieux, dont l'église est consacrée en 989. En 1003, à la requête de l'abbé Théodelin, Guillaume le Grand donne son château aux moines pour qu'ils reconstruisent leur abbaye en abandonnant le site primitif de hauteur au nord. On peut considérer qu'une forteresse ducale a donc préexisté et servi d'assiette à l'implantation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Jeune⁷.

La première abbatale, commencée à la suite de la fondation comtale vers 1006, n'est pas encore achevée vers 1010, au moment où l'abbé Théodelin rapporte les reliques de Saint-Rigomer. Celles-ci sont placées dans le bras sud du transept au lieu d'être exposées dans le chœur, qui n'est pas achevé ni même peut-être commencé. La date de consécration de l'édifice, dont la construction semble s'être déroulé pendant toute la durée de l'abbatit de Théodelin (1003 - 1045), reste inconnue. Théodelin n'aura de cesse d'accroître le temporel de l'abbaye en biens et en terres, concessions cédées par l'aristocratie du Bas-Poitou, à l'exemple des comtes du Poitou et ducs d'Aquitaine, qui font de Maillezais leur nécropole jusqu'à la fin du XIe siècle⁸. La nomination de l'abbé Godéran (1060 – 1072) et le rattachement à l'abbaye de Cluny en 1060 marquent toutefois l'indépendance de

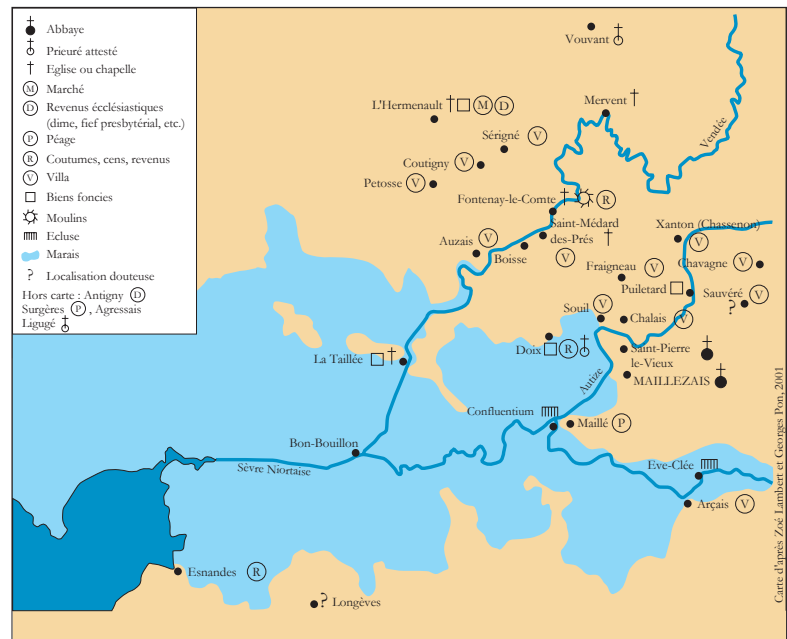


Fig. 04 : les premières possessions de l'abbaye de Maillezais avant 1030 (d'après Georges Pon)

l'établissement religieux à l'égard du pouvoir comtal. Les liens privilégiés entre les comtes du Poitou et l'abbaye ne sont pas négligés pour autant. Godéran valorise l'origine laïque de son domaine par la commande d'un récit épique de fondation rédigé par le moine Pierre. Une nouvelle campagne de construction, mal documentée, semble occuper toute la fin du XIe siècle, à la suite d'un incendie survenu en 1082. Les dégâts occasionnés à l'abbatiale et ses restaurations éventuelles ne sont pas relevés par les chroniques locales. Toutefois, la recrudescence des dons de la noblesse du Bas-Poitou atteste une volonté de relever l'établissement monastique de ses ruines.

1.3.1.2 – Le territoire monastique autour de la Sèvre Niortaise⁹

Le duc d'Aquitaine Guillaume V Le Grand (993-1030) accorde dès la fondation de l'abbaye en 1003 une partie considérable de la Sèvre Niortaise tant en amont qu'en aval de la presqu'île, sur une longueur déterminée par deux écluses, l'une appelée *Aureus Beccus* et l'autre "Ève-Clée"¹⁰. L'écluse d'*Aqua Quieta*, "Ève Clée", a pu être localisée sur la commune d'Arçais¹¹. Par contre, l'emplacement de l'écluse d'*Aureus Beccus* reste indéterminé. L'autre concession sur ce fleuve se situe depuis le confluent avec l'Autize jusqu'à



Fig. 05 : le territoire monastique avant 1630

celui de la Vendée. Ces dons divers offrent ainsi à l'abbaye un droit de regard important sur la navigation dès le début du XIe siècle, justifiant la première mention d'un port à Maillé¹². Par ailleurs, la communauté est dotée d'un territoire centré autour de la Sèvre, le long des principaux affluents du golfe. Les *villae* de l'Hermenault, Chavagné et Badorit sont données "avec tous les biens qui sont censés en dépendre" dont "les rivières avec les moulins qui s'y trouvent"¹³. De même, sont concédées à l'abbé Théodelin (1007 - 1045) l'île de la Taillée, les *villae* de Boisse, Auzay, Fontenay, Mervent sur la Vendée ainsi que Xanton et Puy Letard sur l'Autize¹⁴. Toutefois, jamais il n'est fait mention d'un port à Maillezais même avant le XVe siècle. Un acte daté du 23 janvier 1064 évoque bien la présence d'un *portum novhoum* appartenant à la communauté, mais la situation géographique de ce "nouveau port" ne peut être localisée¹⁵. La seule indication topographique "dans la portion de cimetière où les morts ne peuvent être ensevelis", ne permet pas de préciser s'il s'agit de celui de l'abbaye ou bien de celui de Maillé¹⁶. Le transport des biens de consommation depuis les lieux de production, proches ou éloignés, jusqu'aux magasins de la

communauté monastique, a pourtant dû imposer très tôt un désenclavement de l'abbaye par rapport aux voies de transports principales qui rattachaient le Bas-Poitou à l'Aunis, la Saintonge et le Haut-Poitou. Le commerce des excédents de production, source de revenus notables pour les moines, a bien évidemment renforcé la nécessité d'ouvrir de nouvelles routes fluviales.

1.3.1.3 – Le creusement de l'achenal de la Jeune Autize

La prise du canal de la jeune Autize s'effectue au nord-est de l'île de Maillezais, sur la commune de Saint-Pierre-le-Vieux, dans le lit naturel de la vieille Autize. Elle coupe le seul accès terrestre de la presqu'île au nord, au lieu-dit "la Porte de l'île", avant de rejoindre la Sèvre Niortaise à hauteur du bourg de Maillé, situé à l'extrémité sud-ouest de l'île de Maillezais. Le tracé du canal a été volontairement détourné au plus près du front occidental de l'abbaye fortifiée, où il alimente deux fossés qui se dirigent de part et d'autre de l'abbaye et du bourg de Maillezais, fossés ponctués chacun par un petit havre permettant aujourd'hui à des visiteurs de découvrir le marais



Photo 02 : vue du vieux port de l'abbaye en 1890
(Jules Robuchon, 1890, archives MH, Paris)

mouillé en barque. L'embarcadère situé au sud-est de l'abbaye conserve la dénomination ancienne de "Grand Port" ou "Vieux Port", retrouvée dans le cadastre de 1836 sous le nom de "Grand Port du Château". Claude Masse, ingénieur royal et auteur du premier levé général du site en 1699, parle quant à lui de "l'ancien port sous le canal qui remonte jusque auprès du bourg". L'embarcadère est accessible depuis le bourg de Maillezais, par une chaussée goudronnée orientée nord-est / sud-ouest nommée "rue du grand port", aménagée tardivement sur la contrescarpe orientale de la fortification bastionnée de l'abbaye, datée de la fin du XVIe ou début XVIIe. Elle est doublée à son extrémité sud-ouest par une venelle appelée "rue du château".

Une autre chaussée orientée est / ouest se situe en prairie sur l'ancienne digue sud de l'abbaye. Celle-ci longe tous les entrepôts appelés "cave à sel" ou "cellier" des bâtiments conventuels, depuis le Vieux Port jusqu'au front ouest de l'abbatiale (zones de fouille).

La période de creusement du canal de la Jeune Autize et le développement des aménagements portuaires sur l'île demeurent totalement méconnus et ce malgré la publication d'études de référence portant sur le marais et son environnement, depuis le Néolithique jusqu'à nos jours¹⁷. La lecture du parcellaire actuel aux abords de Maillezais, parcellaire qui a largement évolué depuis le relevé de l'ensemble de l'île en 1699, montre pourtant assez clairement la volonté de désenclaver l'abbaye par rapport au grand axe fluvial qu'était

la Sèvre Niortaise. La contribution du canal de la Jeune Autize à l'assèchement des marais situés à l'est de l'île paraît évidente à la simple lecture de la carte I.G.N. En effet, le réseau hydraulique secondaire (fossés) est directement orienté vers "l'achenal" de la Jeune Autize, qui évacue le trop-plein de la Vieille-Autize vers la Sèvre. L'œuvre d'assèchement du bassin versant de la Sèvre, au sud-ouest du Golfe des Pictons, est initiée par six abbayes cisterciennes entre 1180-1190 et 1283¹⁸. La technique principale employée par les moines, connue sous le nom de *abbotamentum*, présente une levée de terre, le bot, longée côté extérieur par un canal principal, "l'achenal" et côté intérieur par un canal secondaire, le "contrebote", auxquels se raccordent de plus petits fossés. L'initiative cistercienne est amplifiée par l'action de cinq abbayes bénédictines, dont Maillezais, qui entreprennent de creuser au centre du Marais Poitevin "l'Achenal des Cinq-Abbés" à partir de 1217¹⁹. Il est donc possible que le creusement de la Jeune Autize soit intervenu dans ce contexte général de transformation du milieu humide en petits "clos" asséchés, exploités en pâturage ou mis en culture. Dès lors, il apparaît clairement que le canal de la Jeune Autize a été creusé afin de servir pour les moines de Maillezais d'accès fluvial au port de Maillé, donc à la façade Atlantique. Il n'en existe malheureusement aucune preuve documentaire. L'assèchement des marais situés à l'est du golfe des Pictons n'est connu qu'au XVIIe siècle sous l'action de la société du Haut-Poitou (1663) qui entreprit de dessécher la région située entre Vix et Maillezais²⁰.

1.3.1.4 – La fortification de l'abbaye²¹

Ce canal ne contribue pas uniquement à assainir le marais ; il participe également à la défense de la seigneurie monastique, notamment aux abords de Maillezais où la Jeune Autize alimente deux fossés assez larges et profonds qui encerclent quasiment l'abbaye. Le seul cordon terrestre qui relie la presqu'île au continent à hauteur de la Porte-de-l'Île, est quant à lui purement et simplement coupé par la profonde tranchée, franchissable par un pont-levis.



Fig. 06 : incendie de l'abbaye de Maillezais (Bibliothèque de France, Ms Fr 24 383, fol. 24 v.). « Geoffroy s'en va en tirant toutes les portes derrière lui et en enfermant tous les moines à l'intérieur. Puis il envoie chercher en toute hâte de la paille et des bûches en quantité, dans son désir de faire le mal, et il fait tout entasser, à l'étonnement général. Il prend du feu et enflamme le bûcher. D'abord on ne voit rien, à cause de la fumée. Puis quand le feu a bien pris, il attaque l'abbaye. Le feu enflamme l'église, prenant au piège tous les moines : pas un seul n'en réchappa. Geoffroy, ce jour-là, brûla l'abbé et cent moines, pas un de moins, dans la douleur et la honte ».

Traduction de Laurence Harf-Lancner, *Le roman de Mélusine*, Flammarion, 1993, p. 97. Exposition « Le roman de Mélusine, un manuscrit enluminé du XV^e siècle. », Parthenay, 2002.

Dans le premier quart du XIII^e siècle, les attaques incessantes de Geoffroy de Lusignan, seigneur de Mervent et de Vouvant, imposent un blocus qui souligne la capacité de résistance de l'abbaye²². En 1236, lors de la tentative de pogrom orchestrée par des croisés poitevins contre la communauté juive de Niort réfugiée dans l'abbaye, les agresseurs sont arrêtés à la Porte-de-l'Île, dont la fortification était en place à cette époque²³. Claude Masse mentionne en ce lieu un pont-levis passant par-dessus l'Autize : « Il y avoit autre fois un Pont Dormant que l'on appelle le Pont de l'Isle qui est le seul endroit ou l'y entre par Charois »²⁴. Ces défenses, même si elles n'étaient peut-être pas celles identifiées par l'ingénieur royal, ont vraisemblablement existé dès le début du XIII^e siècle, moment où se mettent en place les grands travaux d'assèchement dans la partie occidentale du Golfe. L'étude des vestiges d'une tour de flanquement située près du pont actuel mériterait à ce sujet d'être entreprise rapidement, avant qu'elle ne disparaisse sous le coup de travaux malheureux.

Après l'élévation de Maillezais en siège épiscopal en 1317 et le raid dévastateur sur Poitiers du comte de Derby en 1346, des travaux de fortification sont menés dans l'urgence et à ses frais par l'évêque Jean de Marconnay, à la ville et à la cathédrale²⁵. Aucune mention de travaux de fortification n'est identifiée pour le XV^e siècle.

1.3.1.5 – La démolition et l'abandon

A partir de 1562, date de la ruine de la cathédrale par un parti huguenot, l'abbaye est prise tour à tour par les belligérants, qui s'accaparent le revenu des dîmes ecclésiastiques. En 1587, après la prise de Fontenay, Henri de Navarre se rend à Maillezais pour l'intégrer dans les défenses avancées de la Rochelle ; Sully raconte dans ses Mémoires que l'abbaye n'était gardée que par un moine et les habitants. Le roi arrêta lui-même le projet de fortification, qu'il n'eut pas le temps de réaliser. Reprise par les catholiques en 1587, l'abbaye est à nouveau aux mains des troupes protestantes commandées par Agrippa d'Aubigné en 1588. Ce dernier restera gouverneur de la place et y tiendra garnison jusqu'en 1619. Il est sans conteste l'auteur de la fortification moderne de Maillezais, dont il devait rester maître pendant 30 ans ; il sera condamné par contumace en 1621 « à avoir la tête tranchée pour avoir revestu quelques



Fig. 07 : les ruines de l'abbaye fortifiée relevées par Claude Masse en 1699 (Archives du Génie, Vincennes)

bastions des pierres d'une église ruinée en 1562 " et les très nombreux remplois sculptés retrouvés dans les murs attestent de l'usage des ruines de l'abbaye comme carrière à pied d'œuvre pour la fortification huguenote²⁶. La mise en défense de l'abbaye ne semble pas avoir été entreprise avant 1598, moment où l'édit de Nantes fait de Maillezais une place de sûreté protestante. Elle pourrait avoir été réalisée simultanément à celle du fort du Dognon à Maillé, jusqu'en 1610, date à laquelle Agrippa d'Aubigné se retranche dans le marais après la mort d'Henri IV pour vivre des péages prélevés sur la Sèvre²⁷. Dès le 6 août 1611, les habitants de Niort suppliaient le roi et Sully " *de vouloir bien ordonner que les fortifications des dites places de Maillezais et Maillé fussent démolies comme contraires à la liberté publique comme à la navigation de la Sèvre*²⁸ ".

Les bâtiments religieux sont donc définitivement détruits et abandonnés en 1621-1622²⁹. L'ingénieur royal Claude Masse les représente comme un vaste champ de ruine en 1699³⁰, état des lieux confirmé par sa description datée de 1720³¹. Toutefois, un juge de paix nommé à Maillezais collecte en 1785 le précieux témoignage d'un homme âgé de 78 ans, Jacques Destorage, qui dit se souvenir d'une église-cathédrale encore couverte de sa charpente en 1720-1725³². La dégradation du bâti semble donc s'être poursuivie pendant tout le XVIIIe siècle, jusqu'à la vente de l'abbaye comme bien national à un carrier en 1791. Poey-d'Avant et Bourlonton rachètent finalement l'abbaye en 1837, figeant ainsi la ruine dans son état actuel. La première lithographie de Charles Arnault et Pierre-Antoine Baugier, datée de 1840, figure un édifice très proche de l'état photographié par Jules Robuchon en 1890³³. Ce sont ces mêmes vestiges qui font aujourd'hui l'objet de restaurations depuis le rachat du site par le Conseil Général de Vendée en 1996.

1.4 - Le contexte archéologique

1.4.1- Le patrimoine bâti

Du monument détruit pendant les Guerres de Religion, seuls restent le clocher-porche roman, le mur nord de la nef et le bras nord du transept gothique. Les bâtiments claustraux sont tous arasés en niveau de fondations. L'hôtellerie du XIVe siècle (cuisine, réfectoire, dortoir) est formée quant à elle par deux bâtiments occupant la partie sud-est du site. L'ensemble est clos par une enceinte fortifiée du XVe et XVIe siècle. La démolition du



Fig. 08 : les ruines de l'abbatiale en 1890
 (Jules Robuchon, MH, Paris)

bâti a ainsi recouvert les sols, sépultures et murs de l'abbatiale, du cloître et des abords de l'abbaye sur des hauteurs très variables, contribuant de fait à préserver les vestiges enfouis.

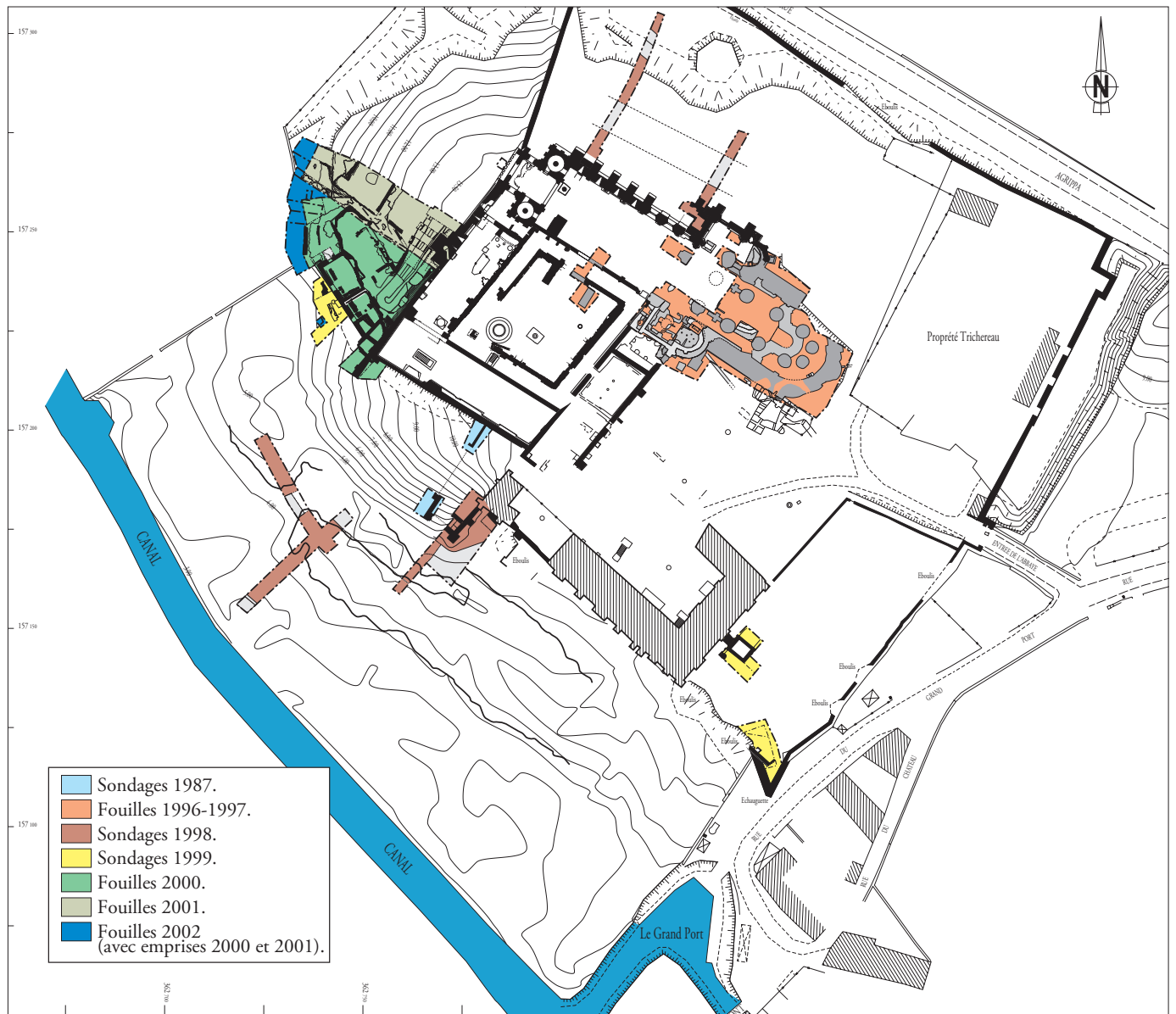


Fig. 09 : localisation des différentes interventions archéologiques depuis 1987

1.4.2 – Historique des interventions archéologiques

1.4.2.1 - Prézeau, 1785-1804

Il semble que le premier à s'intéresser à l'abbaye de Maillezais, si l'on en croit les documents retrouvés à la médiathèque de Niort, est un juge de paix nommé Prézeau³⁴. Ce dernier mène une première enquête dès 1785 auprès d'anciens habitants du bourg afin de collecter des témoignages oculaires sur l'état de l'abbaye au début du XVIII^e siècle. Il en tire des premières pistes de recherche qui vont le conduire à fouiller la nef de la cathédrale en 1803. Il retrouve ainsi quatre gisants dans le bas-côté sud, qui sont presque aussitôt dégradés.

1.4.2.2 - Charles Arnault, 1834-1835

Charles Arnault reprend les fouilles de l'abbatiale à partir de 1834. Il met à jour les vestiges du jubé Renaissance, les fondations du transept sud ainsi que les soubassements des piles de la croisée du transept et de la nef³⁵. Il découvre également cinq sépultures dans le vaisseau central et le bas-côté sud, dont celle de l'abbé Godéran († v. 1072). Les résultats des fouilles, l'inventaire et l'illustration du mobilier sont publiés en 1840, accompagnés d'un plan archéologique réalisé par Pierre-Antoine Baugié. Malheureusement, il est impossible ici de distinguer les structures réellement dégagées de celles restituées sur plan, notamment autour du chœur et du jubé. Le cloître reste quant à lui

entièrement occulté, malgré de vraisemblables dégagements autour du collatéral sud, de la galerie nord du cloître et de la salle capitulaire.

1.4.2.3 - Charles Dorian, ACMH, 1956

Le classement MH de l'abbaye en 1925 permet d'engager une première tranche de travaux urgents sur l'abbatiale et l'hôtellerie, qui se poursuit de manière discontinue jusqu'en 1956³⁶. La venue du Congrès Archéologique de France à Maillezais la même année pousse l'architecte en chef des Monuments Historiques, Charles Dorian, à entreprendre des travaux de fouilles sur le massif occidental. La recherche d'un sol sous le niveau de remblai du narthex se transforme en découverte de sépultures, qui provoque aussitôt le décapage complet de la salle³⁷. Une vingtaine de tombes sont dégagées dans l'urgence sans être étudiées ni relevées méthodiquement. La perte des informations archéologiques reste à ce jour irrémédiable.

1.4.2.4 - Monique Trichereau, propriétaire de l'abbaye, 1956-1985

Le décapage le plus important est réalisé à l'initiative des propriétaires du site, entre 1956 et 1985. De multiples sondages extensifs aboutissent à la mise au jour, entre autres, des arases des bâtiments conventuels et des galeries du cloître³⁸. En 1965, l'architecte en chef des Monuments Historiques, réalise un plan d'ensemble à la demande de François Eygun, directeur des Antiquités du Poitou-Charentes. Les sépultures restées ouvertes depuis ont fait l'objet d'une étude tardive à la demande du Conseil Général de la Vendée et du Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire³⁹.

1.4.2.5 - Nicolas Rouzeau, Nelly Le Meur, Jacqueline Hascouët, Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, (SRA) 1987-1990

Les premières opérations archéologiques préventives ont été menées sur le réfectoire et la cave à sel, au sud du cloître, de 1987 à 1990. La chronologie précise de ce secteur est alors établie

et montre, en plus des vestiges de structures médiévales sur poteaux, les témoins d'une occupation du Néolithique récent et du Second Age du Fer⁴⁰.

1.4.2.6 - Thierry Cornec, Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN), 1996-1999

Trois opérations archéologiques préventives, financées par le département, ont été réalisées entre 1996 et 1999. La plus importante reste la découverte des trois chœurs successifs de l'abbatiale entre 1996 et 1997 par Thierry Cornec⁴¹. La deuxième campagne d'évaluation en 1998 a permis quant à elle d'approcher la richesse archéologique et la complexité du site de l'abbaye de Maillezais⁴². La fouille s'est plutôt attachée à l'étude des marges de l'enceinte abbatiale. Ainsi, une nouvelle organisation des accès s'est dégagée grâce à la découverte d'une voirie au nord, de la confirmation de la présence d'une chaussée émergée et d'une entrée, sans doute essentielle, par la tour-porte au sud.

1.4.2.7 - Jocelyn Martineau, AFAN / INRAP, 2000-2002

Trois opérations préventives ont de nouveau porté sur le cloître et l'abbatiale en 2001 et 2002⁴³. L'exécution du plan et l'étude du cloître, arasé en niveau de fondations, ont été réalisés en 2001 en préalable aux travaux d'aménagement du Conseil Général de la Vendée. Les résultats scientifiques ont ainsi permis de définir les conditions de protection et de mise en valeur des bâtiments conventuels. Par ailleurs, la découverte d'au moins trois sols en place sur la voûte du narthex a permis de localiser les différents niveaux de circulation de la tribune du clocher-porche. Un nombre important de petits fragments d'enduits peints ont également été découverts dans le comblement des reins de voûte, fragments qui ont fait l'objet d'une première analyse par Christian Davy, chercheur à l'Inventaire des Pays de la Loire. Il s'agirait de résidus d'un décor ornemental datable de la seconde moitié du XIIe siècle, piqueté lors de la reconstruction de la voûte entre la fin du XIIIe et la première moitié du XIVe siècle.

(notes)

¹ JOUSSEAUME (R., sous la dir.) *Les premiers paysans du Golfe, Le Néolithique dans le marais poitevin, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée*, Parc interrégional du Marais Poitevin, 1998

² LE MEUR, GRUET, VISET, Un habitat du néolithique récent dans l'enceinte de l'abbaye..., 1998, p. 109-111.

³ VISET, *op-cit*, 1998, p.110.

⁴ VISET, *op-cit*, 1998, p.17.

⁵ Avec la collaboration de Nicolas Faucherre

⁶ PON, La fondation de l'abbaye de Maillezais..., 2001 ; BNF, ms lat. 4892, fol. 246 v^ob, chronique du moine Pierre de Maillezais, éd. Migne, Patrologie latine, t. CXLVI, col. 1250 B.

⁷ FAUCHERRE, note sur la datation des fortifications..., 1997.

⁸ PON, *op-cit*, 2001, p.145-163.

⁹ Avec la collaboration d'Emmanuel Barbier.

¹⁰ PON, 2001, p. 207-210.

¹¹ c. Frontenay Rohan-Rohan, arr. Niort, Deux-Sèvres.

¹² PON, 2001, p.201.

¹³ PON, 2001, p. 208-209.

¹⁴ RODON, *Le temporel de l'abbaye de Maillezais...* 1998, p. 142.

¹⁵ BROUSSEAU, 1995, p.76.

¹⁶ B.N., Ms. Latin 17049, fol. 695.

¹⁷ JOUSSAUME, *Les premiers paysans du Golfe...*, 1998 ; VISET, *Etude paléoenvironnementale...*, 1997 ; SARRAZIN, *Le littoral Poitevin...*,1992 ; FAVREAU, *Histoire de Niort...*, 1987 ; PON, *La fondation de l'abbaye...*, 2001.

¹⁸ SARRAZIN, «Les Cisterciens et la genèse du marais...» 1996, p.111. La Grâce-Dieu, Notre-Dame de Charron, Saint-Léonard-de-la-Chaume, Moreilles et Trizay.

¹⁹ Avec les abbayes de Saint-Michel-en-l'Herm, l'Absie, Saint-Maixent, Nieul-sur-l'Autize.

²⁰ BOUSCAU, «Le droit des dessèchements du XVII^{ème}...», 1997, p. 57.

²¹ FAUCHERRE, *Note sur la datation...* 1998, et B.N. mss. Lat. 4892, fol. b r^o.

²² PON, La dévastation de l'abbaye de Maillezais..., 2001.

²³ DELHOMMEAU, *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye...* ; BNF, ms latin 4892 fol. 207-210 v^o.

²⁴MASSE,1720, p.13-14.

²⁵ A.N., Registres du Parlement de Paris, X 1A 12, fol. 478 v^o et 480 v^o, cité par L. Delhommeau, *op. cit.*, p. VI et 6, n^o 31.

²⁶ Agrippa d'Aubigné, *Mémoire*, éd. L. Lalanne, p. 142, cité par R. Levesque, «Abbaye Saint-Pierre de Maillezais,

l'oeuvre de la Renaissance», in *Congrès archéologique de France*, Vendée, 1997, p. 188, n. 3.

²⁷ SCHENK, «Documents inédits sur Agrippa d'Aubigné... 1993, p. 121 et suivantes.

²⁸ Archives de la Fontenelle, Niort, citées par J.F. Irastorza, *l'abbaye de Maillezais*, Rennes, 1990, p. 106.

²⁹ AD Charente-Maritime, liasse G88, pièce 22. " Information touchant l'union des offices et dignités de l'église-cathédrale de Maillezais à la mense épiscopale dudit lieu, exécution des bulles de NSP le pape du 15 des calendes de novembre 1621. " et " P.V. d'enquête des dégradations durant les guerres de religions 1622". Nous remercions ici Alain Delaval de nous avoir communiqué ses transcriptions personnelles.

³⁰ Bibliothèque du génie, Vincennes, 131 H, F^o 52, Claude MASSE, , " plan des vestiges de l'abbaye de Maillezais en Bas-Poictou ", 1699.

³¹Bibliothèque municipale, La Rochelle, mss. 32, Claude MASSE, " Mémoire sur la carte du 46^{ème} Quarré de la généralle des costes du Bas-Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et partie de la basse Guyenne par Masse ", 1720, copie XVIII^{ème} siècle par le père Jaillot.

³² Médiathèque de Niort, fonds la Fontenelle, liasse 139, carton 15, 1785.

³³ ARNAULT (Ch), BAUGIE (P-A), *Notice historique et descriptive sur l'église de Maillezais*, 1840, Mémoire de la Société des Statistiques des Deux-Sèvres, Série II, t.1.

³⁴ Médiathèque de Niort, fonds la Fontenelle, liasse 139, carton 15, 1785.

³⁵ ARNAULT (CH.), *Histoire de Maillezais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Niort, Paris, 1840.

³⁶ Médiathèque du Patrimoine, Paris, dossier de travaux Maillezais, 81/85/97.

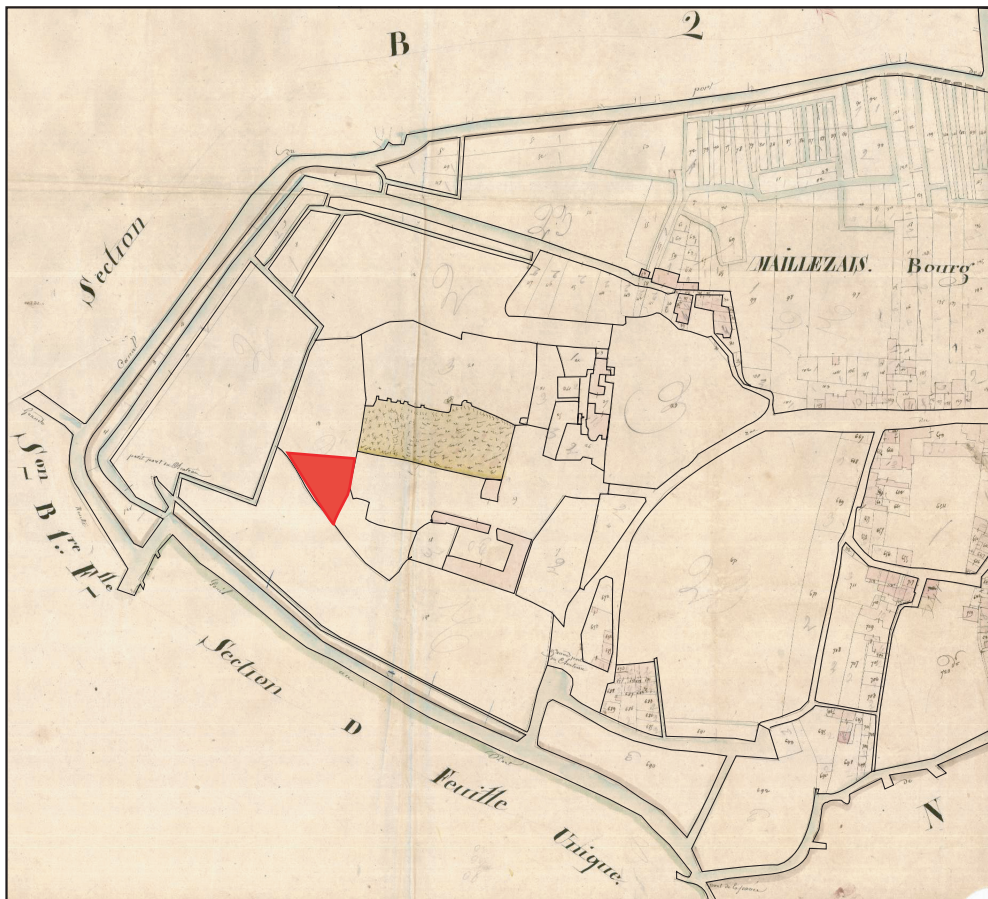
³⁷ BOURLOTON (Ch.), *Trouvailles récentes à l'abbaye de Maillezais*, Revue du Bas-Poitou, t.70, 1959, pp. 11-15.

³⁸TRICHEREAU (M.), *Journal de fouille*, document dactylographié, 1956-85.

³⁹VINCENT (J.), *Inhumation*, rapport dactylographié, S.R.A. Pays de la Loire, septembre 1998.

⁴⁰ROUZEAU (N.), BERNARD (E.), *Rapport de sondages*, rapport dactylographié, S.R.A. Pays de la Loire, 1987 ; LE MEUR (N.), *rapport de fouille, Maillezais, abbaye, réfectoire*, rapport dactylographié, S.R.A. Pays de la Loire, 1989 ; HASCOET (J.), *réfectoire de l'abbaye de Maillezais*, deux rapports dactylographiés, S.R.A. Pays de la Loire, 1989-1990.

⁴¹ CORNEC (T.), «L'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (Vendée) : l'architecture de l'abbatiale en partie révélée par l'archéologie», in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 3^o série, tome VII, 1^{er} semestre



Cadastré ancien, AD 85, La Roche-sur-Yon.



Photo aérienne de l'armée de l'air, 1976, SRA Nantes.

Fig. 10 : localisation de la fouille programmée sur le cadastre ancien et sur photo aérienne

1999 (1).

⁴² CORNEC (T.), SANZ-PASCUAL (F.), *Evaluations archéologiques, nord de l'abbatiale et accès sud*, AFAN, S.R.A. Pays de la Loire, 1998.

⁴³MARTINEAU (J.), SANZ-PASCUAL (F.), BARBIER (E.), *Abbaye Saint-Pierre de Maillezais, surveillance de travaux M.H., Cloître/Abbatiale*, A.F.A.N, S.R.A. Pays de la Loire, 2001.



Fig. 11 : localisation de la fouille programmée sur le cadastre actuel

2 – LE PROGRAMME DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE

2.1 – Objectifs scientifiques¹

La construction d'une résidence comtale sur le site de l'abbaye, au cours du Xe siècle, s'intègre dans un contexte d'insécurité lié aux invasions normandes. Le moine Pierre traduit précisément cette menace en évoquant de fréquentes incursions par la Sèvre Niortaise². De nombreux monastères du Marais Poitevin, tels Luçon (85) et Saint-Michel-en-L'Herm (85), sont effectivement pillés et brûlés en 853³. Par ailleurs, l'installation du pouvoir comtal à Maillezais coïncide avec le désir de reconquête religieuse, politique et sociale d'une région éloignée de Poitiers. En effet, ces espaces périphériques ne possèdent encore aucune véritable structure d'encadrement. La résistance à l'envahisseur païen et la reconstruction de la région passent donc, selon le pouvoir religieux, par le retour des moines et la reconstruction d'abbayes aptes à contenir les assauts barbares. Cette politique est très active à partir de la seconde moitié du Xe siècle, qui voit la fortification des monastères de Saint-Michel-en-L'Herm (85), et de Saint-Maixent (79), tout deux situés sur la Sèvre Niortaise⁴.



Photo 03 : vue du mur interprété avant fouille comme un vestige de la fortification comtale

Les termes employés par le moine Pierre pour décrire l'ensemble fortifié de Maillezais varient tout au long de son récit : il utilise à deux reprises *oppidum* et *aula*, ainsi que *castrum* ou *castellum* à six reprises. Par contre, le vocable *aula* est

toujours associé à l'église Saint-Hilaire⁵. Un tel choix semble volontaire. Contrairement à *castrum* ou *oppidum*, dont la connotation est plutôt défensive, l'*aula* caractérise une fonction résidentielle traditionnellement dévolue au pouvoir seigneurial⁶. L'association de l'église Saint-Hilaire à ce vocable permet d'attribuer au duc d'Aquitaine un programme palatial en distinguant, d'une part, un espace laïc et d'autre part, un espace religieux.

L'emploi d'un terme aussi particulier traduit la volonté du moine Pierre de glorifier les origines de l'abbaye en présentant un château digne des résidences princières carolingiennes. A cet égard, la description de la fortification par Pierre découle entièrement d'un schéma narratif préétabli, dont les sources plongent leurs racines dans la littérature antique. Il évoque une forteresse très puissante, quasi imprenable, bénéficiant de retranchements, de machines et de moyens de défense : *fortitudinis [...] oppidum, vallis, machinis propugnaculisque decentissime decoratum*⁷.

La description lacunaire du moine Pierre et l'absence d'indices apparents à Maillezais ne permettent pas de localiser les différentes structures liées à cette occupation fortifiée du haut Moyen Age. Il est donc primordial de confronter le texte du chroniqueur à l'analyse archéologique du site, en essayant de déterminer l'ampleur, la nature, la chronologie et la fonction d'éventuels vestiges antérieurs au XIe siècle.

2.2 – Cadre d'intervention

Cette opération de recherche archéologique programmée, menée par un agent de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, titulaire de l'autorisation de fouille délivrée par l'Etat, est placée sous le contrôle administratif et scientifique du Conservateur Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire. Elle est entièrement financée par deux subventions publiques d'un montant total de 55 000 euros par an, accordée l'une par le Conseil Général de la Vendée (80%) l'autre par le Ministère de la Culture sur le chapitre 66-20, article 60 (20%). Les subventions sont attribuées à l'INRAP, porteur du projet et

(Les notes de bas de pages sont situées en fin de chapitre, p.22)

employeur du responsable de l'opération, par le biais d'une convention tripartite. Les travaux de terrassement, qui s'élèvent à un montant de 45 000 euros par an, sont quant à eux entièrement pris en charge par le Conseil Général.

2.3 – Localisation de la fouille

La fouille est localisée à l'ouest de l'abbaye sur une parcelle représentant 10% de la surface totale du site, soit 5000 m², délimitée à l'ouest, au nord et au sud par la rupture de pente du plateau calcaire, inclinée vers le marais environnant. Son côté oriental, de 120 m de long, est appuyé contre les bâtiments conventuels marqués ici par la masse des trois tours fortifiées du massif occidental. Cette prairie offre le précieux avantage de n'avoir jamais été perturbée par des labours, des travaux de fouilles ou des sondages anciens. Elle est donc susceptible de conserver en sous-sol les témoins stratifiés des différentes occupations du site, des périodes préhistoriques aux périodes historiques les plus récentes.

2.4 – Le déroulement de l'opération

2.4.1 – La durée de l'opération

L'opération pluriannuelle a été réalisée en trois campagnes de fouille d'une durée totale de 13 semaines par an, terrain et post-fouille compris, sous la direction d'une équipe de l'INRAP composée d'un responsable, d'un assistant d'étude, d'un dessinateur et d'un topographe, assistés de 12 stagiaires en archéologie.



Photo 04 : vue aérienne du chantier de fouille



Photo 05 : vue générale du front ouest de l'abbaye prise au niveau du marais

2.4.2 – La méthodologie d'intervention

Compte tenu du temps imparti à l'opération, il aurait été difficile d'ouvrir des fenêtres ponctuelles ou de décaper la totalité du secteur sans risque de perte d'informations essentielles à la compréhension du site. La méthodologie retenue a donc été d'ouvrir une surface homogène couvrant 30% du terrain, soit 1700 m², située à l'angle sud-ouest du secteur de fouille.

2.4.3 – L'enregistrement des données de fouille

La méthode d'enregistrement des données de fouille a été dictée par le contexte archéologique du site, stratifié sur une hauteur variant de 6 m sur les pentes à 0,20 m sur le plateau. L'unité stratigraphique (us) est donc restée notre référence de base, numérotée en continu de 1 à 820. En revanche, la structure archéologique simple – creusement ayant laissé une trace négative au sol - n'a pas reçu de numérotation particulière. La fiche d'enregistrement regroupe ainsi le numéro de l'US et de la structure qui s'y rattache et détaille tant la dynamique de sédimentation naturelle et anthropique que le processus de construction maçonnée. Seules les structures complexes, telles que les murs, sont enregistrées à part comme faits architecturaux (M). Il est ainsi possible de réaliser une étude de bâti distincte de l'analyse pédologique. Le but premier de cette méthode est de restituer chaque phase d'occupation du site dans son contexte architectural et stratigraphique en plan et en élévation.



Fig. 12 : localisation des opérations archéologiques réalisées de 1999 à 2002
(Jocelyn Martineau, INRAP)

2.4.4 – Le dessin

L'objectif du relevé archéologique est de conserver une preuve graphique de l'occupation du sol identifiée par la fouille, en relation avec les aménagements architecturaux correspondants. Il est ainsi possible de détruire une occupation plus récente, après l'avoir photographiée et dessinée, pour descendre sur les niveaux les plus anciens. Les minutes de terrain ont toutes été dessinées et remises au net au 1/20° par Fabien Sanz-Pascual, dessinateur à l'INRAP.

2.4.5 – La topographie

Toutes les structures découvertes entre 2000 et 2002 ont été géo-référencées et recalées sur le fonds de plan topographique de l'abbaye levé en 1997 par le cabinet de géomètre-expert Millet. Pierrick Leblanc et Frédéric Boumier, topographes à l'INRAP, ont exécuté la totalité des relevés sur le logiciel "Microstation". L'ensemble des découvertes réalisées ces dix dernières années a ainsi pu être recalé de manière précise sur le plan de l'abbaye. Par ailleurs, les élévations de l'abbatiale et les vestiges de l'édifice découverts sur la zone de fouille ont été dessinés à partir de photos numériques redressées sur le logiciel d'orthophotos "Photoplan".

2.4.6 – L'archivage des données de fouille

Les données graphiques, audiovisuelles et numériques générées par la fouille ont été archivées d'année en année selon les prescriptions du Service Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire. L'objectif de cette mission, confiée à Sylvie Leray, archiviste de l'INRAP, est de rendre au SRA l'intégralité des sources documentaires de manière ordonnée afin de pouvoir retrouver l'information de base ayant servi à l'élaboration du rapport final de synthèse.

2.4.7 – Le mobilier archéologique

L'essentiel du mobilier recueilli en trois ans de fouille se compose de céramiques, dont le nombre s'élève pour toute période type et morphologie confondue, à 6880 tessons, pour un poids total

de 63 kg. On compte 250 tessons du Néolithique final, 32 tessons des périodes protohistoriques et 6598 tessons des périodes médiévale et moderne. Tous ces artefacts ont été systématiquement lavés, comptés et conditionnés par us et par catégorie, selon les normes en vigueur en Pays-de-la-Loire. Sur l'ensemble de ce lot important, seuls 936 individus présentent des formes archéologiquement complètes ou fragmentaires ayant fait l'objet d'un dessin mis au net sur informatique et présenté en annexe à la fin de ce rapport. Par ordre décroissant, on trouve ensuite le métal - déclaré et stabilisé au laboratoire Arc'Antique - le verre, dont une série de fragments de vitraux datés du XIV^e siècle, ainsi que le mobilier en bronze. Trente monnaies illisibles en l'état sont en cours de nettoyage pour étude. L'inventaire du mobilier a été réalisé sur une base de données informatique construite sur le logiciel "File Maker Pro" par Jérôme Tourneur.

(notes)

¹ Avec la collaboration d'Emmanuel Barbier.

² PON (Georges), CHAUVIN (Yves), *op. cit.*, p. 94-95, d'après mss. lat. 4892, *Liber I*, fol. 246 v^o a : *Aquilonalis certe gens, Normanni videlicet, que semper prediis, incendiis et rapinis ultra modum alios vexare parata predicatur, prephatum flumen quam sepe solita erat introire, ac quoscumque poterat bonis omnibus nudatos neci dabat.*

³ GARAUD (Marcel), «Les invasions des normands en Poitou et leurs conséquences», *Revue Historique*, 62^{ème} année, tome CLXXX, octobre-décembre 1937, p. 241-268, p. 252-253. L'auteur situe la destruction de ces deux monastères en 853, contrairement à la *Chronicom Sancti Maxenti* qui place l'événement en 877 pour Saint-Michel-en-L'Herm.

⁴ VERDON (Jean), *La chronique...op. cit.*, p. 84-85 : *Restauravit monasterium Sancti Maxentii et castellum in cicuitu perfecit. Restauravit monasterium Sancti Mikahelis ad Heremum....*

⁵ L'église Saint-Hilaire bénéficie de deux vocables différents: *Hylarii basilica* (*Liber II*, fol. 255a) et *ecclesiam Beati Hylarii* (*Liber II*, fol. 255b).

⁶ RENOUX (Annie), «Espaces et lieux de pouvoirs royaux et princiers en France (fin IX^e-début XII^{ème} siècle) : changement et continuité», in *Palais royaux et princiers au Moyen Age*, Annie Renoux (s.d.), Actes du colloque tenu au Mans les 6-7 et 8 octobre 1994, 1996, 217 pages, p. 22.

⁷ *Ibid.*, p. 96-97, d'après mss. Lat. 4892, *Liber I*, fol. 246 v^o b.

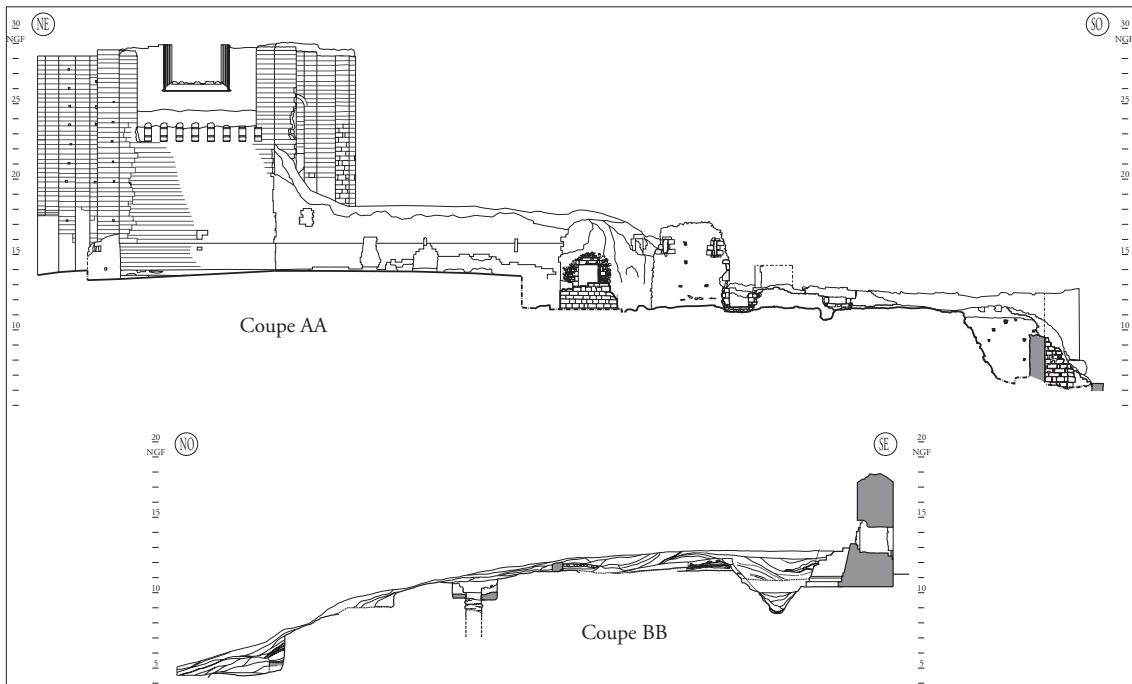


Fig. 13 : profils archéologiques nord-sud (AA) et est-ouest (BB)

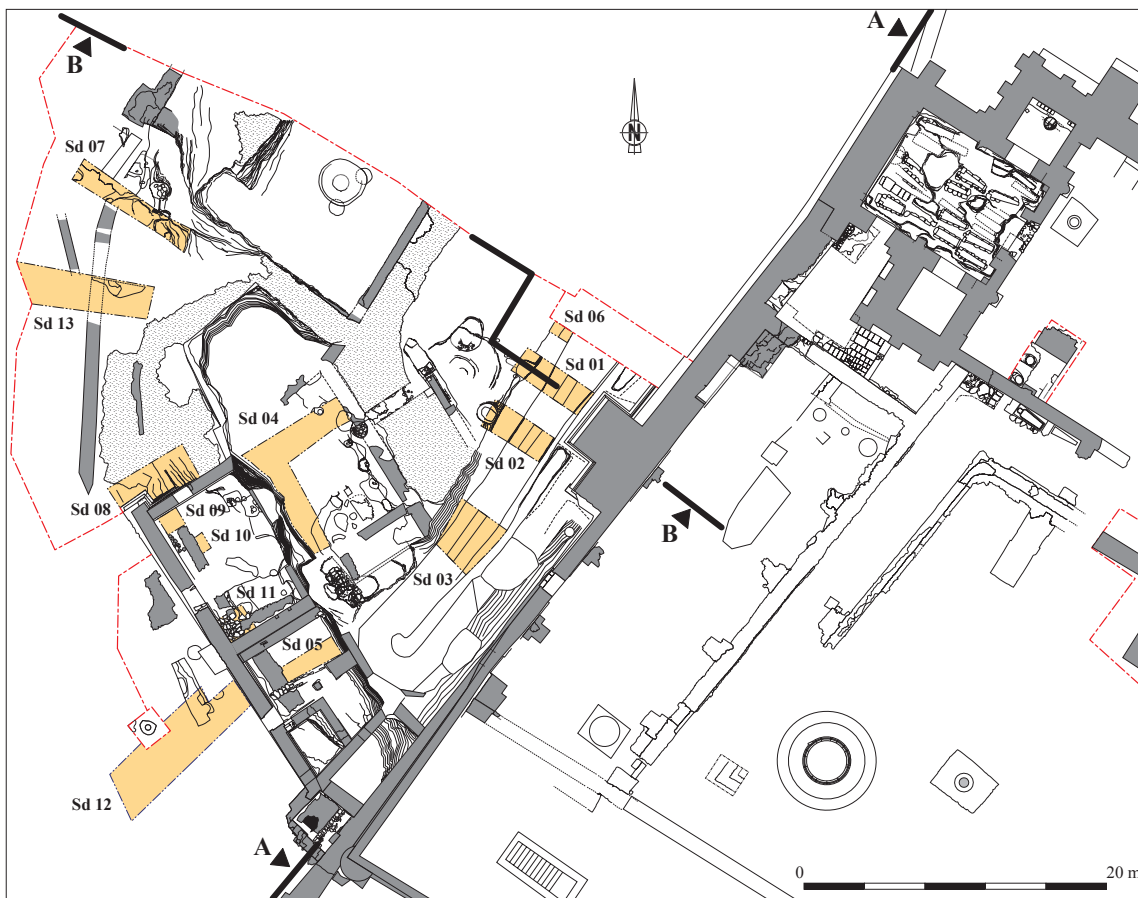


Fig. 14 : localisation des structures archéologiques maçonnées

II - RESULTATS DE LA RECHERCHE

1 – DESCRIPTION GENERALE

1.1 – Le taux de conservation des vestiges

1.1.1 - La stratigraphie

Le profil est / ouest de la zone de fouille décline en pente douce sur une distance de 30 m, de 12,70 m NGF à l'est à 10,20 m NGF à l'ouest, avant de marquer une nette rupture à 45° jusqu'au niveau du marais, situé à une moyenne de 6 m NGF. La puissance stratigraphique des niveaux archéologiques situés sur le plateau varie de 1,30 m à l'est à 0,20 m à l'ouest. Les sédiments anthropiques reposent sur le substrat à une hauteur moyenne de 11 m NGF. La surface naturelle du rocher est ici caractérisée par un feuilletage calcaire



Photo 06 : vue du front ouest après la fouille

très friable. L'extrémité occidentale forme un talus essentiellement composé de remblais rejetés en bas de pente sur une épaisseur maximum de 3,50 m. Ils reposent sur le socle rocheux taillé à une hauteur de 4,90 m NGF. Le côté opposé situé au pied de l'abbaye, est quant à lui coupé par une profonde tranchée de 7,32 m de large sur 4 m de profondeur. Ce fossé est entièrement comblé par d'épais niveaux de remblais très hétérogènes. Enfin, le bord méridional est marqué par un talus formé par les remblais de démolition d'un édifice construit contre la paroi rocheuse.

1.1.2 - Les structures

Les périodes protohistoriques ou préhistoriques n'ont laissé que trois structures creusées dans le substrat, vestiges d'un habitat qui reste malheureusement trop isolé pour être significatif, contrairement à l'espace du réfectoire, situé 50 m plus loin, diagnostiqué en 1989 et fouillé en 1990¹. Les périodes historiques les plus anciennes, de peu antérieures à la fondation monastique datée de 1003, commencent en revanche à livrer une stratigraphie liée à 23 structures en creux, fosses et trous de poteaux. Toutefois, aucune organisation véritable ne s'en dégage pour le moment. Le recours au mobilier archéologique consommé puis rejeté sur place, abondant aux endroits les plus favorables à la conservation en milieu clos, est donc ici essentiel. Notons que l'étude de la céramique et des sédiments ne fait que commencer, alors que celle de la faune reste à faire. Les périodes liées à la fondation et au développement de la communauté religieuse, du XIe au XVIe siècle, ont ici laissé bien plus de vestiges, tous inédits. On compte, hors stratigraphie, 42 structures maçonnées conservées jusqu'à 5 m de hauteur. Arasées de manières très irrégulières, les maçonneries ont été systématiquement recouvertes par les remblais de démolition, dont la puissance et la nature ont été reconnues mécaniquement et manuellement. L'analyse des différents aménagements monastiques a pu être menée conjointement à l'étude préventive des élévations de l'abbatiale et des bâtiments conventuels, afin de situer leur découverte dans un contexte d'étude plus large du site religieux.

(notes)

¹ ROUZEAU, BERNARD, 1989 ; LE MEUR 1990.

2 – LA PHASE D'OCCUPATION PRIMITIVE

2.1 – Les premières structures d'habitat

2.1.1 – Les trous de poteaux

Trois trous de piquets de 0,23 m de diamètre ont été mis au jour au nord-est de la zone de fouille, à une hauteur de 11,40 m NGF (US 735, 736, 793). Creusés dans le socle rocheux sur une profondeur respective de 0,19 m, 0,10 m et 0,11 m, ils présentent tous trois des bords droits et un fond plat. Ils se répartissent sur un axe horizontal de 3 m de long, formant ainsi deux travées d'1,50 m. La fouille complète du comblement n'a fourni aucun élément de mobilier permettant de dater l'abandon de ce qui pourrait être un bâtiment en bois, très léger. Son plan ne peut malheureusement pas être restitué, compte tenu du fort taux d'érosion du rocher sous l'effet d'un creusement beaucoup plus tardif au nord, fossé médiéval dont nous reparlerons, et du prélèvement de matériaux naturels au sud.

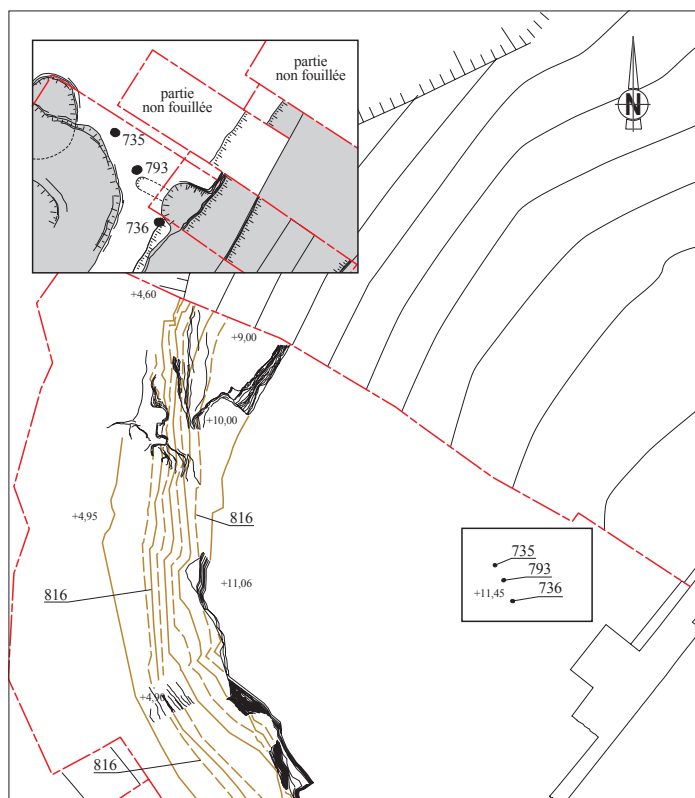
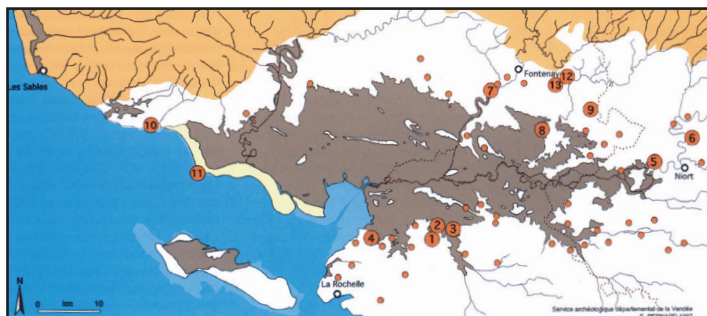


Fig. 15 : localisation des trous de piquet primitifs



Fonds de plan : E. Bernard, SDA Vendée, 1997; dans, Jousseume, les premiers paysans du Golfe..., 1998, p.32.

Fig. 16 : localisation des sites Néolithiques sur les rives du Golfe des

2.1.2 – Essai d'interprétation

La très faible densité de structures, trois trous de piquets alignés fortement érodés, et la rareté du mobilier contemporain, toujours récolté hors contexte, ne permettent pas de restituer une occupation Néolithique ou Protohistorique importante, contrairement à ce qui avait pu être démontré à l'intérieur de l'abbaye, dans l'espace du réfectoire, pourtant peu éloigné (50 m). Ils témoignent toutefois d'un "bruit de fond" amplement justifié par la position topographique de l'éperon, favorable à une occupation fortifiée de type éperon barré, tel qu'à Champ Durand, sur la commune de Nieul-sur-l'Autize (canton de Maillezais, 85). L'étude de Roger Jousseume, en 1998, avait déjà montré l'importance des implantations datables du Néolithique final sur les rives et dans les îles du Golfe des Pictons, dont Maillezais fait partie¹. L'extension de la fouille dans les années à venir devra donc tenir compte de cette problématique largement antérieure au champ chronologique développé ci-après.

(notes)

¹ JOUSSEAUME, 1998.

3 – LA PREMIERE PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LE HAUT MOYEN AGE

3.1 – L'exploitation du front de carrière

3.1.1 – Phase 1, période 1 : le front de taille

Le décapage et la fouille des bordures sud-ouest de l'éperon rocheux ont permis de mettre au jour, sous d'épais niveaux de colluvions, une morphologie naturelle totalement différente du profil de la couverture végétale avant intervention.

3.1.1.1 – Le profil est / ouest

La pente naturelle du socle rocheux est entaillée à l'ouest par deux fronts de hauteur inégale, caractéristiques d'une activité de prélèvements de matériaux. La première terrasse est située en rebord de plateau, à 9,50 m NGF, au bout d'une pente de 22 m de long d'est en ouest. Le front rocheux est ici découpé à 90° sur une hauteur d'1 m, avant de redescendre en pente douce sur une distance de 5 m. La seconde terrasse est située au pied d'une nouvelle pente abrupte de 3,50 m de haut, à 5 m NGF, au niveau du marais (us 816).

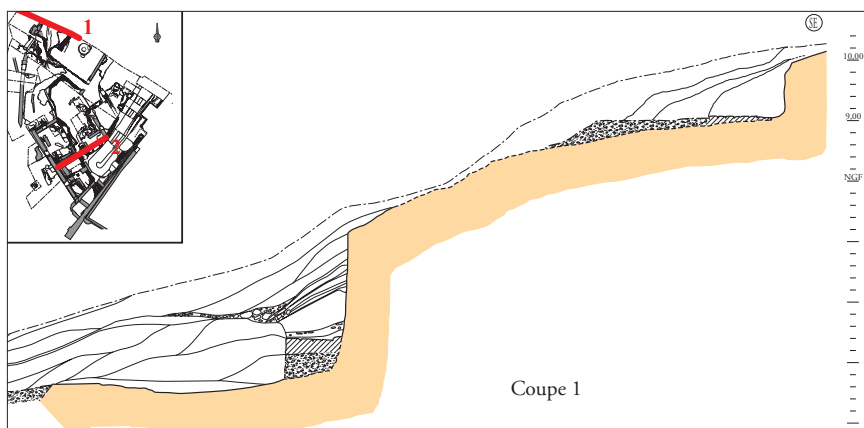


Fig. 17 : coupe stratigraphique est - ouest

3.1.1.2 – Le profil nord / sud

Le bord supérieur sud, situé à 10,50 m NGF, est brisé par une rupture de pente inclinée à 90° sur une hauteur d'environ 3,50 m. Il laisse place à un banc rocheux de 3 m de large qui borde la totalité des rives sud, situées à une hauteur moyenne de 6,50 m à 7 m NGF sur une distance découverte de 25 m de long. Le socle rocheux plonge de nouveau à 90° sur une hauteur de 2 m en moyenne, avant

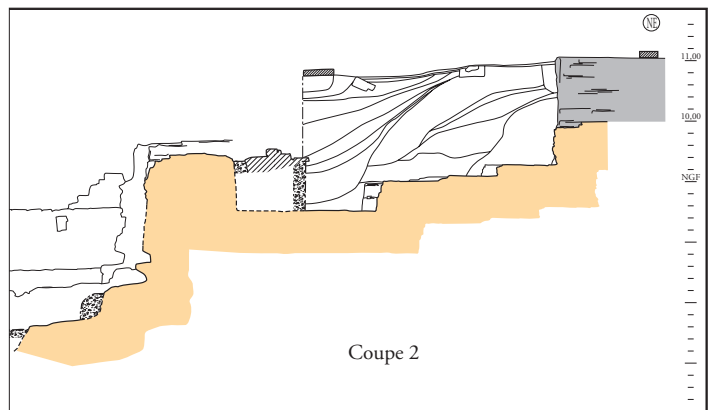


Fig. 18 : coupe stratigraphique nord - sud

de reprendre un profil horizontal à une altitude moyenne de 4,50 m NGF. Le substrat forme ici un pendage de 10° à 20° à hauteur du marais. L'évaluation du secteur sud de l'abbaye en 1998, a montré une même dynamique d'aménagement des bordures du plateau¹. La simple observation de la morphologie du rocher à l'intérieur du cellier, sous les bâtiments des convers, confirme en effet la présence d'un front de taille important d'au moins 72 m de long, toujours situé en niveau de marais.

(Les notes de bas de pages sont situées en fin de chapitre, p.46-47)



Fig. 19 : plan de localisation des structures archéologiques associées au front de taille occidental

3.1.2, Phase 1, période 2 : les indices d'occupation

3.1.2.1 – Le front ouest

L'extraction de matériaux contre le front ouest a façonné un niveau de sol reconnu sur une surface de 80 m². Il est installé sur la roche, à une altitude moyenne de 4,90 m NGF (us 548). Les dépressions naturelles du substrat ont été nivelées par un apport de sédiments composés de plaquettes calcaires mêlées à du limon noir et à de l'argile. Le nombre et la nature des plaquettes signalent la présence d'une activité de taille à proximité, parfaitement cohérente avec la physionomie de la paroi us 816. La surface du niveau de circulation, très riche en céramique et en charbon de bois, est indurée et rubéfiée (us 609). La présence d'une lèvre confondue arrondie et de deux anses opposées permet d'identifier une cruche médiévale parmi les nombreux tessons à pâte de couleur orangée, sableuse et sans revêtement présents dans le niveau d'installation.

3.1.2.2 – Un horizon de circulation aménagé sur le socle rocheux

Le niveau de sol 740, mis au jour 5 m plus à l'est, au fond du sondage 13, possède exactement la même physionomie que le sol 548. Situé à une altitude équivalente de 4,90 m NGF, le niveau de circulation installé sur le substrat est marqué par une petite zone rubéfiée et charbonneuse nettement marquée (us 741), identifiant la présence d'un foyer. Ces traces de chauffe ne se développent que sur une faible épaisseur, suggérant une altération moyenne du substrat sous l'effet d'un feu rapide. Ce niveau a également offert quelques tessons de céramique orangée, parmi lesquels se trouve un bord en bandeau à pâte orangée.

Le même sol semble se retrouver 13 m plus à l'est, au fond du sondage 8. De la céramique à pâte orangée a en effet été trouvée à plat, à l'interface de la couche 565 et du substrat, ce qui tend à confirmer l'hypothèse d'une utilisation du socle rocheux comme horizon de circulation, sur une distance reconnue de 20 m de long.

3.1.2.3 – Les structures

A l'ouest, le sol 548 est associé à deux excavations circulaires de 0,70 m de diamètre, creusées dans le substrat (us 709 et 710) à une altitude de 5 m



Photo 07 : vue des deux excavations taillées dans la paroi rocheuse, à l'ouest du site

NGF. Les deux fosses à bords droits et fond plat possèdent le même type de comblement stérile (us 711), composé d'agrégat argileux et de plaquettes calcaires détachées de la paroi rocheuse sous l'effet de l'érosion naturelle.

3.1.3 - Phase 1, période 3 : l'abandon du site

3.1.3.1 – Les colluvions naturelles

La nature et la morphologie des sédiments trahissent un processus d'érosion naturelle des pentes rocheuses, après une récession voire un abandon de l'activité anthropique². A l'ouest, le niveau de comblement de l'horizon charbonneux 609 est essentiellement composé de plaquettes calcaires tombées depuis le sommet de la pente rocheuse, auquel se trouve mêlés quelques fragments de charbons de bois et de la céramique médiévale à pâte de couleur beige ou rosée, sableuse, sans revêtement (us 536). Ce niveau est lui-même piégé par des colluvions calcaires très homogènes et compactes, entièrement stériles, sur une épaisseur maximum de 0,20 m (us 712). La dynamique de comblement du socle rocheux est équivalente à celle identifiée dans le sondage 8, ouvert 20 m plus au sud, à l'angle sud-ouest du bâtiment 1. Les niveaux 564

et 565 sont de la même façon composés d'argile très compacte et homogène, semblable au niveau 712. Seule la présence de quelques tessons de céramique permet de les distinguer du substrat, situé ici à une altitude de 4,90 m NGF.

3.1.4 – Les éléments de datation

Les éléments de chronologie absolue ont été obtenus par la datation C14 de deux échantillons de charbon de bois, piégés avec des fragments de oules à pâte rouge et bords en bandeau dans le niveau d'installation du sol 548 et dans son niveau de comblement 536.

La datation obtenue pour le niveau de sol 548 est de 893 à 1016 ap. JC³. Les dates les plus vraisemblables sont, par ordre de probabilités décroissantes : 979, 905, 965, 945 et 1015. La fiabilité physico-chimique de l'échantillon est très bonne. Le niveau de comblement 536 est daté quant à lui de 890 à 982 ap. JC, avec une probabilité décroissante de : 939, 923, 896, 955 et 975⁴. La fiabilité physico-chimique de l'échantillon est également très bonne.

Le *terminus ante quem* de l'occupation est donc daté de 982 ap. JC, avec une probabilité forte située entre 905 et 975 ap. JC.



Photo 08 : vue de la taille du front rocheux et des coupes stratigraphiques réalisées dans les niveaux de colluvionnement

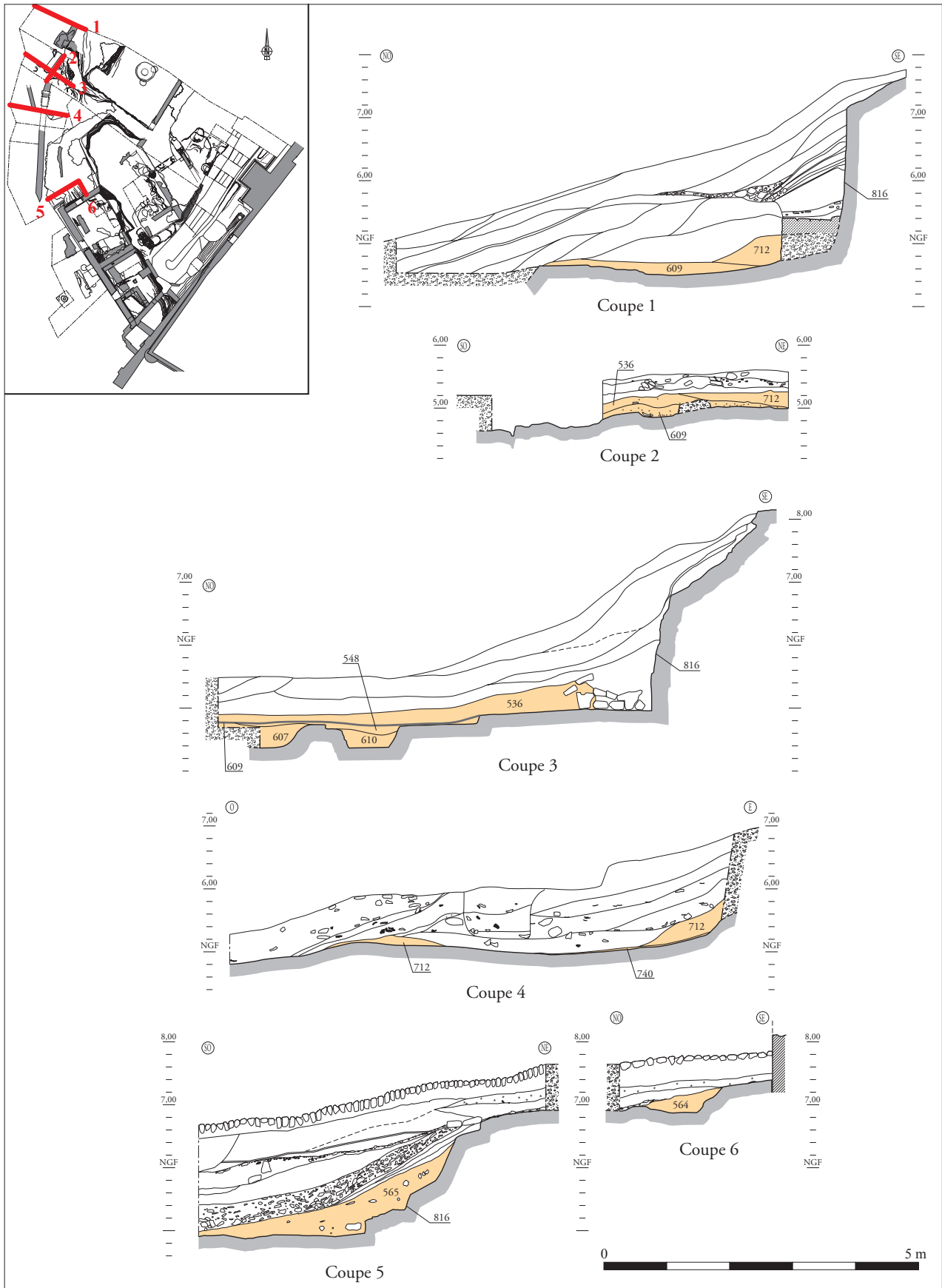


Fig. 20 : coupes stratigraphiques des niveaux de colluvions retombés sur le front de taille occidental

3.1.5 – Essai d'interprétation

La taille des pentes naturelles de l'éperon rocheux laisse apparaître le bri calcaire sur toute la paroi du front sud et sur une partie du front ouest, aménagement qu'il est difficile d'interpréter. Les veines de pierres dures, d'une épaisseur de 0,25 à 0,30 m, sont séparées par des lignes de joints argileux qui, une fois dégagées, se creusent très facilement (us 816). L'hypothèse de l'exploitation d'une carrière de pierre reste donc plausible. Toutefois, la pierre calcaire microporeuse, de mauvaise qualité, se délite en fines plaques sous l'effet de la percussion, de la pluie ou du gel, rendant difficile son utilisation comme bloc de parement. En revanche, l'extraction de calcaire pour la chaux, le mortier ou le blocage nécessite des gisements de moindre qualité, qui ont pu être exploités à Maillezais, tant sur les pentes que sur le plateau. Quoiqu'il en soit, la morphologie du site est entièrement bouleversée à la suite de cette activité, morphologie qui détermine l'implantation des occupations suivantes.

3.2 – Le comblement du front de taille : un dépotoir

3.2.1 – Phase 1, période 4 : la dynamique de comblement des pentes

La période d'abandon de la phase précédente semble relativement courte. La reprise de l'activité anthropique est en effet signalée par d'importants dépôts domestiques rejetés aux extrémités ouest et sud de la zone de fouille.



Photo 09 : vue des premiers niveaux détritiques rejetés en bas de pentes sur les niveaux de colluvionnements naturels

3.2.1.1 – Le comblement de la pente ouest

La nature du talus occidental est caractérisée par une succession de niveaux argileux séparés



Photo 10 : vue aérienne des dépôts rejetés en bas de pente à l'ouest de l'abbaye

par de fines couches de sédiments limoneux, très organiques. Le premier niveau de remblai 535 remplit de manière homogène toute la surface d'occupation précédemment décrite, sur une épaisseur de 0,20 m. Il est essentiellement composé d'argile, de plaquettes et de blocs extraits du substrat local. Le remblai suivant, l'us 527, est caractérisé par sa couleur grise et par la présence en grand nombre de résidus domestiques, coquilles d'huîtres, charbons de bois, os animal et fragments de céramique commune à pâte orangée et sableuse. Les sédiments ont fini par former un cône d'éboulis de 3,60 m de long sur 0,24 m d'épaisseur, remontant le bord supérieur de la pente sur une hauteur d'1,40 m. Sa surface indurée et de couleur verdâtre (us 542) indique que les remblais sont restés à l'air libre pendant une durée indéterminée. Un volume important de remblai est ensuite venu combler le talus sur une épaisseur maximum de 0,70 m (us 534). Les blocs les plus lourds roulés en bas de pente présentent pour la plupart des traces d'outils, qui identifient des éclats de taille.

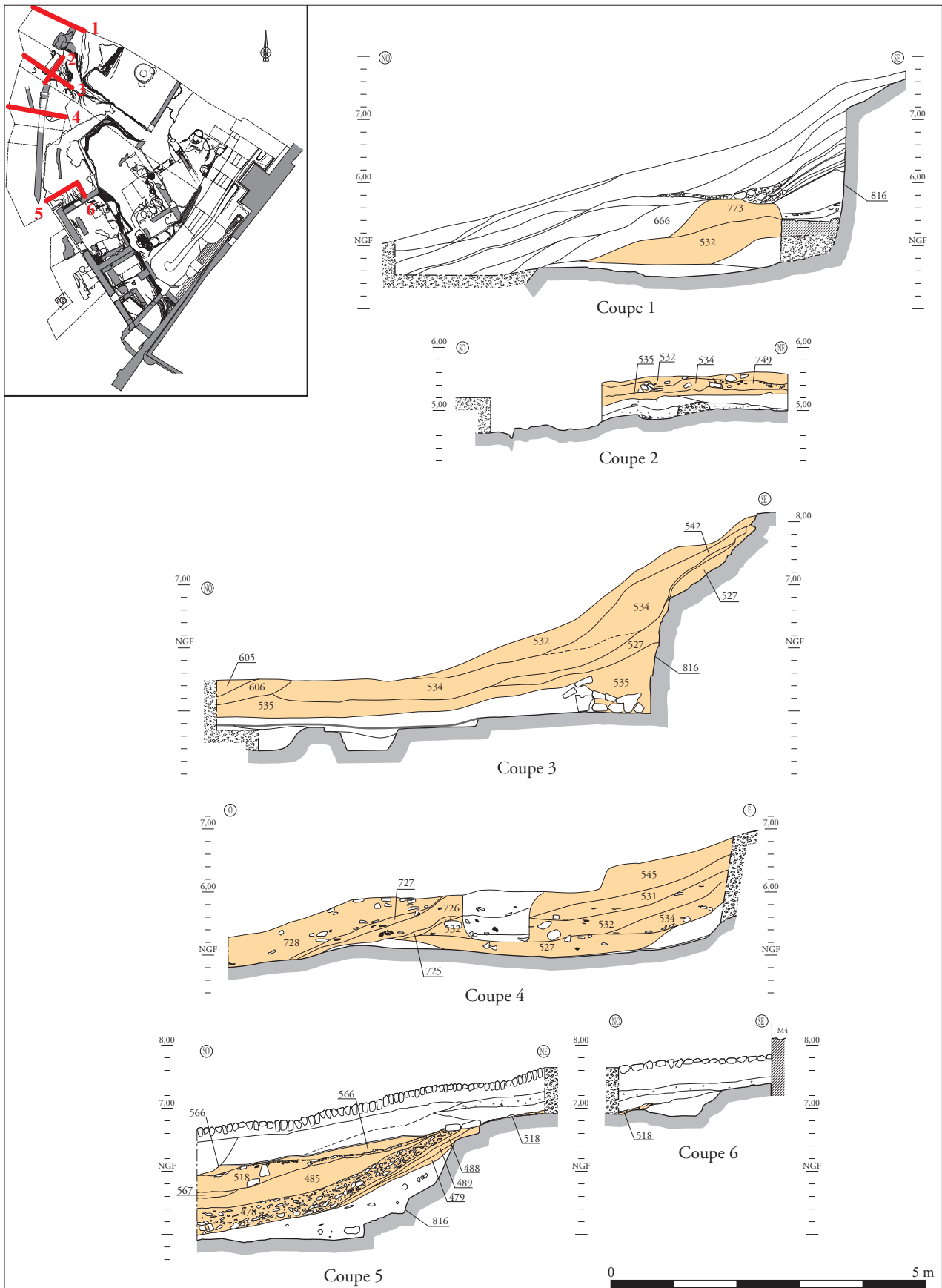


Fig. 21 : coupes stratigraphiques des niveaux de dépôts organiques rejetés en bas de pente à l'ouest de l'abbaye



Photo 12 : coupe stratigraphique sud-ouest (coupe 4)

Les débris les plus légers et la poussière calcaire se sont quant à eux accrochés aux parties hautes du talus. De nombreux tessons de céramiques et des résidus alimentaires, strictement identiques à ceux du niveau inférieur, se retrouvent mêlés au remblai. Un dernier niveau de sédiments limoneux et argileux a finalement remonté l'inclinaison de la pente sur une hauteur maximum de 0,30 m (us 532). La surface très organique du niveau 532 suggère la présence d'une couverture végétale venue fixer le talus.

3.2.1.2 – Le comblement de la pente sud

Le talus méridional n'a pas conservé, comme à l'ouest, la totalité de son volume originel. La construction tardive d'un bâtiment du bas Moyen Age est en effet venue bouleverser la stratigraphie ancienne, repérable de manière lacunaire sous les niveaux de sol des salles 2 et 3, installés à une altitude moyenne de 7 m NGF. Ces niveaux anciens, contemporains des dépôts précédents, sont caractérisés par les mêmes fragments de oules à pâte orangée caractérisés par les bords en bandeau.

3.2.2 – Les éléments de datation

Deux échantillons de charbon de bois ont été prélevés dans les deux couches supérieures du talus 527 et 534, en vue d'être datés par C14.

L'âge calibré du niveau 527 est de 896 à 1021 ap. JC⁵. Les dates les plus probables par ordre décroissant sont de 985, 1015, 905, 965 et 945. La fiabilité physico-chimique de l'échantillon est bonne. La couche supérieure 534, a été datée quant à elle de 890 à 1020 ap. JC⁶. Les probabilités décroissantes sont de 978, 905, 965, 945 et 1015. La fiabilité physico-chimique de l'échantillon est moyenne.

Le *terminus ante quem* est donc de 1020 ap. JC. Mais la fenêtre chronologique peut être réduite, en recalant les deux échantillons, de 978 à 985 ap. JC. Les charbons peuvent avoir été déplacés d'un dépôt plus ancien dans un remblai plus récent, avec des résidus domestiques hétérogènes. Notons toutefois que l'homogénéité des formes, du décor et de l'aspect de la céramique récoltée sur toute la hauteur du talus définit une consommation de vaisselle culinaire relativement homogène, entièrement compatible avec les datations des charbons⁷.

3.2.3 – Essai d'interprétation

Les tessons de céramique récoltés sur toute la hauteur du dépôt sont parfaitement homogènes, du socle rocheux au niveau supérieur du talus. Le terre semble donc s'être formé rapidement. L'apport du C14 est un indice supplémentaire, qui permet de situer l'événement dans le courant du Xe siècle.



Photo 12 : vue générale du front sud-ouest en fin de fouille, septembre 2002

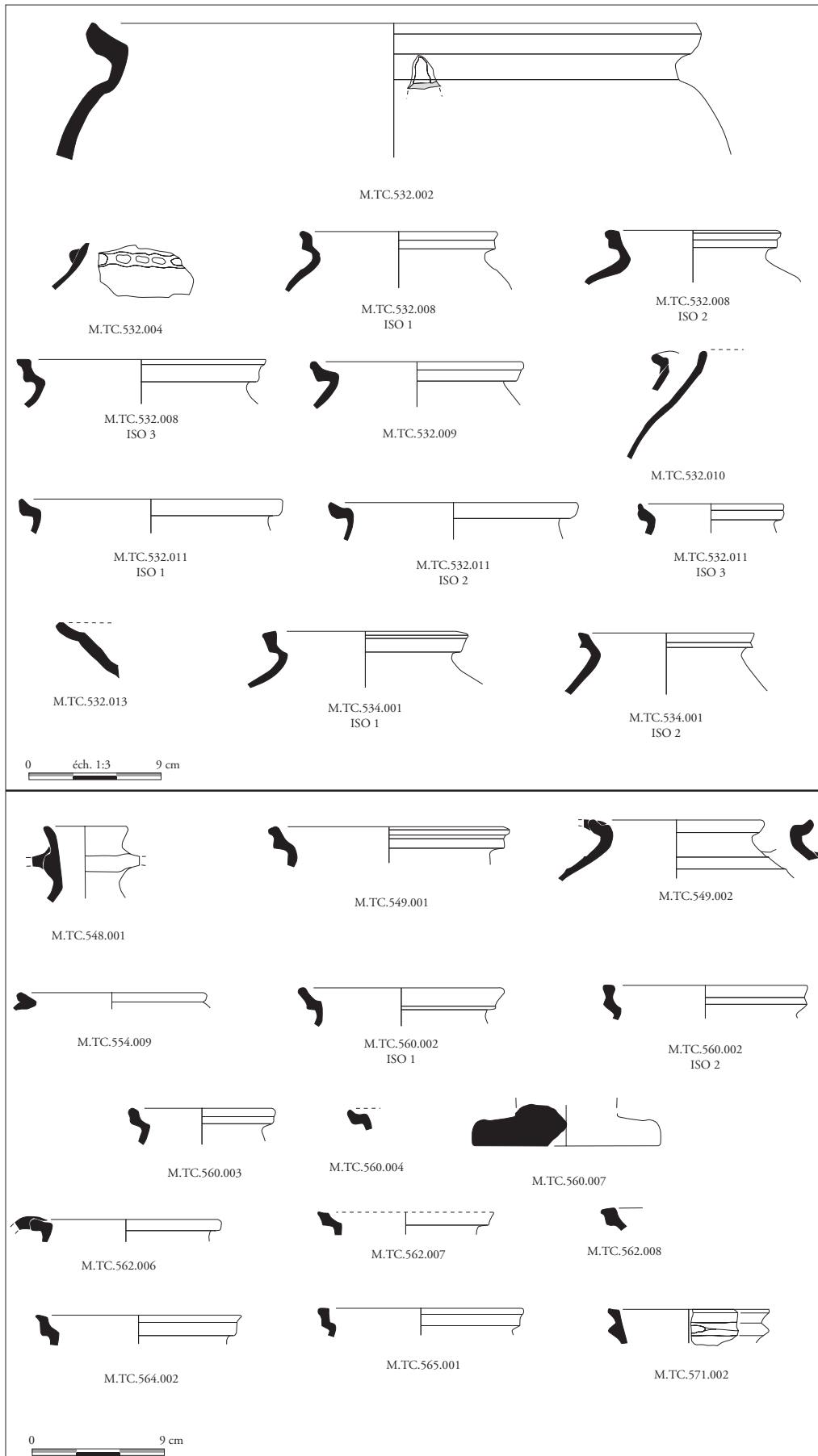


Fig.22 : mobilier céramique récolté dans le dépotoir occidental

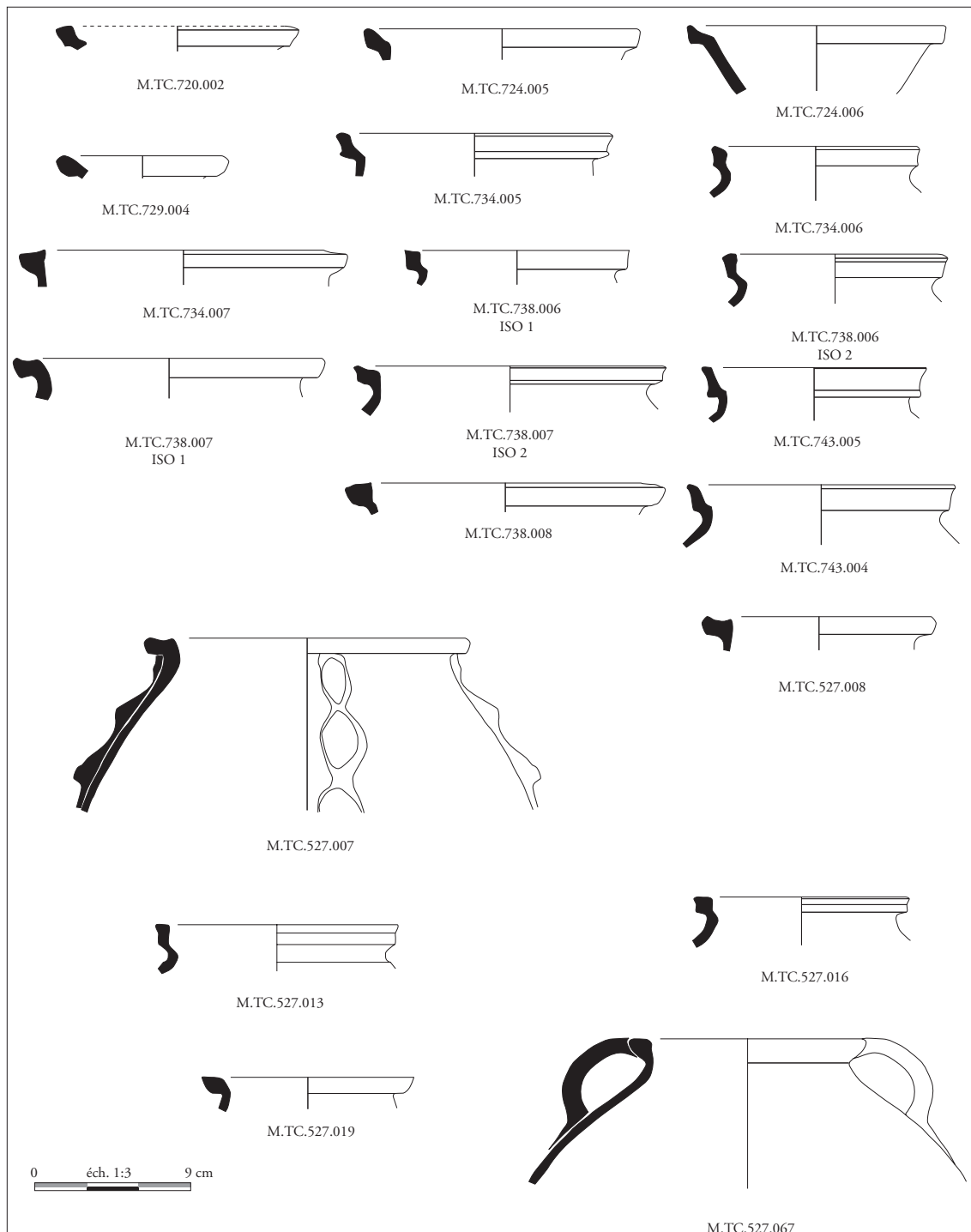


Fig.23 : mobilier céramique récolté dans le dépotoir occidental

Par ailleurs, les coquilles d'huîtres consommées sur place et rejetées aussitôt dans le dépotoir avec la céramique, forment un horizon que l'on peut suivre sur toute la longueur des dépôts, sur une distance de 20 m de long (us 527, 749, 534, 696). Le pendage du cône d'éboulis indique que les sédiments ont été versés depuis le nord-est vers le sud-ouest, sur une surface couvrant environ 300 m². Son extension vers le sud, sous le niveau de sol du bâtiment du bas Moyen Age, et vers le nord, au-delà de la zone de fouille, est donc fortement probable.

Un établissement relativement conséquent, installé à proximité, a vraisemblablement généré un dépôt assez important pour recouvrir entièrement le front de taille de la période précédente. La nature et le statut de cette occupation, datable du Xe siècle, restent inconnus. Toutefois, les structures en creux et la stratigraphie mise au jour sur le plateau, au-dessus du dépotoir, sont susceptibles de révéler la présence d'un habitat contemporain, en bois, vraisemblablement érodé par la construction et le développement de l'établissement monastique.

3.3 – Les indices d’occupation sur le plateau : les structures d’habitat

3.3.1 – Phase 1, période 1 : le sol naturel

La fouille de l’espace du parvis a permis de mettre au jour un niveau de terre végétal primitif, réparti sur le socle rocheux sur une surface découverte d’environ 100 m² (us 562). D’une hauteur de 0,20 m, les sédiments sont coupés par la fosse 777, les trous de poteaux 674 et 575 et le fossé us 558. Bien qu’il soit coupé par le fossé du bas Moyen Age, ce niveau semble s’étendre sous l’abbaye (us 789). Il a en effet été mis au jour au pied de la façade occidentale de l’aile ouest du cloître. Le niveau est ici percé par la tranchée de fondation du mur M8 (us 786), datée de la seconde moitié du XIe siècle. D’abord identifié en 2001 comme un sol naturel daté par des petits modules de céramique Néolithique, caractérisés par leur texture et leur fragmentation, il a fallu remonter sa datation aux périodes historiques grâce à la découverte en 2002 de céramique sigillée et de tessons de oules à pâte orangée. La présence du bord en bandeau est un marqueur relativement fiable pour le Xe siècle, période au cours de laquelle la terre a pu être remuée ou rapportée sur le substrat afin d’installer un niveau de jardin, faisant ainsi remonter des artefacts beaucoup plus anciens sur le sol. L’étude micromorphologique ci-jointe nous renseigne un peu plus sur sa morphologie.

3.3.2 – Etude micromorphologique (par Farid Sellami⁸).

Micro-Faciès sédimentaires de l’us 562	Description micromorphologique	Interprétation
Limons argilo-organiques agrégés	M a t é r i a u x homogènes à inclusions de sables grossiers et de quelques gravillons calcaires ; agrégation de la masse comportant d’ a b o n d a n t s fragments de coquilles, des micro- agrégats organiques et de charbons ; comblement des vides ; organisations limono-argileuses comportant des agrégats arrondis.	Sol superficiel occasionnellement alimenté par des rejets anthropiques

Le support naturel est représenté par des limons argilo-organiques identiques à ceux décrits au sein du sol superficiel (*cf. supra*). Cette ressemblance montre que la répartition spatiale de ce sol



Photo 13 : vue du sol naturel 789 recoupé par le trou de poteau 335, lui-même recoupé par les fondations du mur ouest du cloître

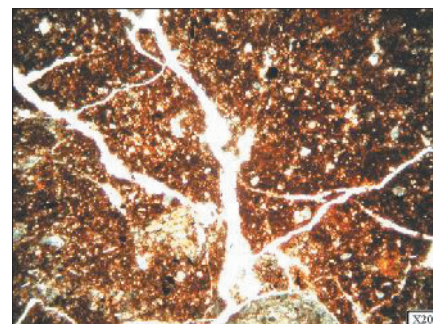


Photo 14 : matrice argilo-organique du sol superficiel 562

superficiel est particulièrement homogène, ce qui traduit une durée d’évolution relativement importante et surtout des conditions similaires d’évolution du sol du moins dans cette zone. L’homogénéité de cette évolution montre que les facteurs morpho-topographiques stationnels, souvent responsables de la variabilité du sol, sont globalement peu variables.



Fig.24 : plan de localisation du sol naturel 789

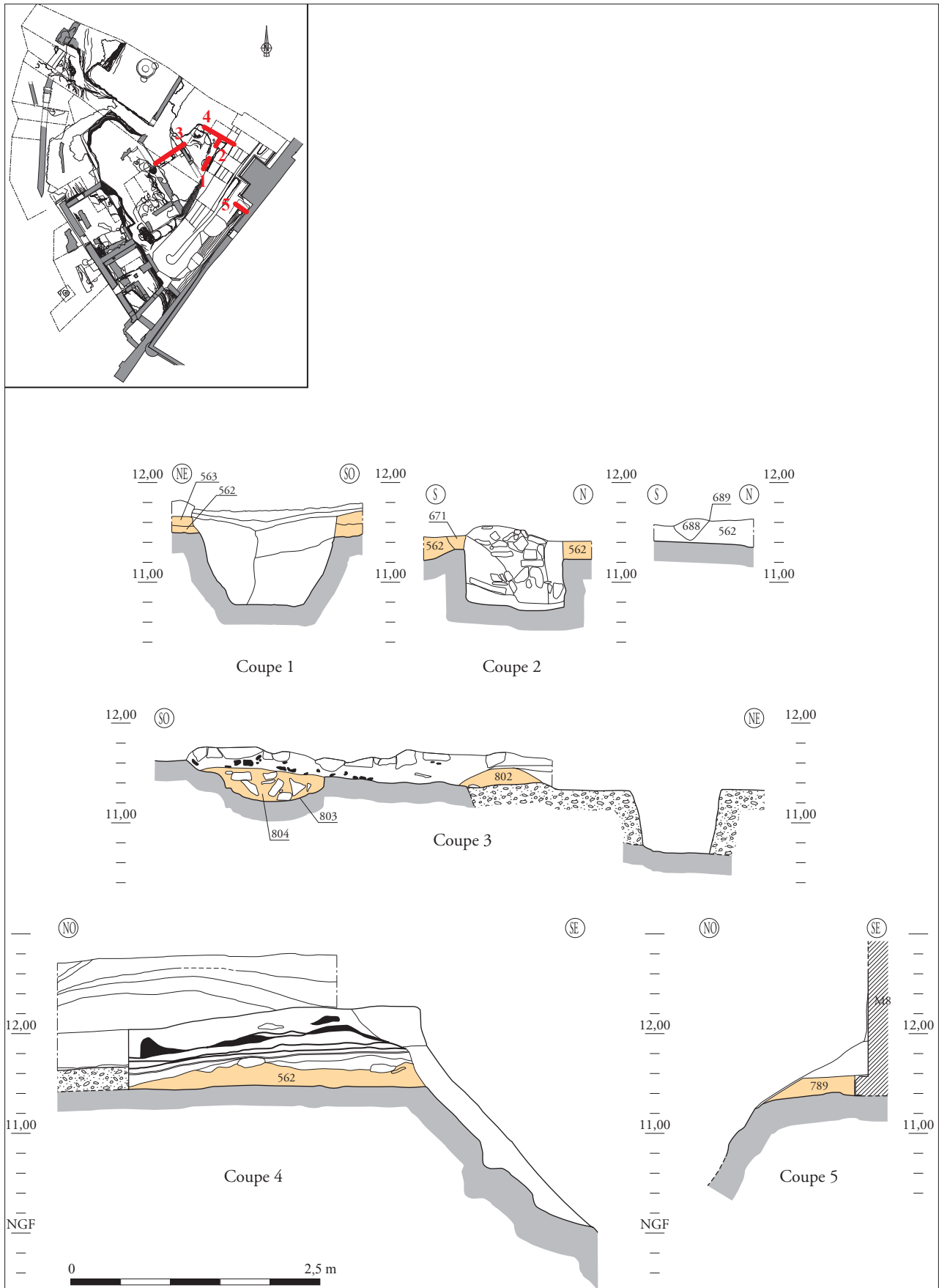


Fig.25 : coupes stratigraphiques réalisées dans les niveaux de sol naturel 562 et 789

Cette homogénéité est marquée à la fois par la texture et par l'organisation globale des sédiments. La texture limoneuse est liée à l'altération physico-chimique du substrat calcaire auquel les sables grossiers et les graviers peuvent être apportés. Leur répartition aléatoire est une action combinée d'une alimentation progressive en surface et du brassage biologique responsable de l'organisation globalement massive des sédiments. Les organisations lavées dans la masse correspondent aux mouvements de la faune du sol tels que les vers de terre. En revanche, la micro-agrégation de ces sédiments s'explique par le développement d'un couvert herbacé favorisé par l'enrichissement organique du sol. Cet enrichissement est en partie attribuable à des rejets anthropiques, ce dont témoignent les agrégats organiques. Cet impact anthropique explique également la formation des organisations orientées, marquées par une micro-fissuration horizontale, sous l'effet du piétinement.

Malgré cette anthropisation attestée par la composition et l'organisation du sol, son importance est largement insuffisante pour des sols d'occupations souvent marqués par la formation de terres noires largement connues dans les sites urbains fortement anthropisés. Les critères sédimentaires et pédologiques caractérisant ce faciès tendent à montrer que nous sommes en présence d'un sol organique dont l'évolution a été partiellement et surtout indirectement affectée par les processus anthropiques avant le fonctionnement de la zone de combustion. Ces derniers ne correspondent pas directement à une activité en place. Les traces anthropiques peuvent plutôt être associées à des remaniements de rejets et à de la circulation occasionnelle. En tout état de cause, ce sol indique un milieu très proche des structures d'habitat fortement anthropisées pouvant représenter la source des rejets.

3.3.3 – Phase 1, période 2 : un horizon de circulation lacunaire

3.3.3.1 – Les niveaux d'installation

Trois niveaux d'argile jaune et de cailloutis, de moins de 0,20 m d'épaisseur, forment un horizon de circulation induré et compacté, installé sur la terre végétale US 562 à une hauteur moyenne de 11,70 m NGF (us 561, 563, 671, 802). Situés au nord-est de la zone de fouille, ces niveaux ne sont conservés que d'une manière très lacunaire, sur une bande d'1,50 m de large limitée à l'est par le fossé du bas-Moyen Age. Découverte sur une longueur de 10 m, ils se prolongent au-delà de la limite de fouille, vers le nord-ouest. L'us 561 est rubéfiée sur une épaisseur de 0,20 m, contrairement à son pendant, l'us 563, qui conserve sa couleur argileuse naturelle.

Le sol 671 semble associé à une petite structure en creux, l'us 689. Il s'agit d'une tranchée taillée en V sur une largeur de 0,18 m et une profondeur de 0,10 m. Sa fonction demeure indéterminée.



Photo 15 : vue des premiers sols d'occupation installés sur le sol naturel 562

3.3.3.2 – Le niveau de circulation

La surface des trois niveaux précédents est recouverte par un sol de limon gris, l'us 672, induré, qui caractérise une période d'occupation celée à 11,80 m NGF par l'installation d'un niveau de cour empierrée baptisé de manière arbitraire "parvis"⁹.

3.3.3.3 – Les éléments de datation et d'interprétation

La fouille des sols 561 et 563 n'a pas livré de mobilier. En revanche, le niveau 571 contenait 16 tessons de oules à bords en bandeau, la pâte orangée identifiant une production du Xe siècle identique



Photo 16 : vue aérienne des fosses creusées dans les sols caillouteux 561 et 563

à celle qui a été mise au jour plus à l'ouest, dans les niveaux d'occupation de la carrière ou dans les sédiments domestiques du dépotoir. Le taux d'érosion du site est malheureusement trop avancé pour attribuer la moindre fonction à un niveau de circulation isolé. La seule chose qui puisse être confirmée est la présence d'une occupation du plateau à une période qui, sur la base de la datation du mobilier, peut être datée du IXe, Xe ou du tout début du XIe siècle.

3.3.4 – Phase 1, période 3 : la deuxième période d'occupation : l'extraction de matériaux naturels

3.3.4.1 – La fosse nord

Les bords de l'excavation 777 percent les niveaux de sols précédents à 11,60 m NGF. Située à 7 m au nord de la fosse suivante, elle adopte un plan circulaire de 6,50 m de diamètre. Son côté occidental s'évase vers l'ouest, tandis que son côté oriental accuse un profil à 90° de 0,70 m de haut. Le fond a été taillé en cuvette de manière irrégulière. Le comblement, d'une épaisseur maximum d'1,40 m au centre, est constitué de quatre niveaux

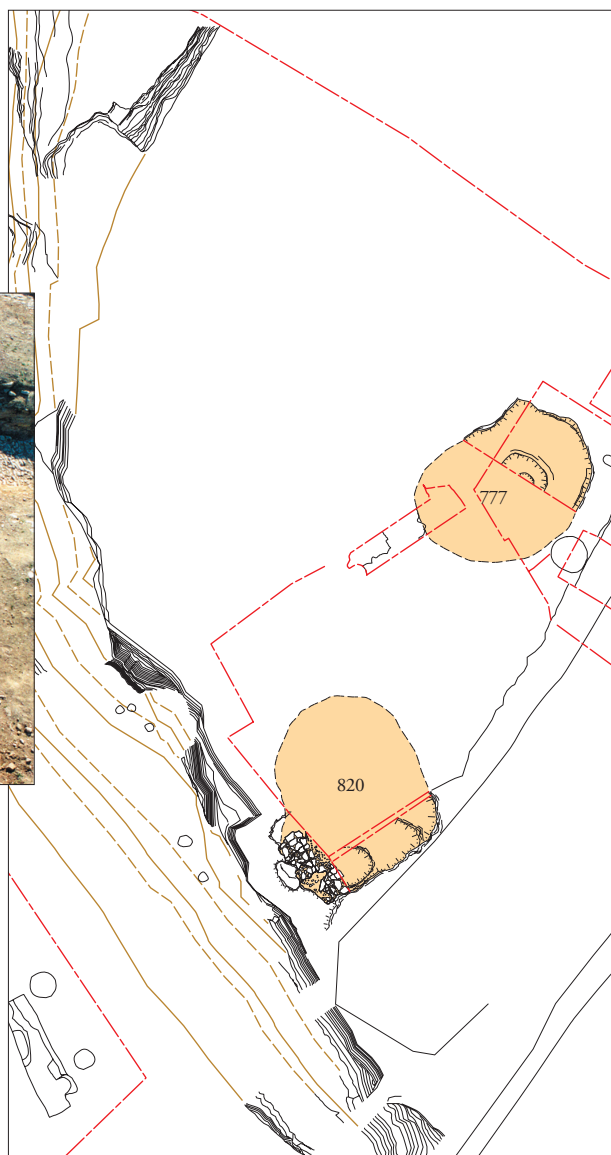


Fig.26 : plan de localisation des fosses 777 et 820

compactés très hétérogènes, ayant livrés un nombre important de petits fragments de mobilier protohistorique, antique et médiéval.



Photo 17 : coupe stratigraphique réalisée dans le comblement de la fosse 777

3.3.4.2 – Les éléments de datation et d'interprétation

Le niveau 738, d'une épaisseur de 0,80 m, a donné 4 fragments de céramique commune grise de l'âge du Fer, un fragment de céramique sigillée et 404 tessons médiévaux à pâte orangée et bords en bandeau. De l'os animal, de la brique et de la tuile étaient également présents. Le niveau supérieur 734 a livré quant à lui 4 tessons à pâte sombre (brun à noir), sableuse, sans revêtement, datables de l'âge du Fer au plus tôt, des périodes tardo-antiques au plus tard. Bien que les tessons résiduels aient pu être déplacés depuis une zone d'occupation antérieure au Moyen Age puis rejetés avec les remblais dans l'excavation, aucun artefact plus récent ne permet de remonter le *terminus post quem* du creusement au-delà du Xe siècle.

L'origine du creusement demeure inconnue. Il est possible qu'on ait cherché à extraire des matériaux argileux ou des blocs calcaires à une période contemporaine à l'activité de carrière identifiée contre les parois rocheuses de l'éperon. Le mobilier retrouvé dans le comblement est équivalent à celui du comblement du front de taille et ne contredit pas cette hypothèse. Toutefois, l'absence de relation stratigraphique entre la fosse et la carrière lève toute possibilité d'apporter une preuve matérielle à de telles allégations. Les remblais sont quant à eux susceptibles d'appartenir au même phénomène de comblement des pentes du talus, dynamique que l'on retrouve dans la fosse avec un mobilier identique.

3.3.4.3 – La fosse sud

Découverte en 2000 sur le plateau, au nord-est de la zone de fouille, la fosse 820 a été coupée en deux parties dans le sens nord / sud et fouillée sur sa moitié orientale en 2002. D'un diamètre irrégulier de 6 m, l'excavation sub-circulaire se caractérise par un fond plat taillé dans le substrat en deux marches, la première au nord de 0,20 m de hauteur, la seconde au sud de 0,40 m. Ses côtés nord et sud sont délimités par des bords parfaitement droit taillés à 90° sur une hauteur de 1,50 m. La hauteur maximale des dépôts est de 2,24 m au sud, remblais scellés par un niveau de

sol à 11 m NGF. La fosse a été rognée à l'est par le creusement du grand fossé du bas Moyen Age.

La nature des remblais qui recouvrent le socle rocheux indique que la fosse a commencé à se remplir avec l'érosion naturelle du substrat sur une épaisseur de 0,40 m à 0,80 m (us 772, 791, 792). Ces niveaux stériles ont par la suite été recouverts par des rejets massifs de remblais naturels composés de plaquettes calcaires et de limon (us 771, 770, 769). Il est possible que le creusement de la fosse 777 ait généré le comblement de la fosse 820, auquel cas cette dernière serait antérieure. Quoiqu'il en soit, il semble que l'action ait été trop rapide pour que des fragments de céramique



Photo 18 : coupe stratigraphique réalisée dans le comblement de la fosse 820

ou des résidus domestiques puissent se glisser dans la masse stérile. Les remblais ont de fait généré un talus d'1,80 m de haut sur 3 m de large sur une surface estimée à 15 m². Son pendage nord – sud suggère un versement de rebuts d'extraction depuis le plateau.

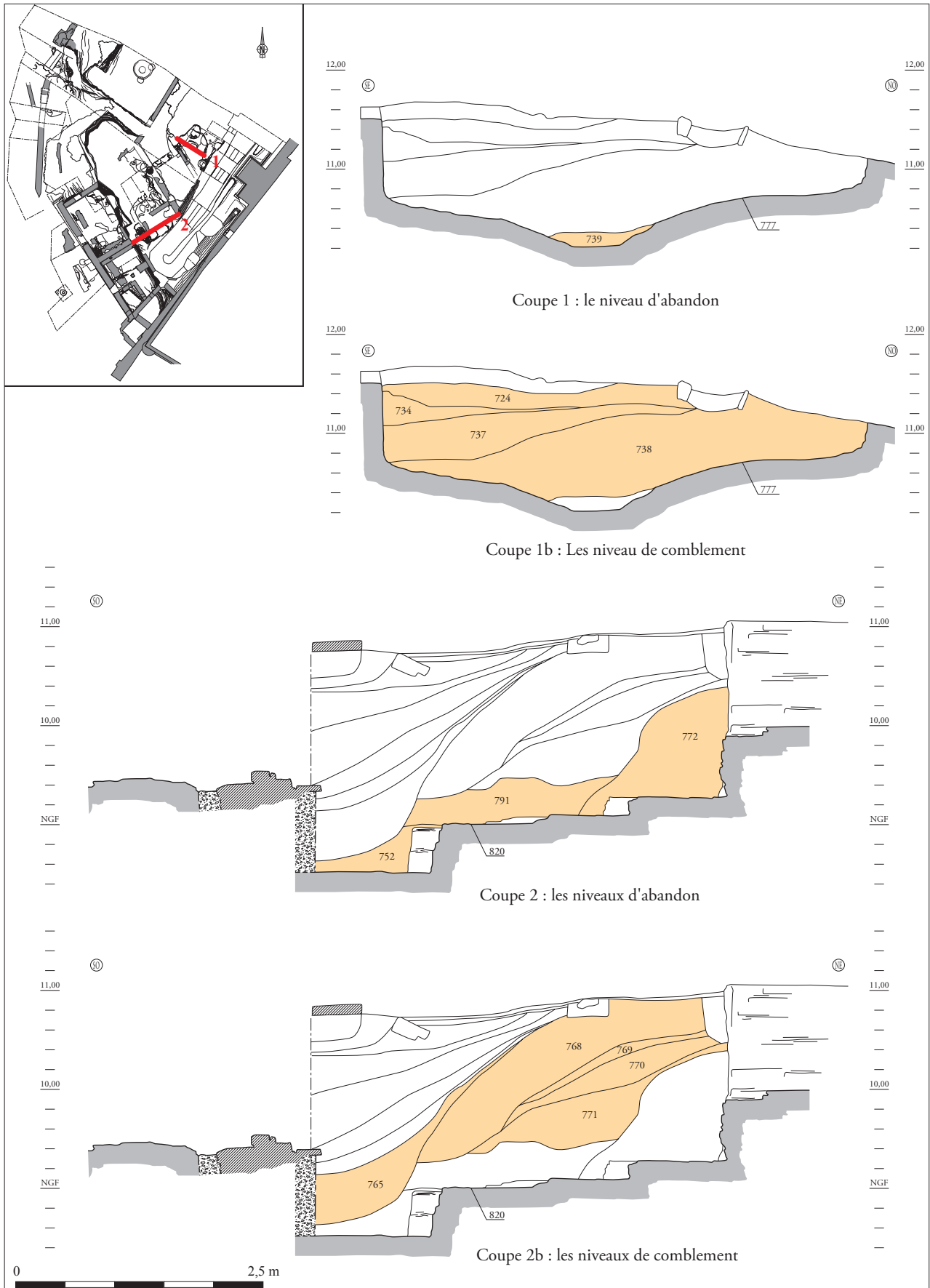


Fig.27 : Coupes stratigraphiques réalisées dans les fosses
777 et 820

La surface du talus est ensuite marquée par un niveau de limon noir ponctué en partie basse par un remblai limoneux et organique de 0,50 m d'épaisseur (us 765).

3.3.4.4 – Les éléments de datation et d'interprétation

Très riche en mobilier, la présence de l'us 765 s'explique par une période de stabilisation de la pente, qui reçoit toute sorte de déchets culinaires rejetés depuis le nord-est de la zone de fouille. On reconnaît parmi le mobilier de l'os animal, des charbons de bois et des fragments de oules à pâte orangée avec quelques bords en bandeau déjà observés plus à l'ouest et datés de la seconde moitié du Xe siècle. La séquence stratigraphique de cette fosse n'est pas sans rappeler celle du comblement de la paroi occidentale du front rocheux. Il est donc possible que le creusement et l'abandon soient intervenus à une période contemporaine de l'exploitation de la carrière, dans le courant du Xe siècle. La constitution du talus pourrait être quant à elle contemporaine du dépotoir identifié sur les mêmes niveaux de taille du front rocheux, toujours au Xe siècle.

3.3.5 – Phase 1, période 4 : les structures d'habitat



Photo 19 : vue générale des deux trous de poteaux 575 et 674

3.3.5.1 – Le groupe de structures sur poteaux

Le trou de poteau circulaire 674 présente des bords parfaitement droits percés dans les sols 671 et 563, dans la terre végétale 562 et dans le

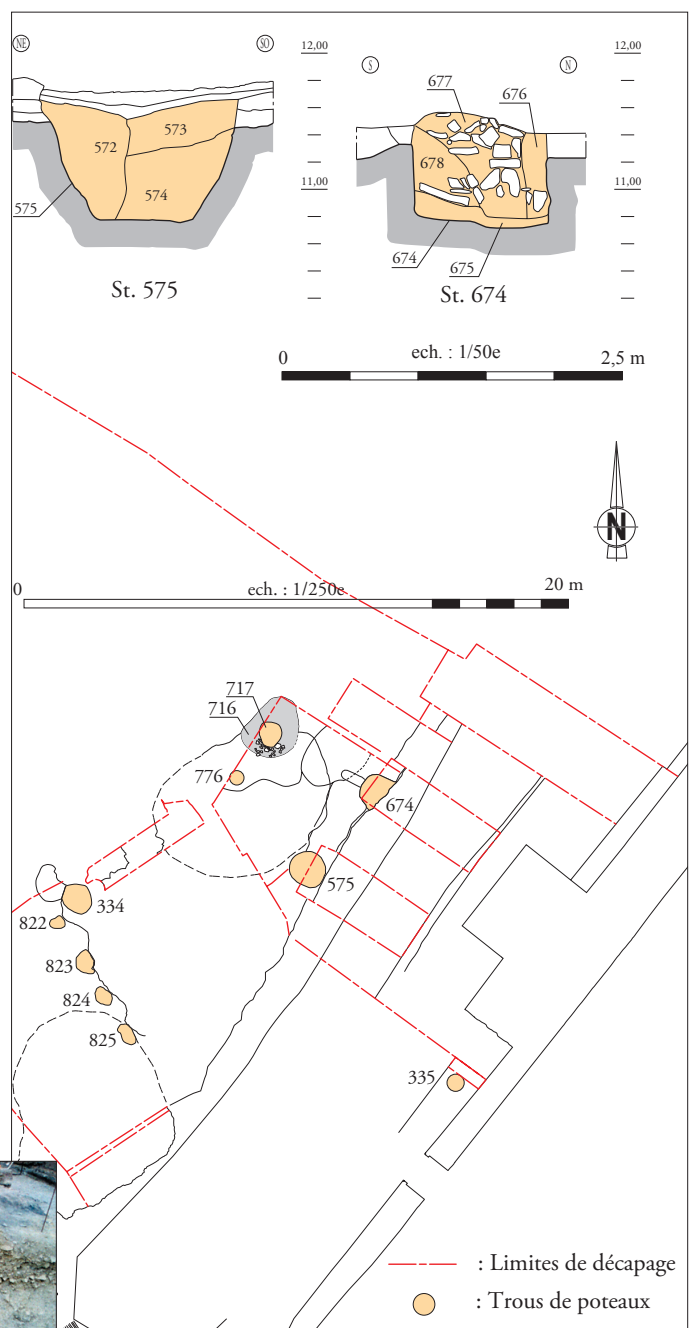


Fig.28 : localisation des structures d'habitat

substrat, jusqu'à une profondeur totale de 0,80 m. Le fond plat situé à 10,90 m NGF, possède un diamètre plus réduit qu'à l'ouverture, d'un module régulier d'1 m de large. Le remplissage est composé de quatre types de remblais. La lecture stratigraphique du comblement permet de distinguer en coupe l'installation d'un poteau de 0,30 m de diamètre (us 677). Ce dernier est appuyé contre le niveau 676 par un ensemble de petites pierres de calage destinées à maintenir en place la fondation du pieu. L'ensemble repose sur le remplissage du trou de poteau (us 675). L'arrachement du support en bois a également



Photo 20 : vue en coupe du trou de poteau 674. Les éléments de calage du poteau sont visibles au centre de l'excavation

laissé une trace négative, l'US 678, qui s'est tassée sous la pression exercée au moment de la destruction. Le vide central créé par le négatif s'est ensuite effondré, avant d'être celé par le niveau d'installation du parvis. Un deuxième trou de poteau situé à 3,80 m plus au nord, n'a été conservé que sur une section semi-circulaire d'1,10 m de diamètre (us 575). Le fossé du bas Moyen Age est en effet venu le couper en deux. La séquence stratigraphique du creusement, de l'installation et de la destruction du support est strictement équivalente à la structure précédente. Le fond plat de la cavité se situe à la même altitude de 10,90 m NGF et adopte des dimensions identiques. Un troisième trou de poteau a été mis au jour à 4,30 m à l'ouest de la structure précédente (us 821). Le négatif de la structure apparaît dans une fosse sub-circulaire de 2 m de diamètre creusée dans le substrat (us 717). Les calages du poteau étaient ici appuyés contre le bord circulaire d'une cavité de 0,80 m de large, creusée sur une profondeur de 0,30 m dans le comblement de la fosse 717. Le fond plat de la structure atteint une altitude de 10,30 m NGF.

Un quatrième négatif de poteau a été découvert dans le comblement de la fosse 777 (us 776). Son module est nettement plus réduit que les trois structures précédentes. Installé dans le sol 673, il est creusé selon un profil droit sur une profondeur de 0,16 m pour une largeur de 0,50 m. Le fond concave du trou de poteau se situe à une altitude de 11,20 m NGF. Son comblement n'a pas livré de mobilier.

3.3.5.2 – Un sol lié aux structures ?

La fosse 777 est celée par un niveau de sol induré, l'US 673, mélange de cailloux et de plaquettes d'argile jaune, limité par les bords circulaire de l'excavation, sur une surface partiellement découverte de 12 m², à 11,60 m NGF.

3.3.5.3 – Les structures dispersées : une attribution difficile

Six autres structures contemporaines se retrouvent dispersées dans la zone de fouille, du nord au sud. La plus grande concentration est caractérisée par une enfilade de quatre trous de poteaux située au sud de la zone de fouille.

3.3.5.4 – Les éléments de datation

Le niveau d'installation du trou de poteau 674 a donné 13 tessons à pâte orangée datés du Xe siècle. Le niveau d'installation du trou de poteau a livré une monnaie en cuivre, non lisible et en cours de nettoyage (us 572), qui devrait apporter des renseignements plus précis sur la chronologie de l'aménagement. Le remplissage de la démolition a livré douze tessons et deux bases de oules à pâte de couleur orangée et sableuse, sans revêtement, datables du Xe siècle.

Le sol 673 ne possède pas de relation stratigraphique avec les trous de poteaux, à l'exception de la troisième cavité 821, creusée dans le niveau de circulation, qui lui est donc antérieur. L'installation du sol a livré dix-sept tessons de céramique commune à pâte beige ou rosée, sableuse, d'origine médiévale (us 724), non datés, et 130 tessons de oules et pots à cuire à bord en bandeau datés du Xe siècle.

3.3.5.5 – Essai d'interprétation

Un groupe de trois structures, aux dimensions identiques, se répartit sur une surface de 10 m². Il semble dessiner le plan d'un bâtiment ayant des supports de 0,30 m, ancrés dans le sol à une profondeur située entre 0,30 et 0,80 m. Son sol en cailloutis se situerait à une altitude de 11,60 m NGF (us 673).

Toutefois, il manque trop d'éléments pour restituer l'organisation du bâti et interpréter sa fonction. Cet échantillon, très faible, n'est pas représentatif du potentiel archéologique du sous-sol sur ce secteur. Il est probable que d'autres négatifs de poteaux restent enfouis sous les niveaux d'occupation du bas Moyen Age qui, pour des raisons simples de conservation, n'ont pu être détruits. La répartition spatiale des structures d'habitat ne peut donc être que biaisée par l'ouverture de sondages aux dimensions restreintes dans les pavages ou sur le parvis. Par ailleurs, le creusement tardif du fossé du bas Moyen Age a fait disparaître un nombre important d'indices archéologiques, ce qui limite aujourd'hui la vision du phénomène d'occupation du sol pendant les périodes du haut Moyen Age.

On note une absence totale de structures en creux (fosses, sols ou trous de poteaux) sur une surface de 220 m² située sur le rebord du plateau, au nord-ouest et à l'ouest de la zone de fouille. A l'exception d'un puits tardif, le substrat situé à une hauteur moyenne de 10,50 m NGF, ne possède ici aucun négatif. Sa surface naturelle est néanmoins altérée par une érosion anthropique intense, peut-être due à une utilisation de la semelle rocheuse comme niveau de circulation. Mais aucun élément de datation ne nous permet ici de faire un lien concret entre cette usure du sol naturel et la présence d'un habitat du haut Moyen Age situé à proximité.

3.4 – Conclusions et perspectives de recherche sur l'habitat du haut Moyen Age à Maillezais

3.4.1 – Bilan archéologique

Le récit de fondation du moine Pierre est la seule source littéraire qui mentionne, à Maillezais, la présence d'une forteresse élevée par le comte du Poitou Guillaume Fier-à-Bras, entre 970 et 977, à l'emplacement d'une église et d'une résidence de chasse comtale de la première moitié du Xe siècle¹⁰. La fortification aurait été entièrement rasée au début du XIe siècle pour permettre la construction du nouvel établissement monastique. La mention de cet habitat fortifié d'origine comtale est de fait l'une des plus anciennes, avec Niort, pour l'ensemble du Bas-Poitou. Toutes les fondations castrales mentionnées par la suite, dont

Talmont (85), Fontenay-le-Comte (85), Vouvent (79), n'apparaissent pas avant la première moitié du XIe siècle. Nicolas Faucherre avait ainsi lancé le premier l'hypothèse d'une enceinte ovale préexistante à la construction de l'abbatiale de Maillezais, structure carolingienne qui aurait dessiné la morphologie particulière du front occidental de l'abbaye¹¹.

Bien que l'hypothèse du mur de l'an Mil ait été levée par la fouille de l'année 2000, il faut reconnaître l'existence d'une première période d'occupation du haut Moyen Age située sur les rives occidentales du plateau, exploitées en carrière ouverte. Des trous de poteaux sont ici associés à un niveau de circulation installé sur la semelle rocheuse, usée par le piétinement. L'occupation est ensuite piégée par des colluvions calcaires qui caractérisent une dynamique d'érosion naturelle des pentes rocheuses, donc un abandon des abords du site. La datation par C14 de charbons de bois exhumés dans le niveau d'installation du sol couvre une fourchette chronologique relativement courte, de 905 à 975 après JC. La reprise de l'activité anthropique est marquée par la présence d'un dépotoir, qui va former peu à peu un talus à 45°. La fourchette chronologique absolue proposée pour cette deuxième période "pré-romane" peut être resserrée à 978-985.

L'homogénéité de la céramique découverte sur l'ensemble de la séquence stratigraphique permet de rapprocher les deux périodes d'occupation dans une même phase du haut Moyen Age, datée de la fin du IXe à la fin du Xe siècle. Cette dynamique de comblement des abords du site doit être liée à la présence d'un habitat conséquent situé plus à l'est, sur le plateau, à l'emplacement de l'abbaye actuelle. On observe en effet une concentration de structure d'habitat sur un périmètre de 20 m de diamètre, au nord-est de la zone de fouille. Antérieurs aux bâtiments conventuels, les trous de poteaux recoupent les sédiments historiques et le toit rocheux, afin de permettre l'ancrage de supports à une profondeur moyenne de 0,70 m.

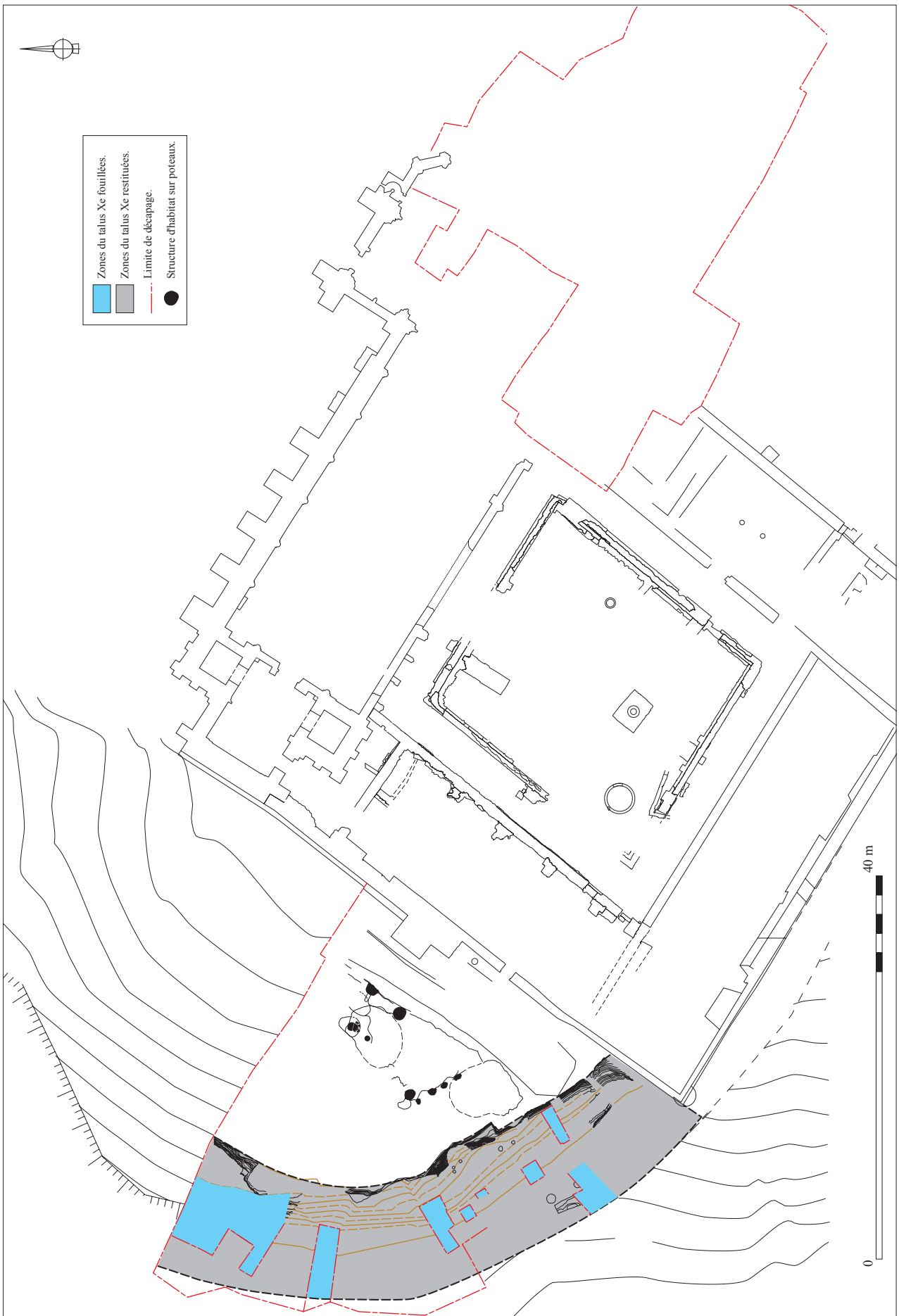


Fig.29 : localisation de la zone de dépôt datable du Xe-XIe siècle

Toutefois, la disparité des vestiges limite considérablement l'interprétation des données archéologiques, qui ne dessinent aucun plan clairement déterminé. Les niveaux d'occupation de cette phase sont en effet fortement érodés par la reconstruction et la fortification monastique.

3.4.2 – Les perspectives de recherche

Le moine Pierre semble bien ancrer son récit à partir de faits réels. Toutefois, la fouille n'est pas encore assez aboutie pour identifier avec certitude la présence d'un *castrum* datable de la deuxième moitié du Xe siècle. Le talus n'est pas celui d'une motte castrale, il n'y pas de fossé et encore moins de tracé de palissade, donc pas de fortification clairement identifiée. L'étude archéozoologique de la faune exhumée dans le dépotoir reste à faire pour déterminer la qualité des produits consommés sur place, animaux d'élevage ou gibiers, faune qui reste un bon marqueur pour déterminer le niveau social de l'occupant. De la même manière, l'étude des graines et des coquilles d'huîtres récoltées dans les dépôts domestiques est susceptible de préciser l'environnement alimentaire de la communauté implantée sur l'éperon rocheux. La vie quotidienne peut également être abordée à l'aide de l'étude d'un vaisselier en terre cuite assez répétitif, des oules et pots à cuire à pâte orangée, marqué par la présence du bord en bandeau.

En outre, une porterie primitive non datée matérialise un point de franchissement de l'enclos monastique au sud de l'abbaye. Elle possède des caractéristiques architecturales et topographiques qui la distinguent du bâti monastique traditionnel. Bien que sa fonction demeure indéterminée, cette tour quadrangulaire en pierre de 20 m de côté est susceptible d'appartenir à un établissement laïc antérieur à la construction de l'abbaye. Compte tenu de son état sanitaire et de l'intérêt qu'elle représente pour la connaissance du site, il est urgent d'entreprendre une étude archéologique d'ensemble - bâti et fouille - avant d'éventuelles dégradations plus fortes .

Afin de mieux cerner l'importance et les enjeux scientifiques des découvertes réalisées à Maillezais ces trois dernières années, nous chercherons à

établir des comparaisons plus soutenues avec des sites fortifiés contemporains ayant fait l'objet de fouilles archéologiques récentes, tels que le *castrum* d'Andone¹² (16), le château de Mayenne¹³ (53) ou le palais comtal d'Angers¹⁴ (49). Ces trois sites d'intérêt national ont fourni des informations capitales sur la forme et l'évolution de l'habitat aristocratique des IXe-XIe siècle.

(notes)

¹ CORNEC, 1998.

² Observations communiquées par Farid SELLAMI, Laboratoire des sciences des sols, unité de micromorphologie, 68850 GRIGNON.

³ LY-11480, US 548. Centre de Datation par le Radiocarbone, Université Claude Bernard Lyon I. Voir résultats ci-joints en annexe.

⁴ LY-11479, US 536.

⁵ LY-11476, US 527

⁶ LY-11478, US 534

⁷ Cette datation a été confirmée par Isabelle Morera, céramologue à l'INRAP. Nous la remercions ici d'avoir accepté de prendre en charge l'étude du lot de céramique de Maillezais.

⁸ Laboratoire des sciences des sols, unité de micromorphologie, 68850 GRIGNON.

⁹ Cette dénomination sera retenue pour définir un espace relativement indistinct tant que la fouille ne sera pas étendue.

¹⁰ PON (G.), CHAUVIN (Y.), La fondation de l'abbaye de Maillezais..., 2001.

¹¹ FAUCHERRE (N.), «L'ancienne abbaye Saint-Pierre de Maillezais : note sur l'intérêt monumental de ses fortifications», dans *Recherches vendéennes*, n°8, 2001, p.289-310.

¹² “ Le site fortifié d'Andone, fouillé de 1971 à 1995 par André Debord, professeur à l'Université de Caen, constitue un site majeur pour restituer la vie aristocratique autour de l'an Mil. La réoccupation du lieu est probablement l'œuvre d'Arnaud Manzer, comte d'Angoulême à partir de 975, qui fonde également en 988 une abbaye dédiée à l'ermite Saint-Amant dans la forêt voisine de la Boixe. La résidence d'Andone a donc connu une histoire particulièrement brève, limitée à deux générations comtales. Elle apparaît comme l'une des rares fortifications de cette époque dont les structures n'ont pas été perturbées par des occupations postérieures. Une équipe d'une vingtaine de chercheurs a été constituée à l'automne 2000 pour reprendre l'étude de

ce site. Ce programme, qui s'étendra sur plusieurs années, a pour objectifs de parvenir à une publication monographique, de réaliser une salle consacrée à Andone dans le cadre de la réorganisation du musée d'Angoulême et d'assurer la protection du site. Réalisé dans le cadre du CESCМ, ce projet a reçu l'appui du Ministère de la Culture, du Conseil général de la Charente et du musée des Beaux-Arts d'Angoulême. Il fait l'objet pour la période 2003-2005 d'un contrat d'action collective de recherche avec les ministères de la culture et de la recherche et l'INRAP¹³. Le texte complet du programme de l'ACR est consultable sur le site internet du Centre d'Etude des Sociétés et Civilisations Médiévales <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/cescm/framelabo/indexlabo.htm>. L'action est menée sous la responsabilité de Luc Bourgeois, responsable du groupe de recherche en archéologie au CESCМ, UMR 6589 de l'Université de Poitiers.

¹³ Les fouilles ont été menées de 1996 à 2000 par l'Oxford Archological Unit (OAU), *château et baronnie de Mayenne*, sous contrat avec le CNRA, la SDA, la DRAC Pays-de-la-Loire et le CNRS, UMR 6575, *Sociétés et cadres de vie au Moyen-Age (Ve-XVe siècle)*, Laboratoire d'Histoire et d'Archéologie Anciennes et Médiévales, Université du Maine.

¹⁴ La fouille préventive du palais comtal menée par Jean Brodeur et Pierre Chevet n'est pas publiée (AFAN). Les rapports sont consultables au Service Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire, à Nantes.

4 – LA DEUXIEME PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LA PERIODE ROMANE

4.1 – Phase 2, période 1 : les premières structures d'habitat de la période romane

4.1.1 – Les sols d'occupation 437 et 161

Deux niveaux de circulation installés sur le substrat à une même hauteur de 6,25 m NGF, ont été mis au jour à l'angle sud-ouest de la zone de fouille, aux abords du site. Leur origine a été révélée par l'étude micromorphologique ci-jointe¹. Conservé de manière très lacunaire, le sol 437 est composé d'un mélange compact de colluvions argileuses

et de blocs délités de la paroi rocheuse, auxquels s'ajoutent des fragments de charbons de bois. Leur surface indurée se caractérise par une couleur verdâtre.

L'extension des sols vers le sud-est, bien que coupée par les constructions postérieures, est très probable. Un niveau de circulation identique a en effet été dégagé de l'autre côté du mur de refend M2, à la même altitude. Conservée sur une surface de 7 m², cette couche de calcaire délitée présente une même couleur verdâtre (us 161). De nombreuses esquilles de charbons de bois et des points de cendre inclus dans le sol se répartissent de manière uniforme sur toute la

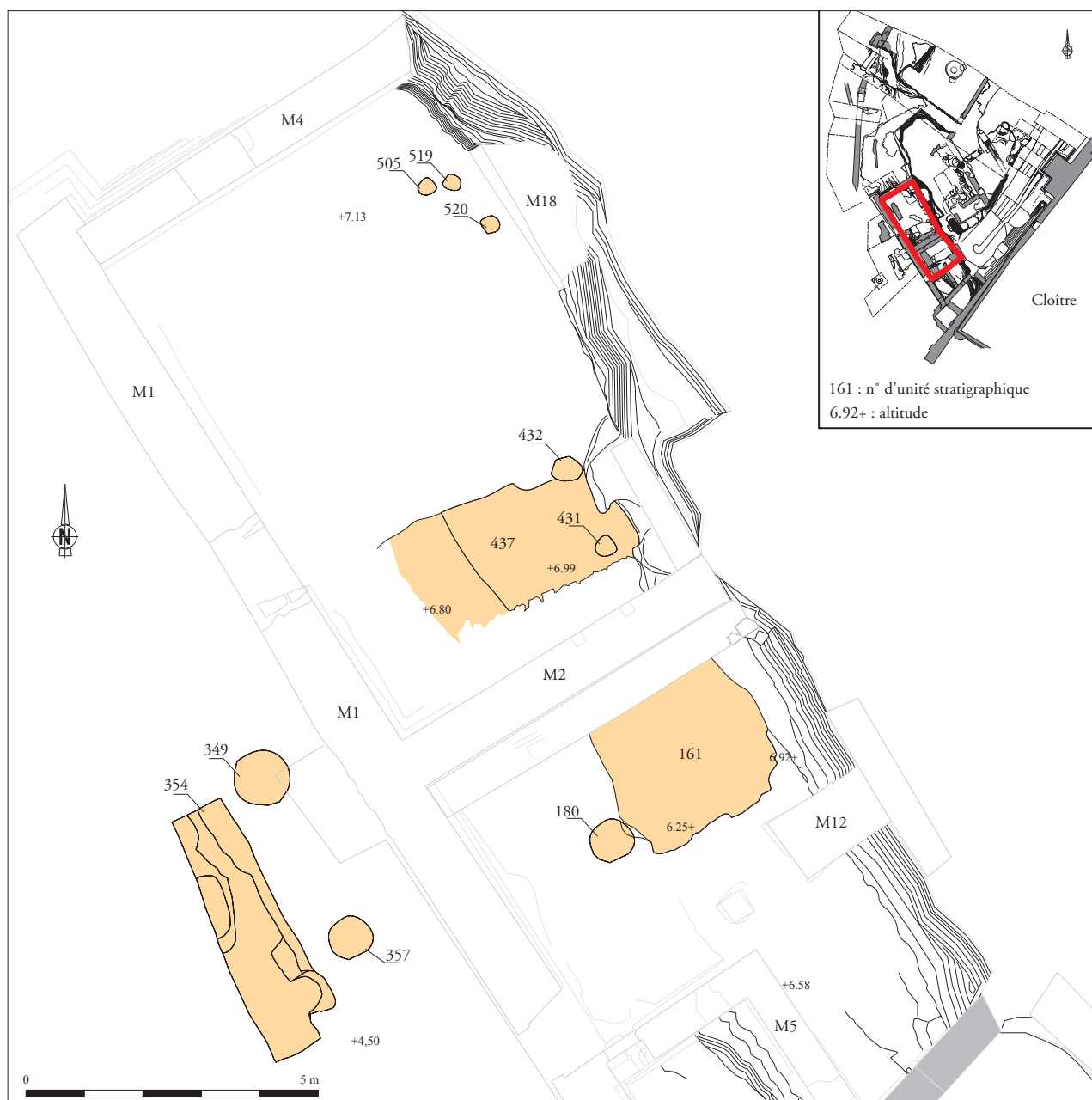


Fig.30 : localisation des sols d'occupation 437 et 161

surface indurée. Au final, on peut restituer un seul et même horizon de circulation fortement érodée par les constructions postérieures sur une surface quadrangulaire d'environ 30 m².

4.1.2 – Etude micromorphologique : la phase de remblaiement massif (par Farid Sellami)

La phase de remblaiement massif est reconnue à la base du remplissage. L'exclusivité des matériaux marneux montre que leur provenance est issue principalement du substrat local. Néanmoins, l'organisation des sédiments reflète des distances de transport légèrement différentes : les fragments de marne consolidée proviennent de la désagrégation en place du substrat alors que la matrice fine correspond à un apport colluvial transitant par les surfaces d'occupations en amont. Cette distance de transport a été à l'origine de l'homogénéisation de la matrice, d'où le début d'agrégation. C'est durant ce transport que l'incorporation des charbons, provenant probablement des surfaces d'occupations, a eu lieu.

Micro-Faciès sédimentaires	Description micromorphologique	Interprétation
de l'us 161		
Marne s massives avec inclusions de charbons	Fragments anguleux, fissurés et aléatoires de marne consolidée ; matrice marneuse bien homogénéisée et légèrement agrégée incluant des charbons épars ; absence de matrice charbonneuse au sommet en faveur des fragments marneux.	Matériaux marneux issus des surfaces d'occupations en amont et de la désagrégation du substrat.

Tableau 1 : description et interprétation des micro-faciès reconnus dans les dépôts des structures.

L'abondance des fragments marneux, au sommet de ce faciès, traduit une alimentation locale du substrat pouvant être liée à une action anthropique à l'origine de sa désagrégation rapide. La combinaison de la rareté de la matrice fine et de la disparition totale des inclusions de charbons indique l'absence d'apports colluviaux depuis les surfaces occupées en amont. Cette absence peut conforter l'hypothèse d'une action anthropique sur le substrat pouvant être expliquée par une volonté

de la régularisation de la surface du sol puisque la signature d'activité humaine est clairement inscrite au sein du faciès sus-jacent (*cf infra*).

4.1.3 – Les structures d'habitat

Le sol est peut-être lié à une structure bâtie en bois construite contre le flanc rocheux, en partie révélée par la fouille de 2000 et 2001 et par l'évaluation de la zone en 1999 (trous de poteaux 180, 349, 357, 431, 432, 505, 519, 520, fosse 354).

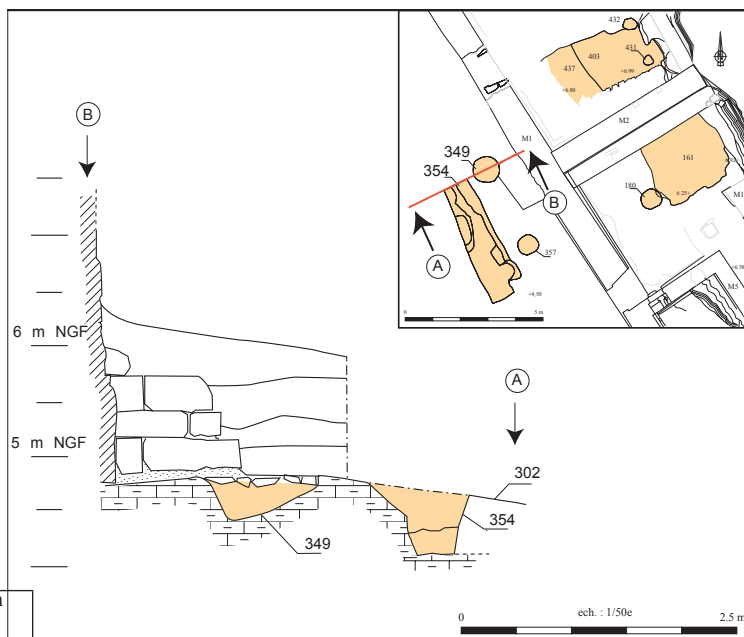


Fig.31 : coupe stratigraphique des structures 349 et 354

Le sol 161 est lié à un trou de poteau circulaire à fond plat (us 180) creusé dans le substrat et coupé par le mur 110, de même diamètre que le trou de poteau 357 révélé lors du diagnostic archéologique de la zone en 1999². Une fosse quadrangulaire de 4,50 m de long sur 1,15m de large, creusée sur un profil curviligne irrégulier de 0,55 m de profondeur, encadre ici deux trous de poteaux de 0,50 m de diamètre, distants de 2 m l'un de l'autre (1999, us 354, 349, 357). Le comblement commun des trois structures n'a laissé aucune trace de calage ni de rubéfaction. Seuls quelques fragments de cols en bandeau, présents dans le comblement supérieur de la tranchée (us 351), permettent de situer un abandon médiéval. Cet ensemble pourrait être lié à un sol aménagé à 4,50 m NGF de hauteur, sur le niveau de marne (1999, us 302). L'horizon est partiellement visible sur la coupe stratigraphique dessinée à l'est du sondage.

Un groupe de cinq trous de poteaux est apparu à l'intérieur du bâtiment sud-ouest, dans la salle ouest (us 431, 432, 505, 519, 520). Creusés dans le substrat à une altitude de 7 m NGF, au pied de la paroi rocheuse, les trous à bords droits et fond plat ont un diamètre de 0,30 m. Le comblement limoneux de la structure 505 a livré un tesson de céramique commune médiévale, à pâte de couleur beige ou rosée, sableuse, sans revêtement. L'ensemble ne dessine aucune organisation véritable.

4.1.4 – Eléments de datation et essai d'interprétation

La fouille du sol 437 a livré un fragment de goulot en terre cuite et trois tessons de céramique à pâte orangée et sableuse, sans revêtement. Outre quelques fragments de tuiles et de briques, le sol ne conserve pas d'élément de mobilier identifiable. Si on se réfère au lot de céramique présentant les mêmes caractéristiques typologiques et daté du Xe siècle au plus tôt, on peut placer l'utilisation de cet horizon dans le contexte seigneurial. Toutefois, la datation par C14 du dépotoir retrouvé à l'ouest du site est une datation *post-quem*. Il est possible que la production de céramique à pâte orangée se soit prolongée dans le contexte monastique. De fait, il peut s'agir d'une zone de circulation liée à la fondation et au développement du cloître tout proche. L'étude micromorphologique a permis d'identifier la nature du sol 161 comme un horizon de circulation peu fréquenté ou rapidement comblé par le niveau sus-jacent, correspondant peut-être à l'installation ou la construction d'un bâtiment en dur le long de la paroi rocheuse.

L'étude du mobilier céramique prochainement effectuée par Brigitte Vécaud³ permettra peut-être de mieux déterminer la période chronologique de cette courte occupation vraisemblablement située à la charnière du Xe et du XIe siècle, très perturbée par le bâti monastique du XIe au XIIIe siècle.

4.2 – Phase 2, période 2 : les deuxièmes structures d'habitat de la période romane



Photo 21 : vue des arases 228 à gauche et 222 à droite, au pied des murs M1 et M2

Quatre fondations maçonnées ont été découvertes à l'angle sud-ouest de la zone de fouille. Elles dessinent le plan d'un bâtiment primitif en pierre construit contre la paroi rocheuse.

4.2.1 – Le mur de refend 228 et le mur de façade 110

Le mur de refend 228 est fondé sur un radier de moellons calcaires installé à une hauteur moyenne de 6,70 m NGF sur les sols 403 et 437. Appuyé contre le rocher au nord, la structure maçonnée présente une semelle de fondation de 4,50 m de long orientée nord-est / sud-ouest. Bien que coupée sur sa longueur par le mur-pignon M2, l'arase semble former une épaisseur de 0,80 m.



Photo 22 : vue de l'arase 110 au pied du mur M1

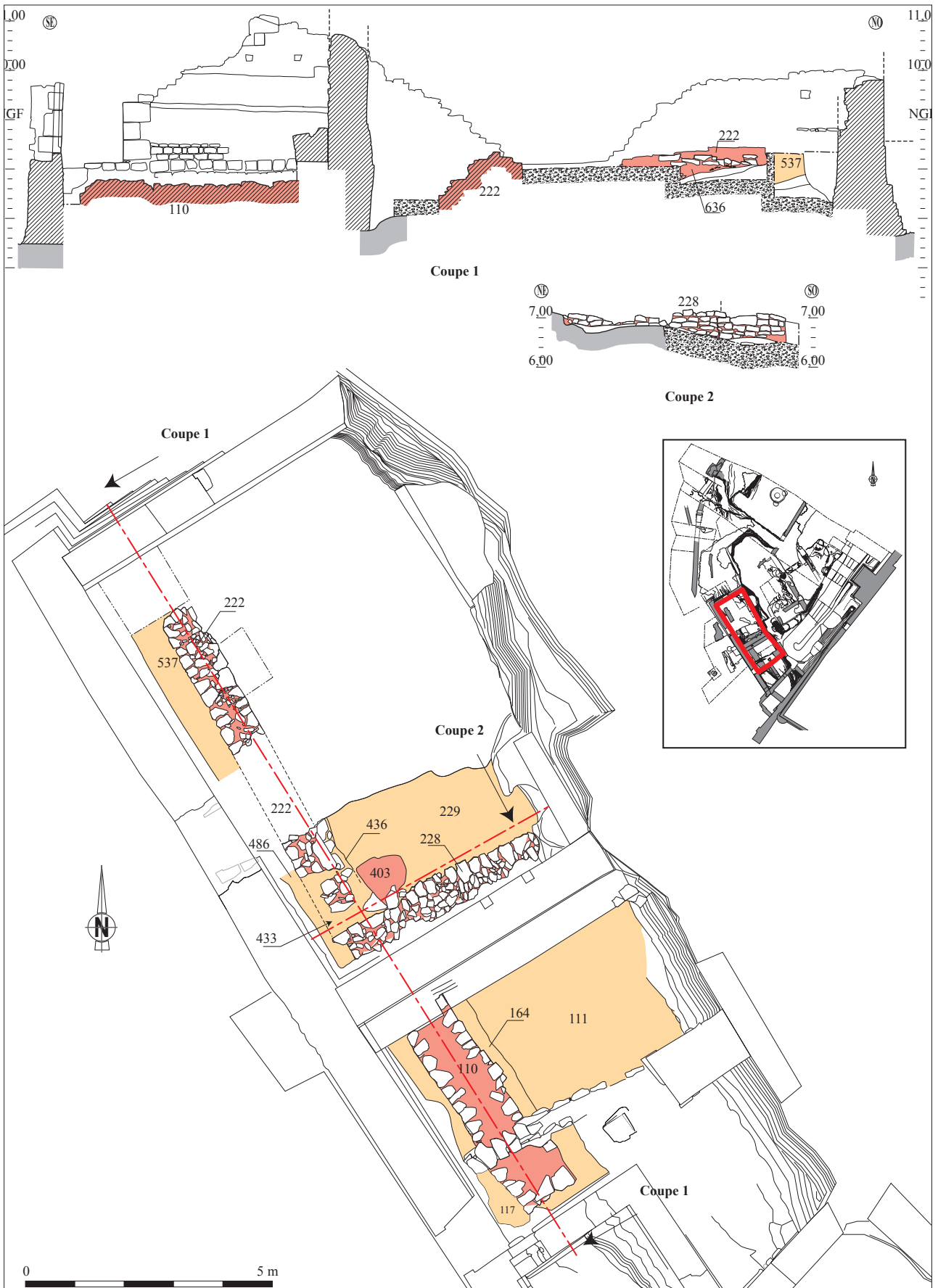


Fig.32 : plan de localisation des sols et structures bâties 222, 228 et 110

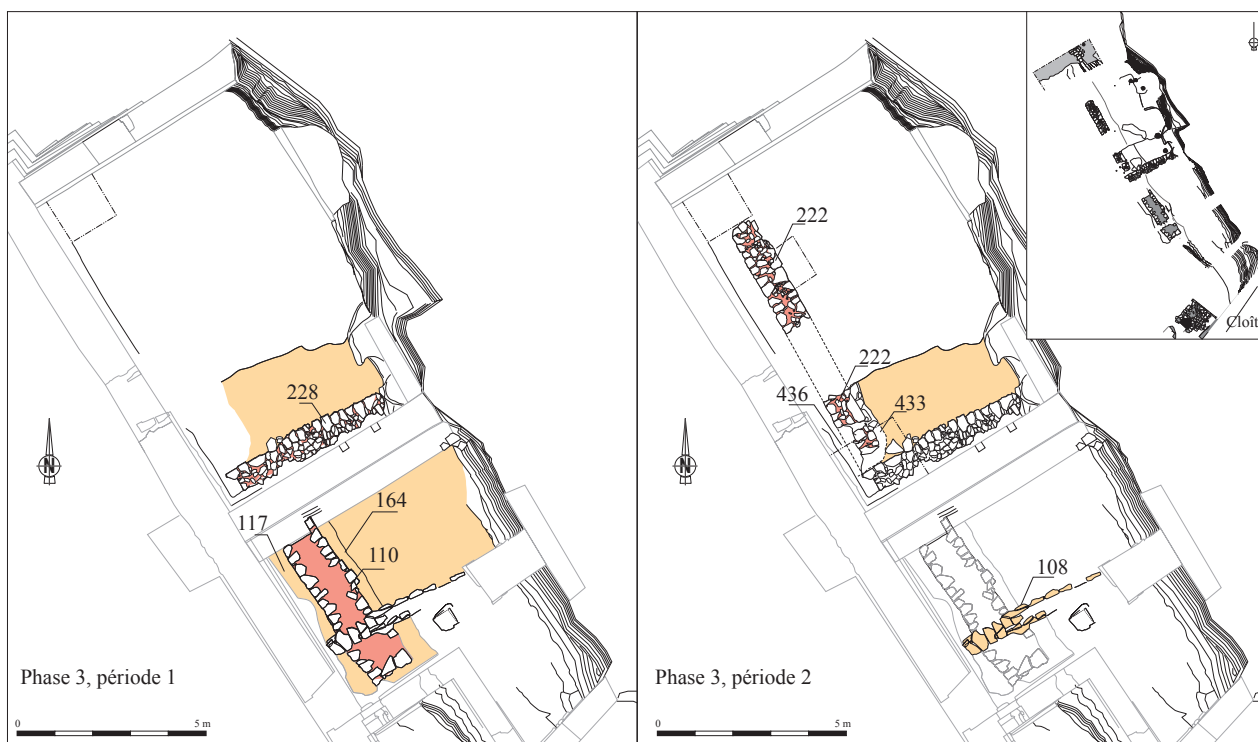


Fig.33 : phasage des sols d'occupation et des structures sud-ouest

Son extrémité sud-ouest est cassée par une première tranchée comblée (us 264), elle-même recoupée par la fondation du grand mur de façade M1 (us 236). Les blocs de maçonnerie sont tous liés à la terre. Le deuxième mur 110 a été découvert dans le même contexte stratigraphique que la structure précédente, à une altitude équivalente. Orienté est / ouest en direction de l'angle sud-ouest du cloître, la structure est conservée sur une longueur de 4,50 m et cassée à ses deux extrémités par des aménagements postérieurs. Le mur de refend M2 empêche de lire ses relations stratigraphiques avec la fondation 228, avec laquelle la structure semble pourtant associée.

4.2.2 – Le mur 213 et l'angle du cloître

Une troisième arase maçonnée est conservée sous les niveaux d'occupation du XIIIe siècle à l'aplomb du cloître (us 213). Bien que son orientation nord-sud diverge avec celle du mur 110, on peut noter la similitude de l'appareillage et du liant utilisé dans les deux cas. Les trois assises de fondations conservées sont aménagées sur un niveau de préparation (us 261) appuyé contre le parement de l'angle sud-ouest du cloître (M8) (Pl.26). Le mur 213 est donc postérieur au mur du cloître, datable par son appareillage en carreau et

boutisse du XIe ou début du XIIe siècle. Le mur 213 est brisé au sud par la tranchée de fondation (us 260) des murs 212 et 213 qui prolongent la grande façade méridionale du bâtiment XIIIe. Il se poursuit vers le nord sous le mur de refend M7,

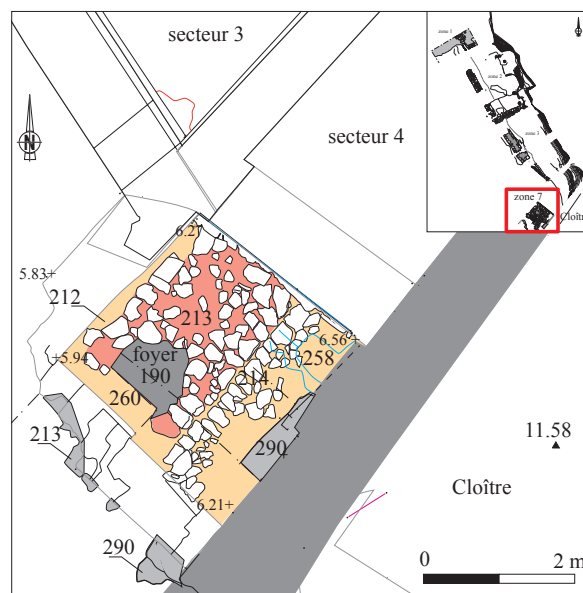


Fig.34 : plan du mur 213 situé à l'angle sud-ouest du cloître

dans le secteur 4. La fouille de ce secteur pourra peut-être permettre de vérifier si le mur 213 forme un retour vers l'ouest, en direction du secteur 3 et du mur 110. Auquel cas, il serait tentant de créer une connexion entre les deux structures.

4.2.3 – Le mur de façade 222

Le mur 222 est fondé le long de la paroi rocheuse. Il ferme ainsi avec le mur 228 un espace



Photo 23 : vue de l'arase 222 au pied du mur M1

quadrangulaire d'environ 35 m², fortement érodé par les reconstructions postérieures. Coupé en deux par l'aménagement tardif d'un accès ouvert dans le mur de façade M1, le mur n'est conservé que sur une longueur de 7 m. Son extrémité occidentale est brisée par le mur-pignon M4. D'une épaisseur d'0,80 m, la fondation est parementée sur les deux côtés par des moellons très irréguliers liés par un blocage de mortier de chaux et de sable à forte granulométrie. Le mur 222 est appuyé *a posteriori* contre le parement du mur 228. Le fait a été vérifié par un sondage ouvert à l'angle des deux structures (sondage 11). L'analyse de la stratigraphie montre que la tranchée du mur 222 (us 433) coupe le sol 403 et la fondation 228. L'angle entre les deux maçonneries est au contraire chaîné à partir de la cote 7,10 m NGF.

4.2.4 – Le sol d'occupation 229

Le sol 229 correspond à un horizon marquant l'occupation du bâtiment en pierre. Constitué de sédiments argileux et de débris de calcaire rejetés sur le niveau inférieur (us 437), le remblai compact présente une surface indurée de couleur verdâtre appuyée contre les fondations des murs 228 et 222. Il couvre une surface de 6 m² perturbée à l'ouest par un creusement plus récent. Une petite zone de rubéfaction concentre un taux élevé de

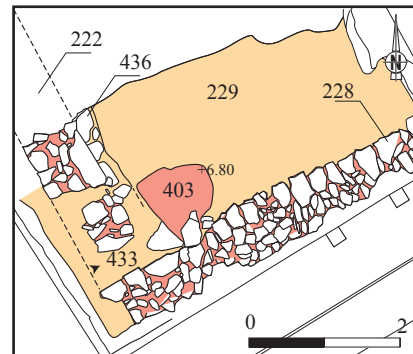


Fig.35 : plan du sol 229 et du foyer 403

charbons de bois à l'angle des deux murs (us 403). Il pourrait s'agir ici d'un foyer.

4.2.5 – Le sol d'occupation 111

Le sol 229 est équivalent à un autre horizon de circulation situé à la même altitude de 6,40 m à 6,50 m NGF, à l'est du mur de refend 228. Découvert sur une surface de 8 m², le sol 111 présente les mêmes caractéristiques pédologiques. Bien qu'il n'existe aucune connexion stratigraphique entre les maçonneries 228, 110 et 821 et le sol 111, il



Photo 24 : vue de l'arase 110 au pied du mur M1

est fort probable que l'ensemble appartienne à une même structure d'habitat. On retrouve le même type de mobilier dans les niveaux de remblais 760, 761, 762, 763 et 764 ainsi qu'en contrebas, dans le niveau d'installation du sol 111.

4.2.6 – Le caniveau 108

Une canalisation a été retrouvée en connexion avec le sol 111 à l'intérieur du bâtiment en pierre. Ce dernier n'est conservé que sur une longueur de 4,10 m et traverse le mur 110. La canalisation est elle-même cassée au nord par la construction d'un



Fig.36 : coupe générale nord-sud

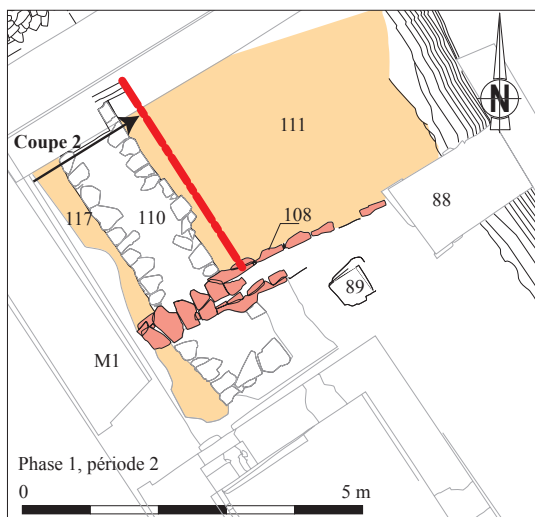


Fig.37 : canalisation 108

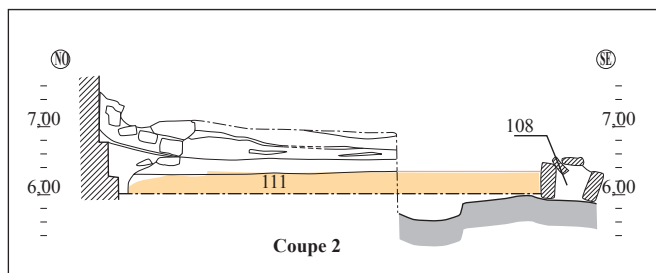


Fig.38 : coupe stratigraphique

pilier (us 88) et au sud par la tranchée de fondation du mur M1 (us 112). Il s'agit d'un petit coffre quadrangulaire de 0,45 m de côté, fermé par des dalles de calcaire de 0,80 m de large en moyenne. Son pendage vers le marais et son orientation vers le sud-ouest ne laissent aucun doute sur sa fonction d'évacuation des eaux usées, ce qui identifierait un espace domestique situé en bord de marais, au pied du cloître et de l'éperon rocheux. Le comblement du coffre a livré un tesson glaçuré à pâte rosée, fine, avec des inclusions occasionnelles d'oxydes de fer rouges, qui identifie une production d'origine saintongeaise, datable du XIII^e siècle au plus tôt.



Photo 25 : vue du mur 110 coupé par le caniveau 118

4.2.7 – Etude micromorphologique : la phase d'occupation et de régulation de la surface du sol (par Farid Sellami)⁴

La phase d'occupation et de régularisation de la surface du sol est représentée par la superposition de deux faciès : sables limoneux agrégés à la base et limons sablo-graveleux hétérogènes à inclusions d'artefacts au sommet.

Micro-Faciès	Description	Interprétation
sédimentaires de l'us 111	micromorphologique	
Limons sablo-graveleux hétérogènes à inclusions d'artefacts	Sédiments essentiellement marneux ; structure macro-agrégée et localement compacte ; inclusions éparses de fragments de briques, de céramiques et de charbons ; organisations et agrégats cendreuse ; organisations et nodules phosphatés ; agrégats organiques épars.	Apports anthropiques massif pouvant servir pour la régularisation de la surface sol.
Sables limoneux agrégés	Matériaux hétérogènes incluant des graviers sub-arrondis marno-calcaires ; structures agrégée à micro-agrégée ; nodules organiques aléatoires, organisations nodulaires de phosphates homogénéisés dans la masse ; micro-charbons épars parfois associés à des organisations cendreuse diffuses au sein de la masse	Redistribution anthropique des sédiments sur une surface d'occupation non aménagée.

Tableau 2 : description et interprétation des micro-faciès reconnus dans les dépôts des structures.

Le premier faciès, matérialisé par des matériaux hétérogènes, traduit une période d'évolution en surface, ce dont témoigne le degré d'arrondissement des graviers. Le facteur anthropique a nettement contribué à cette évolution par l'empoussièrisme de la masse du sol et de l'agrégation de sa matrice notamment au sommet du faciès. Cette agrégation

est souvent en relation avec les surfaces d'activités (Gé et al, 1993). L'abondance aléatoire des nodules organiques se rapporte directement à cette occupation qui est à l'origine de la production des phosphates. Leur incorporation dans la masse du sol montre que les constituants du sol n'étaient pas stables, ce qui peut traduire des mouvements locaux des sédiments sous l'effet du piétinement. De tels mouvements signifient que l'occupation n'a pas été continue pour permettre la compaction et la prise en masse du sol. Cet état du sol explique la redistribution dans la masse des cendres et des charbons. Néanmoins, la conservation des organisations cendreuses, bien matérialisées, montre que leur redistribution a été locale. L'hypothèse de leur provenance des surfaces d'occupation en amont est donc à écarter, car leur transformation aurait été plus importante et leur matérialisation serait moins marquée.

Le second faciès est composé essentiellement de sédiments marneux, ce qui implique une alimentation du substrat. Néanmoins, la structure macro-agrégée des matériaux et l'absence de traits sédimentaires plaident en faveur d'un dépôt massif et rapide évoquant les remblais. Ces derniers peuvent expliquer l'incorporation aléatoire des inclusions de fragments de briques, de céramiques et de charbons. Les organisations de phosphates et les agrégats organiques épars dans la masse du sol indiquent que ce remblai a repris des matériaux fortement anthropisés abondants sur les surfaces d'occupations en amont. Une telle anthropisation ne s'est pas produite en place, car les matériaux auraient été mieux organisés. L'absence totale de traits sédimentaires montre que la totalité des matériaux a été déplacée par l'homme, ce qui permet d'avancer l'hypothèse d'une régularisation de la surface du sol.

L'alternance de ces deux faciès, dont le degré d'anthropisation est légèrement différent, au sein

d'une même structure, montre que nous sommes en présence de la transformation de la surface du sol suite à son occupation. Cette transformation peut être liée à la fonction même de la structure. En effet, le niveau d'occupation discontinue à la base peut entraîner une dégradation de la surface du sol justifiant alors sa régularisation par un apport sédimentaire massif. Ce dernier n'est qu'un début d'une phase importante d'aménagement du sol (*cf. infra*).

4.2.8 - Les sols extérieurs 486 et 518

L'ouverture du sondage 8 à l'angle des murs M1 et M4, au droit du contrefort d'angle sud-ouest, a permis de dégager un sol extérieur vraisemblablement associé au bâti primitif 222 et 228 (us 518 et 486). Le sol 518, composé de mortier et de tuileau, s'élève à 6,90 m NGF, soit à une altitude équivalente au sol 229. Il est connecté à une petite voie pavée de blocs irréguliers et usés de 0,60 m de large orientée sud-est / nord-ouest.

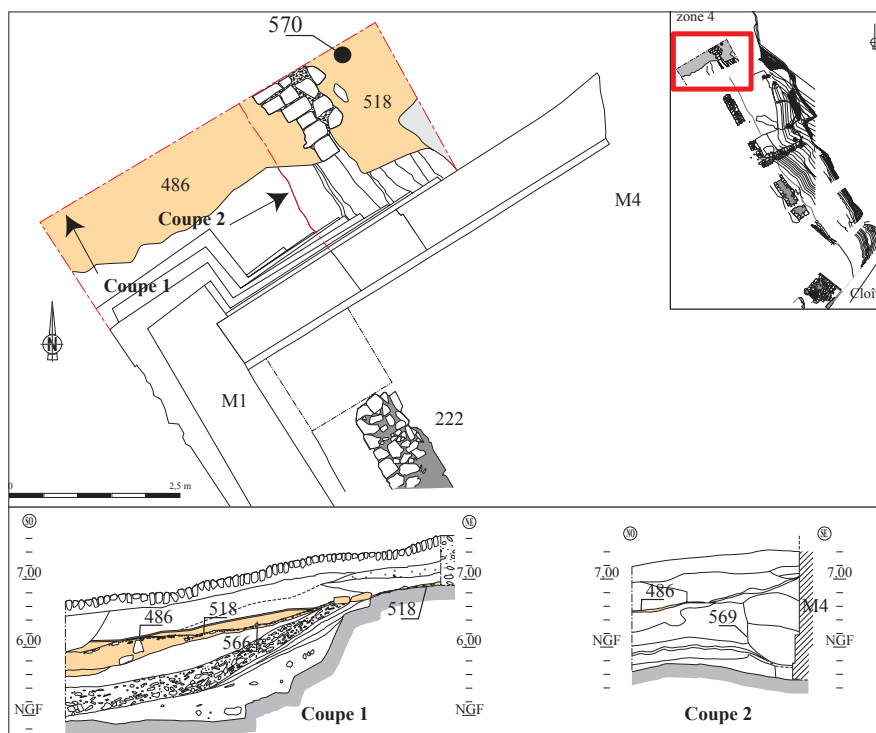


Fig.39 : plan et coupe des sols extérieurs

La voie est connectée à un niveau de sol argileux de 3,50 m de long (us 486), coupé au sud par la tranchée de fondation du mur M24 (us 569). L'horizon forme un léger pendage de 8° vers le sud, dû au pendage de 30° des niveaux de dépôt du remblai inférieur (us 566 à 565). L'ensemble

est recoupé par la grande tranchée de fondation du mur-pignon M4 qui a détruit les connexions stratigraphiques avec le mur 222.



Photo 26 : vue du sol dallé extérieur 518

4.3 – Phase 2 : le parvis nord et le cloître roman

4.3.1 – Le parvis

La fouille a révélé sur la terrasse rocheuse une cour empierrée partiellement dégagée sur une surface moyenne de 90 m² (us 604), elle forme un léger pendage de 5° vers l'ouest, son bord oriental étant élevé à la cote NGF de 11,78 m. Coupée par le fossé à l'est et par le mur M24 au sud, la cour semble limitée à l'ouest par le mur de clôture M28. Elle se prolonge vers le nord, sous la limite de fouille. La proximité du portail occidental de l'abbatiale romane, situé à moins de 20 m, pourrait identifier un parvis aménagé à l'extrémité occidentale du plateau rocheux.

4.3.2 – La fosse 1

La fosse 1 est une excavation sub-circulaire de 1,60 m de large sur 1,80 m de long, creusée en entonnoir dans le substrat calcaire au pied du mur ouest du cloître. Elle a livré au moins dans les niveaux supérieurs une stratigraphie extrêmement dense due à une sédimentation de type dépotoir associée à un mobilier abondant, les niveaux inférieurs n'ayant pas été fouillés pour des raisons de sécurité. Elle est condamnée par l'aménagement d'un talus d'escarpe et recoupée

par une tranchée durant la première phase de fortification du front ouest (phase 4, période 1). Le creusement de ce fossé est contemporain du creusement de la fosse 2 située à 3,50 m plus au nord et vraisemblablement lié à l'ouverture des portes 149 et 151 dans la maçonnerie romane.

L'utilisation de la fosse dépotoir est donc liée au fonctionnement des pièces de vie de l'aile occidentale du cloître roman. Celle-ci abrite trois autres fosses du même type découvertes lors des fouilles des années 1960, situées à moins de 10 mètres de la fosse 1. Son étude complète mérite donc d'être achevée en raison des informations primordiales qu'elle recèle sur le mode de vie monastique entre le XI^e et le XIII^e siècle, fourchette chronologique retenue pour le mobilier céramique ramassé dans les niveaux superficiels.

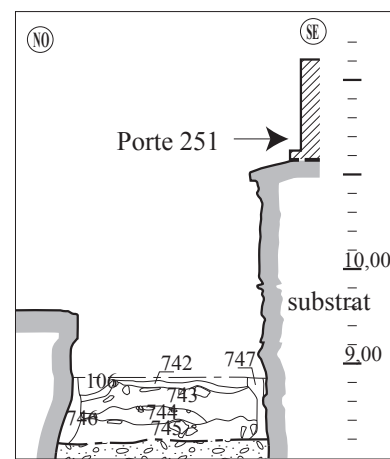


Fig.40 : coupe de la fosse 1

4.3.3 – Les éléments de datation

La construction du mur de façade 222 est postérieure à l'installation des sols 437 et 403, datés au plus tard du XI^e siècle, ainsi qu'à la construction du mur 228. Sa tranchée de fondation 433 a livré 8 tessons de céramique commune à pâte beige ou rosée et une base de pichet datable des XI^e-XIII^e siècles. Notons la présence d'un tesson résiduel de céramique non tournée, à fort dégraissant, néolithique ou protohistorique. Sa tranchée de fondation 436 a livré un seul tesson à pâte orangée, de la faune et des coquilles d'huîtres, de moules et d'escargots en abondance. La tranchée de fondation du mur 110 possède le même type de mobilier céramique à pâte beige ou

rosée et un bord de cruche datable des XIe-XIIIe siècles. La fondation est installée dans un remblai préexistant (us 117), très riche en mobilier Xe et en mobilier préhistorique et protohistorique résiduels. On note la présence d'un tesson de céramique non tournée, décoré d'une bande digitée horizontale, daté de l'âge du Fer.

Les sols 229 et 436 ne possèdent que très peu d'artefacts datables : un tesson de céramique commune à pâte orangée datable du Xe siècle et 6 tessons à pâte beige ou rosée, datés par chronologie relative du Xe au XIIIe siècle. Le niveau de sol 111 n'a rien donné, à part des fragments de charbons de bois qui pourraient être datés par C14.

Les périodes de construction et d'occupation de cette petite structure en pierre ne peut-être aussi bien datée que le dépotoir du Xe, même si elle semble marquer une nette rupture avec les contextes matériel, pédologique, sédimentaire et bâti observés pour les périodes du haut Moyen Age. La présence de la pierre est en effet un indicateur d'un changement de type d'occupation par rapport aux structures d'habitat des phases précédentes en bois. Notons que la céramique orangée, qui caractérise la période du haut Moyen Age, n'apparaît plus que de manière résiduelle aux côtés de tessons de céramiques néolithiques ou protohistoriques. En l'absence de référentiel et d'étude précise en la matière, le mobilier céramique retrouvé dans les tranchées de fondation et sur les sols d'occupation se cale par défaut entre le Xe et le XIIIe siècle.

4.3.4 – la démolition du bâtiment primitif en pierre

Toutes les maçonneries ont été arasées jusqu'au niveau des fondations (us 222, 228, 110) à une même altitude moyenne de 6,40 m NGF. La démolition de la bâtisse primitive en pierre a commencé avant la reconstruction du grand bâtiment de la phase suivante, le mur de refend 228 ayant été coupé par une première tranchée (us 264), elle-même recoupée par la tranchée du mur M1 (us 236). Il n'est malheureusement pas

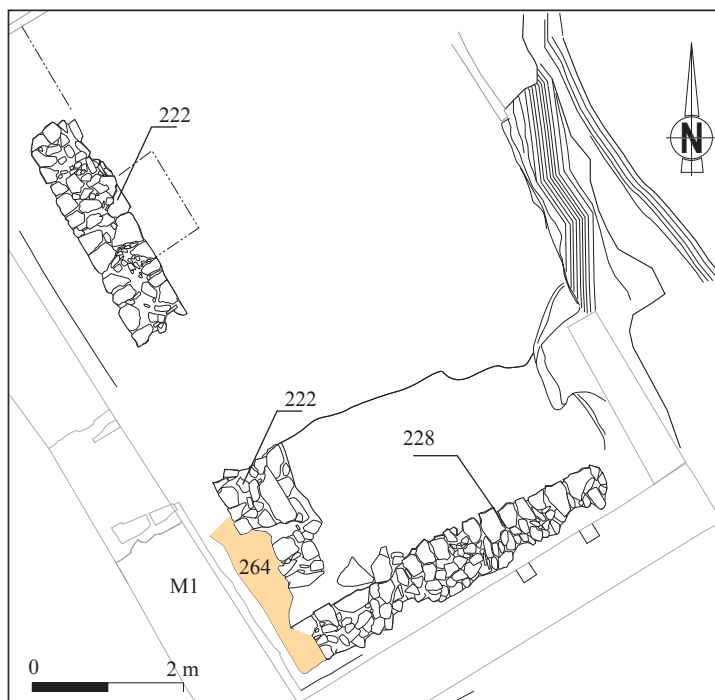


Fig.41 : plan de la tranchée de démolition 264

possible de mesurer le temps passé entre les deux périodes, le mobilier résiduel récolté soit dans le comblement des tranchées, soit dans les niveaux d'occupation sus-jacents, étant trop indistinct. La chronologie de cette première démolition, qui demeure inconnue, est donc survenue au plus tard et par défaut, au XIIIe siècle.

4.3.5 – Essai d'interprétation : un habitat domestique ou privatif (avec la collaboration d'Emmanuel Barbier)⁵

Les deux semelles de fondation 110 et 821, qui ont sensiblement la même épaisseur d'1 m à 1,10 m formeraient ainsi avec le mur 228 un quadrilatère de 6,30 m de large orienté vers l'angle sud-ouest du cloître. Il est donc possible que ce petit bâtiment dont l'usage domestique ou résidentiel reste à prouver formait une extension des cuisines et du réfectoire de l'abbaye romane. On peut en effet considérer l'environnement marécageux, qui n'est asséché qu'à partir des XIIe et XIIIe siècles, comme une contrainte qui ne valorise pas le statut de ce petit édifice en pierre. Mais là encore, les constructions postérieures ont coupé les connexions stratigraphiques entre les deux structures, réduisant ainsi les chances de restituer la chronologie relative de l'ensemble formé par les bâtiments conventuels et domestiques avant le XIIIe siècle.

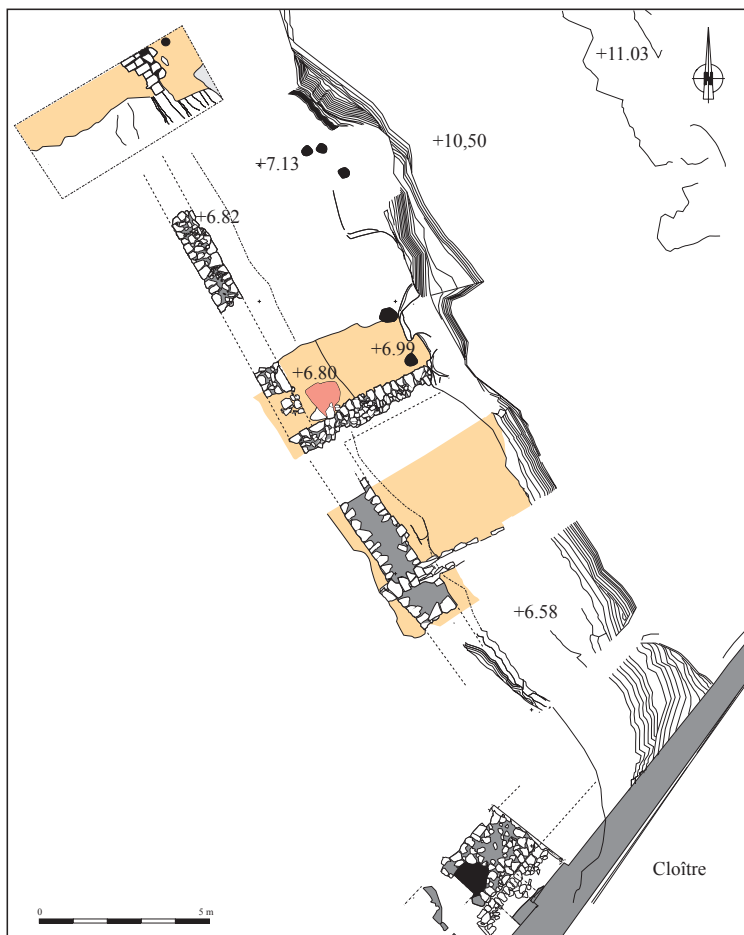


Fig.42 : plan général des sols et structures bâties de la phase romane

L'abbé Goderan (1060-1073) concède à Odry, abbé de La Trinité de Vendôme, «le droit d'avoir une maison au port de Maillezais, dans la partie du cimetière impropre aux inhumations»⁶. Si l'espace voué aux inhumations a pu être repéré pour la période antérieure à la seconde moitié du XIV^{ème} siècle⁷, sa situation dans l'enclos monastique n'est pas connue. En tant que zones inondables ou trop humides, les marges nord, ouest et sud de l'abbaye ont pu être considérées comme des zones potentiellement inutilisables comme cimetière. Ainsi, la mention de la «maison» indique que la zone est habitée, ce qui renvoie aux vestiges maçonnés retrouvés en bas de pente, à l'angle sud-ouest de la zone de fouille (mur 222, 228 et 110). D'autre part, les sources mentionnent à l'instar de toutes les communautés religieuses une réelle activité économique à Maillezais. Les premières donations du comte-duc d'Aquitaine font état de biens considérables aux abords de l'île de Maillezais (pêcheries, écluses... etc). Si la localisation sur le site de bâtiments liés à la production ou à la transformation de ces produits est méconnue, leur présence est tout à fait

envisageable. D'ailleurs, le coutumier clunisien de l'abbaye de Maillezais mentionne quelques officiers attachés au monastère. L'un d'entre eux, l'*aquaticus*⁸, attire l'attention de la spécificité de sa charge liée à l'approvisionnement des produits de la pêche. En dépit de contingences topographiques particulièrement fortes, ces nombreuses activités relatives à la vie quotidienne de l'abbaye pouvaient s'exercer en dehors des espaces voués à l'exercice de la liturgie. La communication entre la tour-porte et un cellier, fortement envisageable dès le XI^{ème} siècle, montre la vocation économique de ces espaces en bordure du plateau. Leur développement sur le front occidental, traditionnel lieu d'accès, est très probable.

(notes)

¹ L'étude micromorphologique réalisée par Farid Sellami est consultable en intégralité en annexe, à la fin de ce rapport. Farid SELLAMI, Laboratoire des sciences des sols, unité de micromorphologie, 68850 GRIGNON.

² CORNEC, MARTINEAU, 1999.

³ Brigitte Vécaud est céramologue à l'INRAP, dans l'inter région grand sud-Ouest. Elle va mener cette étude conjointement à l'analyse du mobilier d'Andone, sensiblement contemporain, dans le même cadre de recherche que l'équipe archéologique du Centre d'Etude des Sociétés et Civilisations Médiévales dirigée par Luc Bourgeois.

⁴ SELLAMI, p.9. Voir étude micromorphologique jointe en annexe

⁵ Emmanuel Barbier, *La mise en défense des abbayes bénédictines dans les anciens diocèses de Maillezais, Luçon, Poitiers et Saintes du XIe-XVe siècle*, doctorat en cours d'Histoire médiévale à l'Université de Poitiers, sous la direction de Luc Bourgeois et Claude Andrault.

⁶ B.N., Ms. Latin 17049, fol. 695. Publié par BROUSSEAU (Laurence), *Edition des actes de l'abbaye de Maillezais de ses origines à l'année 1082*, op. cit., p. 11. Georges PON émet un bref commentaire de cet acte, PON (G.) CHAUVIN (Y.). *La chronique du moine Pierre de Maillezais*, p. 74. Il insiste sur un problème de choix de traduction entre Maillezais et Maillé pour l'interprétation des lieux. La paroisse de Maillé, mentionnée dès le début du XI^{ème} siècle était située à l'extrémité sud-ouest de la presqu'île de Maillezais. Elle bénéficie d'un point de mouillage avec la Sèvre Niortaise.

⁷ CORNEC, 1998

⁸ BECQUET J., «le Coutumier Clunisien de l'abbaye de Maillezais», *Revue Mabillon*, Tome LV, 1965, p. 18-19.

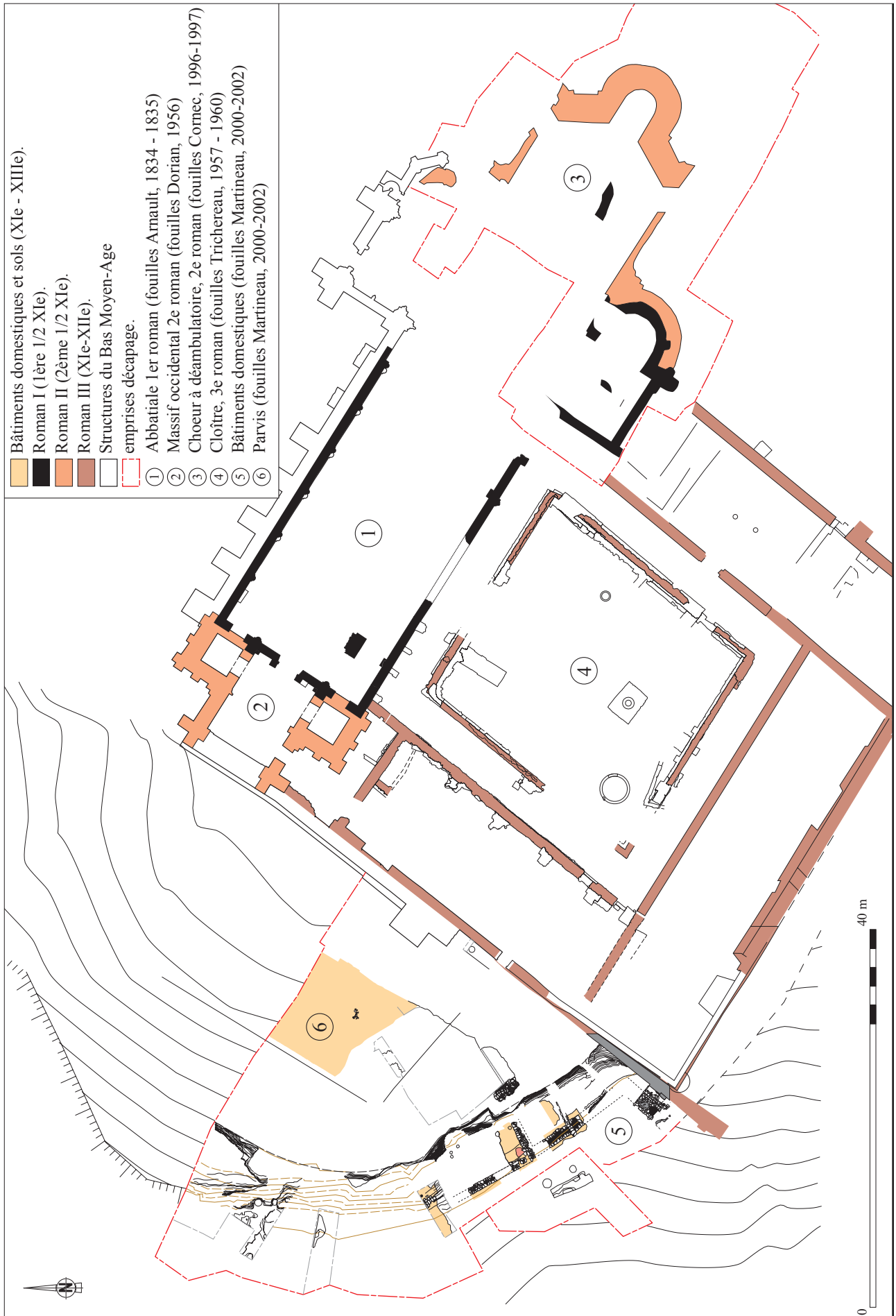


Fig.43 : plan général des différentes phases d'occupation datables des XIe et XIIe siècle

5–LATROISIEME PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LE BAS MOYEN AGE

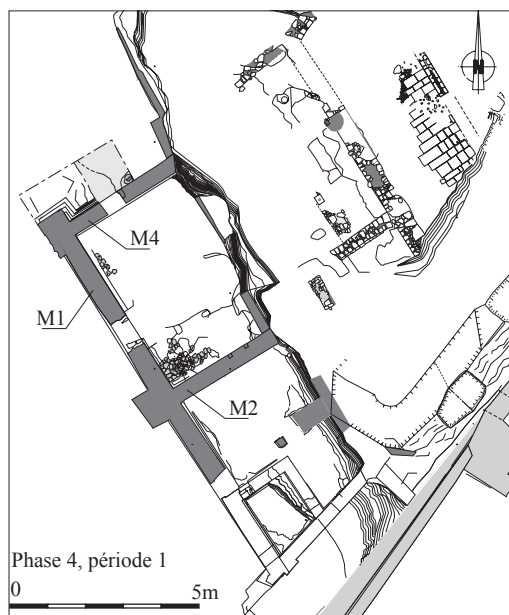


Fig.44 : plan général du bâtiment sud-ouest
phase 4, période 1

5.1 – Phase 3, période 1 : la construction

Un nouveau bâtiment bouleverse entièrement la physionomie du front occidental de l'abbaye. L'édifice construit à l'angle sud-ouest du cloître forme un quadrilatère de 22 m de long sur 7 m de large hors tout. Il abrite deux sous-sols séparés par un mur de refend de 0,90 m d'épaisseur, la salle nord-ouest formant un espace quadrangulaire de 59 m² (zone 2) qui n'a été fouillé que partiellement en 2000 et 2001. La salle sud-est occupe quant à elle une surface trapézoïdale de 50 m², intégralement fouillée en 2000 et 2003 (zone 3). Les deux espaces encavés ont été gagnés sur le marais grâce au débordement du bâti au-delà de la paroi rocheuse. Ce principe de construction, équivalent à celui que l'on peut observer dans les caves de l'hôtellerie situées au sud-est de

l'abbaye, explique pourquoi les murs ont été aussi bien conservés sous terre après la démolition et le remblaiement des salles.

5.1.1 – Les fondations extérieures

Le grand mur de façade tourné vers le marais au sud-ouest (M1) a été intégralement dégagé en 1999 et en 2000 jusqu'aux premières assises de fondations situées à une altitude moyenne de 5,50 m NGF.

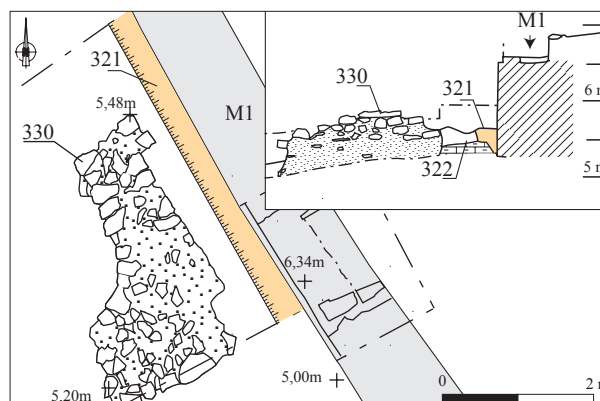


Fig.45 : plan et coupe des tranchées de
fondations extérieures de M1

La première assise de fondation extérieure a été posée à 0,30 m de profondeur au fond d'une tranchée creusée dans le sol naturel (us 321). Le sondage réalisé au pied du mur en 1999 a également permis de découvrir une semelle de fondation en L (us 330), située à 0,75 m de la façade¹. Sa forme suggère la présence d'une rampe d'escalier servant de palier pour franchir la rupture de pente entre le niveau de sol interne du bâtiment et le marais. La présence d'une porte face à la fondation renforce cette hypothèse.

(Les notes de bas de pages sont situées en fin de chapitre, p.93)



Fig 46 : orthophoto-plan du mur de façade du bâtiment sud-ouest

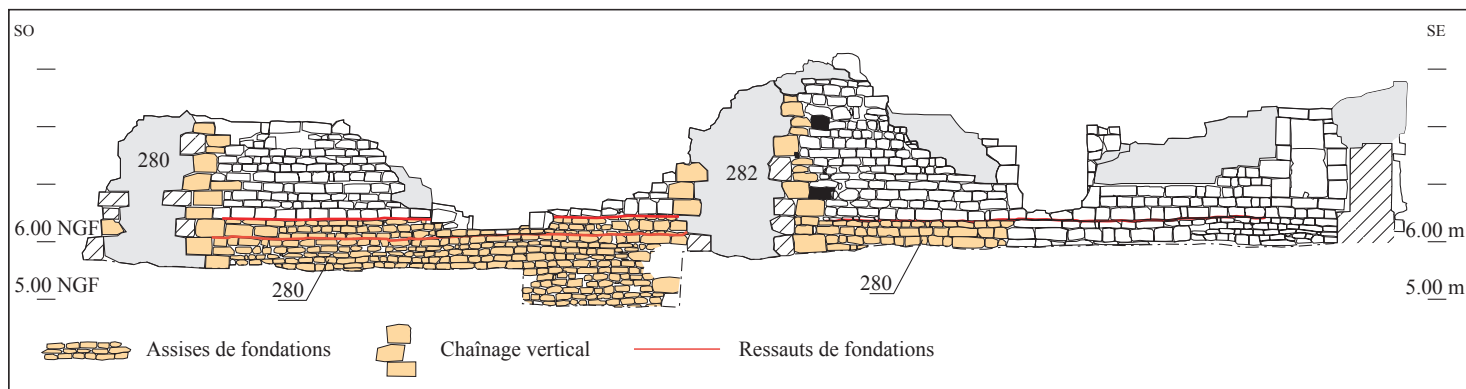


Fig.48 : localisation des fondations extérieures de M1 et des deux contreforts 280 et 282

Le mur M1 est rythmé par deux contreforts distants de 8,70 m l'un de l'autre (us 280, 282). Ces derniers épaulent le mur de refend M2 et le mur pignon M4. Leurs fondations comportent quatre assises en ressaut l'une sur l'autre qui se retournent sur la fondation du mur de façade (us 280) et sur le pignon nord-ouest (us 611). Les contreforts sont appareillés en belles pierres de taille portant des traces de layage régulier et séparées par des joints montants et des joints d'assises d'environ 2 cm de large alors que les fondations du mur M1 et du pignon M4 sont montées en moellons quadrangulaires équarris au pic. L'ensemble de la structure, parfaitement chaîné et lié par le même mortier de chaux blanche, a été élevé dans la même phase de construction. Les fondations du mur-pignon M4 (us 611) ont été déposées le long de la pente naturelle du terrain, au fond d'une tranchée de 0,80 m de large et d'1,90 m, au plus profond à l'angle nord-ouest (us 569). De fait, comme à l'intérieur du bâtiment, la tranchée est venue recouper les remblais, les sols et les structures d'habitat de la phase d'occupation précédente.

5.1.2 – Les fondations intérieures



Photo 27 : vue du bâtiment vers le nord-ouest, prise depuis le cloître

Le creusement de la tranchée de fondation intérieure du mur M4 (us 538) a recoupé l'arase du mur 222, la tranchée de fondation du nouveau refend M2 (us 165) ayant frangé l'arase 228 dans toute sa longueur. La tranchée intérieure du mur de façade M1 (us 236, 112) a, quant à elle, recoupé tous les niveaux de sols et remblais installés dans les phases d'occupations précédentes.

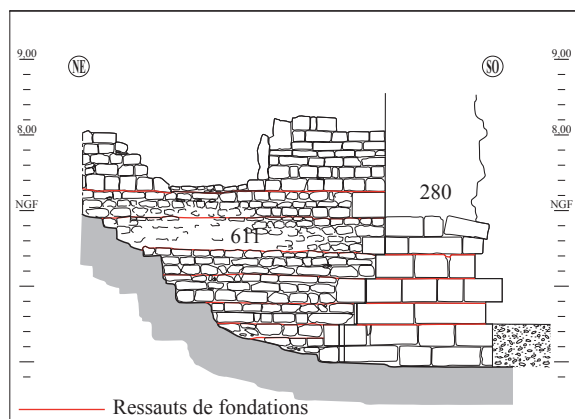


Fig.49 : relevé des fondations du pignon M4

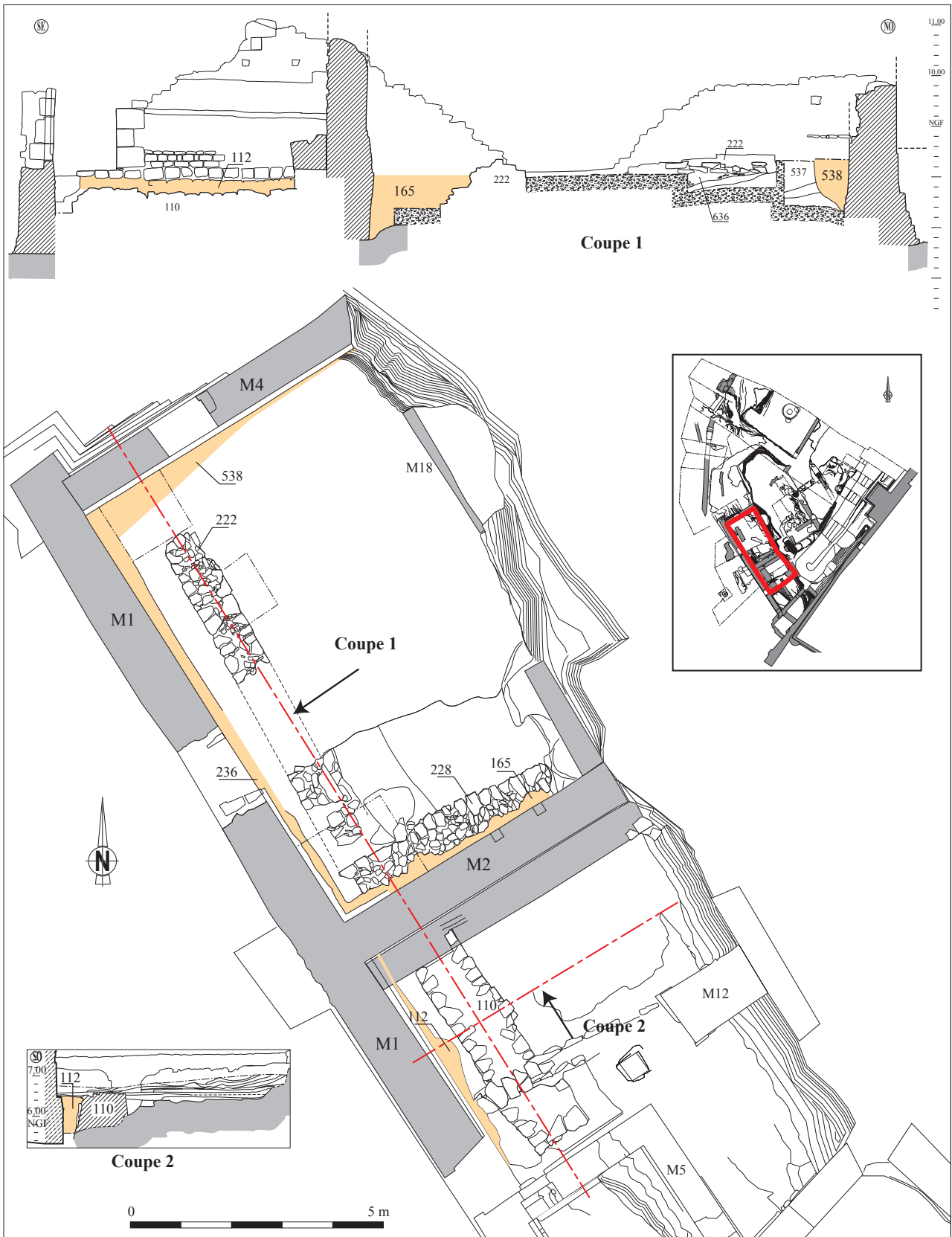


Fig. 49 : relevés des fondations intérieures

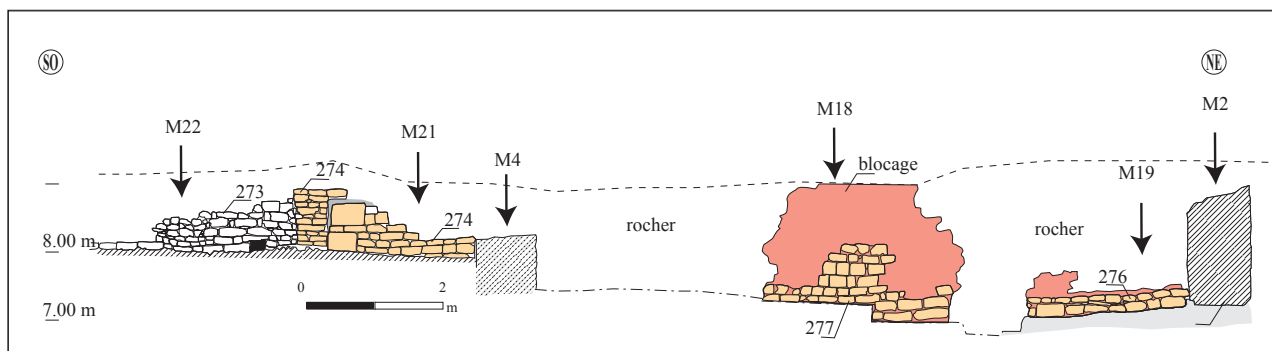


Fig. 50 : relevés des fondations intérieures appuyées sur le rocher

Les éléments de maçonneries accrochés contre la paroi rocheuse (M18, M19, M21, M22) ont consolidé et régularisé l'escarpe naturelle fragilisée par l'érosion et le prélèvement de matériaux. Leur rôle devait donc être de supporter une élévation intérieure tournée vers le parvis de l'abbatiale, façade entièrement disparue dont le tracé exact reste difficile à restituer.

5.1.3 – Les fondations conservées sur la terrasse rocheuse

L'extension du bâti vers le nord-est n'a malheureusement pas été aussi bien conservée qu'en bas de pente (M15, M23, M14). Les maçonneries ne sont identifiables qu'à partir de

tranchées de récupération (us 207) ou de fondations (us 177) situées à 0,50 m sous la couverture végétale, entre 11 m et 11,80 m NGF. L'ensemble est coupé par le fossé à l'est et par une voie pavée orientée nord-ouest / sud-est. Le taux d'érosion est donc si important qu'il est difficile de caler les structures dans la chronologie générale du site. Elles ont été placées dans le même contexte archéologique qu'au sud-ouest, à partir de l'étude du bâti et du mobilier archéologique associés aux niveaux de construction.

5.1.3.1 - Le mur M15

Deux murs distants de 4,50 m l'un de l'autre, s'orientent sur le même axe nord-ouest / sud-est (M15, M26). Le premier, M15, a été dégagé en 2000 sur une longueur de 13 m. Cassée par le tracé fortifié, la maçonnerie affecte une épaisseur d'1 m à son extrémité sud-est. L'ébrasement et le seuil d'une porte permettent de restituer une ouverture d'1,50 m de large orientée vers le sud-ouest (M14). L'autre extrémité a été entièrement prélevée. On ne distingue plus ici que la tranchée de récupération des matériaux (us 207).

5.1.3.2 - Le mur M26.

Le mur M26 a été découvert en 2001 sur une longueur de 2,30 m, à une distance de 4,80 m du précédent. Il s'agit d'une structure appareillée de 0,96 m de large (us 679) portée sur une semelle de fondation débordante de 1,60 m de large sur 1,20 m de haut (us 680). La tranchée de fondation du soubassement (us 649) vient couper un niveau de cour à

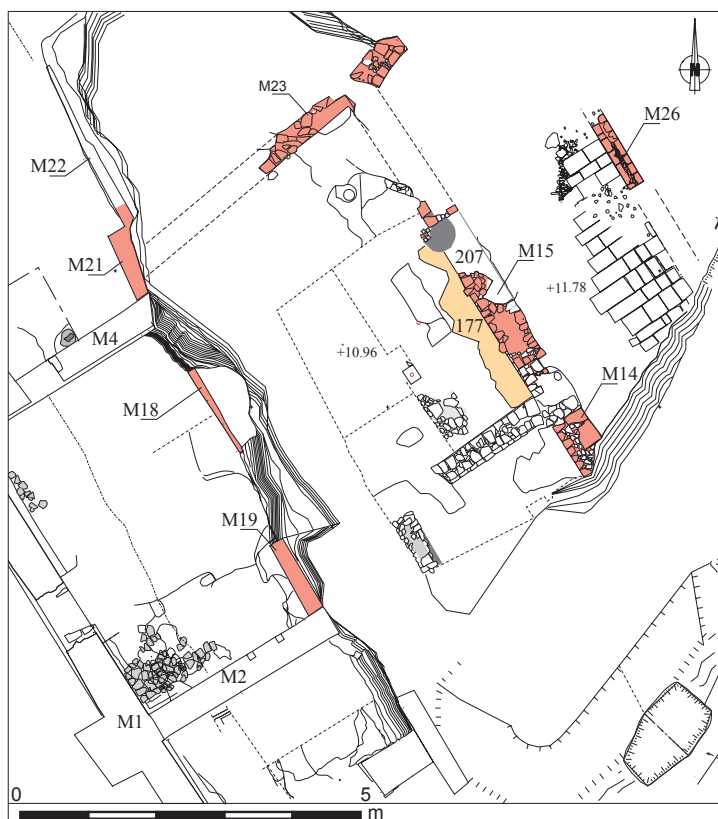


Fig. 51 : relevés des fondations situées sur la terrasse haute

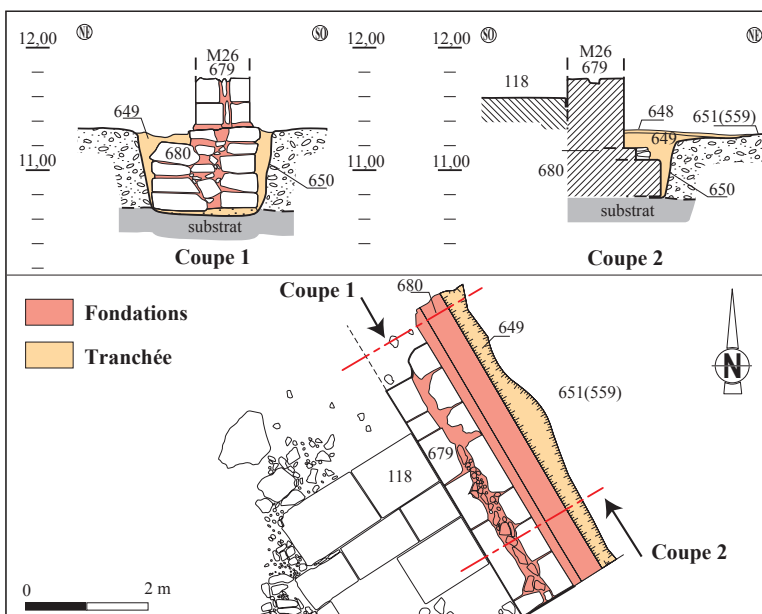


Fig. 52 : relevés de la fondation M26

l'est (us 651). Contrairement à ce que l'on trouve dans toutes les autres maçonneries du secteur, il s'agit d'une simple cloison bordant une voie pavée orientée en direction de la porte d'accès du bâtiment occidental du cloître.

5.1.3.3 - Le mur M23

Le mur M23 se retourne vers le sud-ouest et semble former avec le mur M15 un seul et même bâtiment. Les deux murs ne possèdent toutefois plus de connexions stratigraphiques. D'une épaisseur de 0,64 m, la semelle de fondation très dégradée est orientée vers le sud-ouest en direction du pignon ouest du bâtiment construit en bas de pente (M4 et M21).

5.1.4 – L'élévation

Les mêmes fondations en gradins ou débordantes devaient porter côté marais une élévation conséquente parfaitement stable, équivalente à ce que l'on peut encore voir au sud de l'hôtellerie. L'élévation M1 est conservée au sud-ouest de manière très irrégulière, de 1 à 6 m suivant les endroits (us 280). Le mur de refend M2 est arasé quant à lui à une hauteur moyenne de 9 m NGF.

Le mortier de chaux reste strictement identique à celui utilisé en fondation. Par ailleurs, les parements des trois murs M1, M2 et M4 sont montés en moellons quadrangulaires d'un module



Photo 28 : parement du mur de façade M1

régulier que l'on retrouve dans les bâtiments de l'hôtellerie. Chaque assise de pose est parfaitement réglée sur toute la longueur du parement extérieur

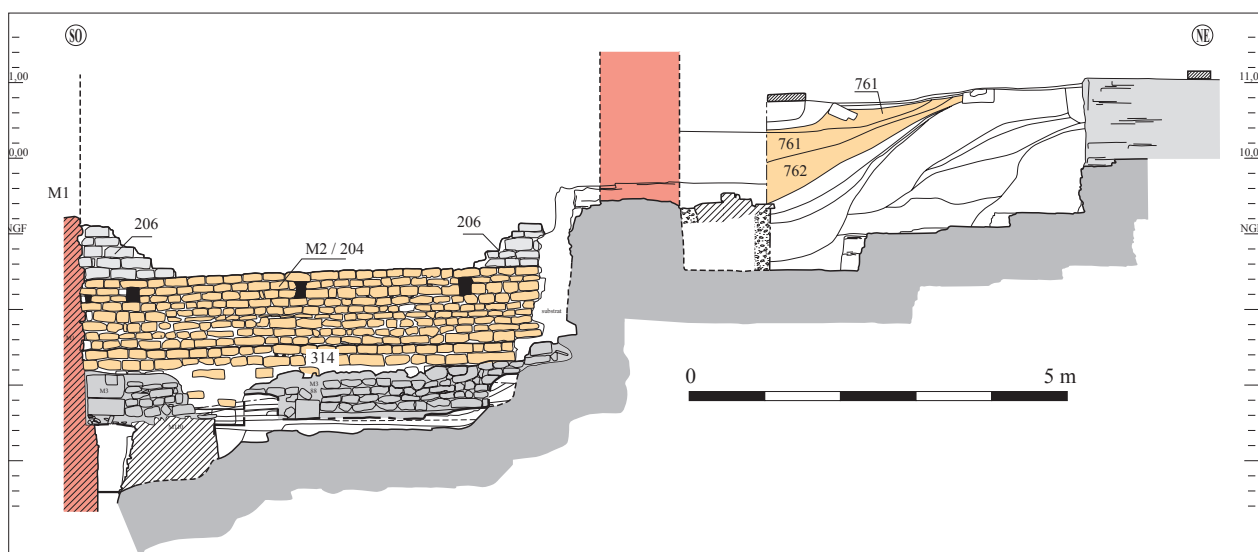


Fig. 53 : relevés du mur de refend M2 et des niveaux stratigraphiques associés



Photo 29 : vue des vestiges d'une fenêtre tournée vers le marais

ou intérieur, sur des hauteurs variant de 0,12 à 0,14 m. Des assises de pierres de taille de 0,20 m de haut semblent jouer le rôle de raidisseur tous les deux ou trois rangs. Ces blocs conservent pour la plupart des traces de layage à taillant droit, sans bretture. Quelques uns d'entre eux n'ont pas été régularisés au taillant et ne conservent que les traces de pic, comme la plupart des moellons de plus petit gabarit (0,30 m de long sur 0,12 m de haut). Les joints sont creux et ne conservent aucune trace d'enduit extérieur. Le parement intérieur est lui-même totalement dépourvu d'enduit.

L'embrasure d'une fenêtres et un seuil situés à l'étage, face au marais, ont été préservés de la démolition (us 207). Ils permettent de restituer un plancher à une altitude moyenne d'environ 10,20 m NGF. Les trous d'ancrage des solives du plancher sont encore visibles sous le seuil de la fenêtre sud (us 207). Le sous-sol avait donc une hauteur moyenne sous plafond de 2,20 m. La hauteur de l'étage demeure en revanche totalement inconnue, du fait du niveau d'arase de toutes les structures situées de plain pied avec la terrasse rocheuse, à environ 11 m NGF.

5.2 – Phase 3, période 2 : l'occupation

5.2.1 – Les sols d'occupation intérieure en niveau de cave

Les sols internes associés à cette première période de construction sont inégalement conservés. Liés au mur de façade M1, ils se caractérisent par un niveau dallé à l'angle sud-ouest (us 218). Ce sol est aménagé sur un niveau de préparation argileux (us 187) qui apparaît de manière ponctuelle sous l'arrachement du dallage. Ce dernier, composé de blocs calcaires usés sur la face extérieure, recouvre la tranchée de fondation du mur de façade M1 et s'appuie contre son parement intérieur.

La cave sud-ouest conserve à l'inverse un sol en terre battue argileux (us 109), qui recouvre l'arase primitive 110 ainsi que la tranchée de fondation du mur M1 (us 112). Sa composition est détaillée dans l'étude micromorphologique suivante.



Photo 30 : vue de la fouille des sols intérieurs

5.2.2 – Etude micromorphologique : la phase d’aménagement et de construction du sol (par Farid Sellami)

Argiles lomonos- sableuses compactes (us 109)	Texture plus fine que celle du faciès sous-jacent ; structure compacte relativement orientée ; homogénéisation de la matrice fine ; organisations d’agrégats biologiques bien conservés ; intégration d’agrégats organiques et de charbons dans la masse ; Organisation diffuses de cendres redistribuées.	Aménagement du sol avec des matériaux locaux préalablement préparés.
Limons sablo- graveleux hétérogènes à inclusions d’artefacts (us 160)	Sédiments essentiellement marneux ; structure macro-agrégée et localement compacte ; inclusions éparées de fragments de briques, de céramiques et de charbons ; organisations et agrégats cendreux ; organisations et nodules phosphatés ; agrégats organiques éparés.	Apports anthropiques massif pouvant servir pour la régularisation de la surface sol.

Tableau 3 : description et interprétation sommaire des micro-faciès reconnus au sein du sol d’occupation.

La phase d’aménagement et de construction du sol est marquée par un faciès reposant en continuité sur le remblai sous-jacent (us 111). La texture et la structure de ce faciès se distinguent nettement de celles du remblai.

La texture est fine et homogène alors que la structure est compacte et relativement orientée, ce qui traduit une préparation des matériaux probablement sélectionnés. Cette sélection explique l’homogénéité de la texture des sédiments qui sont pourtant très diversifiés. Le mélange de matériaux marneux avec des cendres et quelques phosphates peut correspondre à une recherche d’une composition spécifique des matériaux pouvant répondre à la cohérence du sol.

En effet, ce type de mélange a été souvent réalisé dans les constructions en terre afin d’éviter ou du moins limiter la fissuration des murs et/ou des sols. L’orientation de la matrice fine signifie que les matériaux sédimentaires déjà sélectionnés ont été mélangés à l’état humide pour optimiser leur homogénéisation.

Les critères sédimentaires de ce faciès, dont l’organisation est purement anthropique, témoignent de la construction d’un sol relativement bien soigné par rapport à celui précédemment évoqué. Sur la base de la finesse de construction, ce sol a probablement été destiné à une occupation humaine continue, ce qui implique une transformation totale de la bâtisse.

5.2.3 – Les sols d’occupation intérieur sur la terrasse haute

Les murs M26 et M23 renferment un sol d’occupation conservé sur une surface quadrangulaire de 5,50 m sur 3,20 m (us 174) située à une altitude de 10,96 m NGF.

Bien que la façade intérieure ait disparu (M18, M19), il est possible de restituer un sol en terre battue situé de plain pied avec le rez-de-chaussée du bâtiment sur cave. Un foyer a été découvert dans l’angle sud-est de la salle, en contact avec le sol 174. Ce dernier est caractérisé par une sole argileuse (us 173) recouverte par les cendres et les charbons des matériaux de combustion, au



Photo 31 : vue des sols intérieurs de la terrasse haute

5.2.4 – Les niveaux de circulation extérieure

Les sols extérieurs au bâtiment ont été repérés par sondage à l'ouest, contre le pignon M4 (sondage 8). La construction du mur est suivie d'un nivellement général du terrain sur une épaisseur de 0,30 à 0,80 m, sur un pendage de 20° du nord-ouest vers le sud-est. Un sol est alors installé sur les remblais, au contact du seuil de la porte ouest, à 7,20 m NGF (us 522, 476). Bien qu'il n'ait été vu que par un sondage de 6 m² au pied de l'accès, ce niveau de circulation semble s'appuyer à l'est contre les murs de clôture M21 et M22. Ces derniers sont eux-mêmes appuyés contre l'extrémité nord-est du pignon. De ce fait, il devient possible de restituer un cheminement général en terre battue, contemporain à la première période d'occupation du bâtiment sud-ouest, nettement orienté vers le plateau et l'aile occidentale des bâtiments conventuels

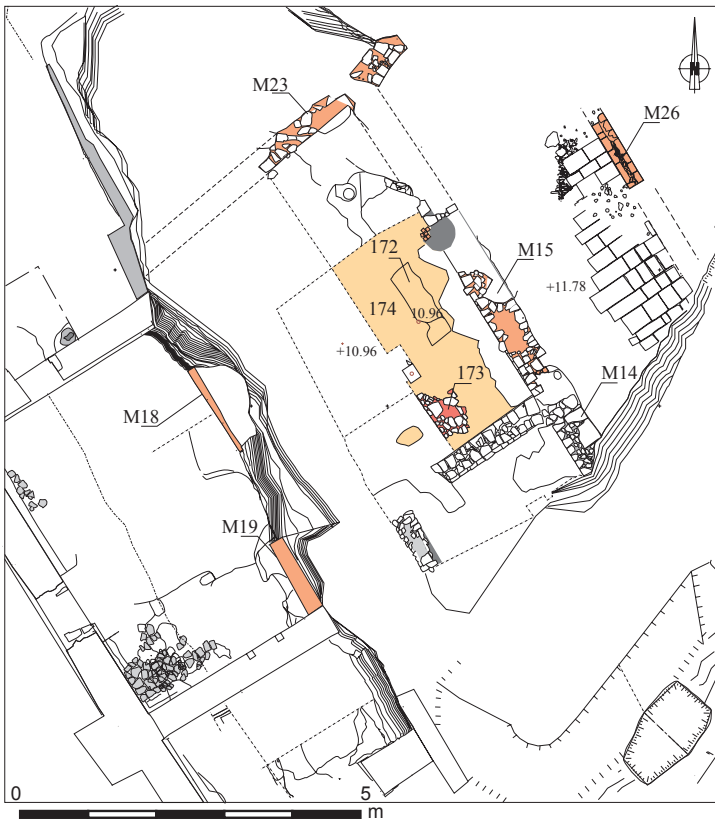


Fig. 56 : plan des sols d'occupation intérieurs de la terrasse haute

milieu desquels se trouvent quelques pierres rubéfiées par la chaleur. Les cendres se sont éparpillées sur les côtés sans être arrêtées par un encadrement construit, ce qui implique la présence d'un simple feu sur terre battue sans conduit de fumée ou manteau de cheminée. Ce détail suggérerait une utilisation domestique d'un espace qui a pu rester à l'air libre. Il pourrait s'agir dans ce cas d'une sorte de cour intérieure close par les murs M15 et M23 fermée en appentis et appuyée contre le bâtiment sur cave vers le sud. Une analyse micromorphologique des sols et du foyer s'avérerait ici indispensable pour confirmer ou infirmer cette proposition d'interprétation².

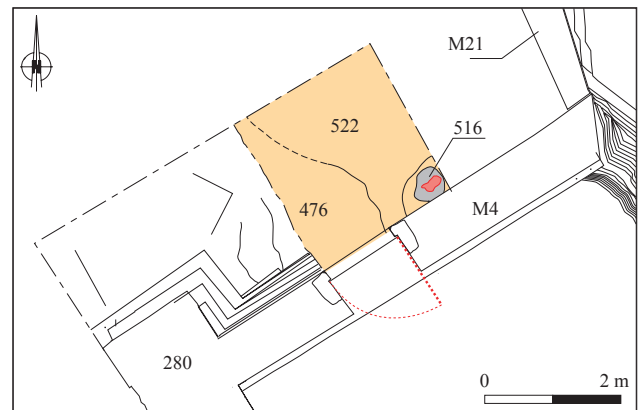


Fig. 57 : plan des sols d'occupation extérieurs appuyés contre le pignon ouest M4

5.2.4.1 - Un couloir dallé lié à l'aile ouest du cloître

M26 est associé à l'installation d'un dallage calcaire réglé sur des assises de 0,60 m à 0,35 m, conservé sur environ 13 m² (E20). On retrouve le même pavage à l'intérieur des bâtiments conventuels, installé sur les sols et contre les murs romans à une altitude équivalente, dans la même période du bas Moyen Age³.



Photo 32 : vue du cheminement pavé installé à la fin du Moyen Age à l'emplacement d'une voie plus ancienne en terre battue. Le dallage E20 est situé en haut à gauche sur la photo.

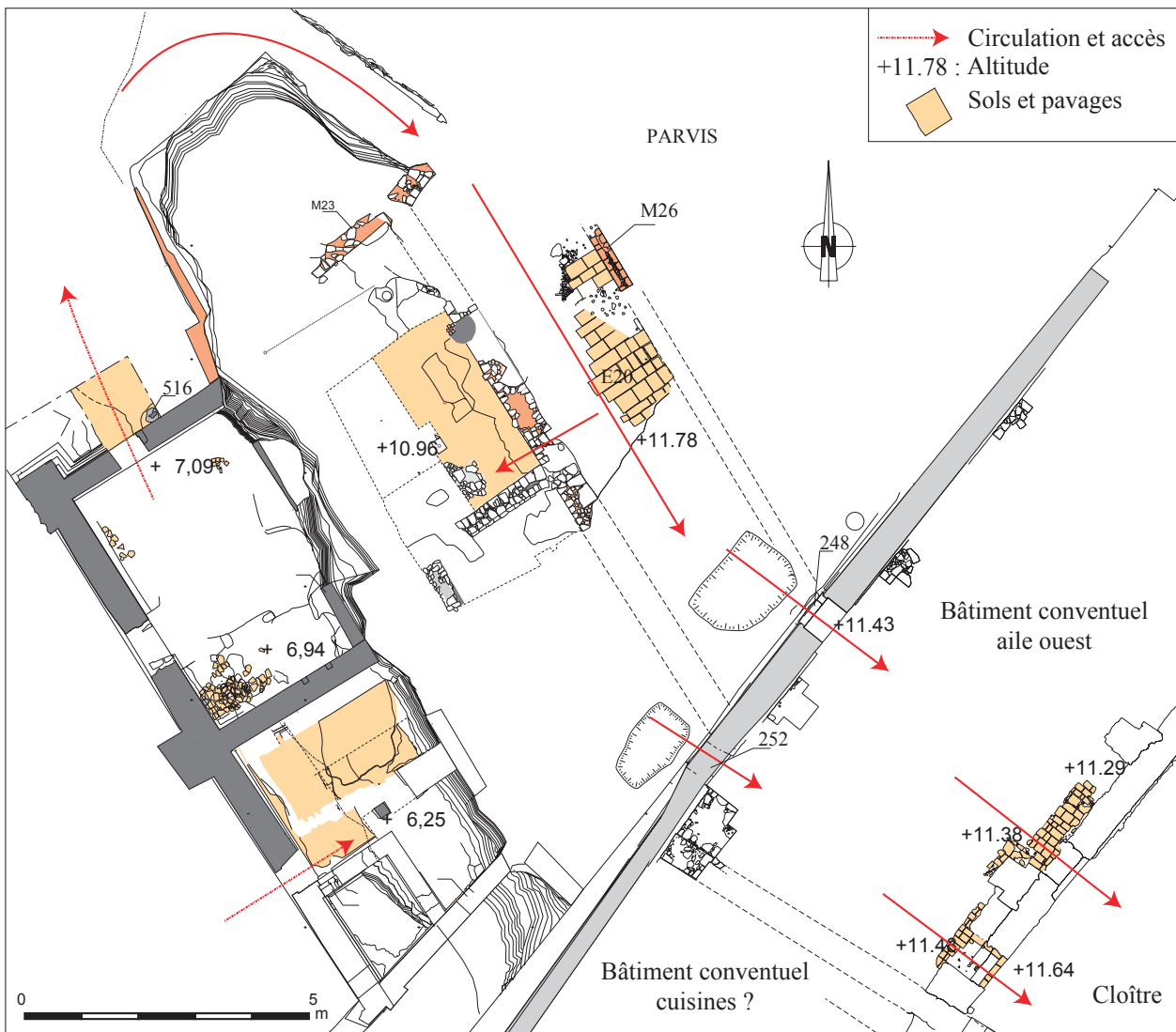


Fig. 58 : plan des accès et de la circulation entre le bâtiment sud-ouest et l'aile occidentale du cloître

La voie est par ailleurs orientée vers la porte d'accès reperçée dans l'aile ouest du cloître (us 249). Leur niveau de circulation commun formerait ainsi un léger pendage de 5° vers l'est, sur une distance de 25 m (11,70 m NGF sur le

couloir dallé, 11,40 m NGF sur le seuil de la porte 249, 11,40 m NGF dans le cloître). Une autre porte ouverte 5 m plus au sud assurerait le même type de communication entre l'avant-corps du bâtiment sur cave et le cloître (us 251).



Photo 33 : vue de la voie dallée E20 orientée vers la porte d'accès au cloître

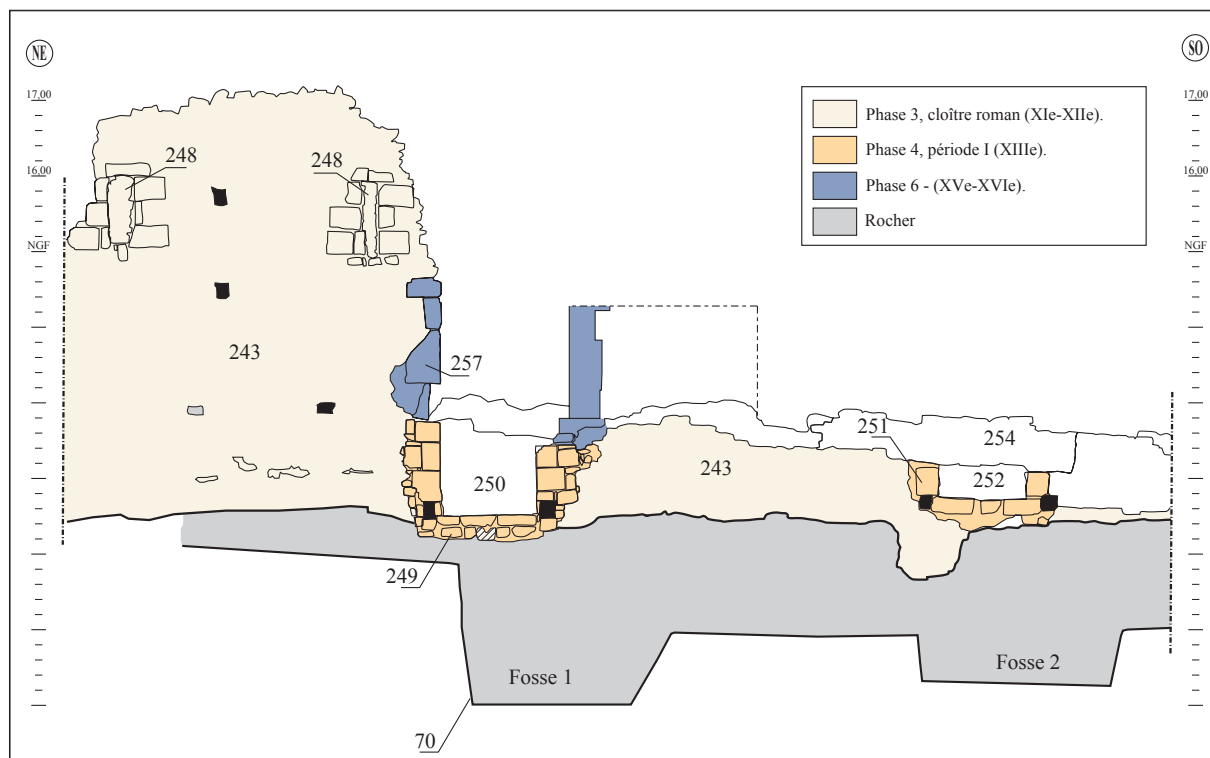


Fig. 59 : relevé d'élévation des deux portes d'accès au cloître reperçées dans le mur ouest des bâtiments conventuels romans

5.3 – Phase 3, période 3 : la construction des latrines et du pignon oriental

5.3.1 – Le creusement de la fosse d'aisance et la construction des latrines

L'angle sud-est du bâtiment construit en bas de pente a été perturbé par l'installation d'une fosse quadrangulaire de 3,50 m de long sur 2 m de large creusée sur une

profondeur de 1,50 m au plus bas. Le fond de l'excavation atteint la cote d'altitude de 5,09 m NGF, ce qui correspond à l'altitude du toit rocheux à l'extérieur du bâtiment du côté du marais.

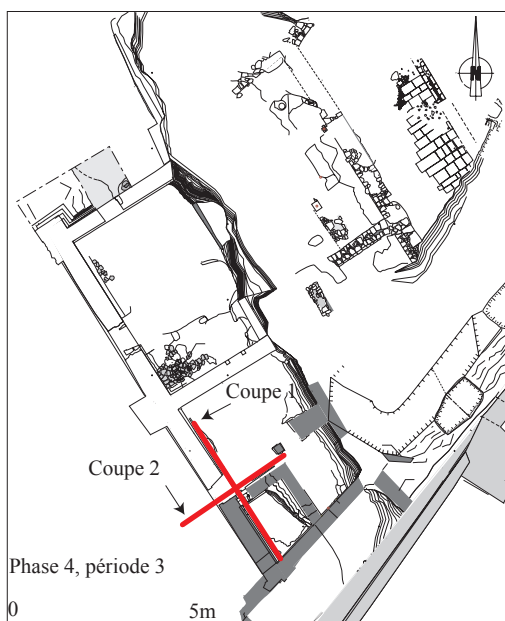


Fig. 60 : plan de localisation des travaux de rénovation du bâtiment sud-ouest en période 3.



Photo 34 : vue du conduit et de la fosse des latrines

La fosse a été isolée par un conduit maçonné dont les tranchées de fondations (us 116, 83) recoupent la tranchée de fondation du mur de façade M1 (us 112) et le sol de la cave sud-ouest (us 109) ainsi que les maçonneries plus anciennes comme le mur 110. Deux murs de 0,63 m d'épaisseur forment ici un réceptacle quadrangulaire de 4 m de côté appuyé contre la façade M1 au sud et lié au pignon M6 à l'est. Les maçonneries ont été posées sur une semelle de fondation légèrement



Fig. 61 : plan, élévations intérieures et extérieures des latrines



Photo 35 : vue du mur sud du conduit de latrines.

La porte 118 obturée est située à gauche du cliché débordante composée d'une assise de moellons d'environ 0,82 m de large sur 0,14 m de haut. Le parement a ensuite été monté en petit appareil cubique réglé sur des hauteurs d'assises de 0,10 m en moyenne liées au mortier de chaux. L'espace intérieur de 9 m² n'était pas accessible à l'origine depuis le sous-sol, mais depuis l'étage ou par l'extérieur, par la porte 118. Cette porte permet de restituer un plancher à une altitude de 6,40 m NGF, hauteur équivalente au sol de la cave sud-ouest (6,58 m). Des madriers pouvaient ainsi reposer sur un ressaut présent sur trois côtés (sud, est et ouest), le côté nord étant délimité par le banc rocheux. Il isolait ainsi une cuve d'une contenance maximum de 9 à 10 m³.

mur fait 6,20 m de long sur 0,80 m de large et est encore conservé sur une hauteur de 4 m au plus haut. Il est fondé sur une semelle débordante de 0,90 m de large accrochée sur la pente rocheuse. Les parements intérieurs et extérieurs ont été montés en petit appareil cubique réglé sur des hauteurs d'assises régulières de 0,08 m à 0,10 m en moyenne. Le mortier de chaux et les joints de pose n'ont pas subi l'érosion générale, si bien qu'on perçoit encore la « peau » d'origine. Le parement est dépourvu d'enduit mais les joints nettement débordants semblent dissoudre les moellons dans une surface murale homogène.



photo 36 : élévation intérieure du mur pignon est M6.
 La porte obturée 149 est située à gauche

Une porte de 0,66 m de large et 1,47 m de haut a été ouverte dans l'angle formé par le mur des latrines et le pignon M6 (us 149). L'encadrement (us 150) est recouvert d'un linteau de 0,83 m de large sur

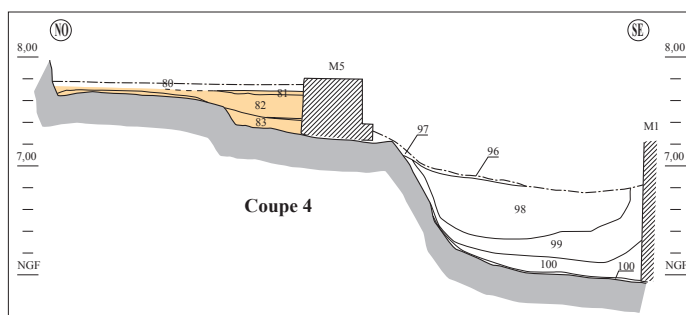


Fig. 62 : niveaux de travail extérieurs associés à la construction des latrines

5.3.2 – La construction du mur-pignon oriental (M6)

La construction du conduit des latrines est associée à la construction du pignon oriental M6. Il s'agit de la structure la mieux conservée de tout l'ensemble monumental, grâce sans doute à la proximité de l'angle sud-ouest du cloître situé à moins de 3 m, qui a dû jouer le rôle de bouclier contre la démolition générale du bâtiment. Le

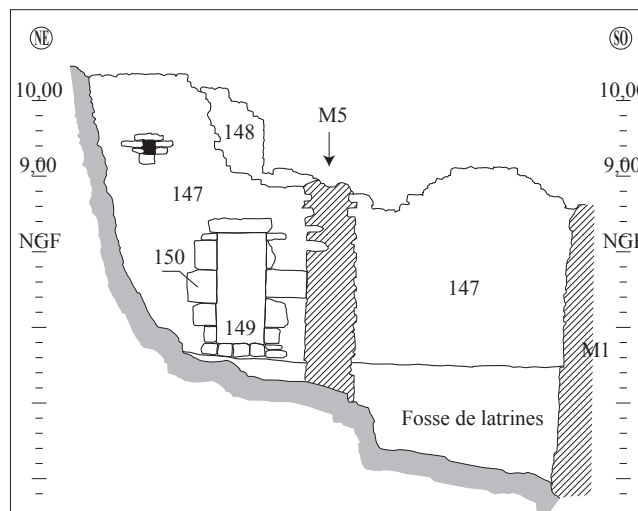


Fig. 63 : élévation intérieure du mur pignon est M6

0,17 m de haut. Les piédroits sont appareillés par de très grands blocs calcaires de 0,40 m de côté épannelés au taillant bretté. Chaque assise est parfaitement liée au mur, ce qui prouve que la porte a bien été montée en même temps que ce dernier. L'ouverture étant bouchée, il n'a pas été possible de définir la position de l'ouvrant. La forme de cette ouverture est équivalente à celle de la porte 118 située dans l'angle sud-ouest des latrines et bouchée elle aussi. Leurs seuils respectifs à une même altitude de 6,75 m forment d'ailleurs un horizon de circulation commun, correspondant à l'altitude du plancher des latrines et du sol de la cave sud-ouest.



Fig. 64 : la grande salle est signalée par la lettre M en bas, à l'arrière de l'aile sud du cloître (Claude Masse, 1699)

La porte donne accès depuis le sous-sol à un espace quadrangulaire de 2,80 m de large sur 7,40 m de long délimité par le mur du cloître et le pignon oriental M6. La fonction de cet espace couloir reste indéterminée, si bien qu'il est difficile d'expliquer la position et la fonction de l'ouverture dans

l'ensemble. Il est possible qu'il y ait eu ici une circulation continue entre une très grande salle localisée par Claude Masse au sud des bâtiments conventuels et notre bâtiment beaucoup plus modeste. Cette salle est aujourd'hui entièrement remblayée sous un cône d'éboulis appuyé contre l'aile sud du cloître, mais son mur pignon occidental a toutefois été découvert en 2000 dans le prolongement du mur occidental des bâtiments conventuels, en limite de fouille.

5.3.3 – Les niveaux d'occupation

5.3.3.1 – Les niveaux d'utilisation de la fosse d'aisance

La fosse d'aisance conservait une sédimentation caractéristique des dépotoirs sur une épaisseur

d'environ 0,90 m et une surface de 7 m². Son curage régulier est identifié par des lentilles

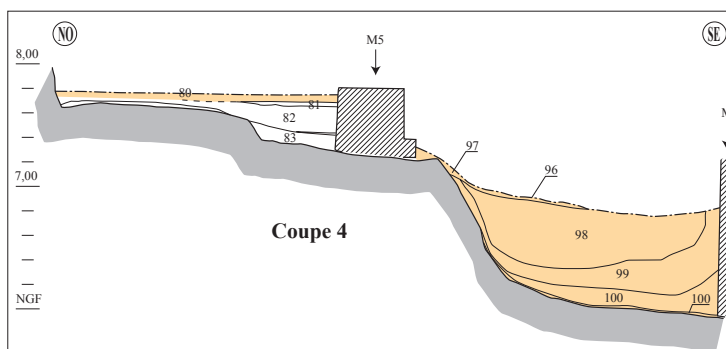


Fig. 65 : coupe stratigraphique des niveaux de sols extérieurs et des niveaux d'utilisation intérieurs

piégées par les aspérités rocheuses et recoupées par les dernières couches de dépôts organiques avant abandon (us 97, 100). Ces derniers correspondent donc à une période d'utilisation située entre le dernier curage et l'abandon de la fosse (us 96, 98, 99). Compte tenu de la très grande homogénéité chronologique du mobilier céramique et non céramique récolté en fouille, il est probable que la dernière période de fonctionnement des latrines n'a duré qu'un court moment, jusqu'à la réparation du bâtiment dans la phase suivante. La fosse est alors condamnée par un niveau de sable et d'argile lié à la reprise de l'élévation de M5.

Ce dépotoir n'a malheureusement pas été exploité au maximum de sa capacité en terme d'informations qualitatives et quantitatives. L'étude du mobilier céramique et non céramique (faune, fer, verre...)



Photo 37 : vue des niveaux d'utilisation de la fosse de latrines

ainsi que l'analyse des sédiments et des matières organiques prélevées lors de la fouille (graines et autres déchets alimentaires) permettraient d'avoir une image assez fidèle du mode de vie

des habitants du bâtiment en particulier, de la communauté monastique de Maillezais en général, entre le XIIIe et le XIVe siècle.

5.4 – Phase 3, période 4 : les réparations ponctuelles (entretien)

5.4.1 – La réparation des latrines

L'élévation du mur M5 subit une reprise en petits appareils cubiques régulièrement assisés et liés à l'argile jaune (us 141, 146). Ce dernier est identique au liant utilisé pour la reprise du mur de refend M2 et dans le pilier M12. Ces remaniements liés à l'argile (M5, us 141, 146) ont provoqué

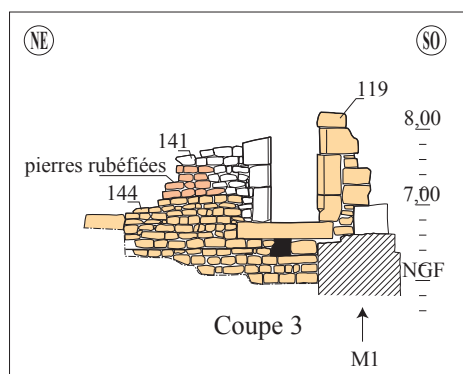


Fig. 66 : élévation extérieure du conduit de latrines, côté sous-sol

la condamnation de la porte 118 au profit d'une autre ouverture créée à l'ouest (us 143), elle-même modifiée au cours d'une réparation plus tardive. L'altitude du seuil de cette nouvelle porte est identique à celle de la porte primitive (6,50m NGF). La modification des latrines n'a donc pas bouleversé le niveau de circulation d'origine. Un niveau sableux (us 98) comble pourtant le surcreusement tardif du dernier niveau organique (us 99) et condamne l'utilisation de la fosse au moins dans ses niveaux les plus bas.

5.4.2 – La reprise du pignon oriental

5.4.2.1 – Le percement d'une nouvelle fenêtre

Le mur pignon M6 est repercé par l'ouverture 148 dont il ne reste que l'ébrasement nord. L'interface entre les deux types de mortier est nettement visible tout le long de la ligne de joint entre le parement 147 monté à la chaux et l'ouverture

148 monté en petit appareil cubique lié à l'argile jaune. La porte donnait vraisemblablement accès à un niveau sur plancher situé à une altitude de 9,10 m NGF au-dessus du sous-sol.

5.4.2.2 - Le percement de la porte 234

Cette réparation est peut-être contemporaine de la reprise de la porte d'accès à la cave sud-est (M1, us 200). Les deux blocs subsistants ont été dégagés une première fois lors de l'évaluation archéologique de la zone en 1999⁴. Le sondage a mis au jour deux piédroits espacés de 1,30 m conservés sur une seule assise en grand appareil épannelé au marteau taillant droit. Une feuillure subsiste contre l'angle sud-est de la porte, suggérant la présence d'un vantail ouvrant vers le nord. L'observation de la ligne de joint entre les piédroits et le mur laisse apparaître une très nette reprise de la porte dans le mur M1. Des pierres de calage noyées dans un mortier argileux viennent combler l'espace compris entre la limite du percement et la face intérieure de l'encadrement.

5.4.3 – Les sols de travail et les sols d'occupation tardive.

Cette phase d'entretien génère partout des sols de travail résiduels composés de la même argile jaune utilisée dans les reprises d'élévation (us 102, 187). Ces gâchées ont été étalées par le piétinement continu des ouvriers au pied des murs

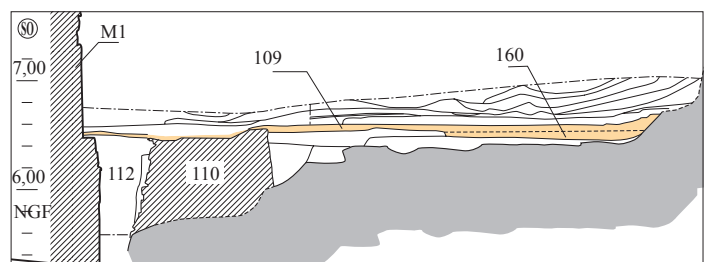


Fig. 67 : coupe stratigraphique du sol de travail intérieur 102

M5, M1 et M2. Il sont par la suite recouverts par de nouveaux sols lacunaires en terre battue au sud-est (us 135, 91) ou par des recharges dallées au sud-ouest (us 218). Cette même salle conserve une structure excavée appuyée contre le mur de refend M2 et bordée par des fragments de poutres logées dans le mur (us 195). Il peut s'agir d'un aménagement lié aux travaux de réparation,

aire de gâchage ou dépôt de matériaux, ou bien du négatif d'une structure en bois encastrée dans le sol dont la fonction reste indéterminée.

5.4.4 – Le percement d'une nouvelle porte d'accès aux latrines

Une porte est ouverte *a posteriori* à l'angle sud-ouest des latrines (E18). Le percement tardif de l'ouverture est caractérisé par l'utilisation d'un mortier de chaux blanc bien distinct de la chaux utilisée dans les murs M5, M1 et M6. Son piédroit se retourne sur la porte d'accès extérieure au sud (us 119), les deux portes ayant été appareillées et chaînées dans la même période de construction. Le piédroit



Photo 39 : vue générale du bloc graffité portant les traces d'outils de taille brettée

associées à des dessins d'oiseaux, de clés ou d'une tête de soldat ont été gravées sur les piédroits avant la démolition.

5.5 – Phase 3, période 5 : une décharge face à l'abbaye

5.5.1 – Le dépôt cendreux 528

Le parvis situé au nord du bâtiment, côté abbaye, est progressivement comblée par un rejet de matériaux très hétérogène d'origine végétale et organique (charbons de bois, pollens, graines), mêlés à des rebus de mobilier très riche et diversifié (céramiques, fer, verre, cuivre). Les déchets sont régulièrement brûlés sur place, générant ainsi une épaisse couche de cendre de plus de 0,40 m qui s'étale progressivement sur une surface découverte de 118 m² (us 528). Ce niveau s'étend encore vers le nord, au-delà de la limite de fouille, en direction du portail d'entrée du massif occidental de l'abbatiale romane. La zone est ensuite entièrement comblée et recoupée par les travaux de fortification datables de la fin du Moyen Age. La localisation d'un tel dépotoir au pied des bâtiments conventuels est pour le moins contradictoire avec les fonctions de circulation et de services traditionnellement associées au front occidental de l'abbaye. Elle pose en tout cas de nombreuses questions sur l'activité de la communauté monastique entre le XIV^e et le XV^e siècle, juste avant la période de fortification qui va suivre.

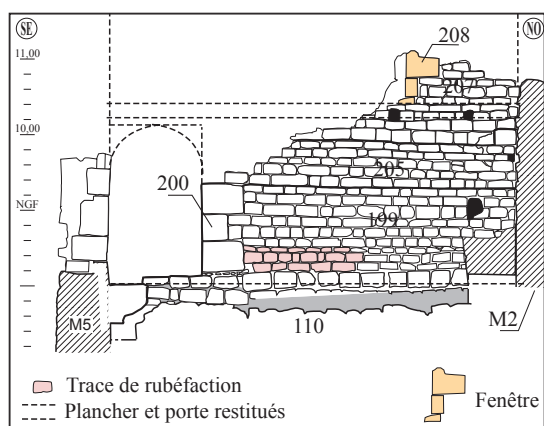


Fig. 68 : élévation intérieure du mur M1

119 est appareillé par des blocs dressés au taillant bretté. Sa feuillure est chanfreinée sur l'extérieur et ponctuée par un congé identique à celui des portes 149 et 151 ouverte à l'ouest du cloître et au centre du pignon occidental M4. Des graffitis représentant diverses formes géométriques



Photo 38 : graffiti gravé dans l'un des blocs du piédroit 119. L'oiseau porte une mitre d'évêque sur la tête

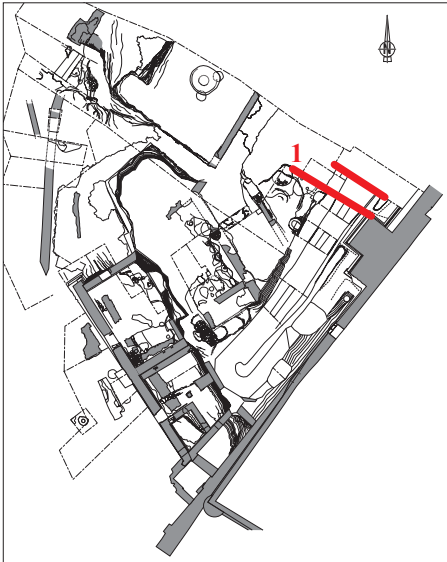


Photo 41 : vue générale du dépôt cendreux 528 avant fouille

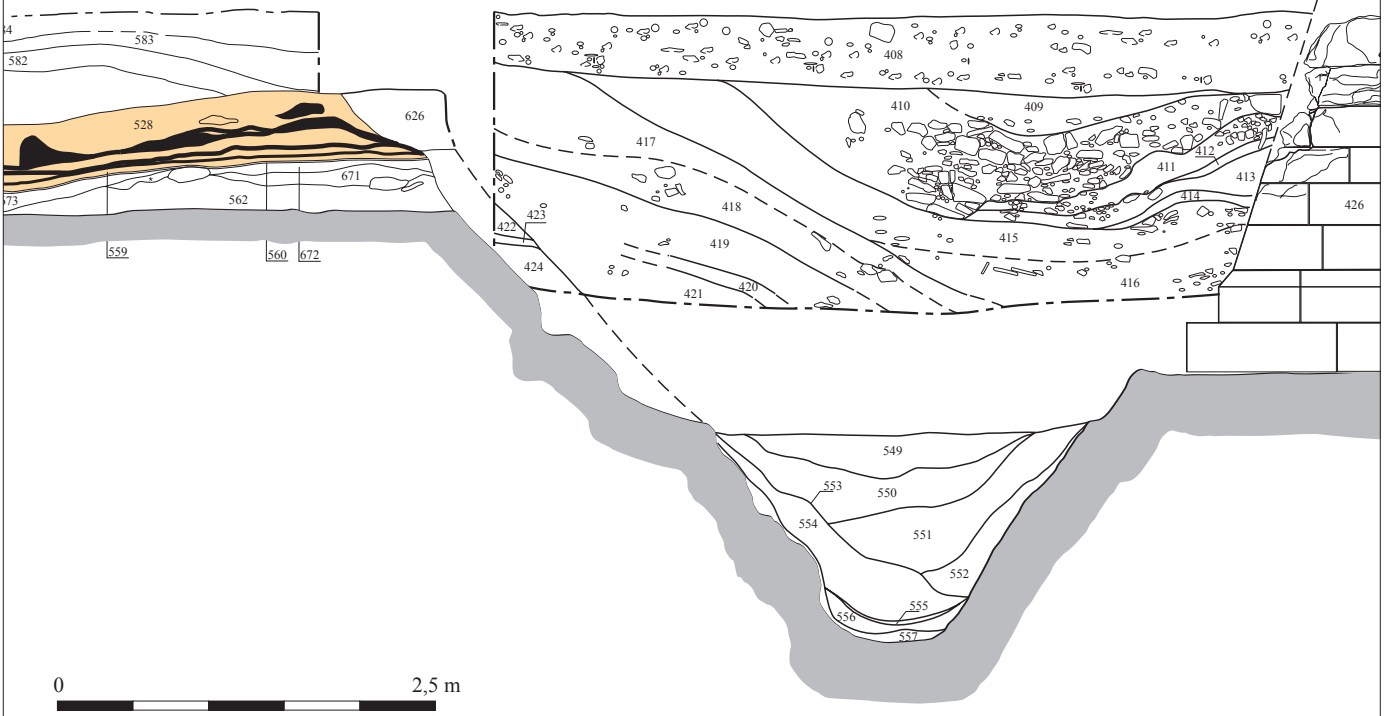


Fig. 69 : relevé stratigraphique du niveau de dépôt cendreux 528

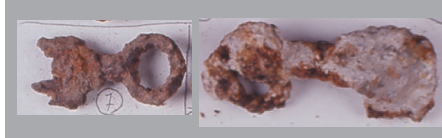


Photo 40 : coupe stratigraphique réalisée dans le dépôt cendreux 528



1

2



3



4



5

La fouille du dépotoir 528 a livré une quantité importante de mobilier ferreux du bas Moyen Age particulièrement corrodé et fragmenté en raison de sa longue exposition au feu et à l'humidité. Quelques échantillons représentatifs ont été photographié tel qu'ils se présentaient après prélèvement et avant stabilisation et nettoyage. (Photo J.G. Aubert, Arc'antique, 2005.)

- 1 : 57 - palâtre de serrure fragmentée, 50, 47, 53 - clés, 49 - applique en os avec pointes étamées
- 2 : Jeu de clés
- 3 : Boucle et bague
- 4 : Boucle, pentures et objets divers non identifiés
- 5 : Monnaies de cuivre corrodées non lisibles
- 6 : Mors de cheval (*page suivante*)
- 7 : Fer à cheval
- 8 : Fragments de mailles (cote ?)
- 9 : Fragments d'éperons
- 10 : Douilles d'armes de jet (carreaux, flèches)
- 11 : Fragment de lame de couteau
- 12 : Vrac de clous et de petits objets divers



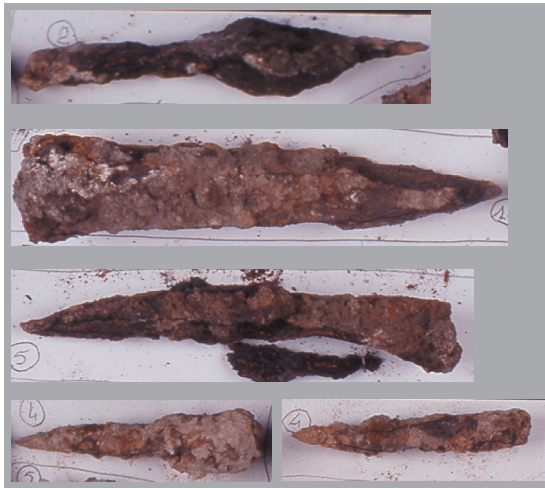
6



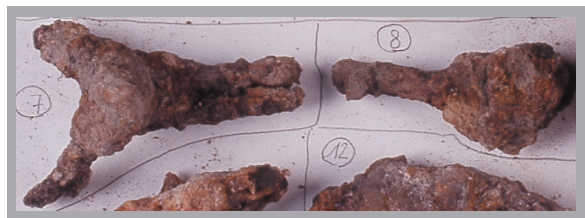
7



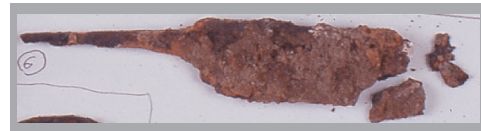
8



10



9



11



12

ZC2005.066

RX13

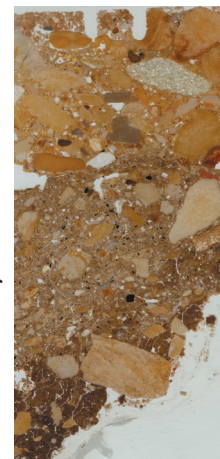
Micro-Faciès sédimentaires	Description micromorphologique	Interprétation
La zone de combustion		
Cendres argilo-organiques (us 528)	Organisation massive avec une micro-structure fissurale à micro-agrégée ; texture limoneuse homogène avec des sables grossiers et graviers aléatoires; inclusions d'agrégats et de micro-particules organiques et charbonneuses dans la masse; organisations lavées; plages limono-argileuses orientées horizontalement.	Sol organique de surface évoluant indirectement sous l'impact anthropique.
Alternance de lits homogènes de charbons et de cendres litées.	Organisation lenticulaire et pseudo-litée; limites nettes, absence d'inclusions, épaisseur millimétrique des lits charbonneux; cendres micro-litées comportant de rares inclusions de sables et de nodules de terres cuites notamment au sommet; variation de la couleur des cendres du gris au brun jaune; réorganisation locale des lits cendreux au sommet.	Succession de phases de fonctionnement intercalées par des périodes plus ou moins longues d'inactivité permettant l'évolution en surface des cendres.
Charbons organiques discontinus	Superposition microlitée de lenticulaires de cendres, de charbons et de matière organique amorphe; inclusions de sables brûlés; abondance de graines carbonisées; les lits organiques faiblement brûlés sont concentrés à la base; le sommet du faciès est exclusivement cendreux, massif et légèrement agrégé.	Combustion de matériaux fins dont la combustion est différente à la base et à la surface du feu.
Cendres faiblement remaniées et agrégées	Matériaux homogènes sans inclusions en dehors des rares micro-charbons et de quelques sables brûlés; structure fortement agrégée; organisations bien marquées d'agrégats juxtaposés; absence de traits sédimentaires en dehors de quelques effondrements des agrégats.	Faciès cendreux légèrement évolué en surface sans pour autant être homogénéisé avec les matériaux du sol superficiel.
Sables graveleux calcaires	Texture hétérogène et structure compacte; matériaux exclusivement calcaires relativement altérés par l'action thermique; contact net avec le faciès sous-jacent; absence de traits texturaux; absence totale d'inclusions organiques, cendreuses et charbonneuses pourtant abondantes dans les faciès adjacents.	Remblai calcaire massif sans aucune évolution en surface.
Sables cendreux	Sables et graviers hétérogènes, matrice limono-cendreuse relativement lavée; abondance de particules charbonneuses; inclusions d'organisations limono-argileuses dans la masse notamment à la base; orientation globale de la matrice du sol et parfois des sables; inclusions de fragments osseux brûlés.	Remaniement en surface de matériaux cendreux mélangés avec des matériaux calcaires et organiques du sol superficiel.
Limons argilo-organiques agrégés	Matériaux homogènes à inclusions de sables grossiers et de quelques gravillons calcaires; agrégation de la masse comportant d'abondants fragments de coquilles, des micro-agrégats organiques et de charbons; comblement des vides; organisations limono-argileuses comportant des agrégats arrondis.	Sol superficiel occasionnellement alimenté par des rejets anthropiques

Tableau 4 : description et interprétation sommaire des micro-faciès reconnus dans la zone de combustion

5.5.2 – Etude micromorphologique : la zone de combustion (par Farid Sellami)

LA ZONE DE COMBUSTION.

Cette structure est constituée par une alternance de faciès charbonneux et de faciès cendreux dont certains sont hétérogènes. Du bas vers le sommet du remplissage nous avons distingué cinq types de faciès représentant : le support naturel ; les remaniements de surface ; un apport massif de matériaux calcaires ; l'évolution temporaire des cendres en surface ; le fonctionnement polyphasé de la zone de combustion (fig. 2).



Les remaniements de surface sont marqués par des sables cendreux incluant des éléments calcaires et des charbons de petite taille (photo 2). L'abondance des calcaires traduit une alimentation du substrat par colluvionnement de surface alors que les charbons et les cendres indiquent une

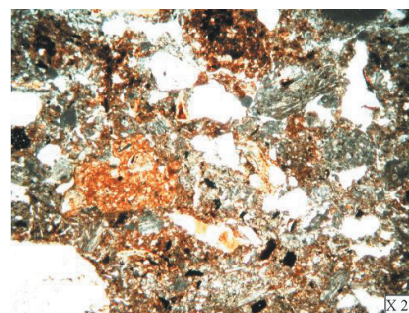


Photo 2 : Cendres remaniées en surface

redistribution plus ou moins locale de faciès de combustion. Cette redistribution a été responsable de la transformation des cendres qui ont alors perdu leur organisation initiale. Il en résulte une homogénéisation de ces cendres avec les matériaux sédimentaires provenant du sol de surface.

Ces remaniements, bien que de faible énergie, expliquent le lavage de la matrice du sol et surtout son orientation globale. La présence d'organisations limono-argileuses dans la masse témoigne de la reprise locale du faciès sous-jacent. La localisation de ces organisations à la base s'explique par des remaniements progressifs impliquant plusieurs phases d'apports sédimentaires. Les inclusions de fragments osseux brûlés dans la masse du sol ne peuvent être liées directement à une action anthropique. Rien ne permet de les associer directement à une activité anthropique bien qu'il faille admettre que nous sommes en présence d'une zone de combustion relativement structurée. Le remaniement des résidus cendreux et charbonneux témoigne de l'évolution en surface durant laquelle ces résidus ont été homogénéisés avec les matériaux sédimentaires du sol superficiel.

Le dépôt massif de matériaux calcaires est composé exclusivement de calcaire (photo 3). Son contact abrupt avec le faciès sous-jacent indique une accumulation rapide des matériaux qui n'ont pas subi de processus de remaniement en surface. De tels processus auraient, en effet, entraîné l'intégration dans les sédiments de

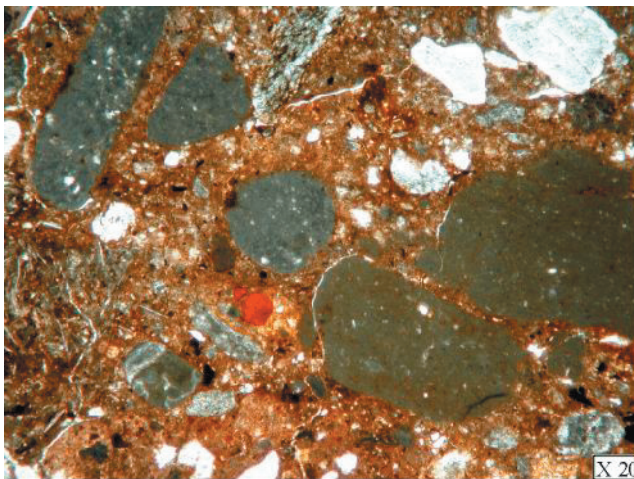


Photo 3 : Matériaux marno-calcaires intercalés entre les cendres

matériaux organiques et charbonneux abondants au sein du sol superficiel. Cette hypothèse, soutenant l'absence d'évolution en surface de ces matériaux, est confortée par l'absence de triages texturaux. Ces critères sédimentaires convergent à montrer que ce dépôt a été brutal. Sa composition et son organisation évoquent les accumulations sédimentaires rapides liées aux

activités anthropiques tels que les remblais. Ce type de dépôt peut alors expliquer la conservation de l'homogénéité des matériaux calcaires.

Si la nature de ce dépôt peut correspondre à un remblai, sa fonction reste à déterminer dans la mesure où la surface du sol superficiel, globalement régulière ne nécessite pas un tel remblai. Seule reste en lice pour l'explication de ce remblai l'hypothèse de la régularisation en surface des matériaux issus des creusements des fossés de fortification.

L'évolution temporaire des cendres en surface est marquée par un faciès composé exclusivement de cendres pures, ce qui traduit leur isolation de la surface du sol pédologique. Cette isolation peut s'expliquer par la hauteur de l'accumulation cendreuse la séparant ainsi du support naturel d'environ 10 cm. Cette position peut être responsable de l'absence d'inclusions d'autres éléments susceptibles d'être incorporés lors de l'évolution en surface. La présence néanmoins de sables affectés par l'altération thermique et de rares micro-charbons montre que ces quelques inclusions ont évolué au sein de la zone de combustion lors de son fonctionnement. La rareté des charbons de bois peut traduire l'entretien continu du foyer durant son fonctionnement (Sellami 2003). Après la durée de fonctionnement, les résidus cendreux de ce foyer ont subi une alternance de phases d'humectation et de dessèchement responsable de l'agrégation des sédiments. Malgré cette agrégation, témoignant de l'exposition temporaire à l'air libre, la durée d'évolution n'a pas été suffisante pour homogénéiser les cendres avec les composants du sol superficiel. Les processus pédologiques ont été limités à la formation des organisations d'agrégats qui sont parfois effondrés sous l'effet de la percolation hydrique. La conservation de ces organisations, pourtant très fragiles, indique que cette accumulation cendreuse n'a pas subi de remaniements sédimentaires latéraux. Ceci montre que ce faciès correspond bien à une combustion en place qui, rappelons-le, a été bien entretenue durant toute la période de son activité.

Le fonctionnement polyphasé de la zone de combustion est représenté par une alternance de charbons organiques, de charbons purs et de cendres micro-litées (fig. 2).

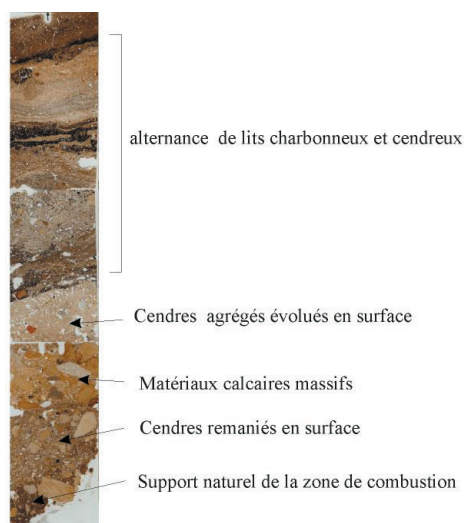


Figure 2 : Superposition des principaux faciès composant la zone de combustion.

Les charbons organiques (photo 4) se caractérisent par une superposition de trois types de matériaux : charbons, cendres et matières organiques. Si les charbons et les cendres sont des dérivés directs du fonctionnement de la zone de combustion, celle de la matière organique l'est naturellement beaucoup moins. En effet, l'organisation litée de matière organique intégrée

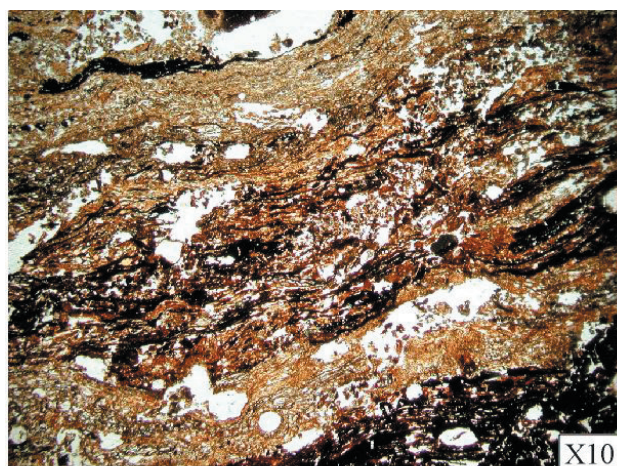


Photo 4 : Mélanges de charbons et de matière organique résultant d'une faible combustion.

au sein des lentilles horizontales de charbons et de cendres permet d'écarter l'hypothèse d'une incorporation postérieure au fonctionnement du feu. Or, l'absence de traces d'altération thermique *stricto sensu* suppose que cette matière n'est que partiellement affectée par le feu.

La présence en abondance de cette matière organique entre deux faciès bien matérialisés, charbonneux à la base, cendreux au sommet, montre que cette composante organique a évolué depuis le début au sein des matériaux charbonneux et cendreux. La conservation de la matière organique relativement fraîche au sein de la zone de combustion reste à déterminer. Néanmoins, une hypothèse peut être formulée. Elle suggère la présence d'une zone relativement étouffée suite à l'approvisionnement du feu par une quantité importante de combustible de petit calibre tel que la paille par exemple. Malgré la combustibilité de ce type de matériaux, la partie inférieure de l'accumulation moins aérée est souvent moins consommée particulièrement quand le combustible n'est pas remué. Il en résulte localement, souvent à la base du foyer, la préservation de combustible pas ou peu consommé. Ce dernier est alors préservé dans son emballage cendreux à la fin du fonctionnement du foyer.

Cette hypothèse peut être confortée par l'abondance des charbons de petite taille pouvant correspondre probablement au type du combustible. L'abondance de graines, probablement du blé, au sein de ce faciès soutient l'hypothèse de l'utilisation de paille comme combustible. L'analyse carpologique permettra d'apporter plus d'informations sur la nature du combustible utilisé. La confrontation de ces éventuelles informations avec les résultats pédo-sédimentaires nous aidera à mieux comprendre la conservation de ce faciès.

En tout état de cause, l'association des trois micro-faciès, charbonneux à la base, organique au milieu et cendreux au sommet, correspond bien à une combustion partielle. Ceci implique, contrairement aux autres phases d'activité, l'absence d'entretien du feu durant cette phase de fonctionnement.

Les charbons purs sont matérialisés par des lits continus indiquant des phases d'activité du feu sur la totalité de la zone de combustion. Leur recouvrement systématique par des cendres micro-litées confirme cette activité et montre que la totalité des matériaux n'a pas

subi de remaniements post-dépositionnels. L'organisation micro-litée des cendres correspond à une alimentation progressive du feu par du combustible de faible calibre, ce qui concorde parfaitement avec la petite taille des charbons. L'homogénéité et l'abondance des lits cendres traduisent un bon entretien et/ou une alimentation progressive du feu. En revanche, durant les périodes relativement longues d'inactivité, les cendres ont été régulièrement humidifiées formant une sorte de croûte de surface. Ceci a entraîné un début de recristallisation des cendres en partie responsable de la couleur brune, alors que la teinte grise témoigne de l'état initial des cendres. Cette couleur brune devient dominante lorsque les cendres sont exposées longtemps en surface, d'où la réorganisation locale des lits cendres par l'activité biologique.

L'alternance de ces deux catégories de faciès signifie que la zone de combustion a fonctionné plusieurs fois (photo 5). D'une manière



Photo 5 : Alternance de niveaux cendres et charbonneux au sein de la zone de combustion

globale, chaque ensemble comprenant un faciès charbonneux et un faciès cendres correspond à une seule phase d'activité. Il est difficile d'inventorier la totalité de ces phases avec précision. Nous ne pouvons qu'évaluer à environ une douzaine sur la base de l'abondance des faciès. En effet une grande partie n'a pas fonctionné sur la totalité de la zone de combustion, ce qui a rendu difficile leur distinction à un endroit bien déterminé qui est celui de l'échantillon.

5.6 – Phase 3, période 6 : la démolition

5.6.1 – La démolition du bâtiment

La morphologie des arases de la structure maçonnée et la fouille des niveaux de démolition indiquent que le bâtiment a subi une destruction rapide par le feu. La totalité de la structure a en effet été incendiée avant de s'effondrer sur les sous-sols comme en témoignent la forme des



Photo 42 : vue des niveaux arasés depuis l'angle sud-ouest du cloître

arrachements ainsi que les niveaux de rubéfaction encore conservés sur les parement internes des murs M1, M2 et M5 dans la salle sud-est. Une couche d'incendie s'étalait en effet sur la totalité du sous-sol sur plus de 0,40 m d'épaisseur (us 137). Elle contenait un grand nombre de matériaux de construction fragmentés et brûlés (blocs de maçonneries, bois, tuiles, carreaux de terre-cuite), ainsi que du mobilier céramique et non céramique vraisemblablement tombé depuis l'étage, dont une passoire en bronze, comme en témoignent la position générale des fragments dans le remblai. La salle sud-ouest a quant à elle été nettoyée et réoccupée tardivement, si bien qu'elle ne conservait plus que les traces de rubéfaction sur les murs.

Du remblai a ensuite été rejeté dans la fosse créée par le sous-sol éventré au sud-est, jusqu'à faire disparaître la totalité de la structure. Le comblement est lié au creusement du fossé ouest de la fortification du bas Moyen Age.

Il n'est pas possible de mettre en relation directe la zone de combustion lente identifiée sur le parvis (us 528) et la démolition rapide localisée dans le bâtiment sud-ouest (us 137). Il n'existe en effet aucune connexion stratigraphique entre les deux remblais éloignés de 25 m l'un de l'autre. Toutefois, l'abondance d'un même mobilier contemporain et le fait que les deux phénomènes soient immédiatement antérieurs à la fortification permet de créer une équivalence indirecte. Dès lors, on peut se demander si l'incinération régulière des déchets sur le parvis n'a pas généré l'incendie de la maison située à proximité. La réponse ne peut malheureusement pas être donnée en l'état actuel de nos recherches.

5.7 – Résumé

La morphologie des niveaux de travail montrent que les ruines de l'ancien habitat identifié en phase 3 ont été recreusées dans la phase suivante à la pioche, depuis l'extérieur vers la paroi rocheuse afin d'y installer les premières assises de fondations d'un nouveau bâtiment de 22 m de long sur 7 m de large divisé en deux sous-sols par un mur de refend. La façade sud-ouest M1 a ainsi été installée sur une semelle d'1,20 m de large au fond d'une tranchée en U d'un peu plus d'1,50 m de large.

Le pignon ouest M4 a été fondé sur une semelle débordante de moins d'1 m de large sur 1,90 m au plus haut. Les gradins du contrefort d'angle nord-ouest ont nécessité quant à eux l'aménagement d'une tranchée sub-circulaire de 2,50 m de diamètre afin d'y installer une première semelle de fondation de 2,40 m de côté sur 0,50 m de hauteur. Par ailleurs, la fondation de la façade nord sur le rebord de la paroi rocheuse a nécessité la consolidation de l'escarpe naturelle au moyen de bouchons de maçonnerie ponctuellement placés dans les failles naturelles. Le mur devait former une cloison entre deux salles situées de plain-pied au niveau de la terrasse rocheuse, à environ 11 m NGF. L'extension du bâti vers le nord est en effet essentiellement marquée par la présence d'un mur d'1 m de large qui semble fermer une grande salle de 6,60 m de large, recoupée par le grand fossé de la fortification occidentale de l'abbaye. Celle-ci est longée par une voie pavée bordée par un muret de 0,96 m de large orienté en direction des deux portes d'accès de l'aile occidentale des bâtiments conventuels. Les fondations de ce muret ont recoupé une cour préexistante vraisemblablement associée au parvis de l'abbatiale romane.

Les deux premières périodes de construction et d'occupation sont suivies par une troisième période de rénovation. Des latrines sont en effet construites dans l'angle sud-ouest du bâtiment, au pied du cloître. Un conduit intérieur de 4 m de côté renferme une fosse d'une petite contenance de 9 à 10 m³. De fait, la cuve est régulièrement curée, comme en témoigne la stratigraphie du comblement. Une courte période d'utilisation avant le comblement final a laissé un mobilier bien daté et abondant, qui mérite une étude plus approfondie. Les analyses du mobilier céramique et non céramique, de la faune, des graines et des sédiments organiques devraient donc trouver ici tout leur intérêt dans le cadre de nouvelles recherches sur l'abbaye de Maillezais. Celles-ci permettraient notamment d'avoir une image assez fidèle du mode de vie de la communauté monastique entre le XIII^e et le XIV^e siècle.



Photo 43 : vue générale des vestiges du bâtiment sud-ouest vers le nord



Fig. 70 : restitution de la phase 4 dans son contexte architectural

Le bâtiment est démoli suite à un incendie après une dernière période d'entretien des maçonneries. L'incendie a laissé une couche de démolition au fond de la salle sud-est d'environ 0,40 m, remblayée ensuite lors des travaux de fortification. Sans chercher à faire de lien de cause à effet, un phénomène presque identique a été observé 25 m plus au nord, sur le plateau, à la même période. Le parvis occidental est ici recouvert de manière récurrente par des dépôts organiques brûlés sur place sur une surface découverte de 118 m². Le dépôt s'étend encore au-delà de la zone de fouille vers le nord, en direction du portail d'entrée de l'abbatiale. Comme pour le bâtiment incendié, cette décharge est abandonnée et comblée par la contrescarpe des fortifications de la fin du Moyen Age.

5.8 – Les éléments de datation

5.8.1 - Phase 3, période 1

5.8.1.1 – La fondation

Le mobilier céramique retrouvé dans les terres remuées des tranchées de fondation est des plus hétérogène, puisque l'on trouve des tessons des périodes Néolithique (us 483) et des périodes du bas Moyen Age (us 482). On trouve toutefois un ensemble de fragments céramiques relativement signifiant et cohérent avec la période de construction du bâtiment. Le fond de la tranchée extérieure du pignon M4 (us 483) a ainsi livré cinq fragments de céramiques à glaçure verte sur pâte sableuse datable du bas Moyen Age (XIIIe – XVe). Un tesson possède un décor d'applique composé d'une bande verticale verte externe sous glaçure incolore, qui pourrait se rapprocher des productions du XIIIe ou du XVe siècle. Le comblement situé dans la partie supérieure de la tranchée (us 482) possédait par ailleurs 26 tessons de céramique commune à pâte claire, 4 tessons à glaçure verte et un fragment d'un décor appliqué sur un engobe brun, l'ensemble sous glaçure jaune. Il s'agit pour ce dernier cas d'un décor de type saintongeais produit entre 1250 et 1350.



Photo 44 : vue générale du cellier de l'hôtellerie

5.8.1.2 – La construction

Par ailleurs, la position topographique des caves, les techniques de construction des fondations à ressauts, la présence des contreforts à gradins et l'appareillage des élévations en petit module quadrangulaire chaîné aux contreforts sont autant d'éléments comparables aux bâtiments de l'hôtellerie, situés au sud-est de l'abbaye. Il s'agit pour ces derniers de constructions datées du XIIIe et du XVe siècle. La typologie des congés disposés à la base des piédroits chanfreinés des portes reperlées dans l'aile occidentale des bâtiments conventuels, face à notre bâtiment, renvoie également au XIIIe ou au XVe siècle. Les moulures sont ici identiques à celle des portes



Photo 45 : vue du front sud de l'hôtellerie par Jules Robuchon en 1890
(fonds Croisille MH 001625)

de l'hôtellerie. Elles sont également identiques aux moulures de la porte ouverte dans le pignon occidental du bâtiment sud-ouest (M4).



Photo 46 : porte avec arc ogival ouverte dans l'aile est de l'hôtellerie.

5.8.2 - Phase 3, période 2

Les niveaux d'occupation sont en revanche des plus pauvres en mobilier archéologique. On retrouve tout de même sur le sol d'occupation en terre battue de la cave sud-ouest (109) de la céramique commune à pâte de couleur beige ou rosée, sableuse, sans revêtement, identique à celle qui a été ramassée dans les tranchées de fondation.

5.8.3 - Phase 3, périodes 3 et 4

L'utilisation de la fosse de latrines à l'angle sud-ouest du bâtiment s'inscrit dans le même horizon chronologique. Le dépotoir intégralement fouillé en 2000 a livré un nombre très important de mobilier céramique à pâte de couleur beige ou rosée, sableuse, sans revêtement avec décor de bandes appliquées verticales avec digitations resserrées (us 99, 100). Le col très court et la lèvre plate courte des cruches s'apparente à une production des années 1200 - 1400. D'autres bords éversés avec bourrelet à la liaison col/bord s'inscrivent dans la même période. La présence d'un pichet très décoré de type saintongeais (excisions de lignes ondulées horizontales sur engobe rouge, sur toute la partie supérieure du

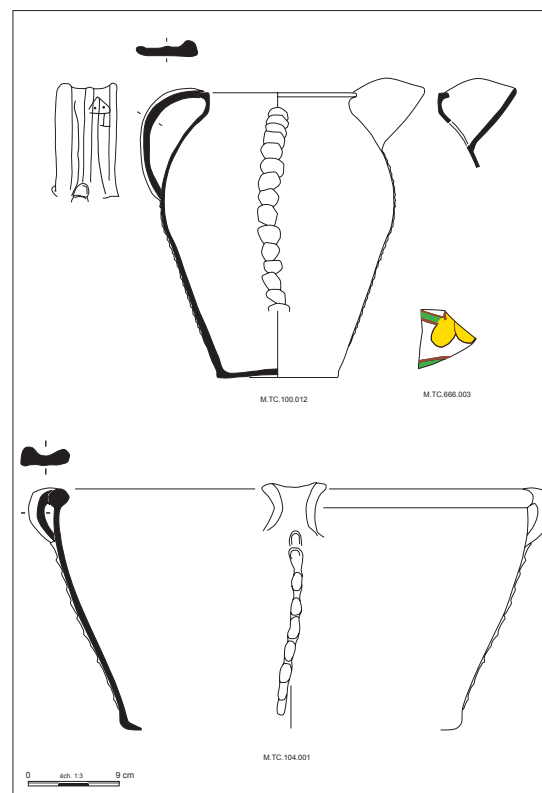


Fig. 71 : mobilier céramique récolté dans les niveaux d'utilisation des latrines

pichet, le tout recouvert d'une glaçure jaune) permet de resserrer la période aux années 1250 - 1350.

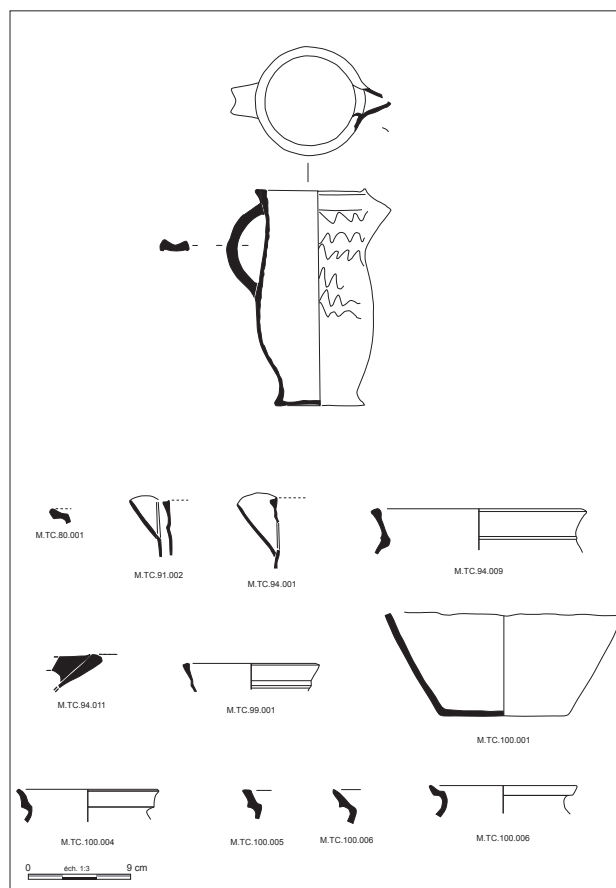


Fig. 72 : mobilier céramique récolté dans les niveaux d'utilisation des latrines

5.8.4 - Phase 3, période 5

La décharge sur le parvis (us 528) a livré un nombre très important de céramiques communes à pâte claire légèrement sableuses, recouverte

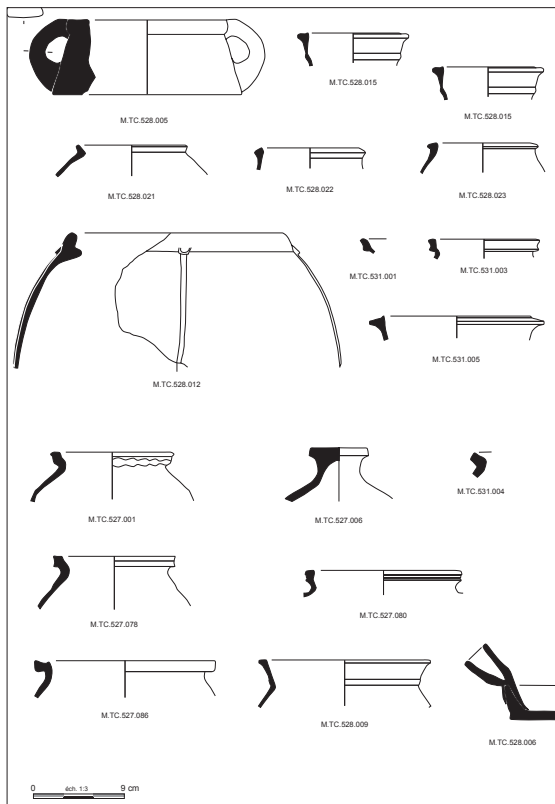


Fig. 73 : mobilier céramique récoûté dans les niveaux de dépôts cendreaux 528

d'une glaçure verte homogène. Cette production peut être datée dans une fourchette chronologique comprise entre 1100 et 1500, qui peut être resserrée grâce à la variété des formes aux années 1350 - 1450. On trouve également divers tessons de céramiques à glaçure jaune datable des années 1250 - 1400. Par ailleurs, un échantillon de charbon de bois a été daté par C14 dans une fourchette chronologique comprise entre 1320 et 1420⁵. Compte tenu du peu de fiabilité d'une telle datation dans un contexte de dépotoir, on ne peut retenir ici aucune de ces dates, sinon le *post quem* de 1420. Il faudrait pouvoir associer à une étude céramique plus fine la datation C14 des ossements d'animaux carbonisés, dont la date d'abattage est plus fiable que celle des bois, où encore celle des graines de blé ou de pépins de résins retrouvés en grand nombre dans les dépôts.

5.8.5 - Phase 3, période 6

Le mobilier récoûté dans le niveau de démolition du bâtiment sud-ouest ne se distingue en rien de la période précédente.

5.9 – La clôture monastique et les bâtiments domestiques : essai d'interprétation (avec la collaboration d'Emmanuel Barbier)

La forme du bâtiment sud-ouest découvert à l'occasion des fouilles n'entre dans aucune typologie clairement établie, contrairement à l'abbatiale et aux bâtiments conventuels. Les marges occidentales du monastère sont en effet les parties les moins bien étudiées par les archéologues et historiens de l'art, plus attachés à étudier le cadre de vie du moine dans son espace conventuel. La classification comme «espace domestique» regroupe en fait un ensemble de fonctions méconnues, attachées à la gestion de l'activité économique et artisanale d'une abbaye et, au-delà, d'une seigneurie monastique particulièrement riche.

5.9.1 - Un habitat laïc avec niveaux de stockage

L'habitat primitif a laissé place au cours des XIIe, XIIIe ou XIVe siècles à un édifice plus vaste, qui a peut-être pérennisé les attributions résidentielles ou domestiques préexistantes. Le coutumier clunisien de Maillezais, rédigé dans la première moitié du XIIe siècle, mentionne la présence d'un cuisinier, office délégué à un laïc probablement dès la fondation de l'abbaye⁶. En effet, l'abbé de Maillezais, Humbert (1045-1060), concède à Guillaume Seguin et à sa femme l'office de maître de cuisine qu'il réclamait après la mort de son père et que les ancêtres de Guillaume avaient possédé à titre de fief : «*Ego Hu[mber]tus abbas omnisque caterva Malleacensis dedimus in capitulo nostro Seguino, filio Hidredi, beneficium totius coquine nostre quod ipse clamabat pro suo jam dicto Hildredo, quem occidit Rodbertus Gover prepositus, nos emendavimus post mortem ejus, C solidos ; ipse autem nostra nobis indulisit atque reddidit tali conventu, ut ipse et heredes ejus in perpetuum a nobis haberent illud jam dictum beneficium sicut pater suus ab antecessoribus*

nostris habuerat, id magister cocus»⁷. L'acte précise que pour ce qui concerne les animaux qu'ils feront tuer, Seguin recevra la tête, les pieds, le cou et le ventre des bœufs, mais concernant les cochons, il aura le gras, et la femme qui séparera les viscères aura droit à un gros pain pour chaque animal : «*De singulis vero porcis depilatis unctum et frixuram, et femina que ventres separabit et lavabit de unoquoque ventre unum paneme grossum habebit*»⁸. La position des cuisines à l'angle sud-ouest ou le long de l'aile ouest du cloître de Maillezais n'est pas assurée. Toutefois, il est possible qu'une dépendance directe se soit prolongée au-delà de l'enclos monastique, à l'angle sud-ouest du cloître. La liaison avec le marais offre ainsi des possibilités d'approvisionnement idéal. Toutefois, la faible proportion d'éléments bâtis conservés en élévation ne peut confirmer cette hypothèse (cheminée, foyer, passe-plats, éléments de communication).

5.9.2 - Un habitat collectif

La pérennisation des fonctions peut également concerner l'habitat à caractère collectif, laïc ou religieux. L'hôtellerie et le bâtiment des moines convers sont aujourd'hui localisés au sud-est de l'abbaye, grâce notamment à la présence des cuisines, réfectoires et dortoirs. Deux campagnes de constructions datées du XIII^e et du XIV^e siècle marquent indubitablement le monument. Toutefois, les nombreuses réfections visibles en élévation permettent d'envisager une chronologie relative beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. L'hôtellerie a pu être élevée à l'emplacement d'un habitat collectif primitif, arasé ou réemployé en partie en élévation. La «*tour-porte*» sondée en 1998, peut, dans ce cas, être interprétée comme un vestige bâti d'une porterie romane⁹. En revanche, aucun autre élément bâti ne permet de situer les nombreux édifices abritant les différents offices destinés au service de la communauté ou à ceux du public laïc plus modeste, notamment l'aumônerie et l'infirmerie.

Les différents états des bâtiments découverts lors de la fouille peuvent donc être le résultat du développement d'un habitat collectif laïc ou religieux, voire d'un habitat mixte (habitats privés

et publics). La relation étroite entre l'espace des convers et celui du public extérieur observé dans le programme de construction de l'hôtellerie est tout à fait adaptable à une aumônerie, dans des dimensions plus restreintes.

5.9.3 - Un habitat domestique

La localisation de l'habitat domestique et artisanal lié à l'activité économique de l'abbaye est totalement inconnue. Or, la création d'une véritable seigneurie monastique dès le XI^e siècle implique la présence d'établissements agricoles et artisanaux (ateliers, forges, moulins, granges et autres fours) à proximité des moines. Ainsi, l'acte même de fondation de l'abbaye en 1003 nous renseigne sur la nature de quelques biens accordés par le comte-duc d'Aquitaine. Celui-ci fait don de l'île de Maillezais dans sa totalité, avec les prés, les vignes plantées ou à planter, les terres cultivées ou incultes, la Sèvre, du lieu appelé «*Confluentium*» à l'écluse appelé «*Videlia*» avec toutes les écluses interposées, ceci afin que les «*culverts*» qui les posséderont puissent en répondre. Il donne également les «*villicas*» de Verusia, Souil, Auzay, Fraigneau, Chalais, Sauvéré, avec toutes leurs dépendances, c'est à dire les vignes, les prés, les terres cultivées et incultes : «*Ille autem res, qua huic contuli in pago Pictavensi vel Alniensite sunt quarum vocabula hec sunt, insula Malleacensis ex integro, ubi monasterium situm est, cum pratis, vineis plantatis atque plantandis, terris cultis et incultis, ipsam quoque Sevriam, a quo loco qui dicitur Confluentium, ad exclusam que dicitur Videlea, cum omnibus exclusis que interposite sunt, ea ratione, ut conliberti qui eas possident nemini hominum de profuctu hujus aquae respondeant nisi abbati et fratibus loci quod si contigerit eos conlibertus mori, eorum Dominus de ipsa aqua jus habeat aliquid reclamandi ; deinde Villicas has Verusiam, Solemniacum, Ozellum, Frassinelum, Caletem, Salvariacum, cum omnibus que ad has pertinere videntur, id est vineis, pratis, terris cultis et incultis...*»¹⁰.

Cet acte montre la diversité des domaines accordés à celle-ci et leur relative proximité par rapport à Maillezais. Ainsi, la possession de vignes, y compris sur l'île, nécessite la présence

de bâtiments liés à l'exploitation vinicole, que ce soient des celliers, mais aussi des pressoirs. Par ailleurs, la mention de terres cultivées démontre que l'agriculture pouvait être pratiquée dans les environs de l'abbaye. 66 actes mentionnent la concession de terres sous des apparences diverses (champs, prés, marais). Le froment (*frumentum*), l'avoine (*avena*) et le seigle (*siguila*) sont les céréales les plus fréquemment citées. La culture céréalière nécessite donc la présence de greniers, d'un moulin, d'un four dont nous n'avons aucune mention sur le site. En fait, les actes conservés ne nous renseignent que sur la possession de moulins éloignés de l'abbaye. A cela, il est nécessaire d'ajouter l'élevage qui n'est pas mentionné sur les pourtours de l'abbaye, mais qui devait être présent si l'on se réfère à l'activité du maître de cuisine déjà évoquée.

Le dernier élément qui apparaît au travers de cet acte de fondation est la possession d'une partie de la Sèvre-Niortaise depuis le confluent avec l'Autize jusqu'à celui de la Vendée¹¹. En outre, les actes rapportent une concession de viviers assez importante, dont l'un en 1056, par Thibaud Lunel à Mouilleron en Pareds : «*vivarium autem piscium, quod est apud villam Muillerum*»¹². Aucune mention de viviers n'a lieu sur le site même de l'abbaye. Toutefois, le coutumier de Maillezais attribue un office dénommé «*Aquaticus*»¹³ qui montre l'intérêt porté à la gestion de l'eau, tant pour l'irrigation du marais que pour la fourniture de poissons aux moines.

Enfin, quelques actes font part de la possession de salines par l'abbaye. Celles-ci relèvent majoritairement d'un achat et non de dons. Il est fait état vers 1055 de l'achat de 160 aires de salines à Guillaume Chabot, sa femme et son frère¹⁴. Par la suite, quelques dons minimes ont lieu, tel celui mentionné dans un acte de 1171 où Othon de Mauzé confirme «*salinas et toltam salinarum*»¹⁵ données par les seigneurs de Marans ou leurs hommes sur le territoire de la châtellenie. Le sel possédé par l'abbaye devait être entreposé au sein d'un bâtiment que la toponymie accorde à la vaste cave placée sous les bâtiments des frères convers, sans que nous ne puissions confirmer ou infirmer cette hypothèse.

5.9.4 - Des prisons

Le coutumier de Maillezais mentionne la présence d'un office de moine prévôt, conformément au droit de justice accordée par le comte du Poitou à l'abbaye lors de sa fondation en 1003¹⁶. L'exécution de la justice sur les terres du domaine monastique est ainsi réalisée par les religieux eux-mêmes, ce qui implique la présence d'une cour et d'un lieu d'incarcération, simple cellule ou prison, cette dernière fonction pouvant se trouver associée à la porterie. Les sources documentaires ne livrent rien à ce sujet.

Les actes relevant un exercice de la justice apparaissent surtout au moment de l'accueil de l'évêché en 1317. Le 21 janvier 1370, foi et hommage¹⁷ sont rendus à Guy, évêque et abbé de Maillezais (1359-1379), par Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes et dame de Sainte-Hermine¹⁸, pour le fief du Quarteron dans la paroisse de Mouzeuil¹⁹. En 1342, Gauthier de Brienne, seigneur de Sainte-Hermine avait déjà accompli un tel acte²⁰ sans évoquer précisément l'objet de ce rituel garantissant l'obéissance et la fidélité envers l'abbaye.

Si ces documents mettent en valeur les liens de suzeraineté de l'abbé et évêque de Maillezais sur une aristocratie locale, ils montrent surtout que l'accueil de l'évêché a modifié l'organisation de la justice au sein du monastère bénédictin. Seuls quatre actes d'allégeance sont connus et ceux-ci apparaissent entre 1342 et 1475. De même, de nombreux actes font état de sentences rendues par l'official du tribunal ecclésiastique de Maillezais.

Si la documentation conservée rend compte de la nouvelle personnalité juridique de l'évêque et abbé de Maillezais, sa seule expression monumentale se traduit par la construction de l'espace résidentiel. Concernant l'exercice de la justice, ses lieux d'exercice demeurent méconnus.

(notes)

¹ CORNEC, MARTINEAU, 1999, p.11.

² Elle n'a pas été réalisée dans la campagne de fouille 2000-2002 en raison de l'indisponibilité du terrain au moment des prélèvements.

³ MARTINEAU (J.), *Cloître, abbatiale, dfs d'étude de bâti*, SRA, INRAP, 2001.

⁴ CORNEC, MARTINEAU, 1999, p.11.

⁵ Centre de datation par Radiocarbone, Université de Claude Bernard Lyon I, échantillon 14402. Très bonne fiabilité physico-chimique.

⁶ *Le coutumier clunisien de Maillezais, op. cit.*, p. 19-21. Jean Becquet a édité cette coutume d'après une copie effectuée, selon l'éditeur, à la fin du XVe ou début XVIe siècle (A.D. Charente-Maritime ; G 88, n°3). Toutefois, la mention de l'anniversaire de l'abbé Geoffroy (1082- vers 1100) nous indique que ce texte fut probablement rédigé par son successeur, l'abbé Pierre (Vers 1100-1130).

⁷ BROUSSEAU (Laurence), *Edition des actes ..., op. cit.*, p. 73. Cité dans un document de 1181. Copie du XVIIIe siècle, dans Coll. Dom Fonteneau, XXV, 73.

⁸ *Ibid.*

⁹ La tour, datée du début du XIe siècle, est située à l'ouest du bâtiment des convers. Un sondage a été réalisé au pied de la façade sud en 1998, à la demande de M. l'architecte en chef des Monuments Historiques. CORNEC (Thierry), SANZ PASCUAL (Fabien), *évaluations archéologiques, nord de l'abbatiale et accès sud*, 1998.

¹⁰ BROUSSEAU (Laurence), *Edition des actes..., op. cit.*, p. 55-57. Original perdu. D'après une copie trouvée dans une coll. de M. Bouchet.

¹¹ BROUSSEAU (Laurence), *Edition des actes..., op. cit.*, p. 60-61. Original perdu. D'après *Gallia christiana*, Paris, 1873, tome II, *Instrumenta ecclesiae Malleacensis seu Reupellensis*, c. 379-380, source non indiquée.

¹² *Ibid.*, p. 56. Original perdu. Copie du XVIIIème siècle. Coll. Dom Fonteneau.

¹³ *Le coutumier., op. cit.*, p. 18-19.

¹⁴ DELHOMMEAU (Louis), *Notes et documents, T. I, op. cit.*, p. 21. Original perdu. Copie du XVIIIème siècle dans Coll. Dom Fonteneau, XXV, fol. 13.

¹⁵ LACURIE (abbé), *Histoire de l'abbaye de Maillezais... , op. cit.*, p. 272-273. Original perdu. Copie du XVIIIème siècle dans Coll. Dom Fonteneau, XXV, fol. 183.

¹⁶ *Le coutumier clunisien ..., p. 21.*

¹⁷ B.N., mss. Dupuy, vol. 499, fol. 58.

¹⁸ Vendée, chef lieu de canton,. Situé à~40kms au nord ouest de Maillezais.

¹⁹ Vendée, paroisse. Situé à ~25kms au nord ouest de Maillezais et à ~10kms au sud de Sainte-Hermine.

²⁰ B.N., mss. Dupuy, vol. 499, fol. 58.

6 – LA QUATRIEME PHASE D'OCCUPATION MEDIEVALE : LA FORTIFICATION



Photo 47 : vue de la porte d'accès à l'aile ouest du cloître (us 249)

6.1– Phase 3 : le cloître

6.1.1 – Les portes du cloître

Les deux portes 249 et 251 ont été reperçées dans le mur occidental des bâtiments conventuels (us 243). La première au nord possède une largeur d'1,25 m contre 1,14 m au sud. Leurs piédroits sont appareillés en pierre de taille calcaire épannelées au taillant droit et joints par un mortier de chaux blanc nettement distinct de celui de la cloison romane (us 243) reconnaissable par sa granulométrie importante et sa couleur ocre-brune. La feuillure est chanfreinée sur l'extérieur, la base du chanfrein étant amortie par un simple congé. Chaque vantail s'ouvrait vers

l'intérieur du bâtiment selon un principe commun à toutes les portes de l'abbaye quelles que soient les phases de construction. Par ailleurs, deux empochements de solives sont encore visibles à la base des piédroits. Les ancrages percent le mur de part en part, laissant la possibilité d'y placer deux madriers de 0,20 m de côté. Ces derniers devaient porter une passerelle amovible d'1,70 m de large à l'avant de la porte 249 pour permettre le passage d'un piéton au-dessus de la fosse 2 et du fossé 1. Le niveau de circulation de la passerelle en bois peut être restitué à une altitude de 11,64 m NGF. Une même passerelle existait également à l'avant de la porte 251, au-dessus de la fosse 2.

6.1.2 – La fosse 2 et le fossé 1

Le rocher situé au pied de l'ouverture 249 est percé d'une excavation de 2,50 m de profondeur sur une surface sub-circulaire d'environ 6 m². Le creusement est contemporain au percement de la porte 249. La fosse est également contemporaine du creusement d'une tranchée de 9 m de long sur 1,60 m de large qui barre tout le front ouest du cloître. L'aménagement d'une canalisation d'eaux usées sous le seuil de la porte indique que la fosse a été utilisée comme réceptacle des eaux usées rejetées depuis l'aile occidentale des bâtiments conventuels.

(Les notes de bas de pages sont situées en fin de chapitre, p.104)

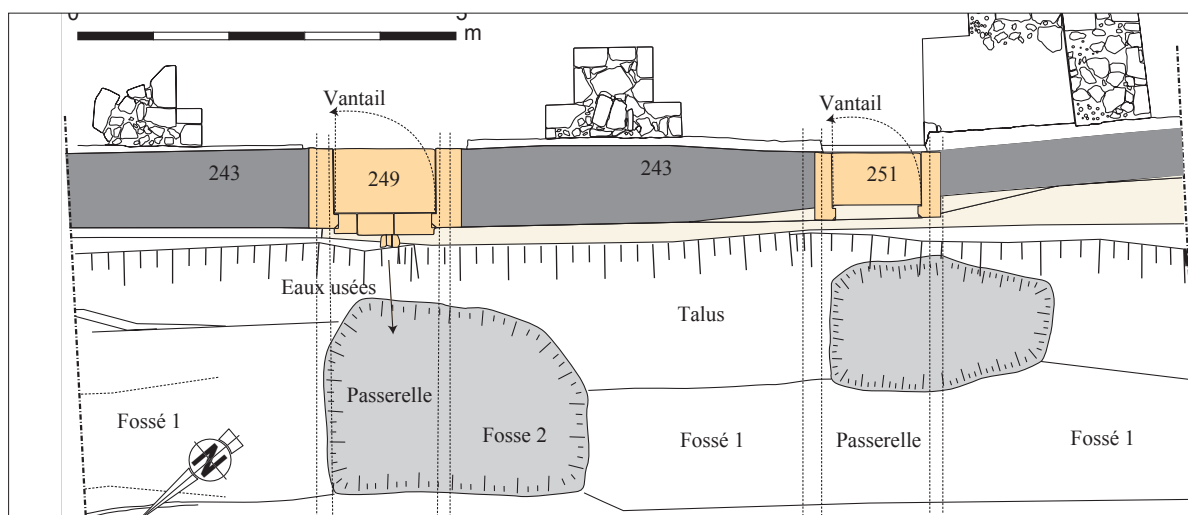


Fig. 74 : proposition de restitution des passerelles de bois en plan

6.1.3 – Le contrefort M29

Un contrefort a été mis au jour à l'extrémité nord-ouest de la zone de fouille. Il s'agit d'une semelle de fondation de 2,40 m de côté arasée à une altitude de 5,20 m NGF. Sa mise en œuvre est identique aux contreforts 280 et 282 situés à 26 m au sud. La semelle en gradin conserve deux assises sur une hauteur de 0,26

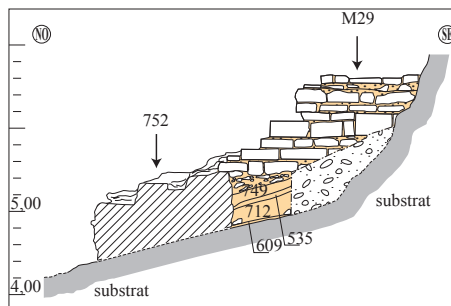


Fig. 75 : coupe stratigraphique, clôture M29

m qui se retournent au nord sur une courtine de 1,80 m de large. Celle-ci s'appuie contre la pente rocheuse naturelle. Le mur se prolonge au-delà de la zone de fouille vers le nord-ouest. L'ensemble est associé à un talus de base (us 773, 665 et 666) constitué d'une masse de remblais rejetée contre les fondations, sur le dépotoir de la phase 1 (us 532). La pente du talus a été stabilisée par un niveau végétal (us 813) qui marque l'inclinaison de l'escarpe d'un fossé repéré par sondage en limite de fouille. L'ensemble a été piégé par les remblais de démolition (us 660 à 662).

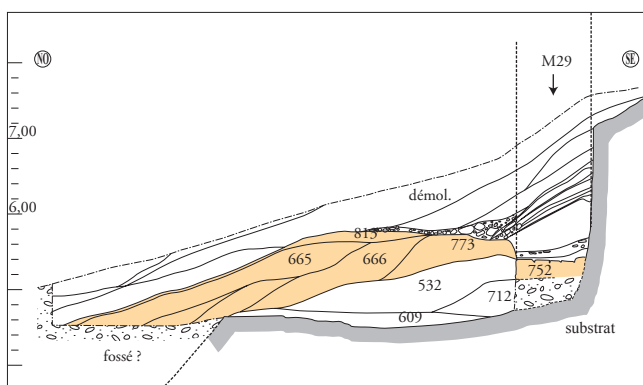


Fig. 76 : coupe stratigraphique et restitution de la clôture M29

6.1.4 – Une clôture fortifiée ?

La fosse 2, le fossé 1, les passerelles et la façade occidentale du cloître semblent former une première barrière que l'on pourrait qualifier de défensive si elle était associée à des ouvrages fortifiés tels que des tours ou des archères, ce qui ne semble pas être le cas. En revanche, le mur de clôture M29 situé plus

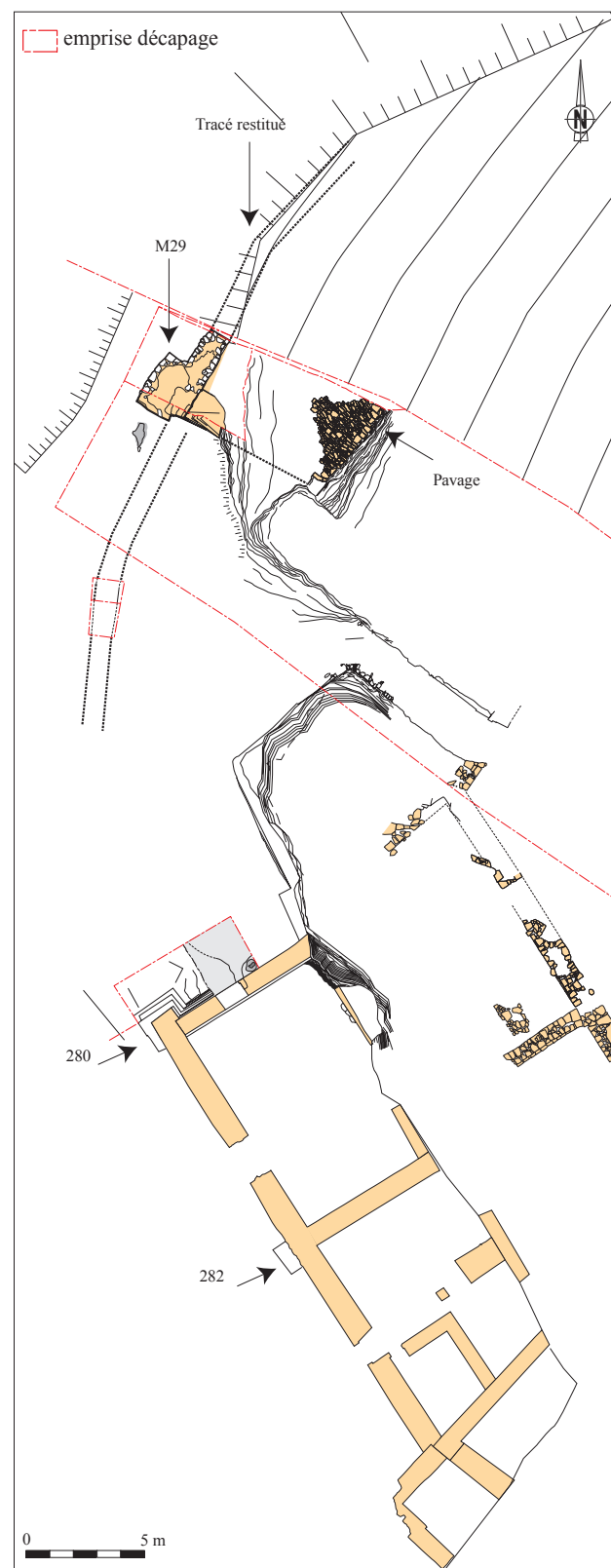


Fig. 77 : plan de localisation de la clôture M29 par rapport au bâtiment sud-ouest

à l'ouest semble associé à un tracé fortifié avancé. Là encore, la fouille mérite d'être étendue plus au nord pour compléter le plan de cette première clôture monastique et identifier des éléments de fortification tels que des tours ou une porterie.

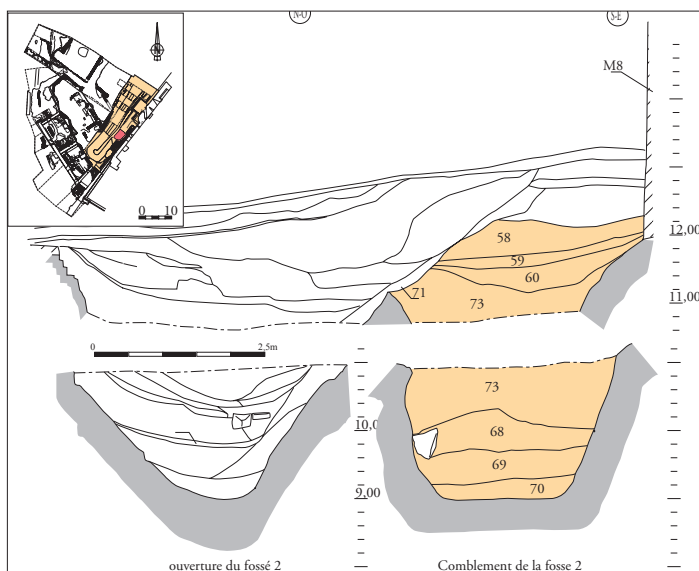


Fig. 78 : coupes stratigraphiques cumulées des fossés de la première période de fortification

6.2– Phase 4, période 1 : le repli du front défensif sur l’aile ouest du cloître

La deuxième période de fortification est identifiable le long de la façade occidentale de l’abbaye. Les vestiges des périodes d’occupation 2 et 3 sont recoupés par une tranchée taillée en V sur une profondeur de 2 m, une largeur de 3 m et sur une longueur reconnue de 29 m. Les matériaux de démolition sont rejetés avec les bris marno-calcaires contre le mur du cloître M8. Ils forment un talus d’escarpe d’une hauteur d’1,60 m qui comble les fossés 1 et 2 (us 54 à 70) ainsi que la démolition du bâtiment sud-ouest à l’angle du cloître. La contrescarpe à l’ouest forme une deuxième levée de 8 m de large installée sur les niveaux de cendres de la cour 604 (us 581 et 582). Les bâtiments élevés pendant la phase 3 sont alors vraisemblablement rasés afin de couvrir les abords du site fortifié.

6.3 – Phase 4, période 2 : la courtine et la tour de flanquement

La levée de terre est remplacée dans un deuxième temps par un glacis maçonné de 4,34 m de haut sur 2,20 m d’épaisseur à la base. Incliné à 77°, le talus supporte une courtine qui double la largeur du front occidental. Les travaux semblent commencer au nord-ouest par la condamnation du portail occidental de l’abbatiale romane. La courtine est ici surmontée d’une galerie de mâchicoulis qui surplombe le glacis à 8 m de hauteur. Neuf consoles moulurées supportent l’encorbellement d’un chemin de ronde de 8 m de long sur 1,20 m de large, installé entre deux contreforts romans à 23,43 m NGF. Le sol est aménagé en dalles calcaires réglées sur des assises de 0,45 m à 0,30 m de large. Son accès depuis la chapelle haute a été entièrement détruit ou masqué par les travaux de construction d’une grande baie gothique postérieure à l’aménagement défensif.



Photo 48 : vue du front ouest de l’abbatiale fortifiée

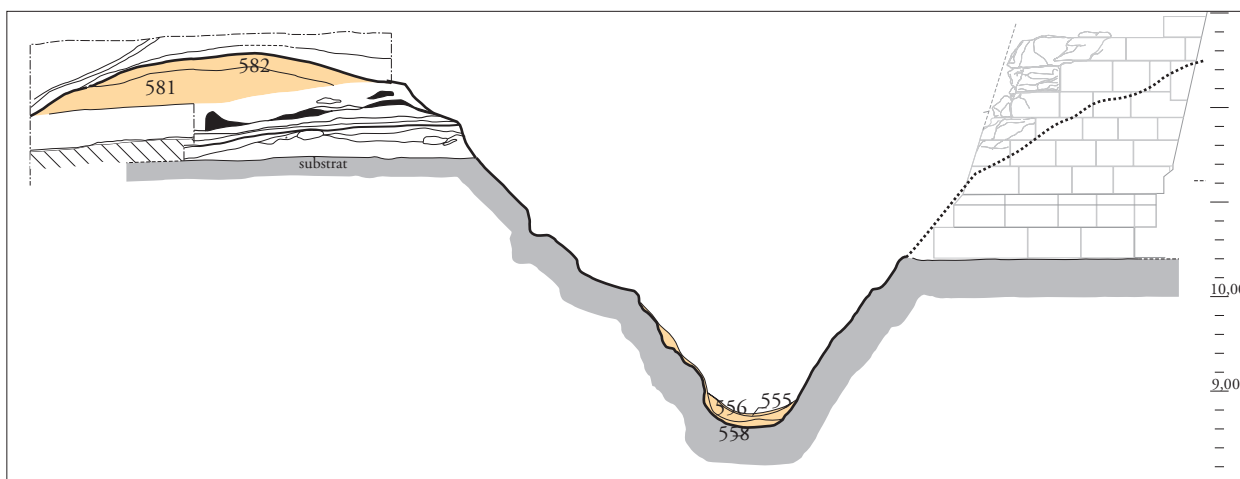


Fig. 79: coupe stratigraphique du fossé et du talus de la première période de fortification

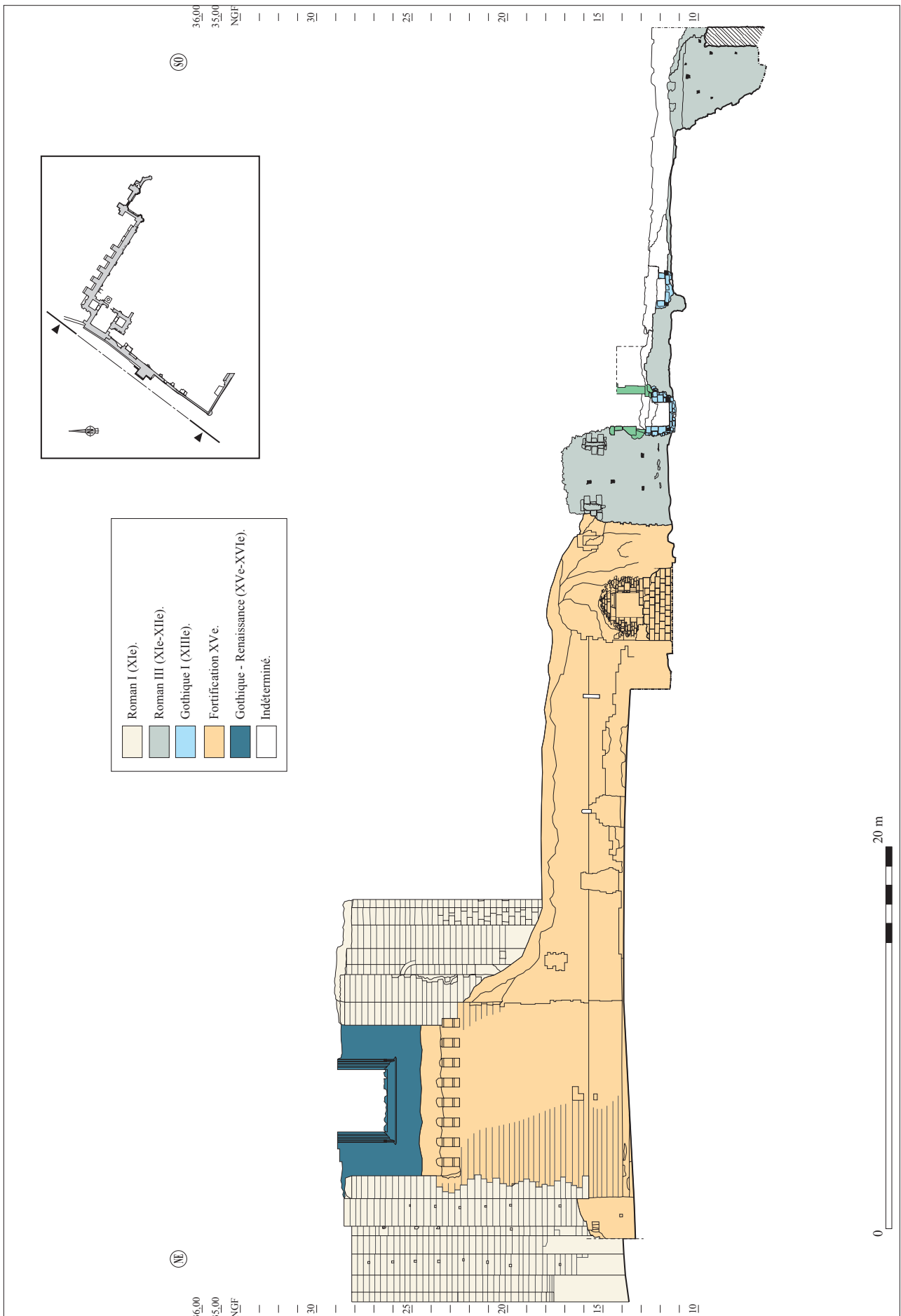


Fig. 80 : fortification du front occidental de l'abbaye
Le portail principal d'accès à l'abbatiale romane est condamné par une courtine surmontée d'une galerie de mâchicoulis

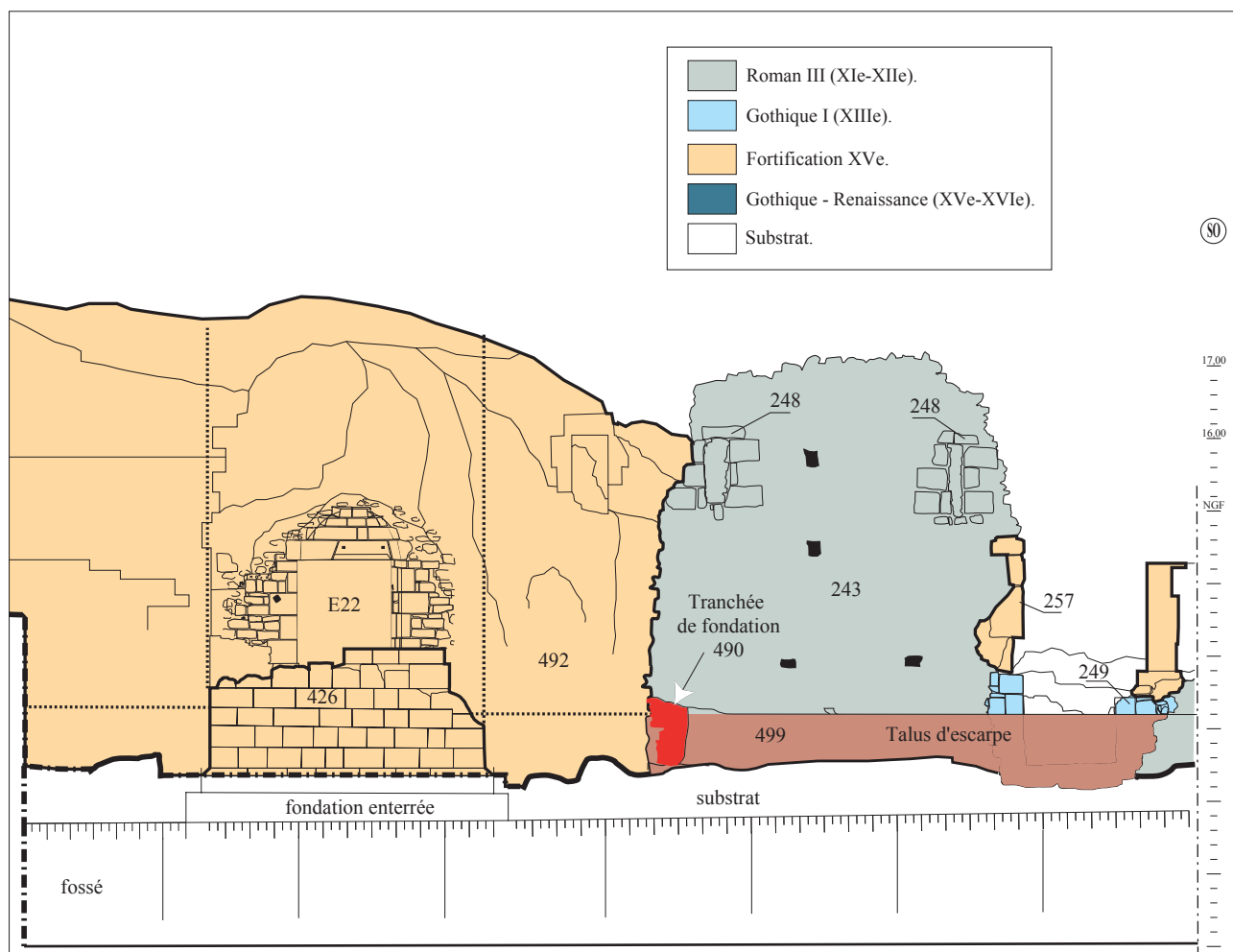


Fig. 81 : vue des fortifications de la période 2 en élévation

Les travaux se sont poursuivis vers le sud-ouest le long des bâtiments conventuels jusqu'à une tour quadrangulaire de 12 m² hors tout (E23). Parfaitement homogène avec les deux pans de courtines qui l'encadrent, la tour est fondée sur un épais glacis qui présente en façade une déclivité de 72° (426). Un

couloir coudé à 51° (us 429) donne accès depuis l'aile ouest du cloître à une petite chambre de tir circulaire de 1,30 m de diamètre. Deux embrasures de tir en sifflet de 1,30 m de long flanquent les côtés nord et sud. L'arasement de la structure sous le niveau de circulation, à 12 m NGF, nous empêche de restituer

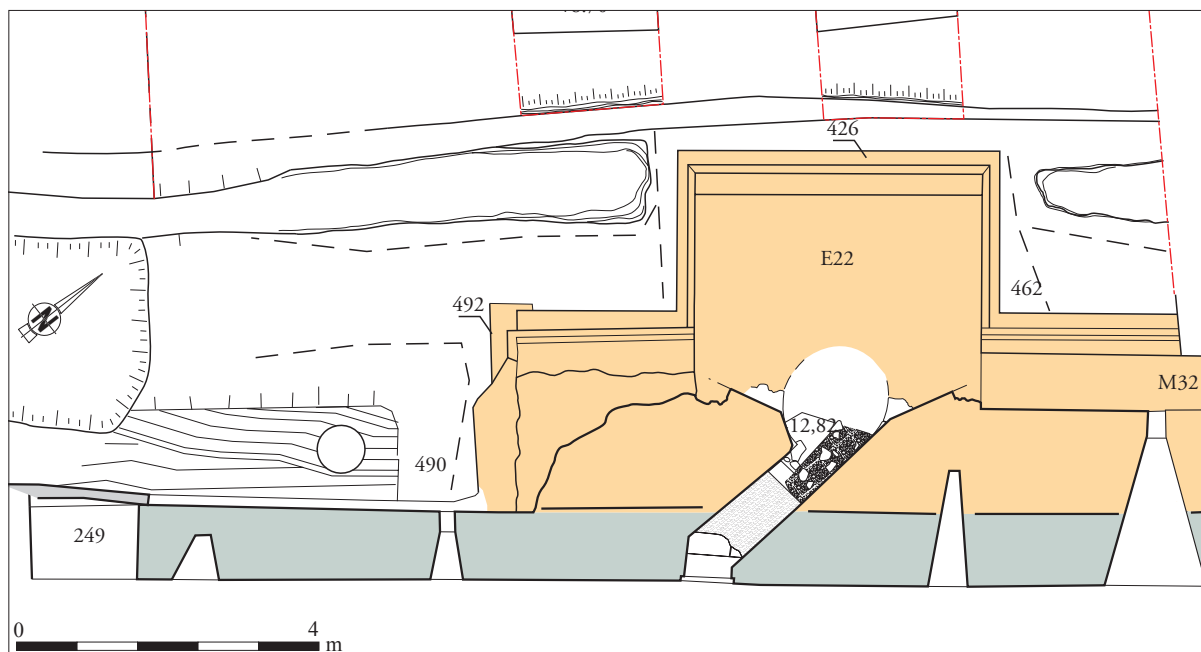


Fig. 82: vue en plan de la tour quadrangulaire E22

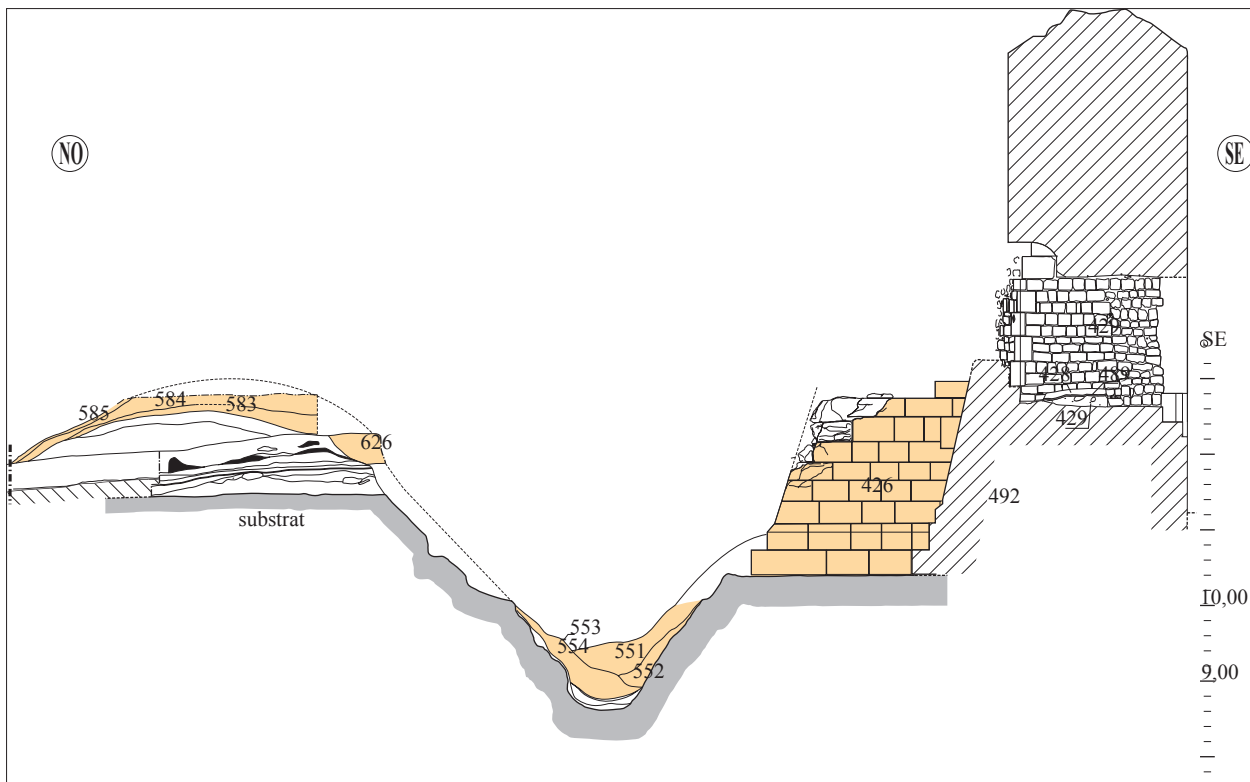


Fig. 83 : coupe stratigraphique du fossé et élévation de la tour E 22

une troisième ouverture en capitale. La destruction a également fait disparaître les fenêtres de tir. Il n'est donc plus possible de restituer le type d'arme utilisé en défense.

La construction de la courtine est restée inachevée à 2,30 m au sud de la tour, à proximité de la porte 249. La tranchée de fondation des harpes d'attente (us 490) recoupe ici le talus de la première fortification (us 499, 503). Il est possible que le sommet du talus ait été arasé afin de recevoir une fausse-braille de 1,60m de large, travaux qui seraient liés à la réfection de la porte 149. L'accès est réhaussé de 1,50 m au-dessus du seuil primitif, à 12,76 m NGF. La reprise de l'encadrement est alors manifeste (us 257). L'ouverture, qui reçoit deux nouveaux piédroits, est élargie de 0,44 m vers le sud et remontée sur une hauteur d'1,80 m. Un vantail d'1,70 m de large est alors placé sur de nouveaux gonds qui subsistent toujours. Conjointement ou peu de temps après, le sol intérieur de l'aile ouest est remonté sur un plancher ancré dans le mur roman, à 1 m au-dessus du sol primitif. Les quatre trous d'ancrage encore visibles restituent un niveau de plancher parfaitement homogène entre le seuil de la nouvelle porte 257 et le seuil du couloir d'accès à la tour de flanquement quad-

rangulaire. La construction d'un corps de garde associé à la tour et à la porte est plus que probable, ce qui pose le problème d'une coactivité entre fonctions religieuses et fonctions militaires au cœur de l'habitat monastique. Cette deuxième période de fortification se traduit également par une reprise du fossé qui devait être partiellement comblé au moment où l'on construit la tour et la courtine. Les trois sondages réalisés dans son comblement ne laissent aucun doute à ce sujet. La tranchée est curée, laissant au fond des sédiments résiduels. L'escarpe est recouverte d'un niveau argileux qui vient s'appuyer contre la fondation en gradin de la tour et de la courtine, laissant le chanfrein de base parfaitement visible.



Photo 49 : vue générale des fortifications ouest

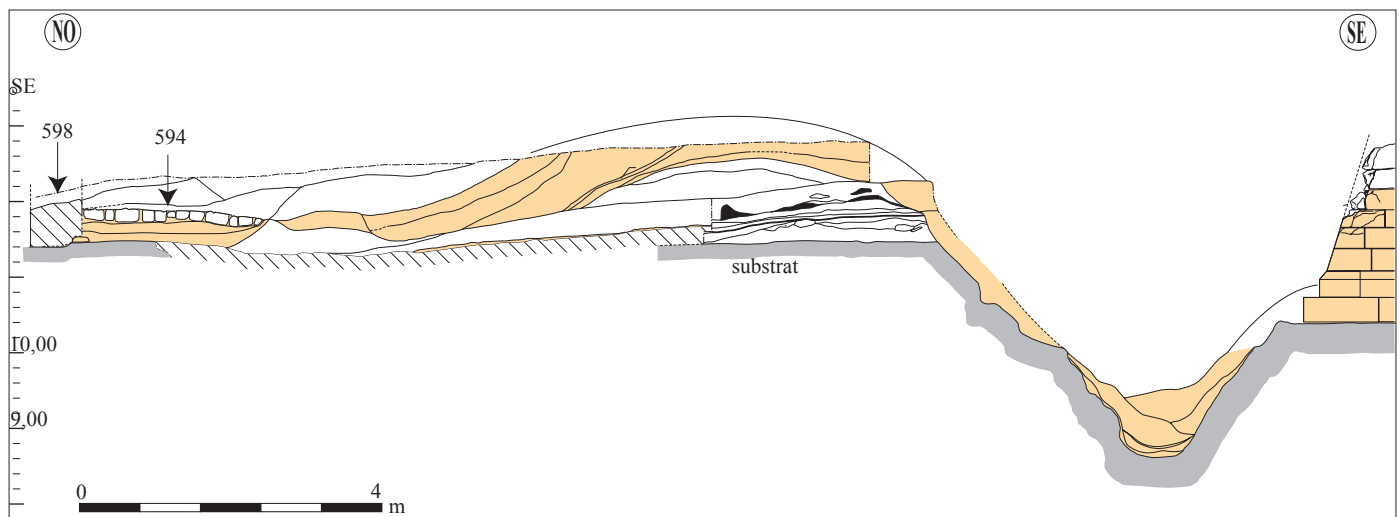


Fig. 84 : coupe stratigraphique de la contrescarpe et de la chaussée 594

Une chaussée pavée de 2,20 m de large est aménagée à 8 m du fossé, le long de la levée de terre qui borde la contrescarpe. La voie se poursuit au nord sous la limite de décapage, parallèlement aux fortifications. Elle joint au sud une autre voie pavée, perpendiculaire, orientée dans l'axe de la porte 257. Le franchissement de la tranchée devait être assuré par un pont-levis ou une simple passerelle. Il n'en subsiste rien. La voie redescend vers l'ouest, en direction du marais, avant de former un coude à 90° vers le sud en direction du bâtiment sud-ouest et de la digue sud. Le fonctionnement de cette grande voie pavée, plusieurs fois rechargée, semble ainsi associé à la chaussée mé-

nagée sur la digue sud, bien qu'on ne possède aucune liaison directe entre les deux. Toutefois, l'inclinaison de la rampe au sud-est oriente une circulation vers la digue. Il semble donc probable qu'il y ait eu un axe de circulation majeur sud et ouest relié au port sud-est, contemporain de la condamnation du grand portail occidental de l'abbatiale.

6.3 – Propositions de datation

6.3.1 – Phase 3

Le déversement des eaux usées dans la fosse 2 a laissé un petit niveau de sédiments au fond duquel ont été piégés quelques fragments de vaisselle datables du XIIIème ou XIVème siècle. Toutefois, l'absence de sédimentation organique indique que l'excavation a été curée régulièrement avant abandon ou bien qu'elle n'a fonctionné que sur une courte durée.

Par ailleurs, les fondations de la courtine M29 appuyée contre le rebord du plateau rocheux dans le prolongement du bâtiment sud-ouest sont associées à un talus de base (us 666), dans lequel a été récolté un grand nombre de céramiques datables des années 1250 à 1350. Certains d'entre eux sont des bords de pichets de type saintongeais et des tessons avec motif floral extérieur à traits bruns, de couleur verte et jaune, le tout sous glaçure incolore et une glaçure interne verte.

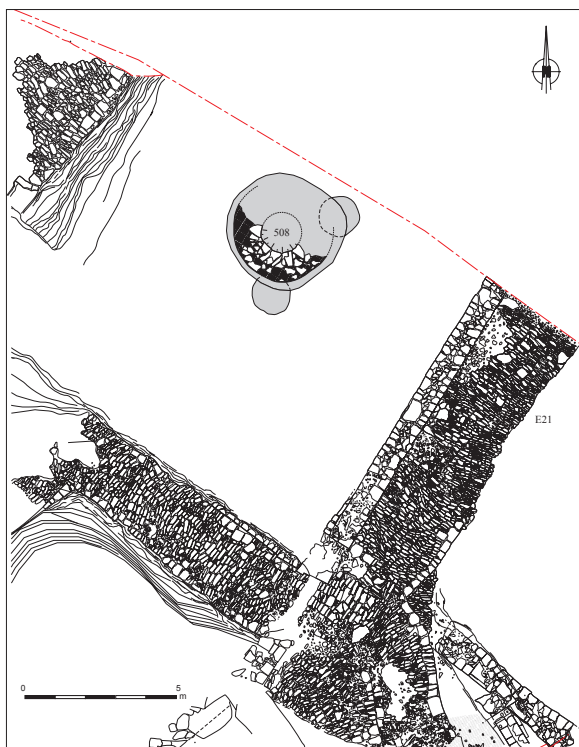


Fig. 85 : vue en plan de la voie pavée 594

6.3.2 – Phase 4, période 1

Les remblais issus de la première période de fortification se sont avérés riches en fragments de coquemars, pots et autres pichets vernissés datables des XIV^e et XV^e siècles. Leur rejet dans la levée de terre appuyée tout le long du cloître intervient dans une fourchette chronologique qui ne peut être réduite pour le moment, faute d'étude de synthèse sur la céramique du bas Moyen Age en Poitou. On retrouve également un grand nombre de carreaux estampés qui semblent provenir de la galerie du cloître tout proche. La production du décor à engobe est attestée à partir du milieu du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XIV^e. L'arrachement du pavage identifié dans la galerie du cloître ou dans l'abbatiale ne peut donc être antérieur à la seconde

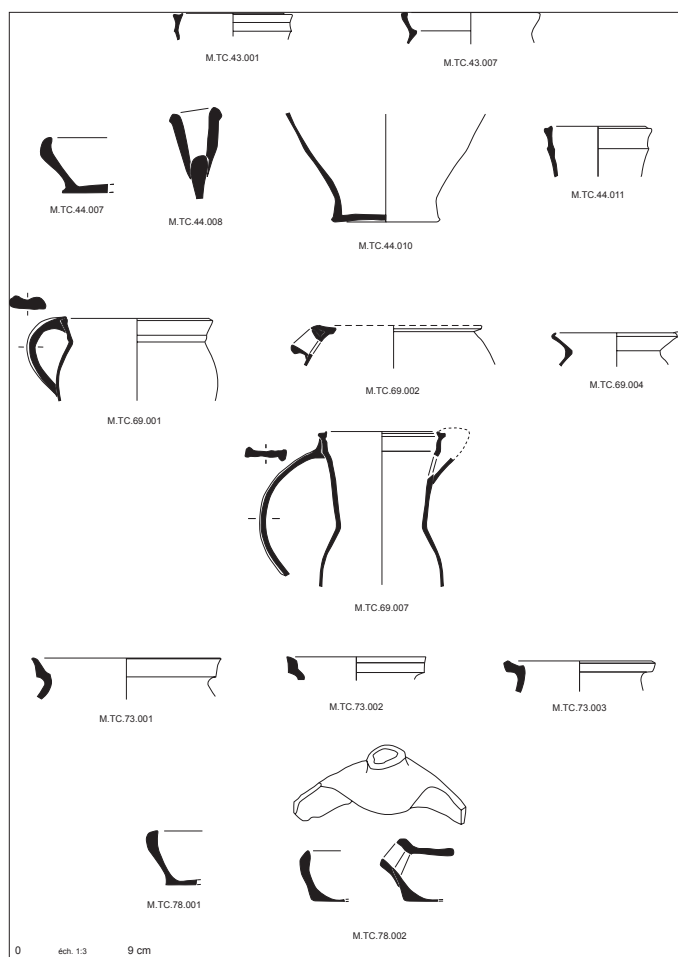


Fig. 86 : mobilier céramique récolté dans le talus d'escarpe de la première période de fortification

moitié du XIV^e siècle. Le fonctionnement de cette première ligne de défense s'est déroulé sur une durée suffisante pour permettre un comblement progressif du fond de fossé. Là encore, le mobilier retrouvé de manière résiduelle est daté trop largement du bas Moyen Age pour préciser sa chronologie.

6.3.3 – Phase 4, période 2

Le fossé est curé lors de la deuxième période de fortification (us 553), juste après l'élévation de la courtine et de la tour E22. Le rejet des terres sur les côtés a en effet masqué les ressauts des fondations jusqu'à hauteur du larmier chanfreiné. Le curage a vraisemblablement modifié le profil de la tranchée, devenue plus étroite et plus haute qu'auparavant. Le mobilier retrouvé dans le comblement argileux de la contrescarpe reste toutefois strictement identique à celui de la première période de fortification.



Photo 50 : vue de la tour de face avec ses fondations débordantes

La typologie des moulures conservées de manière lacunaire sur la maçonnerie nous renseigne peu sur la datation des travaux. Les faces des consoles à ressauts de la galerie de mâchicoulis sont découpées en quart de rond, tores et scoties, moulures relativement classiques à partir du début du XV^e siècle jusqu'à la fin du Moyen Age.

L'homogénéité du mobilier tiré du remblai de comblement du fossé plaide en faveur d'une disparition de la fortification dans le courant du XVI^e siècle. On peut noter ici la présence de céramique à pâte dite «rose-bleu», céramique produite dans la région à partir du XV^e siècle.

De plus, une monnaie retrouvée dans le niveau d'abandon de la chaussée pavée nous donne une datation du début du XVII^e siècle. Claude Masse ne figure plus en 1699 qu'un petit sentier à l'emplacement de la grande chaussée et du fossé, qui n'a même pas laissé de trace assez significative dans le paysage pour mériter une légende.



Fig. 87 : l'angle sud-ouest de l'abbaye est figuré en 1699 par Claude Masse comme une prairie sans vestige digne d'attention

6.4 - La défense avant 1340 : les données historiques

La nécessité de protéger la seigneurie monastique a dû très vite se poser comme une évidence aux yeux des abbés. Les exactions régulières commises par des seigneurs voisins, mécontents de la concurrence économique provoquée par le domaine monastique, justifient amplement la mise en place de défenses entre le XI^e et le XIII^e siècles.

De fait, l'abbé bénéficie dès la fondation du domaine monastique de pouvoirs considérables, directement liés au développement de la féodalité en Bas-Poitou. En effet, ce dernier détient la *vicaria* comprenant les cas de justice et s'appliquant à tous les domaines de l'abbaye¹. Les hommes, sur ses terres, sont libérés de toute charge publique envers le comte (bâtir des fortifications, aller à l'ost ou effectuer des corvées)². Un autre acte, daté de 1171, révèle parfaitement la position hégémonique de l'abbé de Maillezais sur un de ses seigneurs, Othon de Mauzé, seigneur de Marans, qui s'engage à garder et défendre l'abbaye³. Le coutumier de l'abbaye indique la présence d'un moine prévôt, *praepositus monachus*, qui reçoit du *camera-*

rius l'avoine et le foin pour deux chevaux, ainsi que le pain et le vin pour deux sergents⁴. La présence des deux sergents pose la question de la mise en défense de l'édifice dès le XII^e siècle. Un acte daté de 1236 informe sur la capacité de l'abbé à lever ses sujets pour la défense des biens de l'abbaye. Entre le 30 mars et le 24 juin 1236, un groupe de croisés n'ayant pu s'emparer des juifs de Niort, se retourne contre l'abbaye et tente de la piller. L'abbé Rainaud (1225-avant 1252) demande «tant aux soldats qu'aux serviteurs, amis et autres, tant de sa parenté que celle de ses frères, et à tous les hommes de l'Hermenault et de Petosse, de venir en armes au monastère de Maillezais pour le défendre contre ses persécuteurs⁵. Il n'est malheureusement pas possible de définir l'ampleur des aménagements défensifs supposés appartenir à cette période.

L'arrivée de cette garnison suggère des aménagements défensifs qu'il n'est malheureusement pas possible de définir pour cette période. Un document appartenant au premier quart du XIII^e siècle fait état de possibles travaux par l'abbé Guillaume le Fort (1220-1225). Afin de limiter les exactions dont souffre son abbaye, il dresse « pour la défendre contre les ennemis la muraille de sa personne »⁶. Si une grande prudence est nécessaire pour l'interprétation de ce type de témoignage, il traduit toutefois une réelle vocation défensive des travaux entrepris par l'abbé.

6.5 – La Guerre de Cent Ans à Maillezais : les données historiques

La Guerre de Cent Ans a un impact majeur sur l'organisation de l'espace monastique. La chevauchée du comte de Derby en Poitou (1346) provoque une grave crise interne, mettant en cause l'évêque de Maillezais, Jean de Marconnay (1342-1359). Un acte des registres du Parlement de Paris tenu en 1350 fait part du procès de l'évêque, accusé du crime de lèse-majesté et de haute trahison pour avoir traité avec l'ennemi : «la plupart des religieux et des habitants de l'île, pénétrés de la fidélité qu'ils nous devaient firent provision d'armes et de munitions et se tinrent prêts à défendre l'île contre nos ennemis» et «ils mirent en place un tour de garde afin de surveiller de jour comme de nuit le pays et l'église»⁷. De même, il est précisé que «l'évêque interdit toute garde dans l'église et sur les fortifications» et «fit enlever les armes des

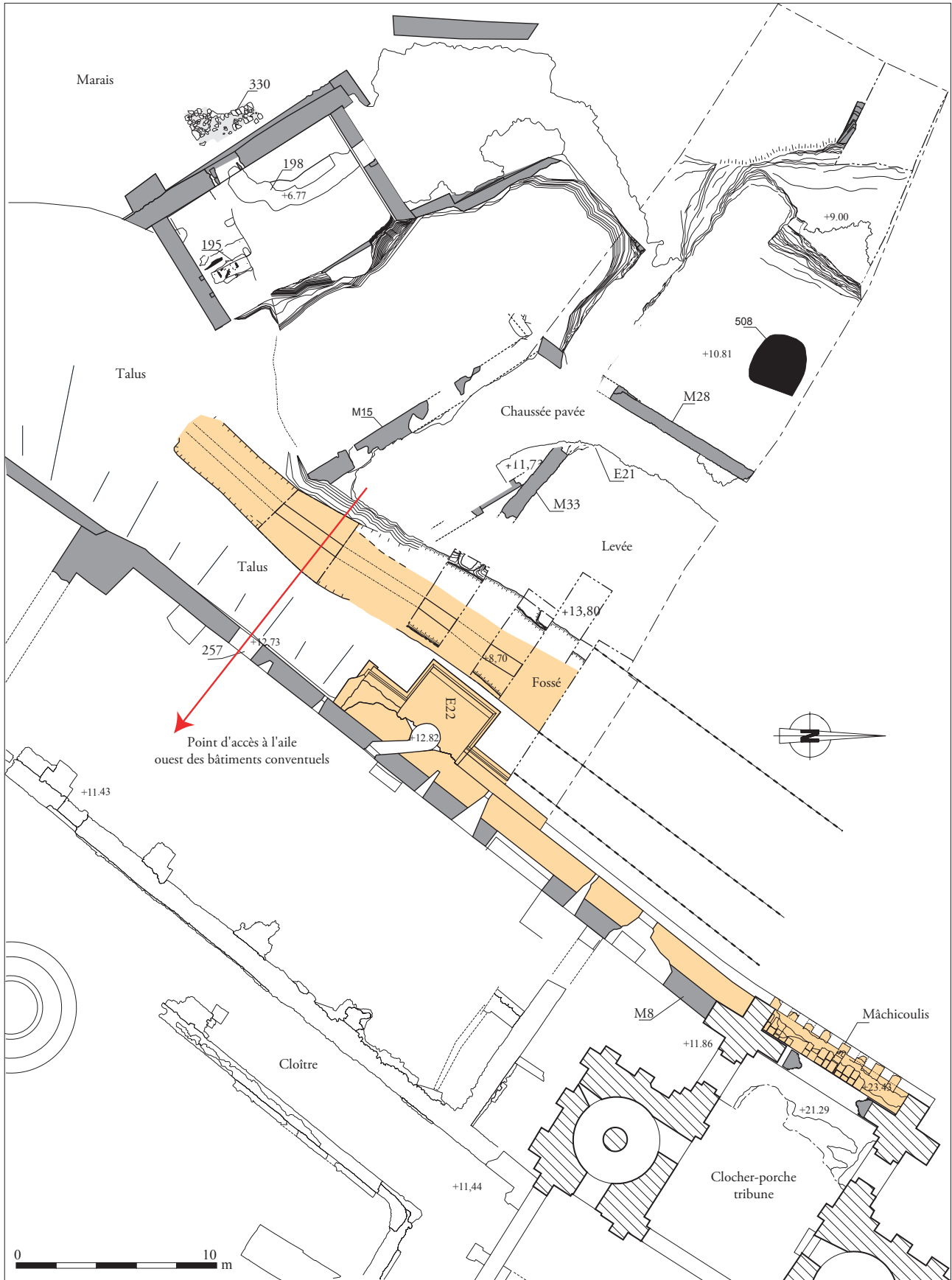


Fig. 88 : proposition de restitution la deuxième période de fortification de l'abbaye à la fin du Moyen Age

moines et de la plupart des habitants» après leur refus de suivre ses instructions⁸.

L'enclos élevé comme une enceinte castrale occupe le front occidental de l'abbaye. Le creusement d'un grand fossé, la construction de la tour E23 et de la courtine M32 condamnent le portail d'entrée de l'abbatiale romane bien avant les fortifications développées par Agrippa d'Aubigné à la fin du XVI^e siècle. La typologie des éléments de tir ouverts dans la courtine occidentale et des mâchicoulis ménagés au-dessus du portail de l'abbatiale permet d'envisager une importante campagne de fortification dans le courant du XV^e siècle. L'organisation de la vie des moines a dû être durablement perturbée par la présence d'un dispositif militaire aménagé à l'intérieur du monastère. Malheureusement, la disparition du cloître et des bâtiments conventuels nous empêche de connaître l'ampleur des modifications subies en élévation. La fortification de la porte sud-ouest dégagée lors de la fouille impose une garde qui ne pouvait être que militaire.

(notes)

1 BROUSSEAU, p. 56. Original perdu. Copie. De Coll. M. Bouchet,.

2 Ibid.

3 Original perdu. Copie XVIII^e siècle, coll. Dom Fonteneau, XXV, fol. 183.

4 Le coutumier clunisien ..., p. 21.

5 LACURIE, p. 63. D'après original. B.N., mss. Latin 4892, fol b r^o.

6 PON, « La dévastation... » op. cit., p. 274-275 : « multa que pro libertate ecclesie confovenda pericula sustinens et adversa, murum se defensionis contra inimicos opponens... » (Devastatio, BNF, mss. Lat. 4892).

7 A.N, Registres du Parlement de Paris., X 1A, fol. 478 v^o, fol. 480 v^o. Texte traduit par Jean-Luc Sarrazin, op. cit., p. 141-142.

8 Ibid.

7 – LES PUIITS, UNE PHASE D'AMENAGEMENT INDETERMINEE

7.1 – Le puits sur la terrasse

Un puits a été mis au jour sur la terrasse rocheuse, entre la voie pavée à l'est et la rupture de pente à l'ouest. La structure a été arasée à 10,70 m NGF (us 508). Il s'agit d'un cylindre de 2,70 m de diamètre hors tout présentant un parement de 0,80 m de large encastré dans une excavation

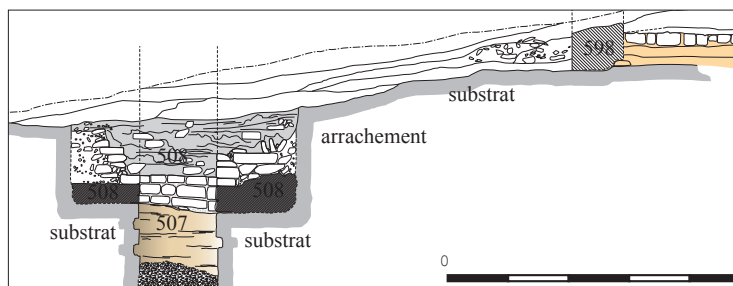


Fig. 89 : coupe stratigraphique du puits 508

en entonnoir de 3 m de diamètre creusée dans le substrat. L'orifice intérieur offre un diamètre d'1,50 m. Sa profondeur n'est pas connue puisque la structure n'a pas été fouillée jusqu'au fond mais seulement dégagée en surface sur une hauteur de 2 m. Le parement interne du puits est appareillé en moellons quadrangulaires de 0,08 m à 0,14 m de large, assisés et liés à l'argile. On

peut difficilement rattacher le puits à une période d'occupation précise, dans la mesure où on ne possède aucun élément datant. Son creusement et sa mise en œuvre ne sont pas des critères de datation. Il fonctionne de manière certaine pendant la

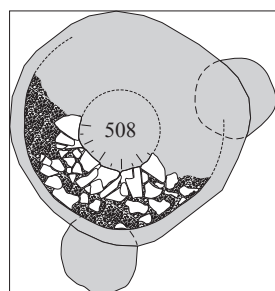


Fig. 90 : plan du puits 508

phase de fortification en phase 4, puisqu'il n'est comblé qu'au moment du remblaiement massif de la zone en phase 5. Rien n'interdit qu'il soit utilisé dès la phase 3, c'est à dire au moment de l'utilisation du bâtiment sud-ouest et du front ouest comme bâtiments domestiques aux XIIIe et XIVe siècles.

7.2 – Le puits au pied du bâtiment sud-ouest, dans le marais

Un autre puits a été mis au jour à 6,20 m de la façade M1 du bâtiment sud-ouest, au niveau du marais. Il est arasé à 4 m NGF. Il s'agit d'un cylindre de 1,28 m de diamètre hors tout, présentant un parement de 0,37 m et un orifice intérieur de mêmes dimensions. Le puits n'a pas été fouillé ni sondé pour des raisons de sécurité. En revanche, le décapage de son arase et la fouille



Fig. 91 : plan de localisation du puits sud-ouest

de sa tranchée de fondation ont livré du mobilier céramique très hétérogène, parmi lequel on peut reconnaître des formes et des textures de pâtes roses-bleues datables du XVIe siècle. Parmi le mobilier non céramique le plus ancien se trouvait une bulle papale en plomb, datée de Grégoire IX pape de 1227 à 1241. L'objet déplacé puis rejeté dans la tranchée de fondation du puits avec du mobilier du XVIe siècle ne date évidemment pas la structure.



Photo 51 : médaille en plomb retrouvée dans la tranchée de fondation du puits. «SPA SPE» sur le revers et «GREGORIUS : PP VIII» sur l'avers, pour Saint-Paul et Saint-Pierre et Grégoire IX (pape de 1227-1241). Photo J.G. Aubert, Arc'Antique 2005

8 – LA CINQUIEME PHASE : L'ABANDON

Le remblaiement massif du secteur occidental de l'abbaye et son engazonnement correspondent à une réutilisation des lieux comme prairie ouverte sur le marais après démolition des fortifications. La présence de très nombreuses carcasses de bovins ou ovins enfouies dans des fosses recreusées pour l'occasion, sur la terrasse, dans le bâtiment sud-ouest, dans la tour quadrangulaire ou dans les puits découverts à l'occasion des fouilles, atteste d'une réutilisation des bâtiments conventuels en bâtiments agricoles. L'homogénéité du mobilier archéologique tiré du comblement du fossé, de la voie pavée et du bâtiment sud-ouest plaide en faveur d'un remblaiement massif du secteur occidental de l'abbaye entre la fin du XVIe ou la première moitié du XVIIe siècle. Un double tournoi de la période de Louis XIII a d'ailleurs été retrouvé sur la chaussée pavée, sous le remblai, face à la clôture ouest du cloître. Un cône d'éboulis s'est formé par la suite sur le comblement du bâtiment sud-ouest, à l'angle du cloître. Le talus fouillé les premiers jours de notre opération archéologique en 2000 correspond en fait aux derniers rejets des déchets alimentaires et matériels des occupants de l'aile sud du cloître. Celle-ci était encore occupée au XVIIe siècle et peut-être encore au XVIIIe siècle.



Photo 52 : vue des niveaux de comblement de la cave sud-ouest lors des premiers jours de fouille en juillet 2000

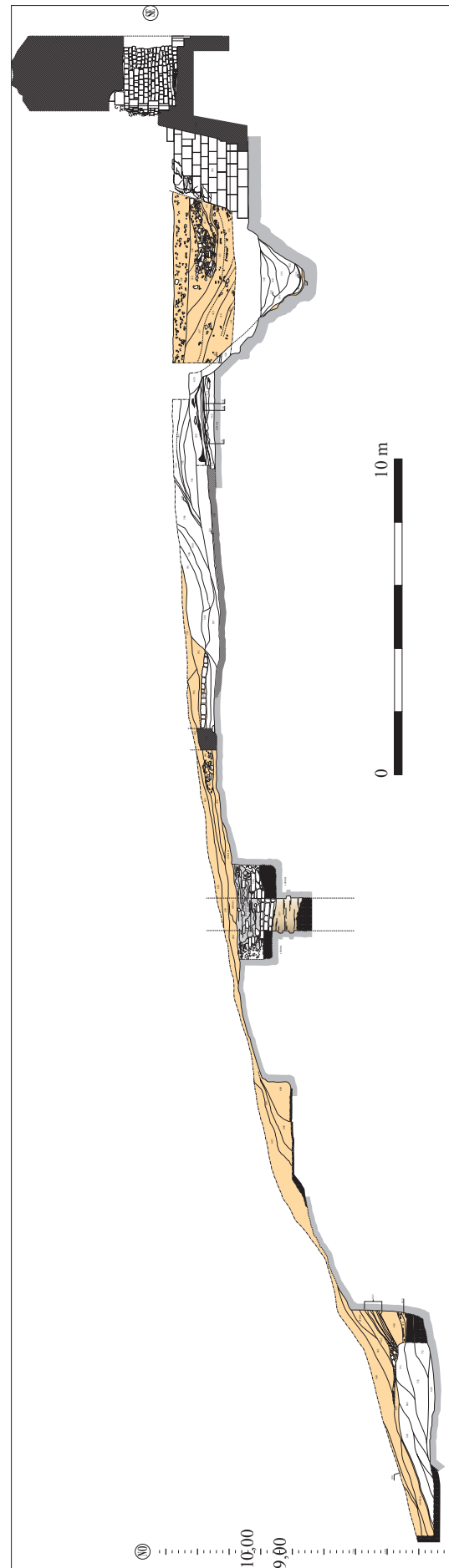


Fig. 92 : coupe stratigraphique générale des niveaux de comblement en limite de fouille

III - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

Phase 1 : le dépotoir du haut Moyen Age

Cette période est marquée par un remblaiement massif des pentes rocheuses au nord-ouest et sud-ouest de l'abbaye. Ces phases d'anthropisation des pentes sont alternées avec des périodes de sédimentations naturelles. L'ensemble des remblais recouvre un front de taille exploité dans la première moitié du Xe siècle. Les dépôts vont ainsi redessiner progressivement la morphologie du paysage, dans une période charnière située entre la seconde moitié du Xe et le début du XIe siècle. L'évaluation archéozoologique et les datations C14 orientent cette première phase d'occupation médiévale dans le contexte seigneurial, ce qui semble corroborer la chronique de Pierre de Maillezais. Mais l'étude du mobilier céramique et non céramique ainsi que les analyses complémentaires des rejets organiques (archéozoologie, carpologie, palynologie, C14) restent à faire pour renforcer ce qui n'est pour le moment qu'un faible indice fondé sur l'observation et l'interprétation de la stratigraphie. La fonction de dépotoir a pu perdurer largement au-delà de la fondation de l'abbaye en 1003.

Phase 1 : les structures d'habitats en bois

Les structures en creux découvertes sur le plateau témoignent d'une occupation contemporaine de la phase de comblement, datée de la deuxième moitié du Xe et du premier tiers du XIe siècle. Bien qu'il n'y ait pas de relation stratigraphique continue entre les deux zones, les équivalences de mobilier et la logique générale de l'occupation permettent de restituer un habitat sur poteaux relativement conséquent sur une surface recoupée par la fondation des premières structures monastiques en pierre. Pour autant, il est très difficile en l'état actuel des recherches de dresser un plan d'occupation général et d'en interpréter sa fonction. On ne peut donc pas répondre à la question de la réalité des faits rapportés par le moine Pierre de Maillezais sur la fondation de l'abbaye.

Il faudrait pour cela étendre la fouille au nord-ouest ou au sud de l'abbaye, dater et analyser au mieux les niveaux d'occupation présents dans cet horizon des Xe – XIe siècles

Phase 2 : les périodes romanes

La construction des premières structures d'un habitat en pierre contre les pentes rocheuses, à l'ouest de l'abbaye, pose moins de problème chronologique. Il s'agit des premières formes d'habitat monastique situées en dehors de l'enclos conventuel. La localisation géographique et le contexte topographique de ces structures fondées au niveau du marais permettent d'envisager la présence d'un bâtiment domestique situé dans la continuité de l'aile sud du cloître.

Une fosse dépotoir a été mise au jour au pied de l'aile occidentale des bâtiments conventuels, dont la forme se rapproche des excavations découvertes il y a une quarantaine d'années quelques mètres plus loin, à l'intérieur de l'aile ouest du cloître. Celle-ci n'a été fouillée qu'en surface pour des raisons de sécurité. L'achèvement de cette fouille après mise en sécurité des lieux s'avère primordiale pour mieux appréhender le mode de vie de la communauté monastique entre le XIe au XIIIe siècle.

Phase 3 : le bas Moyen Age

La reconstruction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement du précédent, entre le XIIIe et le XIVe siècle, correspond au développement temporel de la communauté monastique. Le bâtiment découvert en fouille s'inscrit dans une clôture monumentale à contreforts, datable du XIIIe siècle au plus tôt, contre laquelle devaient s'appuyer les logis et autres bâtiments domestiques. Cet essor se manifeste notamment au travers des bâtiments dits de l'hôtellerie, au sud-est de l'abbaye, datables des mêmes périodes. La reprise du transept nord de l'abbatiale s'intègre également dans ce vaste courant de reconstruction. L'hôtellerie est sans doute la structure la plus proche de notre bâtiment sud-ouest, avec la même volonté de renfermer des espaces encavés gagnés sur le marais réservés au stockage.

Des latrines à fosse ont été mises au jour dans l'angle sud-ouest du bâtiment du bas Moyen-Age, au pied du cloître. Leur utilisation semble avoir perduré au moins jusqu'à la deuxième moitié du XIVe siècle, une réparation du conduit en sous-sol ayant entraîné la condamnation de la fosse vers 1350 au plus tard. Les sédiments fouillés intégralement ont livré un ensemble conséquent de mobilier céramique et non céramique datable des années 1250-1350. Ce dernier mérite d'être étudié en détail, conjointement à des analyses complémentaires d'archéozoologie, carpologie, palynologie etc... Leur objectif serait d'apporter une meilleure vision des modes de vie des occupants d'un bâtiment dont les fonctions restent encore floues.

Phase 3 : la décharge sur le parvis

Le dépotoir rejeté à l'ouest des bâtiments conventuels occupe une surface de plus de 200 m² anciennement occupé par le parvis de l'abbatiale. La fonction de circulation de la place occidentale de l'abbaye est donc abandonnée au profit d'une aire de dépotoir comprenant des restes de repas, de très nombreux fragments de céramiques ainsi que des objets divers envoyés à la décharge, l'ensemble étant régulièrement incinéré sur place. Ce phénomène qui dure sur une longue période dénote un changement progressif des conditions de vie matérielle de la communauté monastique entre le XIVe et le XVe siècle, à un moment particulièrement troublée de son histoire. Le repli des zones d'habitat à l'intérieur des bâtiments conventuels semble concomitant avec l'abandon des fonctions domestiques de la cour occidentale, juste avant la phase de fortification qui suit. L'analyse micromorphologique, loin d'avoir apporté toutes les réponses aux questions posées par le dépotoir, renvoie au contraire à des analyses complémentaires.

Phase 3 : la fortification du bas Moyen Age

L'aile occidentale du cloître est reperçée par deux portes accessibles depuis l'extérieur par des passerelles de bois. Celles-ci chevauchent un fossé de 1,60 m de large recreusé dans la roche. L'ensemble peut être daté des XIIIe et XIVe siècles

par l'analyse architecturale ainsi que par l'étude du mobilier céramique rejeté en fond de fossé pendant la période d'utilisation des défenses.

Il subsiste de nombreuses questions sur cette première phase de fortification auxquelles la fouille n'a pas pu répondre. Comment et où s'effectue la traversée de la clôture occidentale, depuis le marais vers les bâtiments conventuels ? Existe-t-il une porterie sur la clôture, dans l'axe du massif occidental de l'abbatiale, contemporain de cette phase de fortification du XIIIe siècle ?

Phase 3 : la fortification de la fin du Moyen Age

Le tracé d'une nouvelle défense développée en deux périodes de fortification a pu être identifié à l'ouest de l'abbaye, à la suite de repérages archéologiques déjà réalisés au nord et au sud lors des sondages ponctuels réalisés en 1996 et en 1998. L'équivalence des formes des grands fossés taillés en V permet de développer une même phase de fortification massive dans le courant du XVe siècle. La dernière période de fortification correspond à la condamnation de l'avant-nef de l'abbatiale romane et à l'installation d'une nouvelle chaussée pavée entre le marais et l'abbaye, le long de la contrescarpe des fossés sud, ouest et nord. L'entrée du site semble déplacé au nord, à la hauteur du transept gothique. Le développement précis de cette fortification en deux périodes a bien été identifié en sous-sol. Elle mérite d'être encore mieux appréhendée dans les élévations du cloître et de l'abbatiale, notamment sur les vestiges de la courtine ouest et de la tour quadrangulaire découverte en 2001. Le développement d'une défense active à l'intérieur des espaces conventuels et autour des bâtiments monastiques a du bouleverser en profondeur la physionomie du site, les pratiques religieuses et la vie quotidienne des moines. Ce phénomène reste à étudier. C'est aujourd'hui le thème de la recherche d'Emmanuel Barbier, associé à notre propre recherche depuis le début et qui devrait reprendre la suite de nos investigations dans le cadre de sa thèse sur la fortification des abbayes bénédictines dans les diocèses de Maillezais, Luçon, Poitiers, Saintes et la Rochelle.

IV - ANNEXES

RAPPORT D'ANALYSE MICROMORPHOLOGIQUE

ETUDE DES DÉPÔTS DE STRUCTURES ANTHROPIQUES MIS AU JOUR À L'ABBAYE DE MAILLEZAIS.

Par Farid Sellami, INA-PG département AGER,
DMOS, Grignon

Introduction

Les travaux de fouille menés par Jocelyn Martineau sur l'abbaye de Maillezais ont révélé de nombreuses structures anthropiques, fosses, fossés, foyers, niveaux d'occupations et zones de rejets. Si la nature des structures a été bien identifiée, les rythmes des accumulations, la nature des dépôts et leur degré d'anthropisation sont encore faiblement maîtrisés par la seule observation de terrain. Notre intervention s'inscrit dans ce cadre. Elle a pour objectif de déterminer la part des activités anthropiques et leur rythme de dépôt et la part des apports naturels dans le remplissage de ces structures.

Cadre général

Le site est implanté sur un replat relativement élevé dominant une large plaine. Cette position topographique a entraîné d'importants processus érosifs sur les flancs de ce replat au cours du Quaternaire. Il en a résulté l'érosion totale de la couverture pédologique et parfois le ravinement du substrat alors mis au jour. De ce fait, les formations pédologiques sont limitées au sol actuel développé sur une épaisseur faible (10 à 15 cm). Il est composé de matériaux en grande partie d'origine anthropique.

Matériaux et méthode

Les matériaux sédimentaires décrits sur le terrain varient selon les structures archéologiques

et les différents endroits du site. Malgré la ressemblance minéralogique des matériaux parentaux issus essentiellement de l'altération du substrat, les caractéristiques pédo-sédimentaires ne peuvent être généralisées sur la totalité des structures puisque l'anthropisation de ces matériaux est très variable. Nous tenterons pour cela de présenter une description brève des dépôts de chacune des structures que nous présentons ici. Trois d'entre elles ont été sélectionnées en fonction de la problématique générale du site. Il s'agit d'une zone de combustion des matériaux du sol superficiel supportant cette zone et d'un sol d'occupation.

La zone de combustion se présente par une accumulation d'épaisse couches cendreuse (5 à 10 cm) et de couches charbonneuses couvrant une surface circulaire d'environ 4m de diamètre. Ces couches comportent des ossements et des pierres portant des traces d'altération thermique et d'abondantes concentrations de grains carbonisés notamment au sein des couches charbonneuses. Sur la base de la discontinuité latérale de certaines couches cendreuse et charbonneuses, cette zone de combustion a été perçue sur le terrain comme une zone de rejets pouvant provenir d'une partie de l'abbaye dévastée par le feu (Martineau comm. orale). Or, l'homogénéité des matériaux composant ces couches bien individualisées ne présente aucun remaniement et surtout elle ne comporte aucune inclusion d'autres matériaux pouvant traduire un déplacement latéral. Les échantillons ont été pris de manière à intégrer la totalité des couches (tableau 1). Ces dernières sont parfois très localisées, ne couvrant pas la totalité de la zone de combustion.

Le sol superficiel a été décrit à environ 12 cm de la zone de combustion précédemment décrite. Développé sur environ 15 cm d'épaisseur à cet endroit, ce sol est constitué de matériaux agrégés, bruns, organiques et intégrant d'importantes inclusions aléatoires de graviers calcaires. Ce niveau a été entièrement prélevé pour déterminer sa composition et évaluer son degré de remaniement en tentant de déterminer la part

Echantillon	Description de terrain	Questions posées.
La zone de combustion		
E1	Partie superficielle de la zone de combustion présentant deux niveaux. Le premier au sommet est composé de sédiments brun-orangé, friables avec des inclusions de fragments d'os brûlés. Le second, à la base, est constitué exclusivement de cendres d'apparence litée. Ces deux niveaux comportent plusieurs lits charbonneux.	Déterminer la position sédimentaire des matériaux et leur degré d'évolution.
E2	Accumulation de lits de cendres litées très homogènes, de charbons et de mélange de cendres et d'os brûlés.	Définir le rythme de fonctionnement du foyer
E3	Succession de niveaux bien individualisés de cendres compactes incluant des lits de charbons au sommet, de lits d'agrégats de terres brûlées en dessous et un mélange de graviers et de calcaires très consolidé à la base.	Évaluer la durée d'activité du foyer ou des phases de fonctionnement dans le cas d'un fonctionnement polyphasé.
Le sol superficiel (support de la zone de combustion)		
E1	Matériaux argilo-organiques agrégés incluant de nombreux graviers calcaires aléatoirement répartis.	Rechercher les traces d'activités humaines.
Le sol d'occupation		
E1	La partie supérieure est constituée de sédiments portant des traces d'altération thermique alors que la partie inférieure est composée exclusivement de charbons et de cendres sans inclusions de sédiments naturels.	Montrer l'origine des matériaux.
E2	Il comporte trois niveaux. Au sommet, les matériaux sont massifs peu structurés, incluant des fragments de briques, de tuiles et d'assez nombreuses pierres en calcaires. Le deuxième niveau, d'environ 5 cm d'épaisseur, est composé de matériaux agrégés avec des inclusions de charbons de bois. Le troisième est constitué de sédiments gris friables sans artefacts visibles.	Définir le degré de transformation anthropique des matériaux,
E3	Sédiments marneux massifs et légèrement agrégés incluant des pierres en calcaire, quelques charbons épars et des fragments de coquilles.	Déterminer d'éventuels aménagements du sol.

Tableau 1: Description synthétique des échantillons et formulation des questions archéologiques concernant chaque structure.

des activités anthropiques et celle des processus naturels. Le sol d'occupation est formé au sein d'une structure d'habitat, ce qui a limité son extension en faveur de son anthropisation. Ce sol est composé de matériaux sédimentaires très variables du haut vers le bas (fig.1). À la base, ces sédiments sont en majorité limoneux, relativement homogènes, alors qu'au sommet, ils sont hétérogènes, comportant des lentilles de cendres,



Figure 1 : Photogramme de lame montrant les différents matériaux composant le sol superficiel.

de charbons et d'abondantes inclusions d'agrégats de terre brûlés très compacts. Le passage entre ces deux formations est marqué par des sédiments comportant des fragments de briques, de tuiles et de nombreux éléments de pierres calcaires. Ces différents matériaux ont été totalement prélevés pour déterminer leur degré d'anthropisation et la nature de leur organisation pouvant traduire d'éventuels aménagements. Le détail descriptif des échantillons est mentionné dans le tableau 1.

L'objet de cette analyse est principalement d'apporter des réponses aux questions

archéologiques portant sur la formation des structures, leur remplissage et leur évolution post-dépositionnelle.

Résultats et discussion

Nous présentons dans cette partie les résultats de l'analyse micromorphologique de chacune des structures. Les faciès pédo-sédimentaires sont décrits en détail du haut en bas dans le tableau 2 où l'interprétation globale est également mentionnée. Chaque catégorie de ces faciès sera discutée en terme de formation et d'évolution post-dépositionnelle en distinguant la part liée au processus pédo-sédimentaires de celle associée aux activités anthropiques.

Nous présentons en premier les résultats concernant le sol superficiel pour sa position comme support naturel de la zone de combustion.

Le sol superficiel : formation et évolution

La grande majorité des matériaux composant ce sol est issue de l'altération mécanique du substrat qui a régulièrement alimenté le sol. Les

Micro-Faciès sédimentaires	Description micromorphologique	Interprétation
Le sol superficiel	(support de la zone de combustion)	
Limons argilo-organiques agrégés	Matériaux homogènes à inclusions de sables grossiers et de quelques gravillons calcaires ; agrégation de la masse comportant d'abondants fragments de coquilles, des micro-agrégats organiques, des charbons et des tessons de céramiques ; effondrement des agrégats au sommet entraînant le comblement des vides ; organisations linéaires mono-argileuses comportant des agrégats arrondis. Plaquettes calcaires (2 mm à 3,5 cm) abondantes emballées dans des limons argilo-organiques. Ces plaquettes, en partie fragmentées en place, sont superposées à la base et éparées au sommet.	Alimentation occasionnelle du sol par des rejets anthropiques totalement homogénéisés dans le sol longuement évolué en surface.
Limons argileux à plaquettes calcaires.	Matrice fine homogène et organique, composée de particules carbonatées, dont des fragments de coquilles ; la composante organique est bien intégrée dans une masse agrégée.	Altération du substrat alimentant le sol par des matériaux calcaires enrichis par les matériaux organiques en partie anthropique.

Tableau 2 : Description et interprétation des micro-faciès reconnus dans les dépôts des structures.

matériaux qui en dérivent constituent la totalité de la fraction grossière et une partie de la fraction fine.

La fraction grossière comporte d'abondantes plaquettes calcaires marquant l'interface entre le substrat et le sol. La superposition de ces plaquettes à la base du premier faciès témoigne de cette altération mécanique sans redistribution significative, ce qui montre que le sol n'a pas subi d'importants remaniements, même localement (fig.1). La fragmentation en place de certaines de ces plaquettes témoigne pourtant de la durée d'évolution pendant laquelle le sol a subi une relative compaction. Cette évolution a entraîné la désagrégation du calcaire d'où l'alimentation du sol en grains de sables et de limons carbonatés et en fragments de coquilles présentes initialement dans le calcaire. Ces grains carbonatés rentrent également dans la composition de la fraction fine montrant un brassage homogène des sédiments notamment par l'activité de la faune du sol. Cette activité a été responsable de l'incorporation de la matière organique issue en partie des rejets anthropiques ce dont témoigne la présence des agrégats organiques. Ces rejets, bien qu'en position secondaire, expliquent la présence éparse des artefacts tels que les tessons de céramiques. Néanmoins, leur présence n'est pas associée à une activité humaine en place bien que la fissuration sub-horizontale au sommet du second faciès, limons argilo-organiques agrégés, soit liée à un processus de piétinement (Gé *et al* 1994 ;

Sellami 1999). Ce processus faiblement marqué ne traduit pas une surface d'activité caractéristique ; il peut correspondre éventuellement à une zone de passage occasionnel jusqu'aux périodes les plus récentes.

L'homogénéisation progressive en place des sédiments et la conservation de la superposition des faciès montre que le sol n'a pas subi

de remaniements mécaniques souvent associés aux activités culturelles. Le brassage des matériaux, devenant brun noir par l'enrichissement en matière organique, est le résultat d'une intense activité biologique favorisée par un couvert herbacé.

La zone de combustion

Cette structure est constituée par une alternance de faciès charbonneux et de faciès cendreux dont certains sont hétérogènes. Du bas vers le sommet du remplissage, nous avons distingué cinq types de faciès représentant : le support naturel ; les remaniements de surface ; un apport massif de matériaux calcaires ; l'évolution temporaire des cendres en surface ; le fonctionnement polyphasé de la zone de combustion (fig. 2).

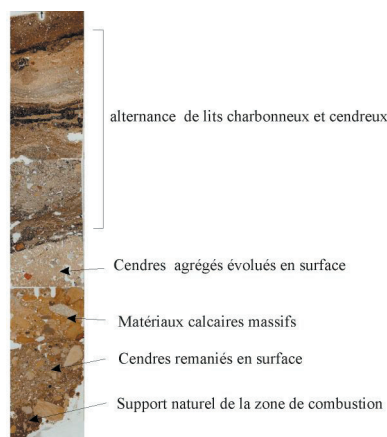


Figure 2 : Superposition des principaux faciès composant la zone de combustion.

Le support naturel est représenté par des limons argilo-organiques identiques à ceux décrits au sein du sol superficiel (*cf. supra*) (photo 1). Cette ressemblance montre que la répartition spatiale

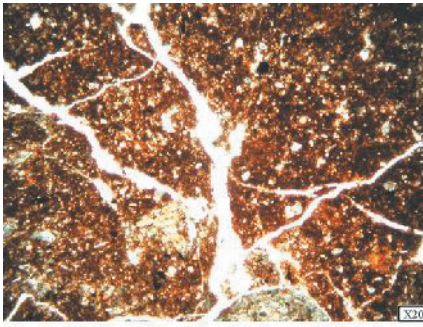


Photo 1 : Matrice argilo-organique du sol superficiel à la base de la zone de combustion

de ce sol superficiel est particulièrement homogène, ce qui traduit une durée d'évolution relativement importante et surtout des conditions similaires d'évolution du sol

du moins dans cette zone. L'homogénéité de cette évolution montre que les facteurs morphotopographiques stationnels, souvent responsables de la variabilité du sol, sont globalement peu variables.

Cette homogénéité est marquée à la fois par la texture et par l'organisation globale des sédiments. La texture limoneuse est liée à l'altération physico-chimique du substrat calcaire auquel les sables grossiers et les graviers peuvent être apportés. Leur répartition aléatoire est une action combinée d'une alimentation progressive en surface et du brassage biologique responsable de l'organisation globalement massive des sédiments. Les organisations lavées dans la masse correspondent aux mouvements de la faune du sol tels que les vers de terre. En revanche, la micro-agrégation de ces sédiments s'explique par le développement d'un couvert herbacé favorisé par l'enrichissement organique du sol. Cet enrichissement est en partie attribuable à des rejets anthropiques, ce dont témoignent les agrégats organiques. Cet impact anthropique explique également la formation des organisations orientées, marquées par une micro-fissuration horizontale, sous l'effet du piétinement.

Malgré cette anthropisation attestée par la composition et l'organisation du sol, son importance est largement insuffisante pour des sols d'occupations souvent marqués par la formation de terres noires largement connues dans les sites urbains fortement anthropisés. Les critères sédimentaires et pédologiques caractérisant ce faciès convergent à montrer que nous sommes en présence d'un sol organique dont l'évolution a été partiellement et surtout indirectement affectée par les processus anthropiques avant le

fonctionnement de la zone de combustion. Ces derniers ne correspondent pas directement à une activité en place. Les traces anthropiques peuvent plutôt être associées à des remaniements de rejets et à de la circulation occasionnelle. En tout état de cause, ce sol indique un milieu très proche des structures d'habitat fortement anthropisées pouvant représenter la source des rejets.

Les remaniements de surface sont marqués par des sables cendreux incluant des éléments calcaires et des charbons de petite taille (photo 2). L'abondance des calcaires traduit une alimentation du substrat par colluvionnement

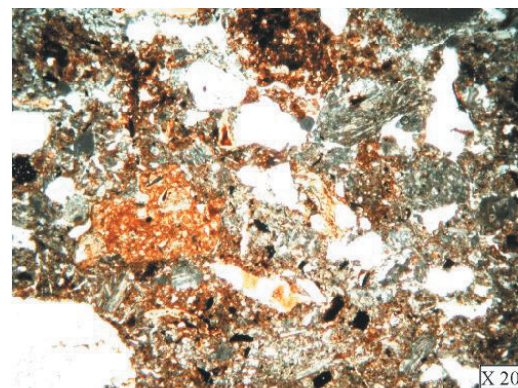


Photo 2 : Cendres remaniées en surface

de surface alors que les charbons et les cendres indiquent une redistribution plus ou moins locale de faciès de combustion. Cette redistribution a été responsable de la transformation des cendres qui ont alors perdu leur organisation initiale. Il en résulte une homogénéisation de ces cendres avec les matériaux sédimentaires provenant du sol de surface.

Ces remaniements, bien que de faible énergie, explique le lavage de la matrice du sol et surtout son orientation globale. La présence d'organisation limono-argileuses dans la masse témoigne de la reprise locale du faciès sous-jacent. La localisation de ces organisations à la base s'explique par des remaniements progressifs impliquant plusieurs phases d'apports sédimentaires. Les inclusions de fragments osseux brûlés dans la masse du sol ne peuvent être liées directement à une action anthropique. Rien ne permet de les associer directement à une activité anthropique bien qu'il faille admettre que nous sommes en présence d'une zone de combustion relativement structurée. Le remaniement des

résidus cendreux et charbonneux témoigne de l'évolution en surface durant laquelle ces résidus ont été homogénéisés avec les matériaux sédimentaires du sol superficiel.

Le dépôt massif de matériaux calcaires est composé exclusivement de calcaire (photo 3).

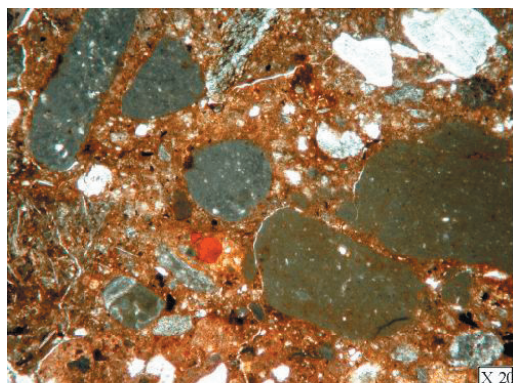


Photo 3 : Matériaux marno-calcaires intercalés entre les cendres

Son contact abrupt avec le faciès sous-jacent indique une accumulation rapide des matériaux qui n'ont pas subi de processus de remaniement en surface. De tels processus auraient, en effet, entraîné l'intégration dans les sédiments de matériaux organiques et charbonneux abondants au sein du sol superficiel. Cette hypothèse, soutenant l'absence d'évolution en surface de ces matériaux, est confortée par l'absence de triages texturaux. Ces critères sédimentaires convergent à montrer que ce dépôt a été brutal. Sa composition et son organisation évoquent les accumulations sédimentaires rapides liées aux activités anthropiques tels que les remblais. Ce type de dépôt peut alors expliquer la conservation de l'homogénéité des matériaux calcaires.

Si la nature de ce dépôt peut correspondre à un remblai, sa fonction reste à déterminer dans la mesure où la surface du sol superficiel est globalement régulière, ne nécessitant pas un tel remblai. Seule reste en lice pour l'explication de ce remblai l'hypothèse de la régularisation en surface des matériaux issus des creusements des fossés de fortification.

L'évolution temporaire des cendres en surface est marquée par un faciès composé exclusivement de cendres pures, ce qui traduit leur isolation de la surface du sol pédologique. Cette isolation peut s'expliquer par la hauteur de l'accumulation

cendreuse la séparant ainsi du support naturel d'environ 10cm. Cette position peut être responsable de l'absence d'inclusions d'autres éléments susceptibles d'être incorporés lors de l'évolution en surface. Néanmoins, la présence de sables affectés par l'altération thermique et de rares micro-charbons montre que ces quelques inclusions ont évolué au sein de la zone de combustion lors de son fonctionnement. La rareté des charbons de bois peut traduire l'entretien continu du foyer durant son fonctionnement (Sellami 2003). Après la durée de fonctionnement, les résidus cendreux de ce foyer ont subi une alternance de phases d'humectation et de dessèchement responsables de l'agrégation des sédiments. Malgré cette agrégation, témoignant de l'exposition temporaire à l'air libre, la durée d'évolution n'a pas été suffisante pour homogénéiser les cendres avec les composants du sol superficiel. Les processus pédologiques ont été limités à la formation des organisations d'agrégats qui se sont parfois effondrés sous l'effet de la percolation hydrique. La conservation de ces organisations, pourtant très fragiles, indique que cette accumulation cendreuse n'a pas subi de remaniements sédimentaires latéraux. Ceci montre que ce faciès correspond bien à une combustion en place qui, rappelons-le, a été bien entretenue durant toute la période de son activité.

Le fonctionnement polyphasé de la zone de combustion est représenté par une alternance de charbons organiques, de charbons purs et de cendres micro-litées (fig. 2).

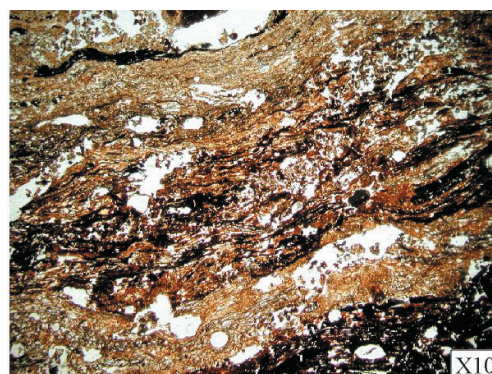


Photo 4 : Mélange de charbons et de matière organique résultant d'une faible combustion.

Les charbons organiques (photo 4) se caractérisent par une superposition de trois types de matériaux

: charbons, cendres et matières organiques. Si les charbons et les cendres sont des dérivés directs du fonctionnement de la zone de combustion, celle de la matière organique l'est naturellement beaucoup moins. En effet, l'organisation litée de matière organique intégrée au sein des lentilles horizontales de charbons et de cendres permet d'écarter l'hypothèse d'une incorporation postérieure au fonctionnement du feu. Or, l'absence de traces d'altération thermique *stricto sensu* suppose que cette matière n'est que partiellement affectée par le feu.

La présence en abondance de cette matière organique entre deux faciès bien matérialisés, charbonneux à la base, cendreux au sommet, montre que cette composante organique a évolué depuis le début au sein des matériaux charbonneux et cendreux. La conservation de la matière organique relativement fraîche au sein de la zone de combustion reste à déterminer. Néanmoins, une hypothèse peut être formulée. Elle suggère la présence d'une zone relativement étouffée suite à l'approvisionnement du feu par une quantité importante de combustible de petit calibre tel que la paille par exemple. Malgré la combustibilité de ce type de matériaux, la partie inférieure de l'accumulation, moins aérée, est souvent moins consommée, particulièrement quand le combustible n'est pas remué. Il en résulte localement, souvent à la base du foyer, la préservation de combustible pas ou peu consommé. Ce dernier est alors préservé dans son emballage cendreux à la fin du fonctionnement du foyer.

Cette hypothèse peut être confortée par l'abondance des charbons de petite taille pouvant correspondre probablement au type du combustible. L'abondance de graines, probablement du blé, au sein de ce faciès soutient l'hypothèse de l'utilisation de paille comme combustible. L'analyse carpologique permettra d'apporter plus d'informations sur la nature du combustible utilisé. La confrontation de ces éventuelles informations avec les résultats pédosédimentaires nous aidera à mieux comprendre la conservation de ce faciès.

En tout état de cause, l'association des trois micro-faciès, charbonneux à la base, organique au milieu et cendreux au sommet, correspond bien à une combustion partielle. Ceci implique, contrairement aux autres phases d'activité, l'absence d'entretien du feu durant cette phase de fonctionnement.

Les charbons purs sont matérialisés par des lits continus indiquant des phases d'activité du feu sur la totalité de la zone de combustion. Leur recouvrement systématique par des cendres micro-litées confirme cette activité et montre que la totalité des matériaux n'a pas subi de remaniements post-dépositionnels. L'organisation micro-litée des cendres correspond à une alimentation progressive du feu par du combustible de faible calibre, ce qui concorde parfaitement avec la petite taille des charbons. L'homogénéité et l'abondance des lits cendreux traduisent un bon entretien et/ou une alimentation progressive du feu. En revanche, durant les périodes relativement longues d'inactivité, les cendres ont été régulièrement humidifiées formant une sorte de croûte de surface. Ceci a entraîné un début de recristallisation des cendres en partie responsable de la couleur brune, alors que la teinte grise témoigne de l'état initial des cendres. Cette couleur brune devient dominante lorsque les cendres sont exposées longtemps en surface, d'où la réorganisation locale des lits cendreux par l'activité biologique.

L'alternance de ces deux catégories de faciès signifie que la zone de combustion a fonctionné plusieurs fois (photo 5). D'une manière globale, chaque ensemble comprenant un faciès



Photo 5 : Alternance de niveaux cendreux et charbonneux au sein de la zone de combustion

charbonneux et un faciès cendreau correspond à une seule phase d'activité. Il est difficile d'inventorier la totalité de ces phases avec précision. Nous ne pouvons évaluer à environ une douzaine sur la base de l'abondance des faciès. En effet, une grande partie n'a pas fonctionné sur la totalité de la zone de combustion, ce qui a rendu difficile leur distinction à un endroit bien déterminé qui est celui de l'échantillon.

Le sol d'occupation

Micro-Faciès sédimentaires	Description micromorphologique	Interprétation
Argiles limono-sableuses compactes	Texture plus fine que celle du faciès sous-jacent ; structure compacte relativement orientée ; homogénéisation de la matrice fine ; organisations d'agrégats biologiques bien conservés ; intégration d'agrégats organiques et de charbons dans la masse ; organisation diffuse de cendres redistribuées.	Aménagement du sol avec des matériaux locaux préalablement préparés.
Limons sablo-graveleux hétérogènes à inclusions d'artefacts	Sédiments essentiellement marneux ; structure macro-agrégée et localement compacte ; inclusions éparses de fragments de briques, de céramiques et de charbons ; organisations et agrégats cendreaux ; organisations et nodules phosphatés ; agrégats organiques épars.	Apports anthropiques massifs pouvant servir pour la régularisation de la surface du sol.
Sables limoneux agrégés	Matériaux hétérogènes incluant des graviers sub-arrondis marno-calcaires ; structure agrégée à micro-agrégée ; nodules organiques aléatoires, organisations nodulaires de phosphates homogénéisés dans la masse ; micro-charbons épars parfois associés à des organisations cendreuses diffuses au sein de la masse.	Redistribution anthropique des sédiments sur une surface d'occupation non aménagée.

Tableau 3 : Description et interprétation sommaire des micro-faciès reconnus au sein du sol d'occupation.

Nous rappelons que le sol d'occupation est localisé dans une bâtisse qui a longtemps évolué en plein air. Ce sol repose en totalité sur un support marneux localement surélevé, ce qui lui permet d'alimenter en sédiments les endroits les plus bas. Les deux types de matériaux, marneux à la base et cendreaux au sommet, observés sur le terrain se révèlent plus complexes si l'on considère la nature et la multiplication des micro-faciès (tableau 3). Ces derniers correspondent à trois grandes phases d'évolution : une phase de remblaiement massive ; une phase d'occupation et de régularisation de la surface du sol ; une phase d'aménagement du sol.

La phase de remblaiement massif est reconnue à la base du remplissage. L'exclusivité des matériaux marneux montre que leur provenance est issue principalement du substrat local. Néanmoins, l'organisation des sédiments reflète

des distances de transport légèrement différentes : les fragments de marne consolidée proviennent de la désagrégation en place du substrat alors que la matrice fine correspond à un apport colluvial transitant par les surfaces d'occupations en amont. Cette distance de transport a été à l'origine de l'homogénéisation de la matrice, d'où le début d'agrégation. C'est durant ce transport que l'incorporation des charbons, provenant probablement des surfaces d'occupations, a eu lieu.

L'abondance des fragments marneux, au sommet de ce faciès, traduit une alimentation locale du substrat pouvant être liée à une action anthropique à l'origine de sa désagrégation rapide. La combinaison de la rareté de la matrice fine et de la disparition totale des inclusions de charbons indique l'absence d'apports colluviaux depuis les surfaces occupées en

amont. Cette absence peut conforter l'hypothèse d'une action anthropique sur le substrat pouvant être expliquée par une volonté de la régularisation de la surface du sol puisque la signature d'activité humaine est clairement inscrite au sein du faciès sus-jacent (*cf infra*).

La phase d'occupation et de régularisation de la surface du sol est représentée par la superposition de deux faciès : sables limoneux agrégés à la base et limons sablo-graveleux hétérogènes à inclusions d'artefacts au sommet.

Le premier faciès, matérialisé par des matériaux hétérogènes, traduit une période d'évolution en surface, ce dont témoigne le degré d'arrondissement des graviers. Le facteur anthropique a nettement contribué à cette évolution par l'empoussièrement de la masse du sol et de l'agrégation de sa matrice notamment au sommet du faciès. Cette agrégation est souvent en relation avec les surfaces d'activités (Gé et al, 1993). L'abondance aléatoire des nodules

organiques se rapporte directement à cette occupation qui est à l'origine de la production des phosphates. Leur incorporation dans la masse du sol montre que les constituants du sol n'étaient pas stables, ce qui peut traduire des mouvements locaux des sédiments sous l'effet du piétinement. De tels mouvements signifient que l'occupation n'a pas été continue pour permettre la compaction et la prise en masse du sol. Cet état du sol explique la redistribution dans la masse des cendres et des charbons. Néanmoins, la conservation des organisations cendreuses, bien matérialisées, montre que leur redistribution a été locale. L'hypothèse de leur provenance des surfaces d'occupation en amont est donc à écarter, car leur transformation aurait été plus importante et leur matérialisation serait moins marquée.

Le second faciès est composé essentiellement de sédiments marneux, ce qui implique une alimentation du substrat. Néanmoins, la structure macro-agrégée des matériaux et l'absence de traits sédimentaires plaident en faveur d'un dépôt massif et rapide évoquant les remblais. Ces derniers peuvent expliquer l'incorporation aléatoire des inclusions de fragments de briques, de céramiques et de charbons. Les organisations de phosphates et les agrégats organiques épars dans la masse du sol indiquent que ce remblai a repris des matériaux fortement anthropisés abondants sur les surfaces d'occupations en amont. Une telle anthropisation ne s'est pas produite en place, car les matériaux auraient été mieux organisés. L'absence totale de traits sédimentaires montre que la totalité des matériaux a été déplacée par l'homme, ce qui permet d'avancer l'hypothèse d'une régularisation de la surface du sol.

L'alternance de ces deux faciès, dont le degré d'anthropisation est légèrement différent, au sein d'une même structure, montre que nous sommes en présence de la transformation de la surface du sol suite à son occupation. Cette transformation peut être liée à la fonction même de la structure. En effet, le niveau d'occupation discontinue à la base peut entraîner une dégradation de la surface du sol justifiant alors sa régularisation par un apport sédimentaire massif. Ce dernier n'est qu'un début d'une phase importante d'aménagement du

sol (*cf. infra*).

La phase d'aménagement et de construction du sol est marquée par un faciès reposant en continuité sur le remblai sous-jacent. La texture et la structure de ce faciès se distinguent nettement de celles du remblai. La texture est fine et homogène alors que la structure est compacte et relativement orientée, ce qui traduit une préparation des matériaux probablement sélectionnés. Cette sélection explique l'homogénéité de la texture des sédiments qui sont pourtant très diversifiés. Le mélange de matériaux marneux avec des cendres et quelques phosphates peut correspondre à une recherche d'une composition spécifique des matériaux pouvant répondre à la cohérence du sol. En effet, ce type de mélange a été souvent réalisé dans les constructions en terre afin d'éviter ou du moins limiter la fissuration des murs et/ou des sols. L'orientation de la matrice fine signifie que les matériaux sédimentaires déjà sélectionnés ont été mélangés à l'état humide pour optimiser leur homogénéisation.

Les critères sédimentaires de ce faciès, dont l'organisation est purement anthropique, témoignent de la construction d'un sol relativement bien soigné par rapport à celui précédemment évoqué. Sur la base de la finesse de construction, ce sol a été probablement destiné à une occupation humaine continue, ce qui implique une transformation totale de la bâtisse.

Synthèse et discussion

Les trois structures étudiées ici sont de nature trop différente pour tirer des critères de ressemblance et en faire une synthèse commune. Nous tenterons alors de discuter et de confronter les résultats micromorphologiques avec les données de terrain pour chacune des structures.

Le sol superficiel est, rappelons-le, matérialisé par une faible épaisseur (environ 12 cm), ce qui est naturellement très insuffisant pour la pratique des activités culturelles. En effet, aucun trait sédimentaire, pouvant refléter ces activités, n'est présent dans la masse du sol impliquant alors l'absence totale des remaniements mécaniques

du sol. Néanmoins, si l'épaisseur de ce sol apparaît insuffisante pour le développement d'un couvert végétal arboré, son enrichissement organique est susceptible de supporter aisément un couvert herbacé plus ou moins dense. Ce sol superficiel pouvait donc être recouvert d'une pelouse homogène durant une grande partie de l'occupation de l'abbaye.

En dehors des rejets anthropiques épars en position secondaire, aucune trace d'activité humaine directe sur le sol n'a été distinguée. En revanche, la compaction locale du sol indique l'effet d'un piétinement occasionnel insuffisant pour entraîner la prise en masse du sol. Le brassage biologique de ce dernier a oblitéré une grande partie des effets de ce processus de compaction.

Ces caractéristiques convergent à montrer que le sol a évolué comme une zone tertiaire, proche des habitations. Elle a été indirectement affectée par la présence humaine à l'origine des rejets anthropiques. Ce sol présent d'une manière homogène sur une grande surface concorde avec l'absence d'activité humaine souvent responsable d'une évolution hétérogène des sédiments. Cette homogénéité est matérialisée par des faciès identiques du sol superficiel à des endroits distants d'une douzaine de mètres. L'un de ces endroits correspond à l'emplacement de la zone de combustion reposant sur ce sol pédologique qui porte quelques traces d'occupation du début de l'occupation de l'abbaye. Cette organisation montre alors que la formation de cette zone de combustion ne date pas du début de l'occupation de l'abbaye (*cf. infra*).

La zone de combustion est marquée par une superposition de faciès bien organisés témoignant d'une totale conservation de cette structure. Bien que l'évolution post-dépositionnelle soit très limitée, voire totalement absente, la formation de cette structure se révèle très complexe.

En effet, le fonctionnement du foyer a été relativement long et discontinu, car le premier faciès cendreux, légèrement remanié, a été totalement recouvert de matériaux marno-calcaires issus du substrat. L'organisation massive de ces matériaux suggère qu'il s'agisse

d'un remblai rapide, ce qui peut expliquer l'absence de traits sédimentaires pouvant traduire l'agent sédimentaire responsable de sa mise en place. L'homogénéité des matériaux ne peut être liée qu'à une reprise de matériaux issus du creusement probablement des fossés. Le début du fonctionnement de cette zone de combustion peut être donc contemporaine de la période de creusement de ces fossés.

Après ce remblai, l'activité du foyer a été intense avec, néanmoins, des périodes plus ou moins longues de non-activité. Deux d'entre-elles ont été inscrites par la formation de croûtes sur la surface des cendres montrant leur longue exposition à l'air libre.

L'alternance par la suite de faciès cendreux et charbonneux traduit un fonctionnement sans discontinuité majeure du foyer. Certaines phases d'activités apparaissent mieux entretenues que d'autres, car cet entretien se traduit souvent par de faibles quantités de charbons notamment lorsque l'on a utilisé du combustible de petit calibre.

L'ensemble des critères pédo-sédimentaires reconnus dans cette zone de combustion montre qu'elle a fonctionné longtemps avec des périodes d'arrêt plus ou moins longues. Sur la base de la taille importante, environ 4 m de diamètre, et malgré la présence d'ossements brûlés, cette structure n'a pas été destinée à une activité culinaire, bien que cette utilisation puisse être exceptionnelle. Sa fonction reste donc à déterminer.

Le sol d'occupation a eu une importante évolution depuis sa formation initiale. Rappelons qu'il repose directement sur le substrat marneux bien consolidé. Sa désagrégation par altération progressive a favorisé l'accumulation de sédiments marneux qui, mélangés avec des colluvions, ont été utilisés pour la régularisation de la surface du sol avant son occupation directement sur le remblai. Sur la base de la transformation des sédiments et de leur structure, cette occupation n'a pas été continue (*cf. supra*). Occasionnellement fréquenté, ce sol peut correspondre à la période où la bâtisse a fonctionné comme une cave (Martineau comm. orale).

Après cette occupation, dont il est difficile d'évaluer la durée, le sol a subi une réorganisation de grande ampleur. D'importants matériaux très anthropisés ont été apportés pour établir probablement une surface régulière. Contrairement à la régularisation précédente permettant l'occupation directe sur remblai, cette seconde n'a été qu'une première étape dans la construction du sol. En effet, ce remblai a été recouvert par un mélange de matériaux préalablement sélectionnés et homogénéisés à l'état pâteux (*cf. supra*). Ce mélange est par la suite étalé sur le sol faisant une épaisseur régulière et homogène.

Cette technique et ce choix des matériaux traduisent l'intérêt accordé à ce sol contrairement à son état précédent. L'hypothèse de l'évolution de la bâtisse à une structure d'habitat, pouvant être permanent, peut être évoquée.

Bibliographie.

GE (T.), COURTY (M.A.), WENDY (M.) and WATTEZ (J.), "Sedimentary formation processes of occupation surfaces", in Goldberg, P. And Petraglia, M.(eds.): *Formation processes in context, Prehistory Press, Prehistory Press, Madison, Wisconsin, 1993, pp 149-162.*

SELLAMI (F.), *Reconstitution de la dynamique des sols des terrasses de la Dordogne à Creysse (Bergeracois). Impact sur la conservation des sites archéologiques de plein air.* Thèse de doctorat, INA-PG, 1993, pp 255.

SELLAMI (F.), *Rythmes de fonctionnement et origine des dépôts de la latrine n°2 du château de Blandy-Les-Tours, Seine et Marne.*

RAPPORT D'ÉVALUATION ARCHEOZOOLOGIQUE

ÉVALUATION ARCHÉOZOOLOGIQUE DU SITE DU HAUT ET DU BAS MOYEN-ÂGE DE MAILLEZAIS

Par Jean-Hervé Yvenc, INRAP, Laboratoire d'Archéozoologie de Compiègne, CRAVO – ESA 8045 du CNRS

But de l'évaluation

En prévision de l'étude archéozoologique du site, le matériel, soit une dizaine d'ensembles, a été passé en revue lors de cette évaluation d'une

US 532	NR	%NR	PR	%PR	PM
boeuf	25	11,1	967	37,7	38,7
porc	79	35,1	906	35,3	11,5
caprinés	55	24,4	449	17,5	8,2
chat	8	3,8			
coq	17	7,8			
oie	3	1,3			
sanglier	6	2,7	246	9,6	
canard colvert	18	8,0			
oiseaux sauvages	10	4,4			
poisson	2	0,9			
Déterminés	225	60,9	2568	83,2	
Indéterminés	192	39,1	519	16,8	2,7
TOTAL	417	100	3087	100	

journée. Le but de cette opération consistait, entre autres, à se faire une idée du potentiel du site.

Mais, en premier lieu, elle devait permettre à Jocelyn Martineau de disposer de premiers éléments d'interprétation, concernant l'occupation du Xe siècle, antérieure à l'Abbaye. En effet, la présence, dans une zone périphérique, d'un très gros dépotoir livrant de nombreux ossements posait le problème de leur relation avec le site et surtout de la nature de l'occupation qui pouvait y être rattachée. Ni la céramique, ni les autres témoins matériels n'apportent d'éléments d'interprétation. Dans ce contexte, l'objectif assigné à l'étude de la faune consistait à caractériser cette occupation, rurale, ecclésiastique ou seigneuriale, et le niveau social des habitants.

La première occupation du site

Afin d'acquérir les informations nécessaires, une revue rapide et une simple prise de note ont été effectuées, US par US, sauf pour la plus importante d'entre elles, l'US 532, qui a fait l'objet d'une détermination rapide et d'un enregistrement assez détaillé.

Lors de ce travail, il est apparu que les US 532, 527 et 534 contenaient un matériel très similaire où le porc est abondant. Seule l'US 738 issue d'un autre secteur (lambeaux d'occupation du haut Moyen Âge) livre une image légèrement différente qu'il conviendra de préciser lors de l'étude.

Analyse du remplissage de l'US 532

Aspects qualitatifs

Le matériel évoque très nettement un rejet direct d'origine alimentaire. Le niveau de fragmentation est assez élevé, comme souvent dans ce type de dépôt. Il existe malgré tout quelques os présentant un aspect résiduel, tels que des os de bovins mâchés par les chiens. Il s'y mêle aussi quelques os qui témoignent de la présence de restes de cadavres d'animaux commensaux comme le chat. Les oiseaux sont largement présents et il existe quelques restes de poissons, ce qui conforte l'idée d'un rejet assez direct de déchets d'assiette ou de préparation.

Décomptes

La taille du lot, environ 400 ossements, est suffisante pour assurer une bonne validité aux résultats, même si dans le cadre de cette évaluation, les déterminations n'ont pu être poussées à leur niveau normal.

Les espèces domestiques

Le décompte effectué permet de préciser les parts des principales espèces au sein de l'échantillon. Le porc domine très largement avec près de 50% du total des restes des trois principales espèces.

À l'inverse, le taux de bœuf est très faible (15.7 % du NR3). Les caprinés avec 34.6 % arrivent en seconde position, ce qui est inhabituel.

Les proportions des principales espèces permettent, d'ors et déjà, d'éliminer la possibilité que ce dépôt ait été généré par une occupation rurale. En effet, le bœuf y est vraiment trop peu présent. En revanche, le fort taux de porc évoque plutôt un milieu privilégié.

Ceci est confirmé par le haut niveau de représentation de la volaille (constituée de 15% d'oie et 85% de coq) qui dépasse les 12% du total des trois principales espèces. Ce cas de figure ne se rencontre, pour la période carolingienne, qu'en milieu urbain riche, en milieu ecclésiastique ou seigneurial.

Le choix des individus

Les données sont peu nombreuses pour le bœuf et les caprinés mais tendent à prouver que nous avons plutôt affaire à des animaux à viande. Elles sont un peu plus utilisables pour le porc avec sept individus recensés par les données dentaires.

Parmi ceux-ci on distingue une forte proportion d'animaux de moins d'un an (57%) avec en plus des animaux très jeunes (moins de trois mois) et des juvéniles âgés de 3 à 6 mois. Ceci est confirmé par l'examen des épiphysations des os longs. Il s'agit probablement d'individus consommés sous forme de viande fraîche et cela correspond à une alimentation de qualité. Il existe tout de même deux individus arrivés à maturité (18-27 mois), tués après engraissement et généralement transformés en viande de conserve après un classique abattage d'hiver. Un seul animal (un mâle) correspond à la catégorie des reproducteurs abattus après réforme.

La faune sauvage

Elle est extrêmement bien représentée avec une très forte abondance de gibier à plume (17.6% du NR3). En effet, parmi les oiseaux, on note une présence très élevée des anatidés, avec essentiellement du canard colvert. Le problème se

pose donc de savoir si l'on doit classer cet oiseau parmi la basse-cour ou parmi le gibier. Sa très grande abondance ici et le choix généralement adopté nous incitent à le classer parmi les sauvages. Quelques os de corvidés (corbeau/corneille) ainsi que ceux de petits oiseaux sauvages (perdrix ? bécasse ?) complètent la liste.

Parmi les mammifères sauvages, seul le sanglier est représenté, et à hauteur de 3.8 % des trois principales espèces. Ceci est du plus haut intérêt, car le sanglier est un bon traceur du milieu seigneurial et inversement se trouve exclu de l'alimentation ecclésiastique (Yvinec 1993 et 1997).

Conclusion et proposition d'interprétation

Concernant cet ensemble, les résultats de cette évaluation sont très probants. L'analyse des données archéozoologiques prouve très clairement que nous avons affaire aux rejets d'une occupation privilégiée.

De nombreux arguments confirment cette hypothèse :

- proportion élevée de gibier,
- importance de la volaille dans l'alimentation,
- qualité des viandes consommées.

Les premiers éléments concernant les âges d'abattage des porcins ne trouvent guère d'échos que sur le site de Compiègne Les Hallettes qui correspond à un habitat seigneurial et ecclésiastique dans l'enceinte palatiale.

La probabilité qu'il s'agisse d'une occupation de nature seigneuriale apparaît très forte si l'on considère la présence prépondérante (au moins dans cet échantillon) du sanglier et *a contrario* le taux tout à fait normal d'oie. En effet, en milieu monastique, au sein de la volaille, l'oie est valorisée et atteint des proportions plus élevées que celle observée ici.

Observations et propositions

L'examen global du matériel montre que ce site recèle un fort potentiel en informations du fait

d'une bonne quantité d'ossements.

Pour la période du Moyen-Age central, les lots de faunes sont diversifiés (dépotoirs et latrines) et devraient permettre une première appréciation de l'approvisionnement de l'abbaye et de la consommation de ses occupants. L'évaluation réalisée montre que l'intervention d'un spécialiste de la période médiévale, ayant des compétences dans l'étude des oiseaux et surtout des poissons (abondants dans les latrines et l'un des dépotoirs) est nécessaire. Seul Benoît Clavel, pour le nord de la France, semble remplir ces conditions et possède l'expérience nécessaire à ce type d'études, il conviendrait donc de le contacter. Le temps nécessaire à ce travail est de l'ordre de 18 jours.

En ce qui concerne le haut Moyen-Age, la moindre quantité de matériel fait que 12 jours seront suffisants. Cependant, étant donné que nous ne possédons que très peu de témoignages de l'habitat associé aux dépotoirs pour l'instant, il paraît important de compléter les images qui seront obtenues en poursuivant la fouille. En particulier, le gros dépotoir dont est issu l'US 532 devrait faire l'objet d'investigations complémentaires afin d'augmenter la validité statistique et la portée des résultats. Dans les deux cas, on ne peut que recommander la poursuite d'une politique de prélèvements de sédiments et de tamisages en vue d'une étude des poissons, ou d'autres restes comme les graines.

La qualité et l'intérêt du matériel disponible constituent une première opportunité qui fait que l'étude de ces vestiges osseux nous paraît des plus rentables sur le plan des informations susceptibles d'être obtenues.

Bienville le 13/02/2003

DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE

MAILLEZAIS, abbaye Saint-Pierre
Diagramme stratigraphique - Proposition de phasage chronologique

VI		Prairie Remblais	Abandon XVIIe - XXe Démolition XVIe - XVIIe
④	Comblement Bâtiments 1 et 2	Fortifications 2 Fortifications 1	Construction XVe Construction XIVe - XVe
V ③	Démolition Bâtiments 1 et 2 718 - 716	528 718 - 716	Brulôt XIVe - XVe Recharge sol XVe Parvis
②	Bâtiment 1 559	Bâtiment 2 - Fosse 1 559	Construction XIIIe - XVe Occupation sol XIe - XIIIe Parvis
①	790 (M8)	560 111 - 160 403 - 437 110 222 - 228 164	Construction Cloître XIe Installation sol Parvis XIe Installation sol Z3 XIe Construction maçonnerie XIe TF
②	349 - 357 - 354 --- 334	775 - 677 - 717 - 573 - 574 572 - 675 - 678 - 676 674 - 575 - 776 - 2 TP (non enregistrés)	Démolition TP Xe - XIe Installation TP Xe Creusement TP Xe
IV ①	765 Calage TP Caroline 4 TP Caroline (non enregistrés) 771 - 770 - 768 - 769	673 684 734 - 738 - 737 - 724	Rejets occupation Xe Installation sol Xe Installation TP Xe Creusement TP Xe Comblement fosses Xe
②	792 - 791 - 772 820	739 777	Abandon Xe Creusements Xe
III ①	803 802	689 672 561 - 563 - 671	Fosses Xe Occupation sol Xe Installation sol Xe
II	789 - 562		terre végétale IXe - Xe
I	735 - 736 - 793		Habitat Néo ou Proto

substrat

V - SOURCES

Manuscrites.

Dom Léonard Fonteneau. Collection Copie du XVIII^{ème} siècle, Médiathèque de Poitiers.

MASSE (Claude), *Mémoire sur la carte du 46^{ème} Quartier de la généralité des costes du Bas-Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et partie de la basse Guyenne par Masse*, 1720, copie XVIII^{ème} siècle par le père Jaillot, Bibliothèque municipale, La Rochelle, mss. 32.

Imprimées.

BROUSSEAU (Laurence), *Edition des actes de l'abbaye de Maillezais des origines à 1082*, Université de Poitiers, C.E.S.C.M., 1995, 139 pages.

Le Coutumier clunisien de l'abbaye de Maillezais, liber tertius, ed. Jean BECQUET, Revue Mabillon, tome LV, Ligugé, 1965, 31 pages.

D'AUBIGNÉ (Agrippa), *Sa vie et ses enfants*, ed. critique de Gilbert SCHRENCK, Paris Nizet, 1986.

DELHOMMEAU (Louis), *Notes et documents relatifs à l'histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Maillezais depuis sa fondation (vers 976) jusqu'à son érection en évêché par le pape Jean XXII (13 août 1317)*, Paris, 1961, 159 pages (dactylographié).

DELHOMMEAU (Louis), *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'évêché de Maillezais 1317-1648 (1666)*, Luçon, 141 pages (dactylographié).

PON (Georges), «La dévastation de l'abbaye de Maillezais (v. 1225-1232) par Geoffroy II de Lusignan, dit Geoffroy à la Grand'Dent», *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, juillet 2001, p. 223-311.

PON (Georges), CHAUVIN (Yves), *La fondation de l'abbaye de Maillezais des origines à nos jours, Récit du moine Pierre*, La Roche-sur-Yon, Centre Vendéen de Recherches Historiques, 2001, 319 pages.

BIBLIOGRAPHIE

Actes du colloque sur le temporel de l'abbaye de Maillezais, tenu les 27, 28, 29 juin 2002 à Poitiers et Maille-

zais, en cours de publication aux éditions des Presses Universitaires de Rennes.

ANSELM (Dom), PALAZZO (Eric), *la vie des moines au temps des grandes abbayes, X^{ème}-XIII^{ème} siècles*, Hachette, Paris, 2000.

AUBRUN (Michel), *Moines, paroisses et paysan*, Paris, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2000.

BARBIER (Emmanuel), *Du palais ducal au réduit fortifié : étude des fortifications de l'île de Maillezais du X^{ème} siècle au XVII^{ème} siècle*, 2 volumes dont un volume annexe, mémoire de Maîtrise, F.L.A.S.H La Rochelle, 2000.

BARBIER (Pierre), *La France féodale. Tome I : Châteaux et églises fortifiées. Introduction à l'architecture militaire médiévale en France*, Saint-Brieuc, Presses Bretonnes, 1968.

BARDEL (Annie), «L'abbaye Saint-Gwénolé de Landévennec», *Archéologie Médiévale*, T. XXI, 1991, p. 51-101.

BLOMME (Yves), «L'abbatiale Saint-Pierre de Maillezais : la reconstruction gothique», *Congrès archéologique de France, Vendée*, Paris, 1996, p. 174-178.

BOUETTIER (Michel), *Monastères. Des pierres pour la prière*, Paris, Rempart, 1995.

BOUSCAU (Franck), «Le droit des dessèchements du XVII^{ème} siècle à nos jours», *Ethique et territoire, Actes du colloque des 20-22 octobre 1995 tenu à l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures de la Roche-sur-Yon*, La Roche-sur-Yon, Société d'Emulation de la Vendée, 1997, p. 49-65.

CAMUS (Marie-Thérèse), «L'abbatiale Saint-Pierre de Maillezais. L'œuvre romane», *Congrès archéologique de France. Vendée*, Paris, 1996, p. 161-174.

CORNEC (Thierry), «L'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (Vendée) : l'architecture de l'abbatiale en partie révélée par l'archéologie», *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 3^o série, tome VII, 1^{er} semestre 1999 (1).

- CROZET (René), «Les églises fortifiées du Poitou, de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge», *B.S.A.O.*, 1951, p. 813-820.
- CLOUZOT (Etienne), *Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xème à la fin du XVIème siècle*, Paris Lafitte, 1979, (1ère édition 1904).
- DARAS (Charles), «Les remaniements de l'architecture religieuse angoumoise au cours de la guerre de Cent Ans», *Bulletin Monumental de la Société Historique et Archéologique de la Charente, Angoulême*, Coquemart, 1949-50, p. 95-107.
- DELHOMMEAU (Louis), *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Maillezais depuis sa fondation (vers 976) jusqu'à son érection en Evêché par le pape Jean XXII (13 août 1317)*, Paris, 1961, 159 pages.
- DELHOMMEAU (Louis), *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'évêché de Maillezais 1317-1648 (1666)*, Luçon, 159 pages.
- DILLANGE (Michel), *Vendée romane*, édition La-Pierre-qui-vire, 1966.
- DIMIER (Anselme), *Les moines bâtisseurs*, Paris, Fayard, 1964, 223 pages.
- FAUCHERRE (Nicolas), *Note sur la datation et l'intérêt monumental des fortifications de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Maillezais (Vendée)*, La Rochelle, 16 pages, in f°.
- FAVREAU (Robert), «Niort au Moyen Age», *Histoire de Niort des origines à nos jours*, Poitiers, 1987, 511 pages, p. 34-115.
- FIXOT (Michel), ZADORA-RIO (Elisabeth) sous dir., *L'église, la campagne, le terroir*, Paris, C.N.R.S., 1990, (coll Monographie du C.R.A.).
- FIXOT (Michel), ZADORA-RIO (Elisabeth), sous dir., «L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales», *Actes du IIIème congrès d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1994.
- FRADIN (Nicolas), *La vallée de la Sèvre Niortaise à la fin du Moyen Age*, mémoire de maîtrise, université de Poitiers, C.E.S.C.M., 1995.
- GALINIE (Henri), ZADORA-RIO (Elisabeth) sous dir., «Archéologie du cimetière chrétien», *Actes du 2ème colloque A.R.C.H.E.A (Orléans, 29 sept.-1er oct. 1994)*, 11ème supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, Tours, 1996.
- GARAUD (Marcel), «Observation sur les vicissitudes de propriété ecclésiastique dans le diocèse de Poitiers du IXème au XIIIème siècle», *B.S.A.O.*, t. V; 4ème série, 1960, p. 357-379.
- JAROUSSEAU (Gérard), «Le guet, l'arrière-guet, et la garde en Poitou pendant la guerre de Cent Ans», *B.S.A.O.*, t. VIII, 1965.
- JOUSSEAUME (Roger) dir, *Les premiers paysans du Golfe, Le Néolithique dans le marais poitevin, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée*, Parc interrégional du Marais Poitevin, 1998.
- LEMARIGNIER (Jean-François), «De l'immunité à la seigneurie ecclésiastique, les «territoires coutumiers» d'églises en Ile-de-France et dans les régions voisines d'après le diplômes des premiers Capétiens (987-1108)», *Etudes d'histoire du droit canonique*, p. 619-630.
- LESUR (Véronique), *Etude et disposition des bâtiments conventuels d'après quelques abbayes romanes en Poitou*, Mémoire de maîtrise, C.E.S.C.M Poitiers, 1972.
- MANGUY (Fabienne), TEILLET (Caroline), ROMERO (Laurent), *La fortification des églises médiévales de l'ouest de la France : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne*, mémoire de D.E.A., C.E.S.C.M de Poitiers, 1993.
- MANOURY (Nathalie), *Les bâtiments conventuels de l'abbaye de Jumièges (VIIème – XVIIIème siècle)*, *Etude historique et architecturale*, mémoire de Maîtrise, 2 volumes, 1993, Rouen.
- MARTINEAU (Jocelyn), *200 d'archéologie à Maillezais*, à paraître dans les actes du colloque sur le temporel de Maillezais, Presses Universitaires de Rennes.

MEHU (Didier), *Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny, Xe-XVème siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. d'histoire et d'archéologie médiévale 9, 2001.

MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, tome I, Paris, 1991, tome II, Paris, 1993.

MEYER, «Le contrat des cinq abbés avec le seigneur de Marans (1217)», *Ethique et territoire...* op.cit., p. 41-48.

PICARD (Jean-Charles), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Groupe de recherche du C.N.R.S., Sociétés et cadre de vie au Moyen Age, approches archéologiques, Paris, De Boccard, 1994.

RODON (Cédric), *Le temporel de l'abbaye de Maillezais des origines à 1317*, Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, C.E.S.C.M, 1998.

SOULARD-BERGER (Isabelle), *L'abbaye Saint-Junien de Nouaillé et son temps (732-1356) : la formation du temporel de l'abbaye de Nouaillé grâce aux donations*, Mémoire de D.E.A., C.E.S.C.M Poitiers, 1992.

Sous la règle de Saint-Benoît : structures monastiques et sociétés en France du moyen-âge à l'époque moderne, Colloque (23-25 octobre 1980), Ecole Pratique des Hautes Etudes (IVème section), Paris, 1980.

VINCENT (Jean), *Abbaye de Maillezais, bibliographie critique*, dactylographié, 1997.

ZADORA-RIO (Elisabeth), «Construction de châteaux et fondations de paroisses en Anjou aux Xè-XIIèmes siècles», *Archéologie médiévale*, t. IX, 1979, p. 115-125.

SARRAZIN (Jean-Luc), *La Vendée des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, ed. Bordessoules, 1982.

SARRAZIN (Jean-Luc), «Les fondements sociaux de la création du Marais Poitevin au Moyen Age», *Ethique et territoire...* op.cit., p. 27-40.

SARRAZIN (Jean-Luc), «Le littoral Poitevin (XIème-XIIIème siècle). Conquête et aménagement», *Annales de Bretagne et des Pays d'Ouest*, 1992.

SARRAZIN (Jean-Luc), «Les Cisterciens et la genèse du marais poitevin (France) (vers 1180-vers 1250)», *L'hydraulique monastique, milieux, réseaux, usages, rencontres à Royaumont*, 1996, p.111-119.

VAUCHEZ (André), CABY (Cécile), sous dir., *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Age, Guide de recherche et documents*, Paris, ed. Brepols, coll. L'atelier du Médiéviste 9, 2003.

RAPPORT DE FOUILLES

MARTINEAU (Jocelyn), SANZ-PASCUAL (Fabien), BARBIER (Emmanuel), *Abbaye Saint-Pierre de Maillezais, surveillance de travaux M.H., Cloître/Abbatiale*, S.R.A. Pays de la Loire, 2001.

MARTINEAU (Jocelyn), CORNEC (Thierry), *Abbaye Saint Pierre de Maillezais, Fouilles archéologiques programmées 2000*, Rapport intermédiaire, S.R.A. Pays de la Loire, 2000.

CORNEC (Thierry), MARTINEAU (Jocelyn), *Abbaye de Maillezais, opération de sondages*, S.R.A. Pays de la Loire, 1999.

CORNEC (Thierry), SANZ-PASCUAL (Fabien), *Evaluations archéologiques, nord de l'abbatiale et accès sud*, S.R.A. Pays de la Loire, 1998.

JOYEUX (Hubert), *Rapport mémoire archéologique, chapelle Saint-Pient VIème siècle*, Maillé (Vendée), 1976.

ROUZEAU (Nicolas), BERNARD (Emile), *Rapport de sondages*, S.R.A. Pays de la Loire, 1987.

TRICHEREAU (Monique), *Journal de fouille*, 1956-85.

VINCENT (Jean), *Inhumation*, S.R.A. Pays de la Loire, septembre 1998.

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

FLORSCH (Nicolas), GUYOT (Isabelle), *Etude géophysique, Abbaye Saint-Pierre de Maillezais*, Laboratoire d'Etudes Physiques et Chimiques Appliquées à la Terre, Université de La Rochelle, 1998.

VISSET (Lionel), GRUET (Yves), *Etude paléoenvironnementale réalisée sur une tranchée perpendiculaire à l'hôtellerie côté marais*, Université de Nantes, 1997.

ÉTUDES DOCUMENTAIRES

CHIRON (Bruno), *Etude documentaire et historico-archéologique, rapport complémentaire sur l'abbaye de Maillezais*, Conseil Général de la Vendée, mai-juin 1996.